



Ministère du Plan et de la
Coopération Internationale



EVALUATION DU FINANCEMENT DU DEVELOPPMENT EN GUINÉE

Version finale
Septembre 2022

Partenaires :



Sigles et acronymes

ANAFIC	:	Agence Nationale pour le Financement des Collectivités
ANIES	:	Agence Nationale d'Inclusion Economique et Sociale
ANSS	:	Agence Nationale de Sécurité Sanitaire
ANLC	:	Agence Nationale de Lutte contre la Corruption
APD	:	Aide Publique au Développement
APE	:	Appel à l'Epargne Publique
APIP	:	Agence de Promotion des Investissements Privés
BAD	:	Banque Africaine de Developpement
BCRG	:	Banque Centrale de la Republique de Guinée
BDT	:	Bon du Trésor
BID	:	Banque Islamique de Developpment
BND	:	Budget National de Developpment
BSD	:	Bureau de Strategie et de Developpment
CDMT	:	Cadre de Depense à Moyen Terme
CND	:	Contribution National Dterminée
CEDEAO	:	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CNFI	:	Cadre National de Financement Intégré
CNPG	:	Confédération Patronale des Entreprises de Guinée
CNRD	:	Comité National du Rassemblement pour le Développement
COVID-19	:	Maladie À Coronavirus 2019
DGB	:	Direction Générale du Budget
DGI	:	Direction Générale des Impôts
DGD	:	Direction Générale de la Douane
DISE	:	Dispositif Institutionnel de Suivi & Evaluation
DNPEIP	:	Direction Nationale du Patrimoine de l'Etat et de l'Investissement Privé
DGTCP	:	Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique
EFD	:	Evaluation du financement de développement
EHCVM	:	Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vies des Ménages
EME	:	Etablissement de Monnaie Electronique
EPA	:	Etablissement Public à Caractère Adinistratif
FEM	:	Fonds pour l'Environnement Mondial
FGPE	:	Fonds de Garantie Prêt aux Entreprises
FNDL	:	Fonds National de Développement Local
FODA	:	Fonds de Développement Agricole
FODEL	:	Fonds de Développement Economique Local
FVC	:	Fonds Vert pour le Climat
GIE	:	Groupement d'Intérêt Economique
GRI	:	Global Repport Initiatives
GUIF	:	Guinea Investment Forum
HIMO	:	Haute Intensité de Main d'œuvre
IDH	:	Indice de Développement Humain
IIAG	:	Indice Mo Ibrahim de la Gouvernance Africaine
IMF	:	Institutions de Micro Finance
IRPP	:	Import sur le revenu et sur la Personne Physique
ITIE	:	Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives
LFR	:	Loi de Finance Rectificative
MAMRI	:	Mission d'Appui à la Mobilisation des Ressources Internes
MDP	:	Mécanisme de Développement Propre

MENA	:	Ministère de L'Education Nationale et de L'Alphabétisation
MPDE	:	Ministère du Plan et du Développement Économique
MPME	:	Micro Petite et Moyenne Entreprise
MEFP	:	Ministère de l'Economie des Finance et du Plan
MODA	:	Analyse des Chevauchements des Privations Multiples
LOLF	:	Loi Organique relative aux lois de Finances
OCDE	:	Organisation de Coopération et de Développement Economique
ODD	:	Objectifs de Développement Durable
ODT	:	Obligation du Trésor
ONG	:	Organisation Non Gouvernementale
OPEP	:	Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole
OSC	:	Organisation de la Société Civile
PAG	:	Patronat de Guinée
PAI	:	Plan Annuel d'Investissement
PEFA	:	Public Expenditure and Financial Accountability ...
PGA	:	Plateforme de Gestion de l'Aide au développent
PIMA	:	Public Investment Management Assessment
PIP	:	Projets d'Investissements Publics
PME	:	Petite et Moyenne Entreprise
PNDES	:	Plan National de Développement Economique et Social
PNI	:	Programme National d'Investissements
PPP	:	Partenariats Public-Privé
PTF	:	Partenaires Techniques et Financiers
P2RC	:	Plan de Relance Post Covid
RDMI	:	Initiative pour un Développement Responsable du Secteur Minier
REB	:	Réseau Environnement Bauxite
RSE	:	Responsabilité Sociale des Entreprises
R-UNDG	:	Groupe de Développement Régional des Nations Unies
SARL	:	Société à Responsabilité Limitée
SDMT	:	Système Intégré de Gestion des Projets et des Résultats
SIGPIP	:	Système Intégré de Gestion des Projets d'Investissements Publics
SNLC	:	Stratégie Nationale de Lutte contre la COVID-19
SNDD	:	Stratégie Nationale du Développement Durable
SP	:	Société Publique
TPE	:	Très Petite Entreprise
TOFE	:	Tableau des Opérations Financières
TVA	:	Taxe sur la Valeur Ajoutée
UNDG	:	Groupe de Développement des Nations Unies
UNICEF	:	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
VMA	:	Vision du Régime Minier pour l'Afrique

Sigles et acronymes	i
Liste des Graphiques	iv
Liste des tableaux	iv
Liste des encadrés.....	iv
Liste des graphiques	v
Résumé exécutif	1
Introduction générale.....	7
Chapitre 1. Aperçu des priorités nationales en matière de développement durable	13
1.1 Contexte économique, social et environnemental.....	13
1.1.1 Situation économique	13
1.1.2 Situation sociale et développement humain	16
1.1.3 Situation environnementale	18
1.2 Promouvoir les priorités nationales en matière de développement durable	20
1.2.1 Articulation de la vision nationale de développement à long terme.....	20
1.2.2 L'approche de financement du PNDES	21
1.3 Stratégie de relance économique post COVID-19	25
Chapitre 2. Évaluation du paysage du financement du développement	28
2.1 Besoins de financement.....	28
2.1.1 Besoins de financement pour réaliser les priorités nationales de développement et les ODD	28
2.1.2 Besoins d'investissement liés à l'environnement et à la guinée verte et bleue	31
2.1.3 Impact de la pandémie de COVID-19 sur les besoins de financement	33
2.2 Cartographie du financement	33
2.2 Tendances en matière de financement.....	34
2.2.1 Finances publiques nationales	39
2.2.2 Financement public international	53
2.2.3 Financement privé national	59
2.2.4 Financement privé international.....	66
2.3 Analyse des risques	73
Chapitre 3 - Stratégie et politiques de financement public et privé.....	75
3.1 Politiques de finances publiques	75
3.1.1 Recettes publiques	76
3.1.2 Les dépenses publiques	81
3.1.3 Stratégie de gestion de la dette publique	83
3.1.4 Politique de coopération et d'aide au développement.....	86
3.1.5 Financement climatique : Dialogue d'action du partenariat mondial	88
3.2. Politique de financement privé.....	93
3.2.1 Pilotage, coordination et dialogue public-privé.....	93
3.2.2 Participation privée aux investissements publics	95
3.2.3 Créer des marchés qui fonctionnent pour les ODD - Environnement commercial et mesures ciblées.....	98
3.2.4 Engager des fonds privés non commerciaux	101
Chapitre 4 : Système de contrôle et de surveillance.....	106
4.1 Suivi et contrôle des finances publiques.....	106
4.2 Suivi des résultats du développement.....	109
Chapitre 5 Gouvernance et coordination institutionnelle du développement durable	113

5.1. Gouvernance et coordination institutionnelle du développement durable	113
5.2. Progrès vers un mécanisme de gouvernance et de coordination pour la mise en œuvre du CNFI	116

Chapitre 6 : Conclusions et recommandations pour une feuille de route de mise en œuvre de CNFI.....	120
Bibliographie	143

Liste des Graphiques

Figure 1 : DTS : La phase initiale du processus d’opérationnalisation de CNFI	8
Figure 2 : Objectif d’un CNFI : Renforcer le financement des priorités nationales de développement durable.....	9
Figure 3 : Processus de dialogue sur le financement.....	11
Figure 4 : Les interrelations des cadres de planification	221
Figure 5 : Objectifs et fonctions du rapport annuel de performance	110
Figure 6 : Structure de gouvernance pour la mise en œuvre du PNDES 2016-2020	114
Figure 7 : Composition clé de la structure de gouvernance du CNFI	116
Figure 8 : Vue synoptique du cadre de gouvernance du CNFI de Guinée.....	117

Liste des tableaux

Tableau 1. Programmes et projets d'investissement public	22
Tableau 2 : Situation de la mobilisation des fonds sur la période 2016-2020 (en millions de dollars US).....	23
Tableau 3 : Prévisions et exécution du budget d'investissement, 2020.....	24
Tableau 4a : Ensemble national de cibles prioritaires et d'indicateurs sélectionnés.....	30
Tableau 4b: Synthèse du plan d’investissement vert	32
Tableau 5 : Principaux flux de financement du développement en Guinée	34
Tableau 6 : Changements dans la structure des dépenses publiques sur 2007-2020	46
Tableau 7. Dépenses d’investissement public au niveau sectoriel	47
Tableau 8 : Evolution de l'encours de la dette en millions de dollars et du ratio d'endettement	48
Tableau 9. Mobilisation des recettes propres et externes de 2018 à 2020.....	52
Tableau 10. Financement de projets par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM)	
Erreur ! Signet non défini.4	
Tableau 11. Comparaison des bases de données ITIE et TOFE sur les revenus miniers, 2019-2020	58
Tableau 12. Comparaison des bases de données ITIE et TOFE sur les revenus miniers, 2019-2020	77
Tableau 13 : Feuille de route pour la mise en œuvre du CNFI	122

Liste des encadrés

Encadré 1. Dispositions institutionnelles et comité de pilotage technique.....	10
Encadré 2 : Les risques du Covid 19 effets et répercussions de la guerre russo-ukrainienne	16
Encadré 3 : La fiscalité verte en Afrique du Sud.....	58
Encadré 4 : Aperçu du secteur financier.....	62
Encadré 5 : L'inclusion financière en Guinée.....	66

Encadré 6 : Financement innovant : Le financement de la diaspora	72
Encadré 7 : Analyse des risques	744
Encadré 8 : Politique des finances publiques	75
Encadré 9 : Budgétisation des programmes : Budgétisation des résultats - une occasion d'intégrer les critères de durabilité et des ODD.....	82
Encadré 10 : Allègement du service de la dette lié à une pandémie	855
Encadré 11 : Le Groupe pilote sur les financements innovants	89
Encadré 12 : Partenariats public-privé (PPP) en Guinée.....	Erreur ! Signet non défini. 7
Encadré 13 : Fonds de soutien aux PME.....	Erreur ! Signet non défini.
Encadré 14 : Statut du système statistique national (SSN).....	Erreur ! Signet non défini.

Liste des graphiques

Graphique 1. Evolution de la croissance économique, 2005-2026 (%)	14
Graphique 2. Structure de financement du PNDES	22
Graphique 3. Comparaison des promesses de mobilisation durant 2016-2020 (en millions de USD) 24	24
Graphique 4. Évolution du financement du développement en Guinée (milliards de Gnf prix constant)	35
Graphique 5. Évolution du financement du développement en Guinée (en % du PIB).....	35
Graphique 6. Tendances de financement du développement en Guinée	36
Graphique 7. Composition du financement du développement en Guinée.....	377
Graphique 8. Principaux flux de financement du développement en Guinée, 2005-2020 (en milliards de GNF, prix constant)	38
Graphique 9. Évolution de la composition relative des principaux flux de financement en Guinée (en % du financement total).....	38
Graphique 10. Evolution des recettes publiques, 2005-2020.....	39
Graphique 11. Evolutions des composantes des recettes intérieures, 2005-2026 (milliards de GNF, prix constant)	4040
Graphique 12. Evolution de la composition des recettes minières.....	41
Graphique 13. Evolution des composantes des recettes non minières, 2005-2026 (en milliards de GNF, prix constant)	42
Graphique 14 : Evolution et structure des dépenses publiques, 2005-2026..	44
Graphique 15: Intérêts dette intérieure (en milliards de GNF).....	49
Graphique 16: Encours de la dette de 2016 à 2020 en milliards de GNF).....	49
Graphique 17: Evolution de l'encours de la dette (milliards de USD)	50
Graphique 18a : La répartition de l'APD par secteur en 2019-2020.....	53
Graphique 18b : La répartition de l'APD par contributeurs en 2019-2020.....	54
Graphique 19. Evolution de l'Aide Publique au Développement (milliards de GNF).....	55
Graphique 20. Aide bilatérale par secteur, 2018-19.....	55
Graphique 21: Répartition du crédit accordé au secteur privé	61
Graphique 22 : Canal d'Investissement dans une Activité Agricole en 2017	63
Graphique 23 : Evolution de l'encours des prêts (en milliards de GNF).....	64
Graphique 24: Evolution des Montants collectés et répartition de la Contribution du Développement Local	104
Graphique 25 : Evolution du flux d'IDE	67
Graphique 26: Secteurs ayant reçu le plus d'investissement privé, 2011-2015	68
Graphique 27 : Evolution de l'investissement du Portefeuille (en milliards GNF)	70

Graphique 28 : Répartition du flux de l'IDE en fonction du pays d'origine.....	71
Graphique 29 : Répartition des transferts de fonds par région administrative	718
Graphique 31: Répartition des transferts de fonds par milieu de résidence	71
Graphique 32 : Répartition des envois de fonds par région administrative	71
Graphique 33 : Répartition des transferts de fonds par lieu de résidence	71
Graphique 34. Potentiel fiscal dans les recettes fiscales totales	77
Graphique 35. Composition des revenus miniers	77
Graphique 36. Evolution des montants perçus et de la répartition de la Contribution au Développement Local	104

Résumé exécutif

La Guinée est dans une période de transition et de changement, confrontée à des choix importants quant au modèle de développement à suivre pour assurer une croissance économique durable et inclusive tout en préservant son environnement et les actifs importants de son écosystème.

Cette première évaluation du financement (EFD) de la Guinée reconstruit l'architecture de financement de ses politiques de développement, y compris les ODD. Tout en reconnaissant les inévitables lacunes en matière d'information, elle fournit des volumes et des tendances par type de financement du développement disponible ou potentiel dans le pays, en tenant compte des progrès actuels sur les ODD, de l'impact de la crise du COVID-19 et des conséquences de la guerre russo-ukrainienne.

Cette évaluation se veut avant tout une contribution analytique pour soutenir la mise en œuvre des réformes prioritaires et l'adoption d'une véritable stratégie de financement des ODD en Guinée. Elle vise ainsi à rendre opérationnel un Cadre National Intégré de Financement (CNIF), conformément à l'Agenda d'Action d'Addis-Abeba. Les différents défis et recommandations suggèrent des axes de réformes qui seront détaillés et appropriés par les différentes parties prenantes publiques et privées, à travers une série de dialogues itératifs sur le financement et des groupes de travail dédiés, afin de convenir d'une feuille de route vers un CNIF.

Tendances des flux de financement du développement

Contexte et priorités du développement durable

La République de Guinée est un pays doté d'abondantes ressources naturelles, d'une population en forte croissance et d'une situation géographique privilégiée. Cependant, malgré cette abondance, la Guinée reste parmi les pays les plus pauvres et les moins compétitifs du monde et est marquée par un contexte macroéconomique et socio-politique complexe couplé à divers chocs sanitaires. **La première décennie des années 2000 a été particulièrement difficile, avec des élections controversées entraînant des troubles sociaux, des dérapages dans la gestion des finances publiques et la rupture du programme du FMI. Au cours de la dernière décennie, la Guinée est entrée dans une phase de stabilité macroéconomique, malgré quelques chocs économiques majeurs et la maladie à virus Ebola qui a mis en évidence la faiblesse du système de santé du pays et la vulnérabilité de son économie. La relance du secteur minier a stimulé la croissance économique, qui a atteint en moyenne 7,3 % en termes réels au cours de la période 2015-20, malgré le choc de la pandémie de COVID-19.**

L'avènement du Comité National du Rassemblement pour le Développement (CNRD), au lendemain du coup d'État du 5 septembre 2021, marque le début d'une nouvelle ère de transition en Guinée, et les incertitudes mondiales et nationales assombrissent les perspectives. Et si l'activité économique devrait s'accélérer en 2022, grâce à la production minière et à la reprise en cours dans le secteur non minier, cette croissance **n'a qu'un impact limité sur la réduction de la pauvreté et la prospérité partagée.**

La Guinée reste classée comme un pays à " faible développement humain " à la 178^{ème} place sur 189 pays, malgré la tendance à la hausse de l'indice de développement humain (IDH). La pandémie de COVID19 a renforcé les vulnérabilités socio-économiques des

ménages et des entreprises, même si globalement les conditions de vie des ménages se sont également améliorées, comme le montre l'évolution des indicateurs sociaux. Il existe de très fortes inégalités en termes de pauvreté entre les zones urbaines et rurales. Les inégalités ont un impact sur les progrès en matière de développement humain. La dernière évaluation des ODD met en évidence des progrès significatifs et confirme que les efforts consentis par le passé doivent être amplifiés dans les secteurs de l'énergie, de l'éducation, de la santé et de la protection sociale.

La pandémie de COVID-19 a mis en évidence les contraintes structurelles qui existaient avant la pandémie, notamment une planification faible, une gestion macroéconomique fragile et des investissements publics inefficaces. Cependant, l'économie guinéenne s'est montrée résiliente grâce à la capitalisation des acquis du Plan national de réponse à Ebola et à l'élaboration et la mise en œuvre de cette stratégie nationale de lutte contre le Covid-19. Le conflit russo-ukrainien a amplifié l'urgence pour la Guinée de renforcer sa résilience aux chocs exogènes tout en rationnant l'exploitation de ses ressources naturelles et en préservant l'environnement.

La transformation économique reste lente et ne permet pas de diversifier les allocations d'investissements publics et privés dans les secteurs où la Guinée dispose d'avantages comparatifs pour créer et optimiser les synergies entre le secteur minier et le reste de l'économie, monter dans la chaîne de valeur dans des secteurs comme l'agriculture pour promouvoir les agro-industries. La Guinée a tout à gagner à se diversifier davantage en dehors du secteur minier pour monter en gamme, à renforcer la transition numérique et à accroître l'efficacité pour favoriser une croissance tirée par le secteur privé, et à promouvoir la bonne gouvernance. Pour relever ce défi, il faut une vision partagée du développement durable, fondée sur une approche holistique et multisectorielle qui intègre à la fois la préservation de l'environnement et les objectifs de développement socio-économique.

Les priorités nationales de développement de la Guinée sont guidées par des agendas internationaux, régionaux et nationaux tels que l'Agenda 2063, les ODD, la Vision 2040 et maintenant le Programme de référence intérimaire de la transition (PRI 2022-2025). Le pays est engagé dans la mise en œuvre mais celle-ci souffre d'un manque systématique d'alignement entre les priorités de développement et les flux financiers et investissements du budget national, d'un manque de programmation et de budgétisation nationales basées sur les ODD.

L'absence d'une politique globale de mobilisation des financements intégrée à ces stratégies nationales de développement est évidente et complique leur mise en œuvre. Les différentes stratégies de développement sectorielles et environnementales inscrites dans le PRI témoignent de la volonté au plus haut niveau de l'Etat de diversifier les sources de croissance économique et de réduire les inégalités.

Cependant, la capacité de mise en œuvre des politiques publiques doit être renforcée compte tenu de l'insuffisance de la mobilisation des ressources internes et de la faible capacité d'absorption des ressources externes. En outre, il est nécessaire de tirer parti des avantages comparatifs du pays en matière d'environnement, qui sont actuellement sous-exploités en termes de potentiel de mobilisation des financements.

Besoins de financement pour réaliser les priorités du développement durable

La Vision 2040 pour une Guinée émergente ne comporte pas d'estimation des besoins de financement pour sa réalisation. Les plans opérationnels et leur déclinaison en programmes et actions ne précisent pas non plus leurs coûts.

La Guinée a fait des progrès significatifs dans la mise en œuvre des ODD au cours des cinq dernières années et, sur la base de ses enseignements, a entrepris l'exercice de chiffrage des ODD pour les cinq prochaines années. Les besoins d'investissement pour atteindre les objectifs nationaux liés à l'économie bleue ne sont pas quantifiés. Les besoins en investissements pour atteindre les objectifs nationaux liés à l'environnement ne sont pas entièrement détaillés. Les besoins de financement de l'adaptation sont estimés à 1,700 milliard USD (CDN 2020). Les besoins de financement pour le seul déploiement des énergies renouvelables et les mesures d'efficacité énergétique sont estimés à plus de 6,5 milliards USD.

Le coût estimé du programme de redressement et de résilience post-COVID (P2RC) soutenu par la SNPC 2020-2022 est de 23 490,7 milliards GNF, soit environ 2,495 milliards USD. Il en résulte un besoin de financement de 9 661,1 milliards GNF ou 1,026 milliards USD.

Malgré le manque de détails, les besoins de financement sont clairement importants dans les trois domaines du développement durable - social, économique et environnemental.

Cartographie du financement

Les flux de financement disponibles n'ont cessé d'augmenter depuis 2005, mais leur niveau reste relativement faible. Cette évolution se traduit, d'une part, par une insuffisance pour financer les priorités du développement durable et des ODD.

L'analyse historique des données disponibles montre que le financement du développement de la Guinée repose principalement sur les recettes publiques, les investissements privés (commerciaux), les emprunts privés nationaux et l'aide publique au développement. L'évolution des flux de financement nationaux publics et privés a été marquée par une plus grande mobilisation des recettes publiques et une augmentation de la dette intérieure. Alors que les flux de financement internationaux sont caractérisés par une stagnation ou une baisse relative de l'APD et des investissements directs étrangers (IDE) structurellement faibles avec des rebonds notables limités à des investissements massifs dans les industries extractives. Les flux d'IDE ne peuvent donc pas jouer un rôle moteur dans la diversification économique et le financement des industries de la Guinée verte. Depuis 2011, le gouvernement a commencé à emprunter sur le marché domestique pour financer le déficit public. Ces emprunts domestiques sont susceptibles de jouer un rôle important pour financer la sortie de la crise du COVID-19 et contrer l'impact de la guerre russo-ukrainienne.

Ce contexte souligne la nécessité d'une stratégie de financement du développement durable axée sur l'augmentation du niveau de disponibilité des financements et appelle à (i) mettre davantage l'accent sur la mobilisation des ressources nationales ; (ii) appliquer une stratégie d'endettement prudente (chercher à accéder à des prêts concessionnels et contrôler l'évolution de la dette intérieure) ; (iii) maximiser l'alignement et les contributions des investissements privés aux priorités du développement durable et aux ODD.

Politiques de financement des flux publics et privés

Flux de financement public

Le contexte de la Guinée est marqué par une volonté de financer l'économie en se basant essentiellement sur une augmentation de la mobilisation des ressources domestiques tout en allouant les dépenses aux investissements porteurs de croissance. Sur la période 2005 à 2021, l'analyse de la structure des ressources intérieures mobilisées révèle une tendance

générale à la hausse et un poids plus important des recettes non minières (76% en moyenne). Le pays peine à tirer profit du secteur minier. La mise en œuvre d'un plan gouvernemental de réforme fiscale a contribué à l'augmentation continue des financements intérieurs.

Cependant, la croissance des recettes intérieures reste faible par rapport à la croissance du PIB. Le niveau de mobilisation des recettes constitue une contrainte majeure pour le développement économique de la Guinée. Le gouvernement a adopté une stratégie d'endettement à moyen terme et dispose d'une marge de manœuvre avec un niveau d'endettement totalement inférieur au seuil communautaire de la CEDEAO de 70 %. Cet espace budgétaire offre une marge de manœuvre potentielle pour poser les bases nécessaires à la diversification économique à moyen terme, ainsi que pour assurer un ciblage efficace des dépenses sociales afin de protéger les ménages pauvres et vulnérables des conséquences négatives de la pandémie et de l'impact de la guerre russo-ukrainienne. Malgré les progrès significatifs réalisés dans l'amélioration de la gestion des finances publiques, les structures du système lui-même restent fragiles, avec des capacités internes limitées pour produire des données et analyser la viabilité de la dette. Une contrainte fondamentale aux efforts de diversification économique est la faible efficacité des investissements publics, qui n'ont pas d'effet d'entraînement sur la croissance économique. En conséquence, le lien entre la planification nationale et sectorielle, ainsi qu'entre les différentes entités publiques, n'est pas assuré et les informations sur les investissements ne sont pas consolidées. Les instruments de programmation pluriannuelle nécessaires à la mise en œuvre d'un programme d'investissement fiable et durable ne sont pas opérationnels. La communauté des bailleurs de fonds joue un rôle important dans le financement du développement en Guinée. La baisse relative, voire la stagnation, du niveau de l'APD reflète l'absence d'une politique d'aide active et dynamique. Au niveau opérationnel, le faible taux d'absorption de l'APD en Guinée constitue un frein à la mobilisation, en raison notamment de la faible coordination des structures nationales et de l'insuffisance d'harmonisation et de concertation sur les interventions des partenaires techniques et financiers (PTF).

Flux de financement privé

Le secteur privé joue un rôle clé dans la réalisation des objectifs de développement national définis dans les différents documents de planification stratégique (Vision Guinée 2040, PNDES et autres politiques sectorielles). Cependant, le secteur privé est confronté à des défis importants pour son expansion car l'environnement privé national dans le pays reste mal connu. Le pays est essentiellement marqué par les micros, petites et moyennes entreprises, dont 90% sont dans le secteur informel.

L'accès au financement reste contraint et limité pour les PME. Cet accès (crédit, assurance) est particulièrement limité dans le secteur agricole. En effet, la forte augmentation des crédits accordés par les institutions financières ne se traduit pas nécessairement par plus de financements pour les PME ou pour les secteurs économiques prioritaires. Les banques ont tendance à favoriser les grandes entreprises au détriment des petites entreprises locales. Le manque de garanties (comme les titres fonciers), la faible culture financière et les taux d'intérêt élevés entravent l'accès des PME au crédit.

Malgré une augmentation du crédit au secteur privé, l'intermédiation bancaire reste limitée en raison des conditions de liquidité serrées des banques et de leur faible robustesse à répondre aux besoins de financement du secteur privé. Cependant, les innovations financières introduites par le secteur croissant de la téléphonie mobile offrent une opportunité d'accélérer le déploiement plus large de la finance numérique pour le développement durable.

La volonté de promouvoir une croissance forte et durable a conduit à des initiatives spécifiques pour améliorer le climat des affaires, lutter contre la corruption, promouvoir la gouvernance et développer des fonds de soutien aux PME (le Fonds de Garantie des Prêts aux Entreprises (FGPE) et le Fonds de Développement Agricole (FODA)).

En raison d'un manque de ressources, le gouvernement s'appuie largement sur le financement privé pour fournir des infrastructures par le biais de partenariats public-privé (PPP). Il est important de surveiller et de contrôler l'utilisation des PPP et de s'assurer que le cadre des PPP est aligné sur les priorités de développement durable du pays.

Enfin, la promotion d'un dialogue privé-public plus soutenu peut attirer et orienter les investissements privés vers un modèle innovant de production agricole et d'exploitation des ressources naturelles qui assure la conservation de la biodiversité et l'atténuation du changement climatique avec des infrastructures de soutien à l'économie verte.

Flux de financement vert

Il est difficile d'établir une cartographie complète et détaillée des flux de financement publics et privés liés à l'environnement et au climat en Guinée. Le gouvernement ne comptabilise pas tous les financements publics verts de manière centralisée et ne suit pas les investissements privés liés à l'environnement ou au soutien de la Guinée verte.

L'allocation des ressources, tant publiques que privées, n'a pas été suffisamment en faveur des infrastructures et de l'économie verte, constituant ainsi un obstacle à la réalisation des avantages comparatifs de la Guinée et à la poursuite du développement du pays.

En effet, la biodiversité et la richesse des ressources naturelles offrent la possibilité de concevoir et de mettre en œuvre des modèles innovants de développement durable.

Le paysage institutionnel et le cadre de dialogue pour la coordination des parties prenantes doivent être clarifiés pour éviter la duplication des partenaires. La mobilisation de partenaires et de ressources externes reste un défi important.

Attirer les investissements privés reste un élément central de la réussite de cette approche. Il faut pour cela inspirer confiance au secteur privé national et international pour qu'il investisse dans l'économie verte. Cela nécessite également un dialogue public-privé soutenu par des partenariats fructueux, un environnement commercial de qualité et des infrastructures pour soutenir l'économie verte. Cela se traduit également par l'engagement ferme du gouvernement à explorer des financements innovants tels que le fonds vert pour le climat, le marché du carbone et les obligations vertes.

Systèmes de contrôle et de suivi nécessaires pour mieux aligner les flux de financement sur les résultats du développement

La fiabilité des informations financières est affectée par la fragilité du contrôle interne. Ces dernières années, l'exécution et le contrôle interne de l'exécution du budget ont été inefficaces en raison de l'absence de lignes directrices bien établies pour l'exécution des dépenses et la gestion des ajustements budgétaires en cours d'année, ce qui a nui à la qualité des contrôles internes de l'exécution du budget pour toutes les dépenses, en particulier les dépenses salariales, qui représentent une part importante des dépenses publiques.

Le Ministère du Budget devrait, dans le cadre de la performance et de la transparence des revenus miniers, établir une réelle collaboration avec le Secrétariat Exécutif de l'ITIE-Guinée afin de partager les informations collectées et, éventuellement, de mutualiser les ressources.

La Guinée ne dispose pas d'un outil de suivi et de contrôle des flux privés. Il est nécessaire de construire un système d'information pour le suivi des financements privés dans le cadre de l'élaboration d'un tableau de bord intégré des financements et de mettre en place le cadre institutionnel de coordination et/ou de suivi du secteur privé avec toutes les parties prenantes.

L'adoption de la budgétisation par la performance représente une opportunité d'introduire des éléments de suivi des dépenses budgétaires liés aux ODD ou simplement à des objectifs environnementaux. En outre, l'adoption d'une budgétisation et d'une exécution par programme conduira les autorités à structurer leur stratégie de service public autour d'objectifs soutenus par des indicateurs mesurables. L'opérationnalisation des outils de suivi de la performance budgétaire des programmes peut améliorer de manière significative la prestation des services publics.

La participation du public à la gestion du budget se limite à l'information du public, ce qui s'améliore.

La Guinée ne dispose pas d'un mécanisme institutionnel permettant un suivi continu et systématique des progrès réalisés dans le cadre des ODD. L'architecture institutionnelle pour la mise en œuvre des ODD reste à clarifier.

La faiblesse de l'écosystème statistique limite considérablement les efforts de suivi et de contrôle. Les informations recueillies par les systèmes de suivi ne sont pas suffisantes pour éclairer la conception et la mise en œuvre de politiques financières pour des flux financiers spécifiques.

Systèmes de gouvernance et de coordination pour la mise en œuvre d'un PND et d'une stratégie de financement des ODD dans un CNFI

Les principaux défis en termes de gouvernance et de coordination sont liés au pilotage de l'économie et à la mise en œuvre d'une stratégie de financement cohérente pour le développement durable.

Au niveau stratégique et politique, il existe un leadership et une cohérence forts au plus haut niveau du gouvernement. Le cadre de gouvernance et de coordination nécessite l'intégration de la Présidence, du Bureau du Premier Ministre, permettant l'engagement de toutes les parties dans le processus consultatif, initié par les dialogues de financement dans ce rapport DTS.

L'approche des Autorités de Transition sur la manière dont le pilotage et la gestion d'un CNFI seront intégrés dans les institutions existantes est essentielle. Ainsi, l'une des recommandations pour le cadre de gouvernance et de coordination d'un CNFI est de s'appuyer sur le cadre institutionnel existant pour la mise en œuvre du PNDES afin de renforcer : (i) le leadership politique et institutionnel à travers un pilotage unifié et interdirectionnel, nécessaire à la mise en œuvre des réformes et actions. En effet, l'interdépendance des sujets traités nécessite une forte coordination et un échange organisé d'informations, tant pour garantir la cohérence globale que pour permettre à chaque département d'avancer dans la mise en œuvre de ses réformes ; (ii) promouvoir un cadre de dialogue institutionnel de haut niveau avec le secteur privé et financier, la société civile, l'OSC et les partenaires internationaux en matière de financement des projets de développement dans le cadre du PRI et des ODD.

La réussite de la mise en œuvre de la gouvernance et de la coordination d'un CNFI repose donc sur un soutien politique fort, une large appropriation nationale et un leadership institutionnel de haut niveau pour engager toutes les parties dans le processus consultatif, initié par les dialogues de financement.

Introduction générale

Contexte et raison d'être d'une EFD pour la Guinée

Depuis la fin de la crise Ebola, les autorités guinéennes s'emploient à relancer le développement en augmentant les investissements publics et privés et en recherchant une croissance forte et inclusive de l'économie nationale. Pour ce faire, la planification stratégique et la mobilisation des ressources ont été adoptées comme leviers essentiels pour atteindre les objectifs de développement durable (ODD) énoncés dans le PNDES 2021-2025.

La Guinée fait partie des 14 pays africains ayant l'indice de développement humain (IDH) le plus bas et des pays pauvres à faible niveau de développement économique et social. De ce fait, le pays est structurellement dépendant de l'aide publique au développement (APD), qu'il reçoit heureusement de nombreux partenaires. Le pays continue de bénéficier d'un soutien important de la part de ses partenaires extérieurs sous forme d'aide publique au développement. Environ 1/3 de son budget national est structurellement constitué de financements extérieurs. Globalement, l'aide publique au développement, qui constitue un élément important du financement de la mise en œuvre des ODD, n'a cessé d'augmenter depuis 2015. Cette aide est passée de 322,3 millions USD en 2015 à 698,7 millions USD en 2020.

Cependant, l'analyse de la situation globale des canaux d'APD montre que la Guinée est également confrontée au phénomène de la réduction progressive des financements des partenaires au développement. Cette tendance à la baisse de l'aide au développement est une source de préoccupation pour un pays qui aspire à passer du statut de pays moins avancé à celui de pays émergent à revenu intermédiaire.

En outre, la gestion des finances publiques est affaiblie par la fragilité de la Guinée, le manque d'innovation, le faible niveau de mobilisation des recettes intérieures et le déficit budgétaire. Le cadre de suivi et d'évaluation budgétaire n'a pas été bien établi aux niveaux national et local, ce qui limite la capacité à évaluer en temps réel les progrès dans la mise en œuvre des ODD, et plus généralement du PNDES et du PDL.

Enfin, dans l'ensemble, la participation du secteur privé au financement des ODD et des PADL reste en deçà des attentes et n'est pas coordonnée. En fait, le secteur privé en Guinée est sous-développé et reste dominé par les micro-entreprises du secteur informel.

Dans ce contexte, le pays est toujours confronté au problème de la mobilisation des ressources, de l'attraction des investissements, de l'impact et de l'efficacité de l'aide sur le développement. Et ce, malgré des efforts importants pour mettre en œuvre les recommandations des différents sommets internationaux sur le financement du développement et l'efficacité de l'aide.

Objectif et méthodologie des EFD dans les quatre dimensions du CNFI

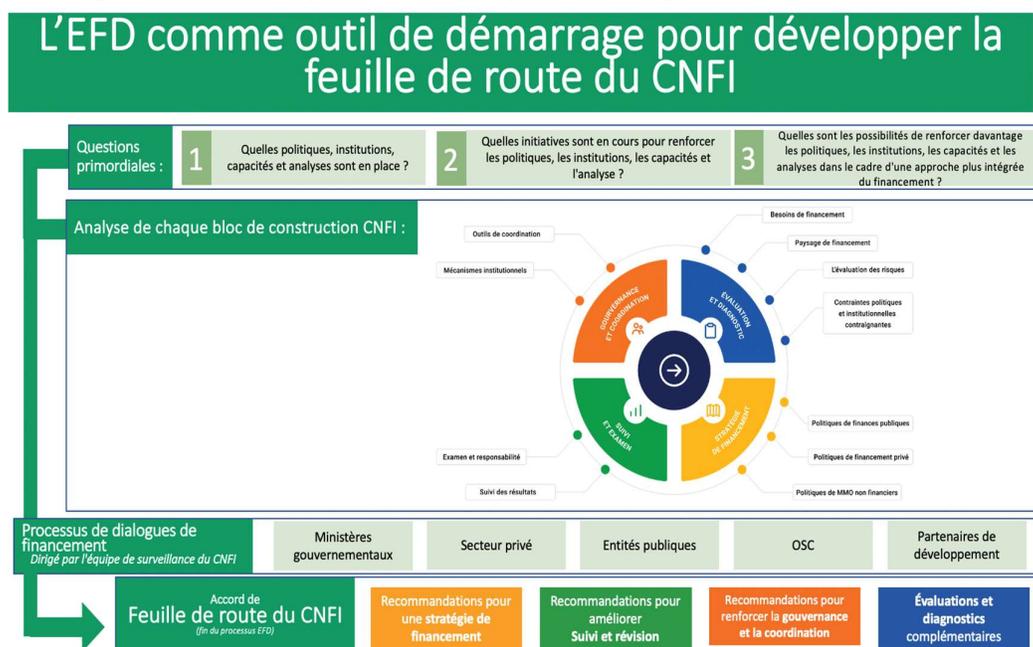
Ce premier EFD/EFD de la Guinée reconstruit l'architecture de financement de ses politiques de développement, y compris les ODD. Tout en reconnaissant les inévitables lacunes en matière d'information, le EFD est un outil qui fournit des volumes et des tendances par type de financement du développement disponible ou potentiel dans le pays, en tenant compte des progrès actuels sur les ODD, de l'impact de la crise actuelle

du COVID-19 et de la guerre en Ukraine. En outre, le DTS permet d'identifier les principales opportunités de mobilisation de financements supplémentaires et d'optimisation de l'utilisation des ressources financières existantes pour atteindre les ODD. Enfin, l'outil vise à accompagner la Guinée vers l'adoption éventuelle d'un Cadre national intégré de financement (CNIF), conformément au Programme d'action d'Addis-Abeba.

En effet, pour la Guinée, il est crucial de mettre en place un cadre de financement national intégré avec des stratégies de planification, de financement et son exécution holistiques, tournées vers l'avenir/prévisibles et tenant compte des risques pour ses priorités de redressement et de développement durable, tant au niveau national que local.

L'EFD est la phase initiale du processus d'opérationnalisation du CNFI. Dans le contexte stratégique et le cadre institutionnel du développement durable du pays, l'objectif de l'EFD de la Guinée est axé sur les quatre composantes pour la mise en place d'une CNFI, à savoir : (i) l'analyse quantitative du paysage financier et des tendances des flux de financement du développement, (ii) l'analyse qualitative des politiques de financement des flux publics et privés, (iii) les systèmes de contrôle et de suivi essentiels pour mieux aligner les flux de financement sur les résultats du développement, (iv) le système de gouvernance et de coordination pour la mise en œuvre d'une stratégie de financement des ODD dans un Cadre national intégré de financement (CNIF). (Voir la Figure1).

Figure 1 : DTS : La phase initiale du processus d'opérationnalisation du CNFI



Source : Guide d'évaluation du financement du développement

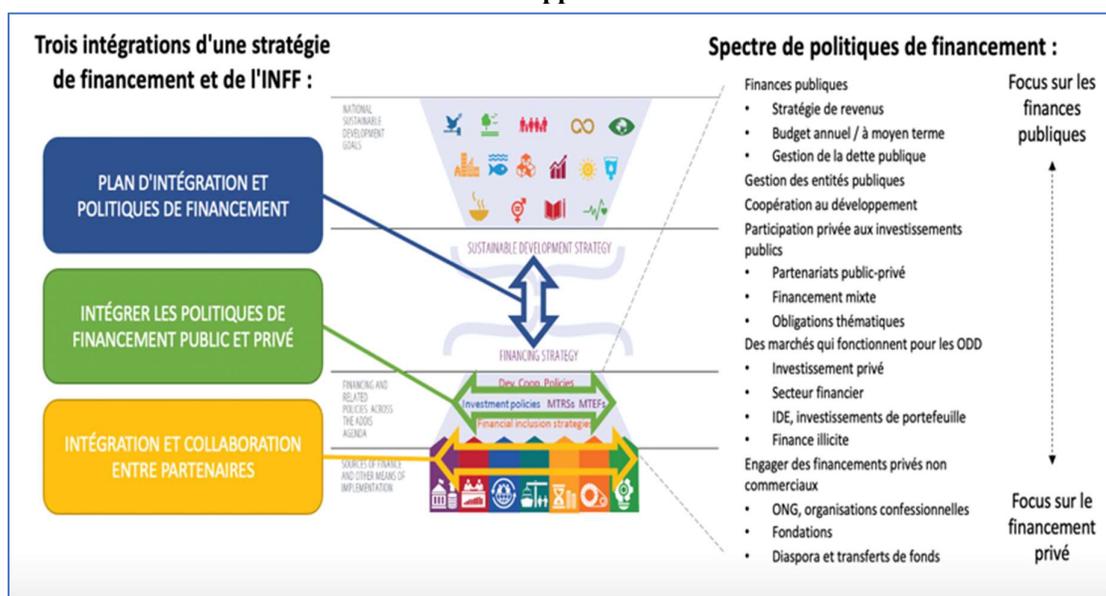
Sous la direction d'un comité de surveillance national dirigé par le gouvernement et par le biais d'une série de dialogues sur le financement, l'EFD rassemble des représentants du gouvernement, du secteur privé et d'autres parties prenantes, y compris des partenaires de développement, afin de dégager un consensus sur les priorités et les voies à suivre. Le résultat de l'EFD est l'articulation d'une feuille de route du CNFI qui détermine les étapes à suivre plus tard dans la phase de développement du CNFI.

Intérêt pour la création d'un CNFI

Le développement d'un CNFI comprend trois étapes : la phase de démarrage, avec l'EFD comme exercice de cadrage ; la phase de développement, avec la stratégie de financement intégrée comme principal résultat ; et la phase d'opérationnalisation, dans laquelle la stratégie de financement est mise en œuvre.

La valeur ajoutée du CNFI provient de son rôle d'intégrateur à trois niveaux : intégration des politiques de planification/programmation et de financement (1), intégration des politiques de financement publiques et privées (2) et intégration et collaboration entre acteurs publics et privés (3).

Figure 2 : Objectif d'un CNFI : Renforcer le financement des priorités nationales en matière de développement durable



Source : Guide d'évaluation du financement du développement

- Le CNFI offre un cadre de financement flexible et holistique qui permet d'intégrer les ODD à long terme, tout en intégrant la question du moyen terme préconisée par le PND ;
- La réussite de la mise en œuvre d'un CNFI dépend d'un soutien politique fort et d'une large appropriation nationale ;
- La définition du futur cadre de pilotage/gouvernance du CNFI reste une question importante à clarifier lors des dialogues de financement ;

- Les conclusions et recommandations de l'analyse suggèrent des domaines de réforme pour accélérer l'économie verte et d'autres sources de financement innovantes dans un contexte de finances publiques mixtes.

Encadré 1. Dispositions institutionnelles et comité de pilotage technique

Au niveau du cadre institutionnel, le comité de pilotage, sous la supervision du Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan. Ce comité est interministériel, multisectoriel et implique les PTF (y compris les OSC et le secteur privé). Le rôle principal du comité de pilotage est de : (i) valider la portée de l'ETD et le plan de travail pour sa mise en œuvre ; (ii) superviser le travail de l'équipe technique pour guider l'évaluation ; (iii) superviser sa mise en œuvre ; et (iv) évaluer les recommandations et les propositions politiques qui découleront des résultats de l'analyse.

Une équipe technique composée d'un expert international et de deux consultants nationaux a été mise à la disposition du comité technique avec le soutien financier du bureau de pays du PNUD. Le rôle de l'équipe technique de l'EFD était de : (i) entreprendre l'analyse de l'EFD, en utilisant le cadre analytique de l'EFD et en rendant compte au comité de pilotage et au PNUD ; (ii) diriger les discussions techniques lors des dialogues de financement ; (iii) faciliter les discussions techniques pour formuler les recommandations pour la feuille de route de l'IFNC et la rédaction de la feuille de route de l'IFNC sous la direction du comité de pilotage/supervision ; et (iv) rédiger l'analyse, les conclusions et les recommandations du rapport de l'EFD.

Objectifs des dialogues de financement

L'objectif du dialogue sur le financement du développement durable est de fournir une plateforme de dialogue multipartite pour affiner l'analyse du DFS et élaborer une feuille de route pour le CNFI. Dans le cadre du processus DFS, les dialogues sur le financement sont l'occasion pour les différentes parties prenantes¹ : (i) d'échanger des points de vue sur les opportunités et les défis clés pour promouvoir l'accélération du développement durable en Guinée (ii) de s'accorder sur un agenda consensuel de réformes concrètes liées au financement des priorités du développement durable en Guinée.

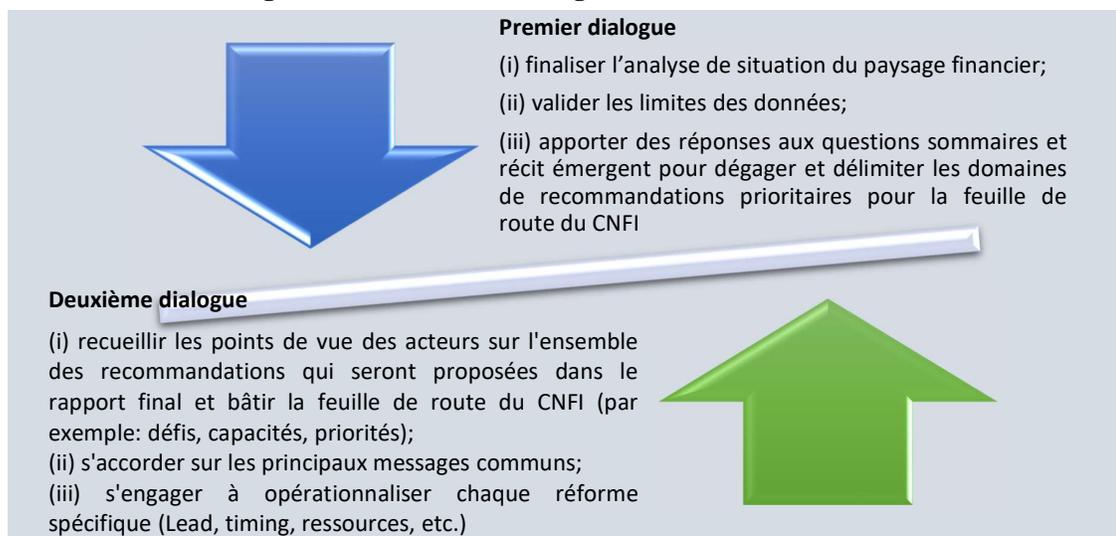
Les dialogues sur le financement du développement ont 4 objectifs spécifiques : (i) s'accorder sur le récit émergent concernant les opportunités et les défis du paysage du financement du développement durable en Guinée, (ii) s'accorder sur les domaines d'intervention prioritaires pour renforcer l'alignement des flux prioritaires avec la Vision Guinée 2040, les ODD, (iii) introduire l'approche de la feuille de route et les recommandations pour la mise en place d'un CNFI ainsi que les ressources nécessaires (financières, humaines, matérielles, autres, etc.), les capacités disponibles, les responsabilités des parties prenantes et les résultats envisagés.

La qualité des discussions et la pertinence des recommandations incluses dans la feuille de route pour le CNFI sont largement fonction du degré d'appropriation des dialogues par toutes les parties prenantes et de leurs contributions spécifiques aux différents points de discussion proposés. À ce niveau, l'équipe technique de l'EFD a principalement joué le rôle de facilitateur et de soutien pour un débat ouvert, constructif et ambitieux entre pairs.

¹ Il s'agit notamment du gouvernement guinéen, des partenaires de développement, des membres du secteur privé, des OSC, etc.

Le processus de dialogue sur le financement s'est déroulé en deux phases, comme le montre la Figure 3 :

Figure 3 : Processus de dialogue sur le financement



Source : Les auteurs se basent sur les résultats attendus

Le processus de dialogue a commencé par l'identification des acteurs clés (gouvernement, secteur privé, partenaires de développement - agences des Nations Unies, partenaires multilatéraux et bilatéraux, et organisations non gouvernementales (ONG)) en fonction de leurs rôles et prérogatives par rapport aux questions à discuter. C'est sur cette base que des groupes de travail ont été constitués pour le dialogue sur le financement.

Cadre pour le développement du DTS de la Guinée

Le travail est basé sur le document d'orientation méthodologique², qui finalise l'approche méthodologique de l'EFD pour la Guinée. L'EFD contient les éléments suivants :

- 1) Une cartographie et une analyse des flux de financement du développement et des cadres politiques et institutionnels qui leur sont associés ;
- 2) Une analyse approfondie des options politiques et institutionnelles pour renforcer l'alignement des flux prioritaires conformément à la Vision Guinée 2040, au PNDES et à la hiérarchisation des cibles des ODD ;
- 3) Des filières prioritaires ou des zones d'étude de cas (2-3) peuvent être sélectionnées pour une analyse approfondie afin de déterminer les options permettant de renforcer leur potentiel pour accélérer les progrès dans la mise en œuvre des priorités nationales de développement et des ODD ;
- 4) Une feuille de route pour l'établissement d'un cadre de financement national intégré pour atteindre les objectifs de développement nationaux et les ODD. C'est le résultat des consultations/dialogues sur la question du financement du développement avec une série de parties prenantes publiques et privées, menées par l'équipe technique de l'EFD au sein du comité de pilotage et au-delà tout au long du processus.

² Guide du PNUD et du EFD

Structure du rapport

L'analyse commence par un examen des progrès et du contexte stratégique et institutionnel du développement durable en Guinée. Elle examine ensuite la disponibilité des éléments qui composent un CNFI à travers les quatre dimensions suivantes :

- 1) Analyse quantitative du paysage financier et des tendances des flux de financement du développement ;
- 2) Analyse qualitative des politiques de financement des flux publics et privés ;
- 3) Evaluation des systèmes de surveillance et de suivi pour mieux aligner les flux de financement sur les résultats du développement ;
- 4) Un système de gouvernance et de coordination pour la mise en œuvre d'une stratégie de financement des ODD dans un CNFI.

Les conclusions et recommandations proposent des axes de réforme pour améliorer le financement du plan opérationnel 2021-25 du PNDES dans un contexte de transition politique et de mixité des finances publiques. Ces domaines de réforme seront ensuite détaillés et appropriés par les différentes parties prenantes publiques et privées, à travers une série de dialogues itératifs sur le financement et des groupes de travail dédiés, afin de convenir d'une feuille de route vers une CNFI au fil du temps, une approche séquentielle pour renforcer les éléments constitutifs d'une CNFI en Guinée.

Chapitre 1. Aperçu des priorités nationales en matière de développement durable

La République de Guinée est un pays doté d'abondantes ressources naturelles, d'une population en croissance rapide et d'une situation géographique privilégiée. Cependant, malgré cette abondance, la Guinée reste parmi les pays les plus pauvres et les moins compétitifs du monde. En conséquence, le pays reste structurellement dépendant de l'aide publique au développement de nombreux partenaires. Sur la base d'une analyse du contexte socio-économique et environnemental, ce chapitre examine les priorités nationales en matière de développement durable dans le cadre de la mobilisation des ressources, de l'attraction des investissements, ainsi que de l'impact et de l'efficacité de l'aide sur le développement.

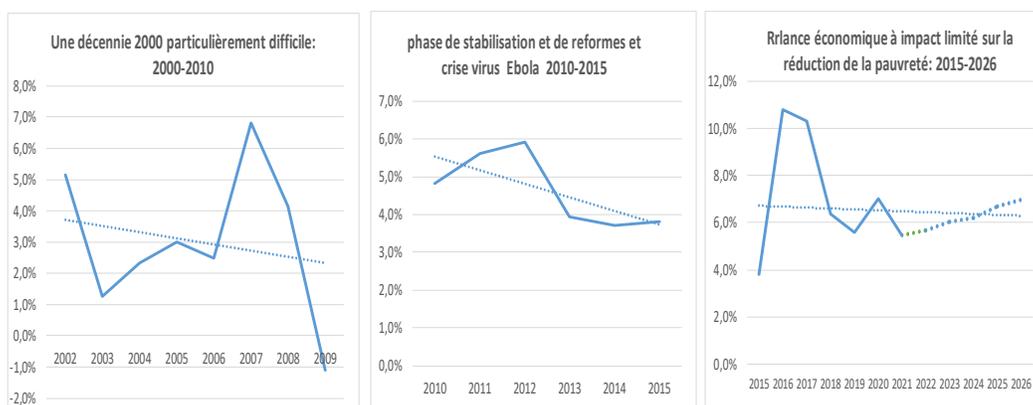
1.1 Contexte économique, social et environnemental

La Guinée fait partie des pays pauvres dont le niveau de développement économique et social est faible. Elle fait partie des 14 pays africains ayant l'indice de développement humain (IDH) le plus bas. Paradoxalement, le pays **dispose d'importantes ressources naturelles**. En effet, le pays possède les plus grandes réserves inexploitées de minerai de fer au monde, situées dans la région du Mont Simandou. La Guinée est le premier exportateur mondial de bauxite et le troisième producteur après l'Australie et la Chine. En outre, la Guinée est le 16^{ème} exportateur et le 13^{ème} producteur de diamants. Connue comme le "château d'eau" de l'Afrique de l'Ouest, elle possède les sources de rivières importantes avec le plus grand potentiel hydroélectrique d'Afrique de l'Ouest, estimé à 6 000 MW, qu'elle n'exploite que marginalement. L'abondance des précipitations offre également un potentiel économique pour l'agriculture. Avec une population de 12,2 millions d'habitants en 2019, le pays entame tout juste sa transition démographique, avec un taux de fécondité élevé (5,01 naissances par femme) et une importante cohorte de jeunes (60% de la population a moins de 24 ans), ce qui pourrait potentiellement générer un dividende démographique. Sa façade maritime offre un emplacement stratégique pour le développement des entreprises.

1.1.1 Situation économique

La première décennie des années 2000 a été particulièrement difficile, marquée par l'élection présidentielle controversée de 2003, en plus du dérapage dans la gestion des finances publiques et de la fin du programme avec le FMI. En raison de ces facteurs, le pays a connu des révoltes populaires sans précédent entre 2006 et 2007, qui ont entraîné d'importants dégâts matériels et des pertes humaines. La prise du pouvoir par l'armée en décembre 2008, quelques heures après la mort du Président de la République, illustre également la fragilité institutionnelle du pays durant cette période. Entre 2005 et 2010, le taux de croissance annuel moyen du PIB était d'environ 3 %. En 2009, avec la prise du pouvoir par les militaires, le pays a enregistré son plus faible taux de croissance, soit -1,1%.

Graphique 1. Évolution de la croissance économique, 2005-2026 (%)



Source : Calculs des auteurs basés sur des données gouvernementales

2010-2015 : phase de stabilisation et de réforme mais compromise par le virus Ebola

En 2010, le pays a été marqué par le retour à l'ordre constitutionnel avec l'élection du président Alpha Condé. Entre 2010 et 2012, l'économie guinéenne a été placée sur un sentier de croissance, suite à d'importantes réformes entreprises dans le cadre de la stabilisation macroéconomique qui ont permis au pays d'atteindre le point d'achèvement PPTTE, avec l'annulation des 2/3 du stock de la dette du pays.

La croissance est passée de 4,8% en 2010 à 5,6% en 2011 et 5,9% en 2012 avant de retomber à 3,9% en 2013. La performance enregistrée de 2010 à 2012 est due au soutien de la campagne agricole qui a donné un nouveau souffle au secteur primaire (10,3%) et au dynamisme de l'industrie agroalimentaire (12,2%).

Le ralentissement de la croissance en 2013 s'explique par les troubles sociopolitiques et la non-reprise de la production d'Alumina Corporation Guinea (ACG), conjugués à une baisse sensible de la production des autres services non marchands (-22,3%) et à la détérioration de la fourniture d'électricité. Toutefois, cette dynamique s'est estompée au cours de la période 2013-2015, en raison de la gestion du processus électoral, de la baisse des prix des produits d'exportation sur le marché mondial, et de l'apparition du site de la maladie à virus Ebola, qui a mis à nu la faiblesse du système de santé du pays et la vulnérabilité de son économie. L'effet combiné de ces chocs a durement touché la production des secteurs tournés vers l'extérieur en 2015, entraînant une baisse des activités minières (-18%), de la construction (-3%) et de l'hôtellerie (-10,7%), suite au départ massif des expatriés non chinois dans le secteur de la construction.

2015-2020 Une reprise stimulée par le secteur minier mais avec un impact limité sur la réduction de la pauvreté et la prospérité partagée

La croissance économique a été forte en 2015-20, avec une moyenne de 7,3 % en termes réels sur la période. Cette période a été caractérisée par le maintien d'un fort afflux d'investissements directs étrangers en raison de l'amélioration du climat des affaires résultant des réformes menées depuis 2011. La croissance du secteur minier a été de 21,8 % en moyenne sur la période 2015-2020, soutenue par des entrées annuelles moyennes d'IDE de 11,8 % du PIB. Grâce à la forte croissance de la production de bauxite, la Guinée est devenue l'un des trois plus grands producteurs au monde.

Le pays a également été impacté par la pandémie COVID-19, qui n'a épargné aucun pays dans le monde. Cependant, la pandémie COVID-19 n'a pas affecté le secteur minier, qui a connu une croissance de 34,6 % en 2020, mais les secteurs non miniers, qui emploient

la majorité de la main-d'œuvre, n'ont connu qu'une croissance de 2,5%. La combinaison de la hausse des prix de la bauxite et de l'or et de la forte demande de bauxite de la Chine a profité à l'économie guinéenne en 2020. Bien que l'économie guinéenne ait résisté (7,0 pour cent de croissance en 2020), la crise a entraîné des déficits dans les recettes courantes (12,5 pour cent du PIB en 2020 contre 14,4 pour cent en 2019). La Covid-19 a gravement affecté les secteurs non miniers, dont la croissance a reculé à 2,5 % en 2020 contre 5,1 % en 2019, en raison des retards dans la mise en œuvre de grands projets, de la fermeture temporaire des frontières et des mesures prises pour contenir la pandémie. Cette situation a perturbé les activités des secteurs agricole, manufacturier et des services et a eu un impact sur l'inflation.

L'inflation a augmenté à 10,6 % en 2020, contre 9,5 % en 2019 et 8,3 % en 2016, en grande partie en raison de Covid-19 (isolement des zones de production et de consommation, hausse des taux d'assurance du transport maritime international), des grèves syndicales (stockage des produits de base) et du mauvais état de la principale route d'accès à la capitale Coyah-Kindia-Mamou-Dabola-Kouroussa-Kankan pendant la saison des pluies, suite à la reconstruction de la route.

Pour réduire ces impacts négatifs, le gouvernement s'appuie sur :

- l'Agence nationale pour le financement des collectivités locales (ANAFIC) créée en 2017. Son objectif global est de renforcer la gouvernance locale et les capacités socio-économiques de la population, en particulier les femmes, les jeunes et les groupes marginalisés dans les zones rurales ; et

- l'Agence nationale pour l'inclusion économique et sociale (ANIES), créée en 2019 avec pour objectif de réaliser un effort financier d'au moins 2 % du PIB en 2020, en vue d'atteindre 4 % en 2025, afin de réduire l'extrême pauvreté par des transferts monétaires et alimentaires aux personnes les plus pauvres.

Résilience post-2020 face à la pandémie de Covid-19 et à l'impact de la guerre russo-ukrainienne

En 2021, l'avènement du Comité National du Rassemblement pour le Développement (CNRD), suite au coup d'état du 5 septembre, marque le début d'une nouvelle ère de transition en Guinée. Une feuille de route pour la transition a été définie et s'articule autour de cinq (5) axes, dont l'un est la mise en place d'un cadre institutionnel plus vertueux et propice à la conduite de la politique économique. Toutefois, l'activité économique devrait s'accélérer en 2022, sous l'impulsion de la production minière et de la reprise en cours dans le secteur non minier, même si les incertitudes mondiales et nationales assombrissent les perspectives. Les prévisions pour 2021 et 2022 sont de 5,5 % et 5,7 %. Le conflit en Ukraine représente une menace potentielle pour la production minière et les investissements guinéens. Les retombées du conflit pourraient également entraîner une hausse des prix internationaux du carburant et des denrées alimentaires, ce qui aurait un impact négatif sur l'économie guinéenne.

Encadré 2 : Risques du Covid 19 effets et répercussions de la guerre russo-ukrainienne

Le COVID-19 constitue une menace pour l'économie mondiale dans son ensemble, mais présente des dangers particuliers pour les pays à faible revenu en général et les pays d'Afrique subsaharienne en particulier, dont la Guinée. La prévention et/ou la gestion de cette pandémie, dans le contexte de la fragilité de certains pays africains disposant d'un espace fiscal limité, à constituer des coussins suffisants pour se protéger contre cette pandémie ou du moins limiter son impact économique et social, motive une attention particulière à réserver à ces pays.

Cependant, alors même que le continent africain se remet progressivement de la pandémie, la crise entre la Russie et l'Ukraine a perturbé ces progrès. De nombreux pays de la région sont particulièrement vulnérables aux retombées de cette guerre, notamment la hausse des prix de l'énergie et des denrées alimentaires, la réduction du tourisme et les difficultés potentielles d'accès aux marchés de capitaux internationaux.

Le conflit survient à un moment où la plupart des pays ont peu de marge de manœuvre pour contrer les effets de ce choc. Cela risque d'exacerber les pressions socio-économiques, la vulnérabilité liée à la dette et les séquelles de la pandémie de COVID-19 auxquelles des millions de ménages et d'entreprises étaient déjà confrontés.

Les prix record du blé sont particulièrement préoccupants pour une région qui dépend des importations pour environ 85 % de son approvisionnement, dont un tiers provient de Russie ou d'Ukraine.

La pandémie avait déjà affecté la vision du développement en :

- ✓ Augmentation de la pauvreté multidimensionnelle et des inégalités liées à des services sociaux limités ;
- ✓ L'aggravation de l'insécurité alimentaire ;
- ✓ Baisse de l'utilisation des services de santé ;
- ✓ Perte de revenus en espèces en raison du chômage partiel dû à la fermeture d'entreprises ;
- ✓ Augmentation du niveau général des prix, impact sur les importations et les exportations avec aggravation du déficit de la balance courante et du déficit budgétaire en raison de la diminution des recettes et de l'augmentation des dépenses ;
- ✓ Des capacités d'adaptation négatives ;
- ✓ Risque d'aggravation de l'inégalité d'accès à la justice sociale ;
- ✓ Stigmatisation accrue des groupes marginalisés.³

Il y a déjà des signes clairs que la guerre et l'augmentation du coût des produits de base qui en résulte rendront difficile pour les décideurs politiques en Afrique, et en Guinée en particulier, de trouver un équilibre délicat entre le contrôle de l'inflation et le soutien de la reprise économique après la pandémie.

1.1.2 Situation sociale et développement humain

La Guinée reste classée comme un pays à "faible développement humain" à la 178^e place sur 189 pays, malgré la tendance à la hausse de l'indice de développement humain (IDH) qui est passé de 0,282 en 1990 à 0,477 en 2019, soit une augmentation de 69,1 %.

La croissance économique a eu un impact limité sur la réduction de la pauvreté et la prospérité partagée. Les résultats de l'analyse multidimensionnelle montrent que le taux de pauvreté monétaire a diminué de 55,2% en 2012 à 43,7% en 2019, ce qui correspond à une baisse de 11,5 points de pourcentage. L'incidence de la pauvreté multidimensionnelle serait de 31,1% en 2019 contre 60,7% en 2012. Cependant, ces gains ont très probablement été annulés par la pandémie de COVID-19, car plus de 8 ménages sur 10 ont connu une baisse de leur revenu total depuis cette pandémie. La pauvreté est nettement plus prononcée dans les zones rurales que dans les zones urbaines. Selon les résultats de l'EHCVM 2018-2019, elle est estimée à 55,4% en milieu rural contre 22,4% en milieu urbain. Quatre personnes pauvres sur cinq vivent en milieu rural. La pauvreté a fortement diminué en milieu urbain de 13 points de pourcentage. Cette baisse de la pauvreté a été plus prononcée dans les zones urbaines que dans les zones rurales.

³ Ministère des finances, du budget et de la planification économique

En effet, le taux de pauvreté rurale est passé de 67,7 % en 2012 à 55,4 % en 2019 (soit une baisse de 9,3 points de pourcentage). Les pauvres en milieu rural vivent de l'agriculture de subsistance et d'emplois à faible productivité.

Au niveau national, la réduction de la pauvreté est due à la fois à l'augmentation de la consommation moyenne des ménages (effet de croissance) et à l'effet de redistribution. Il existe des différences significatives dans le niveau de pauvreté entre les régions administratives. La pauvreté est la plus élevée à Labé, Faranah et Kindia, où elle touche plus de 50 % des individus, alors qu'elle touche 15,7 % des individus dans la capitale Conakry. La pauvreté a fortement diminué entre 2012 et 2019 dans les régions suivantes : Nzérékoré, Kankan, Mamou, Boké.

Selon les dernières données disponibles, les inégalités de revenus, mesurées par les indices de Gini, sont passées de 0,317 en 2012 à 0,272 en 2019. Ce recul des inégalités, combiné à la réduction de l'incidence de la pauvreté, montre que la situation de la population au niveau national s'améliore. COVID 19 est susceptible de creuser ces inégalités régionales et de genre. Les gains réalisés entre 2012 et 2018 en matière de réduction de l'insécurité alimentaire risquent d'être anéantis par l'impact de la guerre russo-ukrainienne, alors même que 24,4% des enfants de moins de 5 ans souffrent d'un retard de croissance ou de malnutrition chronique.

Cependant, COVID19 aurait augmenté les vulnérabilités socio-économiques des ménages et des entreprises. Selon les résultats de l'étude d'impact socio-économique de COVID 19, environ 31% des ménages ont perdu entre 30 et 50% de leurs revenus, 21% des ménages ont signalé des difficultés d'accès à l'eau potable, 30% d'accès aux services de santé et 29,3% ont été confrontés à un manque de nourriture. En outre, plus de 2 millions d'enfants ont manqué l'école en raison de la pandémie. De même, l'étude a révélé que 80% des entreprises du secteur formel ont connu une baisse des ventes en raison de la faible demande ; 91,5% des entreprises informelles ont connu une baisse des ventes depuis le début de la pandémie ; 9,5% des entreprises ont connu une baisse de leur trésorerie.

Au niveau national, le taux de chômage est estimé à 4,8 %. Ce faible taux cache une autre réalité, puisque le taux combiné de chômage et de sous-emploi lié au temps est estimé à 34,7 % de la population active. Les jeunes sont les plus touchés par le chômage. En effet, leur taux de chômage est de 7,2 pour cent, plus élevé que le taux national. Les jeunes ayant fait des études supérieures sont les plus touchés par le chômage (52,1 %), suivis de ceux ayant fait des études secondaires (9 %).

Les conditions de vie des ménages se sont également améliorées, comme le montre l'évolution des indicateurs sociaux. Des progrès significatifs ont été réalisés dans le secteur de l'eau, de l'hygiène et de l'assainissement, notamment dans le secteur de l'eau. La proportion de ménages utilisant l'eau potable est passée de 67,8% en 2012 à 70,9% en 2019. Le taux d'accès à l'énergie électrique est encore faible. Cependant, le taux d'accès à l'électricité des ménages guinéens est passé de 18,8% en 2012 à 42,1% en 2019. Les disparités d'accès à l'eau potable et à l'électricité entre les zones urbaines et rurales persistent.

La Guinée a réalisé des progrès quantitatifs significatifs en matière d'éducation, notamment grâce aux programmes d'appui au secteur de l'éducation qui ont permis d'améliorer l'offre d'infrastructures scolaires. Ainsi, le taux d'alphabétisation est passé de 34,0% en 2012 à 38,9% en 2019 tandis que le taux net de scolarisation au primaire est passé de 57,8% en 2012 à 66,3% en 2019. Cependant, des efforts doivent être faits en termes de qualité et pour résoudre d'importants problèmes liés à l'inadéquation entre

l'offre et la demande scolaires, qui se traduit par l'insuffisance de la capacité d'accueil du système éducatif ; l'insuffisance des capacités académiques et professionnelles des enseignants ; le manque de manuels scolaires ; et la persistance des disparités (entre filles et garçons et entre zones urbaines et rurales).

Par ailleurs, malgré un arsenal juridique qui garantit le principe d'égalité entre les hommes et les femmes, les disparités entre les sexes persistent et se manifestent dans la plupart des sphères socio-économiques et politiques du pays en raison de l'application insuffisante des textes juridiques et des contraintes socioculturelles.

Dans le domaine de la santé, la Guinée a fait des progrès significatifs au cours de la période 2005-2018. La santé maternelle et infantile s'est améliorée. Les indicateurs de mortalité ont été réduits, même si le niveau de mortalité infantile et juvénile reste globalement élevé. Malgré des progrès substantiels au niveau national, les inégalités d'accès aux soins persistent dans les régions. Seulement 40% des naissances dans les zones rurales ont lieu dans des établissements de santé, contre 90% dans la capitale, Conakry. Le gouvernement entend faire des efforts supplémentaires en matière de santé maternelle et infantile en construisant ou réhabilitant des infrastructures sanitaires de qualité et en renforçant les capacités du personnel de santé pour lutter efficacement contre les maladies endémiques et gérer les pandémies.

En outre, les services d'eau et d'assainissement jouent un rôle essentiel dans la prévention et la protection de la santé humaine lors d'épidémies de maladies infectieuses. Le mauvais état des infrastructures urbaines d'approvisionnement en eau et d'assainissement de la Guinée et les performances financières de la compagnie sont très préoccupants compte tenu de la tendance actuelle à l'urbanisation. L'accès limité à ces services a contribué à la propagation d'Ebola et a sapé la réponse du COVID-19.

En matière de protection sociale, la Guinée dispose d'un système dont les prestations et allocations sont exclusivement réservées aux salariés du secteur formel. En raison de la nature particulière du marché du travail en Guinée (dominé à 95 pour cent par le secteur informel), ce système de protection sociale ne bénéficie qu'à un segment relativement restreint de la population et contribue donc peu à la réduction de la pauvreté. En effet, moins de 3 % de la population guinéenne est couverte par la protection sociale.

La pandémie de COVID-19 a touché de manière disproportionnée les pauvres et les personnes vulnérables en Guinée, en grande partie à cause de la couverture limitée des programmes de protection sociale. La Guinée a néanmoins commencé à jeter les bases d'un système de filets de sécurité sociale avec le Projet de filets de sécurité productifs⁴. Bien que le système n'en soit qu'à ses débuts, la Guinée s'est concentrée sur les filets de sécurité sociale en tant qu'outil de réduction de la pauvreté.

Cependant, le système existant, qui est très peu représentatif, doit encore faire face à d'énormes défis en termes de gestion interne, de financement et de revalorisation des indemnités et des avantages pour ses membres.

1.1.3 Situation environnementale

La Guinée a ratifié un certain nombre d'accords et de conventions internationaux pour protéger l'environnement et assurer la gestion des ressources naturelles. Ces accords et conventions traitent, chacun en ce qui le concerne, des aspects liés à la gestion de la faune,

⁴ Les programmes de filets sociaux sont définis comme des programmes de protection sociale non-contributifs qui fournissent des prestations en espèces ou en nature aux ménages pauvres et/ou vulnérables.

de la flore, des eaux continentales ou maritimes, de la pollution, de la diversité biologique, des changements climatiques et de la désertification.

Lutte contre le changement climatique (ODD 13)

La situation environnementale en Guinée est caractérisée par une dégradation continue des ressources naturelles (déforestation, érosion et dégradation des sols, pollutions et nuisances, assèchement des cours d'eau, perte de biodiversité, etc.), favorisée et accélérée par une quasi-croissance de l'activité minière dans le pays, notamment dans les régions de Boké et Kankan. Bien que les émissions de gaz à effet de serre soient encore faibles, on constate une augmentation rapide de leur niveau. Les données montrent que ce niveau double tous les 7 ans, ayant augmenté de 10% entre 1994 et 2015. Ainsi, le pays cherche à réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 13% d'ici 2030.

En 2019, la Guinée, comme d'autres pays en développement, a pris des mesures pour formuler une stratégie nationale sur le changement climatique et a mis à jour le code de l'environnement. Cette stratégie vise à permettre au pays d'atteindre l'objectif mondial d'adaptation au changement climatique établi dans l'Accord de Paris. En 2020, la Guinée a mis à jour sa contribution déterminée au niveau national (CDN) en l'élargissant à de nouveaux secteurs émetteurs de gaz à effet de serre avec des engagements plus robustes qui prennent mieux en compte les questions de genre. La résilience des populations vulnérables au changement climatique s'est améliorée, passant de 9% en 2017 à 15,75% en 2020. Dans le même esprit, le pays a adopté une stratégie nationale de développement pour orienter la trajectoire économique du pays vers un développement productif, résilient et sobre en carbone tout en contribuant à la préservation du patrimoine naturel et culturel conformément à la vision 2040.

Conservation et utilisation durable des écosystèmes marins (ODD14)

La Guinée est un pays ouvert sur l'océan Atlantique, avec 300 km de côtes et un bon potentiel de ressources halieutiques. Le potentiel halieutique exploitable du pays est estimé entre 150.000 et 250.000 tonnes de poissons par an. Les autres ressources halieutiques et hydro-biologiques sont estimées entre 1.000 et 2.000 tonnes de crevettes, et entre 5.000 et 10.000 tonnes de céphalopodes. En effet, le secteur de la pêche contribue à la croissance économique à hauteur de 11,5% du PIB en 2020, il génère des emplois et il contribue également à la lutte contre l'insécurité alimentaire en fournissant des protéines d'origine animale, notamment le poisson. Cependant, sans régulation du secteur, l'impact de l'homme pourrait avoir un effet irréversible sur la biodiversité. Selon le rapport annuel de performance du PNDES pour la période 2016-2020, le nombre d'aires marines et d'eaux intérieures nouvellement protégées et dotées d'un plan de gestion concertée a légèrement augmenté. La protection des écosystèmes marins protégés s'est légèrement améliorée.

Une stratégie d'économie bleue pour la gestion durable des océans et de ses ressources est en cours d'élaboration pour contribuer à la lutte contre le changement climatique d'une part, et pour promouvoir la croissance économique et la réduction de la pauvreté dans les zones urbaines et rurales d'autre part. Le défi est double pour la Guinée : finaliser cette stratégie d'économie bleue et assurer sa mise en œuvre effective.

Préservation et gestion durable des écosystèmes forestiers (ODD15)

La Guinée abrite un patrimoine unique en termes de biodiversité en Afrique de l'Ouest, notamment dans ses reliques de forêt dense humide classées comme zones de haute biodiversité (hotspot) par Conservation International, et comme l'une des 200 écorégions les plus remarquables au monde en termes d'habitats, d'endémisme et de richesse spécifique par le *Fonds mondial pour la nature* (WWF). Le pays dispose également d'un

immense potentiel en ressources biologiques et abrite ainsi, avec ses pays voisins, des sites transfrontaliers internationaux dont les écosystèmes sont les moins dégradés d'Afrique de l'Ouest.

En effet, les forêts guinéennes couvrent 1,1 million d'hectares et représentent 4,5% du territoire national. Pour augmenter le pourcentage de forêts protégées et stopper le déclin du couvert forestier, le gouvernement guinéen prévoit de classer 5 à 6 millions d'hectares d'ici 2020.

En ce qui concerne la perte de ressources naturelles, il convient de noter une nette amélioration de la couverture forestière du pays sur la période 2015-2019. Estimé à 25,9% de la superficie du pays en 2015, le couvert forestier de la Guinée s'est nettement amélioré pour atteindre 39,7% en 2019. La proportion d'espèces végétales et animales menacées a augmenté sur la période 2015-2019, passant de 1,3% en 2015 à 3,71% en 2019.

Bien que rentables, l'exploitation minière et le braconnage ont de graves conséquences sur l'environnement et les droits de l'homme des communautés rurales vivant à proximité des zones minières. En raison de la sensibilité du secteur, peu d'enquêtes sont menées pour quantifier l'impact environnemental de l'exploitation minière en Guinée.

Une attention particulière du gouvernement est nécessaire pour éviter le péril environnemental. Il faut augmenter le budget de l'État consacré à l'environnement afin d'accroître les moyens des gardes forestiers, d'améliorer la surveillance des sociétés minières et de surveiller et protéger les sources d'eau potable.

1.2 Promouvoir les priorités nationales en matière de développement durable

1.2.1 Articulation de la vision nationale de développement à long terme

Les priorités nationales de développement de la Guinée sont basées sur un ensemble d'orientations stratégiques qui mettent en œuvre la Vision souhaitée d'une Guinée émergente et prospère à l'horizon 2040. La *Vision 2040 d'une Guinée émergente et prospère* tient compte des agendas multidimensionnels : international (Objectifs de développement durable ODD " *Ne laisser personne de côté* "), régional (Agenda africain 2063 : " *L'Afrique que nous voulons* "), et le New Deal.

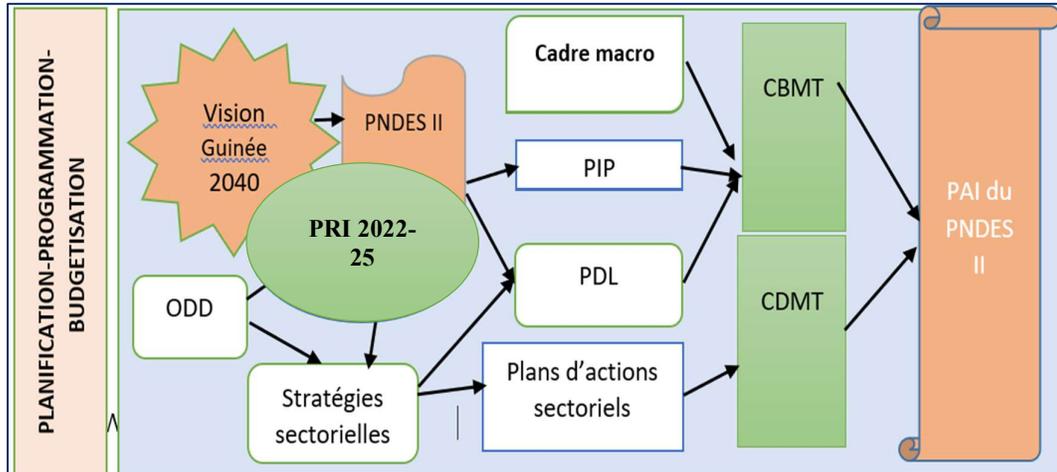
Les objectifs généraux de la prospective sont (i) de définir les grandes orientations stratégiques du développement à long terme et (ii) d'initier un processus de dialogue pour explorer les futurs possibles du pays, en tenant compte de la contribution de toutes les composantes de la société.

Les objectifs spécifiques de la " *Vision Guinée 2040* " sont de : (i) identifier les futurs possibles ; (ii) faciliter le consensus sur un futur souhaité ; (iii) cristalliser toutes les forces vives de la nation sur le futur souhaité de la Guinée ; (iv) déterminer un cadre de référence pour permettre le développement de stratégies à court, moyen et long terme ; et, (v) atteindre un développement durable prenant en compte tous les paramètres.

L'opérationnalisation de cette vision à long terme du développement de la Guinée repose sur des instruments de planification à moyen terme, notamment les plans nationaux de développement économique et social, ainsi que les stratégies sectorielles et régionales et leurs plans d'action annuels. Ce système de planification s'appuie sur un système statistique national (SSN), des bureaux de stratégie et de développement (BDS) dans les ministères sectoriels et des services décentralisés de planification dans les régions et préfectures. Il s'appuie également sur le nouveau système de gestion des finances publiques introduit par la LORF à travers les cadres de programmation pluriannuelle

que sont les cadres de dépenses à moyen terme (CDMT) et les cadres budgétaires à moyen terme (CBMT).

Figure 4 : Les interrelations des cadres de planification



Source : Auteurs

La Vision vise à transformer l'économie guinéenne et à la placer dans la catégorie des pays émergents à l'horizon 2040. Cette ambition est soutenue par un engagement ferme à diversifier les sources de croissance par la transformation locale de l'énorme patrimoine minier et forestier du pays, tout en renforçant sa compétitivité.

Cependant, aucune politique de financement n'a été élaborée pour la *Vision 2040 de la Guinée*. Il existe cependant un Programme national d'investissement (PNI) qui est lié au Plan national de développement économique et social (PNDES). Le PNI comprend les projets prioritaires prévus pour la période 2016-2020 et sert de base au programme triennal d'investissement public (PIP) et à la préparation du budget national de développement (NDB). A travers ce PNDES, le Gouvernement remet la planification stratégique au cœur de l'action publique et capitalise les acquis des processus de planification précédents en prenant en compte les nouveaux défis résultant des différentes crises qu'a connues le pays. En effet, le PNDES est l'outil d'opérationnalisation en séquences quinquennales de la Vision Guinée 2040, basée notamment sur la Loi fondamentale du pays et les agendas de développement africain et international. Le PNDES reste aligné sur les ODD.

1.2.2 L'approche de financement du PNDES

Le PNDES 2016-2020 est le plan de deuxième génération sous la troisième République, après le plan quinquennal 2011-2015. Il fait suite à trois (3) séries de documents de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP), dont le dernier était le DSRP-3 qui a expiré en 2015. Le PNDES 2016-2020, qui vient de s'achever, comprenait cinq piliers et avait pour objectif global de " promouvoir une croissance forte et de qualité pour améliorer le bien-être des Guinéens, et réaliser la transformation structurelle de l'économie, tout en mettant le pays sur la voie du développement durable ". Sur la période 2016-2020, 555 des 677 projets et programmes d'investissements publics inscrits dans les prévisions du PNI 2016-2020 ont été mis en œuvre, dont 268 projets actifs (voir tableau ci-dessous).

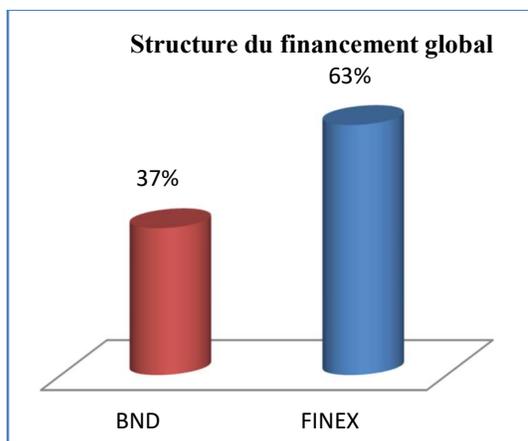
Tableau 1. Programmes et projets d'investissement public

Les piliers du PNDES	Nombre de projets PNDES	Nombre de projets mis en œuvre PIN 2016-2020
Pilier 1 : Promouvoir la bonne gouvernance	105	100
Pilier 2 : Une transformation économique durable et inclusive	347	303
Pilier 3 : Développement inclusif du capital humain	152	107
Pilier 4 : Gestion durable du capital naturel	73	45
Total	677(*)	555

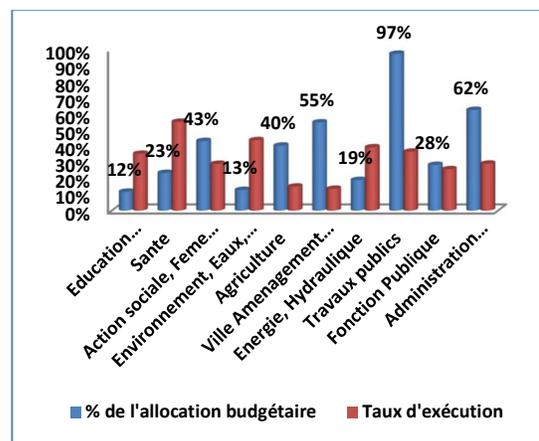
Le PNDES 2016-2020 a été estimé à plus de 14 milliards de dollars US. Le budget du PNDES est évalué en fonction des besoins de financement des actions prioritaires retenues. Toutes les stratégies sectorielles incluses dans le PNDES ont été chiffrées et mises en œuvre. Cependant, le coût global des projets programmés dans le PNDES est très élevé par rapport aux capacités de mobilisation et surtout d'absorption des ressources de l'Etat.

Sur la période 2016-2020, le budget national de développement a couvert 37 % du financement global, contre 63 % pour les PTF.

Graphique 2. Structure de financement du PNDES



Source : Gouvernement



Les ODD dont les cibles et les indicateurs concernent principalement l'éducation, la santé et l'environnement bénéficient des niveaux de financement les plus élevés.

La mobilisation des ressources nécessaires au financement du PNDES 2016-2020 a été exceptionnelle grâce au succès de la **préparation et de l'organisation du Groupe Consultatif** en novembre 2017. Cette réunion a donné lieu à un niveau d'annonces qui a démontré la confiance des partenaires publics et privés envers le Gouvernement et illustré la qualité des projets qui ont été présentés.

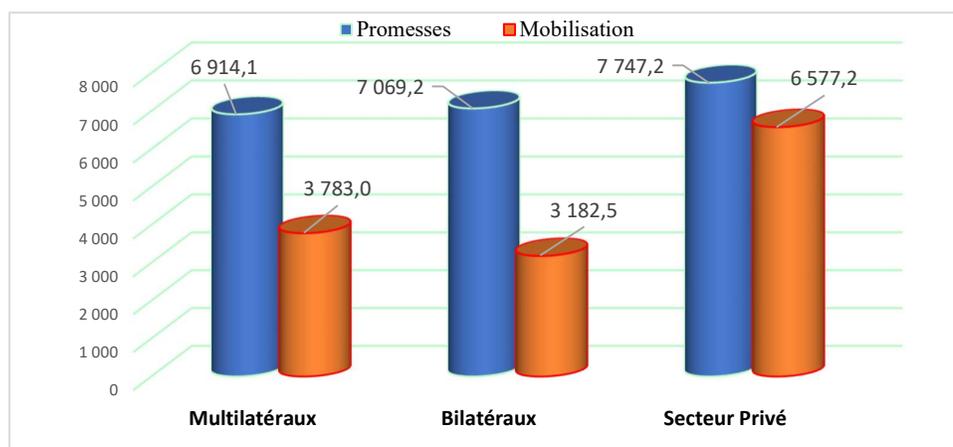
A fin 2020, le montant total des conventions de financement signées pour les cinq années du PNDES 2016-2020, s'élève à 13 542,7 millions USD, soit 62,3% des engagements de Paris, dont 6 577,2 millions pour le secteur privé, soit 84,9% des engagements des investisseurs et 6 965,5 millions pour le secteur public, soit 49,8% des engagements. Le rythme de mobilisation s'est accéléré en 2018, par rapport aux deux premières années du PNDES pour le secteur public. Le total des accords de financement signés en 2018 s'est élevé à 2,686 milliards de dollars, contre 583,4 millions de dollars en 2016 et 798 millions de dollars en 2017. Pour 2019, le rythme a baissé d'environ 900 millions de dollars pour atteindre 1,695 milliard de dollars mais la baisse est plus importante en 2020 avec seulement 953,5 millions de dollars mobilisés.

Tableau 2 : Situation de la mobilisation des fonds sur la période 2016-2020 (en millions de dollars US)

	Promesses	Partager	Solde au 01/01/2016	Montants signés en 2016	Montants signés en 2017	Montants signés en 2018	Montants signés en 2019	Montants signés en 2020	Total 2016-2020	Partager	Tarifs
Secteur public	13 983,4	64,3%	249,3	583,45	798,03	2 686,37	1 694,87	953,52	6 965,51	51,4%	49,8%
Multilatéral	6 914,2	49,4%	249,3	485,01	727,89	774,04	759,77	787,04	3 783,03	54,3%	54,7%
Bilatéral	7 069,2	50,6%	0	98,44	70,13	1 912,33	935,10	166,47	3 182,48	45,7%	45,0%
Secteur privé	7 747,2	35,7%	0	924,80	1 124,30	2 027,80	1 674,50	825,78	6 577,18	48,6%	84,9%
Total général	21 730,6	100,0%	249,3	1 508,25	1 922,33	4 714,17	3 369,37	1 779,29	13 542,68	100,0%	62,3%
Part annuelle			1,8%	11,1%	14,2%	34,8%	24,9%	13,1%	100,0%		

Avec les bailleurs traditionnels de la Guinée, le Gouvernement a pu, au cours des cinq années du PNDES, conclure et signer des conventions de financement avec : (i) les bailleurs multilatéraux pour un total de 3 533,8 millions de dollars, soit 51,1% de leurs engagements ; et (ii) avec les partenaires bilatéraux pour un total de 3 182,5 millions de dollars, soit 45,0%. Cette situation ne prend pas en compte le stock d'engagements au 31 décembre 2015 (portefeuilles actifs) sauf pour la Banque mondiale. Pour le secteur privé, la plupart des investissements ont été réalisés dans le secteur minier. Le secteur minier en Guinée, avec son immense potentiel, a attiré les investissements étrangers même en temps de crise et continue d'être le fer de lance pour stimuler la croissance économique. Les investissements sous forme de PPP ont concerné de nouveaux projets ou des extensions de projets existants.

Graphique 3 : Comparaison des promesses de dons pour la période 2016-2020 (en millions de dollars)



Source :

Chaîne de dépenses mars 2021, DNB, DGIP et PNDES 2016-2020 Vol 1

Le taux de mise en œuvre du programme d'investissement en 2020 est faible. Cela limite l'impact de ce programme sur la mise en œuvre des ODD. Sur la période 2016-2020, le décaissement des ressources financières promises par le Groupe consultatif de Paris a progressivement augmenté mais n'a pas été à la hauteur des ambitions (voir Graphique ci-dessous).

Tableau 3 : Prévisions et exécution du budget d'investissement, 2020

Nature du financement	2016-2020			Taux d'exécution	
	Prévisions du PNDES	Prévisions Budget	Exécution	/PNDES	/Budget
Financement externe (Finex)	13 724,80	17 060,00	9 650,61	70,32%	56,57%
Financement national (BND)	23 905,00	13 668,03	6 707,37	28,06%	49,07%
Total	37 629,80	30 728,04	16 357,98	43,47%	53,23%

Source : Chaîne de dépenses mars 2021, DNB, DGIP et PNDES 2016-2020 Vol 1

La mise en œuvre du PNDES a été moins efficace en raison de la mobilisation insuffisante des ressources internes et de la faible absorption des ressources externes. La mise en œuvre sur ressources propres de l'Etat est restée modeste, avec une réalisation de 28,1% des prévisions du PNDES et 49,1% des crédits budgétaires. Pour sa part, l'exécution sur financement extérieur a atteint 70,3% des prévisions du PNDES et 56,6% des prévisions budgétaires. Cette faible capacité d'absorption des ressources est due, entre autres, à la faible proportion de projets inscrits au budget ayant fait l'objet d'une étude de faisabilité, à la faible connaissance des procédures des bailleurs de fonds, aux faibles capacités des chefs de projets dans la passation des marchés et au faible suivi de l'exécution des projets sur le terrain.

En outre, le choc de la pandémie du VIH a eu un impact négatif sur la vision du développement durable de la Guinée. Cependant, le dynamisme du Système National de Planification a permis à la Guinée d'élaborer une Stratégie Nationale de Lutte contre le VIH et le SIDA (SNLC 2020-2022) comme cadre fédérateur du Plan de Réponse Economique et des mesures prises par les autorités pour endiguer la pandémie. Cette stratégie fait le lien entre le PNDES 2016-2020, le

PNDES 2021-2025 et la feuille de route de la Transition, réponse du Gouvernement aux défis économiques, sociaux et sanitaires de la pandémie. Elle constitue un prolongement à moyen terme des efforts déjà entrepris dans le cadre du Plan de réponse économique et donc un outil de mobilisation des ressources pour financer la relance et la résilience post-COVID-19.

L'économie guinéenne s'est montrée résiliente grâce à la capitalisation des acquis du Plan National de Réponse à Ebola et à l'élaboration et la mise en œuvre de cette stratégie nationale de lutte contre le Covid-19. Le coût du programme de redressement et de résilience post-COVID est estimé à environ 2,495 milliards de dollars US. A court terme, la priorité a été donnée à l'objectif d'atténuation des impacts de la crise. A moyen terme, il est attendu que le pays puisse sortir de sa situation de fragilité en devenant plus résilient. L'objectif ultime est d'atteindre les ODD à l'horizon 2030, et ainsi, la réalisation en 2040, de sa vision d'une Guinée émergente et prospère.

Ce faisant, le prochain cadre de référence intégrera les enseignements tirés de la mise en œuvre des précédents cadres de référence pour la planification du développement économique et social de la Guinée. La mobilisation de ces ressources et la mise en œuvre de certains de la cinquantaine de grands projets structurants présentés dans le cadre dans les domaines des infrastructures de transport, portuaires et énergétiques, de l'agriculture, des secteurs sociaux et de la gouvernance se poursuivront au cours de la période du PNDES 2021-2025.

L'une des améliorations apportées lors de la mise en œuvre de la deuxième génération du PNDES est la possibilité pour la Guinée de :

- Recourir aux marchés financiers internationaux à partir du troisième PNDES (2026-2030) ou du PRI 2022-2025, afin de pouvoir répondre aux importants besoins de financement dans les secteurs de soutien à la croissance et à la transformation économique (modalité utilisée par les pays voisins ayant un niveau de développement assez similaire).
- Améliorer le chiffrage des investissements nécessaires à sa réalisation ainsi que l'identification des financements internationaux publics et privés liés à des partenariats public-privé concrets.

1.3 Stratégie de relance économique post COVID-19

La Stratégie nationale de lutte contre le VIH et le sida (SNLC), qui couvre la période 2020-2022, est la réponse du gouvernement aux défis économiques, sociaux et sanitaires de la pandémie ainsi qu'aux épidémies récurrentes qui marquent l'évolution du pays. La SNLC est conçue pour être : (i) le cadre fédérateur du Plan de réponse économique et des autres mesures prises par les autorités pour enrayer la pandémie ; (ii) le lien entre le PNDES 2016-2020 et le PNDES de deuxième génération ; et (iii) l'instrument de mobilisation des ressources pour le financement de la relance et de la résilience post-COVID.

Il convient de rappeler qu'avant la pandémie, les autorités mettaient en œuvre avec succès le PNDES 2016-2020, premier d'une série de cinq plans de développement qui devraient permettre au pays non seulement d'atteindre les ODD 2030, mais aussi de l'aider à réaliser sa Vision d'une Guinée émergente et prospère à l'horizon 2040. Le PNDES a, en effet, mis le pays sur la voie d'une forte croissance économique dès le début de sa mise en œuvre.

Face aux défis de la résolution du problème du COVID-19, les enjeux pour la Guinée sont à la fois vitaux, sociaux et systémiques. L'enjeu vital est la préservation de la vie d'un grand nombre de citoyens. L'enjeu social est d'améliorer le bien-être de la population et l'enjeu systémique est de renforcer la capacité du pays à répondre aux chocs. Pour relever ces défis, la théorie du changement sur laquelle repose la SNLC suppose qu'en 2022, " la Guinée est débarrassée de la COVID-19 et a repris sa marche vers l'émergence et la prospérité ". A travers cette stratégie,

les autorités entendent se donner les moyens d'éradiquer définitivement la pandémie tout en remettant le pays sur la voie du développement tel que défini par la Vision 2040 et le PNDES qui en est l'outil d'opérationnalisation.

L'application de cette théorie demande que le SNCA soit articulé autour de deux (2) composantes : (i) la réponse sanitaire et socio-économique anti-COVID-19 ; et (ii) la résilience aux chocs épidémiques. Dans le cadre de la première composante, à très court terme, le Gouvernement a mené la lutte contre le COVID-19, en répondant sur

- Le front sanitaire pour rompre la chaîne de transmission de la maladie, et prendre en charge les cas confirmés ;
- Le front social pour limiter les effets négatifs directs et indirects de la maladie sur les ménages, les entreprises privées et le secteur informel ;
- Le front économique pour apporter une réponse adéquate au ralentissement, voire à l'arrêt des activités de production et de commerce dans plusieurs secteurs, afin de créer les conditions d'une reprise durable de l'activité.

Le second volet, dédié à la résilience, complète et renforce la réponse comme une solution durable à la fragilité du système " Guinée ", dont le présent choc COVID-19 n'est qu'une des nombreuses facettes. Cette approche a deux composantes : (i) la résilience de l'État ; et (ii) la résilience du système de santé.

Les domaines d'intervention du cadre de résilience de l'Etat pour le relèvement post-crise et postpandémique qui sont en ligne avec le PNDES portent sur

- L'accélération de la transition numérique du pays
- La mise en place d'"amortisseurs" pour les chocs économiques causés par les épidémies récurrentes.
- La modulation des instruments de planification (Vision 2040, ODD, PNDES...) pour une meilleure prise en compte de la résilience et du numérique ;
- La mise en place d'un système de protection sociale durable ;
- La création d'un observatoire de veille stratégique et d'alerte précoce pour informer, prévenir et préparer les crises nationales, régionales et mondiales potentielles ;
- L'approfondissement la diversification et la transformation structurelle de l'économie.

Le Plan de réponse économique est conçu pour aider le secteur privé à absorber les chocs induits par le ralentissement économique et pour soutenir les ménages économiquement faibles. Le gouvernement a mis en place deux outils financiers pour rendre opérationnel son soutien au secteur privé. Il s'agit de : (i) le Fonds d'appui aux groupements d'intérêt économique (GIE) et aux entreprises ; et (ii) le Fonds de garantie des prêts aux entreprises (FGPE SA). Créé par le décret D/2020/097/PRG/ SGG du 29 mai 2020, le Fonds d'appui aux groupements d'intérêt économique et aux entreprises a pour objet d'apporter une aide financière remboursable aux GIE et aux entreprises particulièrement touchées par les conséquences économiques, financières et sociales de la propagation du COVID-19.

Les bénéficiaires de ce Fonds sont les entreprises (TPE, PME ou Grandes Entreprises) et les TPE qui fournissent des services de transport aérien, maritime et terrestre ou qui opèrent dans les secteurs suivants : tourisme, commerce, restauration, agriculture, élevage, pêche, éducation, culture, jeunesse et tout autre secteur reconnu éligible. Le FGPE SA a été créé par le décret D/2020/098/PRG/SGG du 29 mai 2020 dans le but : " de partager le risque avec les acteurs du secteur financier afin de faciliter l'accès au financement des petites et moyennes entreprises, de promouvoir le développement économique et d'œuvrer à la réduction de la pauvreté, en fournissant aux institutions financières des garanties et d'autres produits financiers similaires ou connexes, et en maximisant l'utilisation d'autres garanties qui ne consomment pas de fonds

publics ". Les bénéficiaires de ce Fonds sont les banques, les institutions financières, les institutions de microfinance et les autorités chargées des marchés publics.

À court terme, la priorité a été donnée à l'atténuation des impacts de la crise. À cette fin, la Guinée a réussi à obtenir un financement extérieur pour son plan de réponse à la pandémie en 2020. Les prêts-programmes destinés à soutenir la riposte au COVID-19 se sont élevés à 1,3 % du PIB en 2020, financés par la Banque mondiale (51,2 millions de dollars), la Banque africaine de développement (13,2 millions de dollars) et la Facilité de crédit rapide du FMI (147,5 millions de dollars). Le dernier décaissement au titre du programme soutenu par la FEC du FMI a eu lieu en décembre 2020, assurant un financement de la balance des paiements de 49,5 millions de dollars et renforçant ainsi la position de réserve de la BCRG.

A moyen terme, il est attendu que le pays puisse sortir de sa situation de fragilité en devenant plus résilient. L'objectif ultime est d'atteindre les ODD à l'horizon 2030, et donc de concrétiser sa vision d'une Guinée émergente et prospère à l'horizon 2040. Cependant, la principale contrainte à la mise en œuvre du PNDES a été l'absence d'alignement systématique des financements - nationaux et internationaux, publics et privés - avec la vision 2040 ou les ODD. Il est donc important de s'assurer que la mise en œuvre du P2RC ne souffre pas des mêmes difficultés à mobiliser des financements adéquats.

Chapitre 2. Évaluation du paysage du financement du développement

L'évaluation du financement du développement consiste à faire l'inventaire de toutes les sources de financement mobilisées par le pays. Afin d'évaluer le niveau et la qualité de ces flux de financement, ils sont analysés au regard des besoins de financement identifiés et de leur alignement sur les priorités nationales de développement du pays. L'objectif de ce chapitre est d'identifier les besoins de financement et d'analyser les tendances de financement tout en notant les contraintes et les opportunités auxquelles la Guinée est confrontée. Il propose des recommandations pour mobiliser davantage de financements à moyen terme et optimiser l'efficacité des financements disponibles à court terme. Cette analyse du paysage du financement du développement s'inscrit donc dans le cadre de la première composante d'un CNFI - " Évaluation et diagnostic ".

2.1 Besoins de financement

La compréhension des besoins de financement est un élément clé de la base sur laquelle est construite une stratégie de financement. L'identification des lacunes les plus importantes en matière de financement et la hiérarchisation des réponses politiques nécessitent une compréhension de l'ampleur des ressources nécessaires pour faire progresser et réaliser au mieux les priorités nationales en matière de développement durable. Les besoins de financement sont beaucoup plus importants dans le secteur industriel, qui repose sur les industries agroalimentaires en plus des activités liées au développement des infrastructures de base telles que la construction, les travaux routiers et les travaux publics en vue d'augmenter la capacité de production d'énergie.

2.1.1 Besoins de financement pour réaliser les priorités nationales de développement et les ODD

La Vision Guinée Emergente 2040 ne s'appuie pas sur des estimations des besoins de financement pour sa réalisation. Les plans opérationnels et leur déclinaison en programmes et actions ne précisent pas non plus leurs coûts.

La Guinée a réalisé des progrès significatifs dans la mise en œuvre des ODD au cours des cinq dernières années et appelle à des investissements supplémentaires pour relever les défis émergents. Ces progrès ont été réalisés grâce à la mise en œuvre du PNDES 2016-2020, qui a permis d'orienter et d'encadrer toutes les interventions des PTF . Même si la dynamique de développement amorcée au cours des trois premières années de la période 2016-2019 a été quelque peu ralentie par la pandémie de COVID19 et la résurgence de la maladie à virus Ebola, l'économie guinéenne s'est avérée globalement résiliente et robuste.

Les progrès les plus remarquables dans la mise en œuvre des ODD ont été réalisés dans le cadre de l'accès à l'énergie (ODD7), dans une certaine mesure dans la réduction de la pauvreté (ODD1) et la lutte contre la faim (ODD2). Cependant, la crise est en train d'inverser les gains de réduction de la pauvreté réalisés ces dernières années (ODD1) avec un impact significatif sur les revenus des ménages et des entreprises, en particulier dans le secteur informel, résultant

à la fois des pertes de revenus et de l'impact de l'inflation. La crise frappe le plus durement les ménages vulnérables. Plus d'un tiers des personnes interrogées ont déclaré avoir souffert de la faim. Selon les estimations de la Banque mondiale, la pauvreté a probablement augmenté de 4 points de pourcentage à cause de COVID-19. La crise a entraîné une forte augmentation du nombre de personnes entrant dans la pauvreté ou se situant juste au-dessus du seuil de pauvreté.

Quant aux ODD 3 et 4 relatifs à la santé et à l'éducation, les progrès enregistrés sont significatifs, mais la qualité des services laisse à désirer et constitue un véritable défi pour le développement de ces secteurs sociaux. En effet, la pandémie de COVID-19 a été préjudiciable aux acquis en matière d'accès aux services sociaux essentiels. 20% des ménages ont déclaré avoir des difficultés d'accès aux soins de santé. Les ménages dirigés par des femmes ont cessé de travailler à un taux plus élevé en raison des fermetures de lieux de travail et des maladies pendant le COVID-19. On estime que 21 % des ménages déclarent que la maladie leur a causé des difficultés d'accès à l'eau potable. Au niveau régional, c'est à Kindia que la proportion est la plus élevée (31%), suivie de Mamou (27%) et de Conakry (21%). 30% des ménages déclarent que la propagation de la maladie affecte négativement l'accès des enfants aux services de santé. En milieu rural, 35% des ménages ont été affectés, contre 37% en milieu urbain.

Les principaux enseignements tirés de la mise en œuvre des ODD au cours des cinq dernières années sont les suivants :

(i) Il y a eu une certaine appropriation nationale des ODD et ils ont été inclus comme priorités dans les documents de planification stratégique du développement. Cependant, ils sont restés flous dans l'allocation et l'utilisation efficace des ressources financières publiques et privées disponibles.

(ii) L'instabilité sociopolitique a été un obstacle important à la réalisation des ODD. La stabilité, la paix, la cohésion sociale et la bonne gouvernance sont les garanties de succès pour la mise en œuvre des ODD.

(iii) La mobilisation de ressources extérieures est une action importante, mais elle doit être complétée par des efforts accrus pour mobiliser et sécuriser les ressources intérieures afin de rendre le financement des plans de développement nationaux durable et viable.

(iv) Une communication et un suivi efficaces sont des outils essentiels pour assurer le succès des programmes de développement. Les ODD ont créé une forte demande de données plus complètes et plus opportunes.

En 2020, avec une moyenne de 42% du budget national de développement et 92% des allocations à tous les secteurs considérés, les secteurs de l'éducation (ODD4), de la santé (ODD3), de l'énergie et de l'accès à l'eau potable (ODD6, ODD7) et de l'agriculture (ODD1, ODD2) ont reçu les plus hauts niveaux de financement. En revanche, les secteurs de l'urbanisme/assainissement et de l'environnement, qui comptent un plus grand nombre d'ODD, n'ont reçu en moyenne que 2% du budget global et 4% des allocations à tous les secteurs.

En termes de ressources provenant du secteur privé pour le financement des ODD, les accords et contrats de partenariat public-privé (PPP) signés ont totalisé 9 836 millions de dollars sur la période 2016-2019, soit une moyenne de 2 459 millions de dollars par an, répartis entre les secteurs à forte concentration des cibles des ODD. Il convient toutefois de noter que si ces chiffres donnent une assez bonne idée de l'ampleur du potentiel de financement du développement durable par les PPP, la majorité des accords signés n'ont pas encore donné lieu à des contrats, sources de financement effectif.

En 2021, fort de ces enseignements, le gouvernement guinéen a procédé à la localisation des ODD tant au niveau central/national qu'au niveau local pour renforcer la planification et les stratégies axée sur/pro-ODD pour les 5 prochaines années. En suivant une approche

participative et inclusive basée sur l’outil RIA, le processus de priorisation a abouti à un package national de 69 cibles priorités sur 169, soit un taux de 41%. Et si en excluant les 43 cibles relatives aux moyens de mise en œuvre, les cibles 14.6 et 14.7 qui ne s’appliquent pas aux pays en développement et les cibles de l’ODD17 exceptées les cibles ODD 17.18 et ODD17.19, qui portent sur la promotion de l’appareil statistique national, il s’avère que 69 cibles ODD ont été priorités sur 107, soit un taux de 65%.

Cette approche nous a permis de mettre en évidence une certaine intégration des ODD dans les stratégies sectorielles. Sur les 17 ODDs, 14 ODDs sont considérés comme prioritaires. Seuls les ODD 9, 10, 14, 17 qui n’ont pas fait l’objet d’une priorisation.

Tableau 4a : cibles prioritaires et indicateurs sélectionnés

Objectifs de développement durable	Nombre des cibles à prioriser										Cibles
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	
1. Pas de pauvreté				x							4
2. Faim Zéro				x							4
3. Bonne santé et bien-être					x						5
4. Education de qualité							x				7
5. Egalité entre les sexes						x					6
6. Eau propre et Assainissement				x							4
7. Energie propre et d'un coût abordable	x										1
8. Travail décent et croissance économique					x						5
9. Industrie, Innovation et Infrastructures		x									2
10. Inégalités réduites		x									2
11. Villes et communautés durables					x						5
12. Consommation et production responsables					x						5
13. Mesures relatives à lutte contre les changements climatiques			x								3
14. Vie aquatique			x								3
15. Vie terrestre					x						5
16. Paix, justice et Institutions efficaces								x			8
17. Partenariats pour les ODD		x									2
Total											63

Source : Auteurs

Le paquet national (13 Objectifs et 63 indicateurs) est devenu le référentiel de toutes les hiérarchies de planification. Dès lors, les besoins de financement du PNDES reflète les besoins issus de la priorisation des ODD au niveau national, les stratégies sectorielles actuellement alignées au PRI 2022-2025 ainsi que les besoins de financement des PDL dans la mesure où ces PDL se fondent sur la stratégie nationale de développement et la localisation des ODD au niveau communal.

Outre la mise à l'échelle des APD, des IDE et l'utilisation des PPP pour être en mesure de mettre pleinement en œuvre les ODD, la principale valeur ajoutée d'un CNFI est la mobilisation de l'économie verte et bleue pour soutenir des progrès dans tous les secteurs des ODD (pauvreté, genre, santé, éducation, etc.). Pour cela, le CNFI ne négligera pas la mobilisation de sources de financements climatiques et des outils de financements 'innovants' liés à des projets concrets dans l'économie verte et bleue comme catalyseurs de développement.

2.1.2 Besoins d'investissement liés à l'environnement et à la guinée verte et bleue

Au fil du temps, la Guinée a mis en place des politiques et des stratégies pour protéger l'environnement et ses ressources. Les plus importantes d'entre elles sont : la politique nationale de l'environnement en 2015, la lettre de politique de responsabilité sociale des entreprises (RSE) dans le secteur minier en Guinée en avril 2017, et la stratégie nationale de développement durable (SNDD) en février 2019.

La SNDD intervient comme un cadre logique et stratégique pour permettre la cohérence et la synergie entre les programmes, plans et politiques sectorielles dans une perspective de durabilité et dans l'esprit de la participation de tous. Cette SNDD fait le point sur les défis et les obstacles à surmonter pour engager avec succès le pays sur la voie du développement durable et respecter les engagements pris vis-à-vis de la communauté internationale. Différents aspects sont abordés à travers ses 7 axes stratégiques et ses 34 objectifs définis : gouvernance, cohésion sociale, développement humain, cohésion sociale et construction d'un avenir prospère fondé sur une culture commune du développement durable. Cependant, malgré l'approche participative, la SNDD ne contient pas d'estimation des coûts associés et ne précise pas les contributions financières attendues des différents partenaires publics et privés (opérateurs privés, représentants de la société civile, ONG et partenaires techniques et financiers).

La Guinée, comme d'autres pays en développement, a également pris des mesures pour formuler une stratégie nationale sur le changement climatique et a mis à jour le code de l'environnement.

- Des lacunes dans les données climatiques fiables et robustes, mais aussi dans toutes les données statistiques liées à la gestion des ressources naturelles ;
- L'insuffisance de l'intégration de la dimension du changement climatique dans la planification du développement ;
- Les ressources financières disponibles sont insuffisantes : Les investissements nécessaires pour atteindre les objectifs de SE4ALL en Guinée sont estimés à 8 179 millions USD sur 20 ans (2011-2030). Cela équivaut à environ 409 millions USD d'investissement annuel. Selon la CDN, 2015, seulement 20% de cet investissement a été effectivement mobilisé par le gouvernement guinéen. Les besoins financiers pour le seul déploiement des énergies renouvelables et les mesures d'efficacité énergétique sont estimés à plus de 6,5 milliards USD.

Sur la base de la CDN révisée en juillet 2021, le portefeuille de la CDN est composé de quatre secteurs d'intervention en atténuation et quatre domaines d'adaptation dont les besoins de financement s'élèvent à 13,9 milliards USD. La programmation par les bailleurs de fonds internationaux, dont la Banque mondiale qui est un majeur partenaire technique et financier de la Guinée, pour des projets contribuant aux objectifs et engagements de la CDN s'élèvent à environ 2,6 milliards USD. La lacune financière entre ces programmations budgétaires déjà approuvées et les besoins futurs montent aux alentours de 11,6 milliards USD. A noter que la Guinée a besoin de financements additionnels de l'ordre de 368 millions USD en adaptation et 11,2 milliards USD en atténuation pour atteindre ses objectifs d'ici à 2030.

Les besoins en investissements pour atteindre les objectifs nationaux de l'économie bleue ne sont pas quantifiés. Cependant, les obstacles suivants ont été identifiés dans le domaine de la sylviculture:

- Les principaux défis à cet engagement sont le manque de ressources financières et humaines, le manque de connaissances scientifiques sur le potentiel et le taux de dégradation des forêts, et la faible implication des communautés locales dans la gestion durable des forêts.
- L'élaboration et la mise en œuvre de la réglementation du code forestier 2017, la révision du code de l'environnement et le schéma directeur de gestion des mangroves (SDAM) sont des priorités.

Le Fonds forestier national et le Fonds de protection de l'environnement sont insuffisamment financés pour mener à bien les programmes de reboisement et de gestion durable des forêts. Ainsi, une évaluation des modalités de reconstitution adaptée serait nécessaire, notamment pour couvrir les besoins liés à la protection et au développement des ressources forestières.

Le Plan d'Investissement de la Guinée synthétisé par le tableau ci-après, propose huit composantes sectorielles, huit véhicules financiers couvrant les secteurs prioritaires de la CDN : énergie, transport, gestion des déchets, agriculture et élevage, forêts et utilisation des Terres. Le type de financement peut être soit financement public, soit financement privé, soit financement mixte. Le plan d'investissement s'élève à un total de 11,6 milliards USD.

Tableau 4b: Synthèse du plan d'investissement vert

	Selon les CDN (en USD)	Portefeuille actuel de projets de coopération (en USD)	Lacunes de financement (en USD)	Véhicule financier proposé pour combler les lacunes	Estimation des budgets nationaux requis pour la réalisation des objectifs « Inconditionnels » (en USD)
ATTÉNUATION					
Énergie Renouvelable (Hydraulique)	2.177 millions	1.001 millions	9.176 millions	1. Obligations vertes souveraines ; 2. Obligations vertes privées ; 3. Facilité de partage de risques 4. Fonds de garanties	2.865 millions
Énergie Renouvelable (Solaire, Hydro, biomasse, éolien)	8.000 millions (6.000 à 10.000 millions)				
Transport	496 millions & Financement privé	-	496 millions	Obligations vertes privées	233 millions
UTCAFT	2.000 millions	528,6 millions	1.471,4 millions	1. Fonds de Reboisement et de Crédits Carbone 2. Fondation pour la conservation et la compensation en Guinée	268 millions
Gestion des déchets	194 millions	127,0 millions	67 millions	Facilité de partage de risques	40 millions
Sous-total	12.867 millions	1.656,6 millions	11.210,4 millions	-	3.406 millions
ADAPTATION					
Ressources en eau	175 millions	467,7 millions	-292,7 millions (surfinancé)	Pas disponible à ce stade	-
Agriculture, élevage	550 millions	336,8 millions	213,2 millions	1. Facilité de lignes de crédits verts 2. Mécanisme d'agrégation - Récépissés d'entrepôt	-
Zone côtière et économie bleue	136 millions	130,1 millions	5,9 millions	Pas disponible à ce stade	-
Santé et Hygiène	149 millions	-	149 millions	Pas disponible à ce stade	-
Sous-total	1.010 millions	934,6 millions	368,1 millions	-	-
TOTAL	13.877 millions	2.591 millions	11.579 millions	-	-

Source : extrait du plan d'investissement détaillé de la CDN (2021-2030), juillet 2022

Il ne s'agit pas seulement d'avoir des politiques sectorielles larges et de promouvoir les investissements verts et bleus, mais d'utiliser l'agenda de l'économie verte et bleue comme catalyseur du développement et d'accélérer la réalisation des ODD en Guinée. Cela nécessitera une intégration plus explicite des ODD dans la planification des investissements publics. Un effort concerté de plaidoyer et de sensibilisation aux ODD est essentiel pour relever ce défi.

2.1.3 Impact de la pandémie de COVID-19 sur les besoins de financement

Le coût estimé du programme de redressement et de résilience post-COVID (P2RC) soutenu par la CCSN 2020-2022 est de 23 490,7 milliards GNF, soit environ 2,495 milliards USD. Le P2RC comprend deux sous-programmes. Le sous-programme " réponse sanitaire et socio-économique " représente 46% de ce montant, soit 1,144 milliard USD, contre 54% pour le sous-programme " résilience aux chocs épidémiques ", soit 1,351 milliard USD.

Les financements mobilisés dans le cadre de cette P2RC s'élèvent à 13.829,6 milliards GNF, dont 4.968,9 milliards GNF (528 millions USD) sont apportés par les différents partenaires au développement de la Guinée. Par rapport au coût estimé de 23.490,7 milliards GNF, il en résulte un besoin de financement de 9.661,1 milliards GNF ou 1,026 milliards USD .

Dans le même temps, les autorités doivent disposer des ressources nécessaires pour répondre au besoin de financement de 1,026 milliard de dollars US pour les différentes phases du PRE et pour le redressement et la résilience post COVID. Malgré la solidarité évidente de la communauté internationale pour aider le gouvernement dans sa lutte contre le COVID-19, il est à craindre que, compte tenu de la situation difficile à laquelle sont actuellement confrontés les pays donateurs, ces besoins soient satisfaits avec peu ou pas de financement.

Il existe encore un important déficit d'investissement à financer pour lequel les autorités guinéennes n'ont pas encore établi d'approche stratégique au-delà des sources de financement dites " traditionnelles ", telles que le budget, les financements publics concessionnels et les IDE. En effet, pour atténuer ce risque, les autorités ont choisi, en plus des dons et des prêts concessionnels qu'elles pourraient mobiliser, de renforcer leurs efforts de mobilisation des ressources intérieures. C'est pourquoi les orientations budgétaires de la loi de finances 2021 fixent l'objectif d'une pression fiscale de 15% du PIB en 2021, contre 11,6% en 2020 et 13,4% en 2019. Cet objectif peut être atteint par (i) l'intensification des efforts de mobilisation des recettes fiscales, douanières et non fiscales ; (ii) la rationalisation des dépenses fiscales ; (iii) la poursuite du processus de réforme initié par la création de la Mission d'Appui à la Mobilisation des Ressources Internes (MAMRI) dans le but de : (i) d'accélérer la modernisation des administrations fiscales et financières de l'État ; et (ii) d'augmenter significativement et durablement le niveau de recouvrement des recettes.

2.2 Cartographie du financement

L'un des principaux objectifs de l'EFD est d'identifier les sources et les tendances du financement du développement, leurs principales composantes, et la mesure dans laquelle ces flux s'alignent sur les priorités nationales de développement et les ODD. Cela implique la nécessité d'établir une cartographie des financements mobilisés et mobilisables.

L'un des principaux objectifs de l'EFD est d'identifier les tendances du financement du développement, ses principales composantes, et la mesure dans laquelle ces flux s'alignent sur les priorités nationales de développement et les ODD. Les composantes du financement du développement en Guinée analysées dans ce rapport sont présentées dans le tableau 5 ci-dessous. Celui-ci représente une interprétation large du concept de financement du

développement, car tous ces flux de financement ne contribuent pas nécessairement dans la même mesure aux priorités nationales de la Guinée.

Tableau 5 : Principaux flux de financement du développement en Guinée

	Public	Privé
Financement intérieur	1. Recettes publiques <ul style="list-style-type: none"> • Recettes fiscales • Recettes non fiscales 2. Dette publique intérieure <ul style="list-style-type: none"> • Obligations du Trésor • Emprunts auprès d'institutions financières 	1. Les investissements privés 2. Crédit au secteur privé
Financement externe	1. Dette publique extérieure <ul style="list-style-type: none"> • Dettes multilatérales • Dettes bilatérales 2. Dons et soutien de la coopération internationale 3. le financement des partenaires stratégiques <ul style="list-style-type: none"> • Fonds vert pour le climat 	1. IDE 2. Les investissements de portefeuille 3. Envois de fonds de la diaspora 4. Le partenariat public-privé

Source : Préparé par les auteurs

Le tableau 5 met ainsi en évidence deux dimensions importantes du financement du développement :

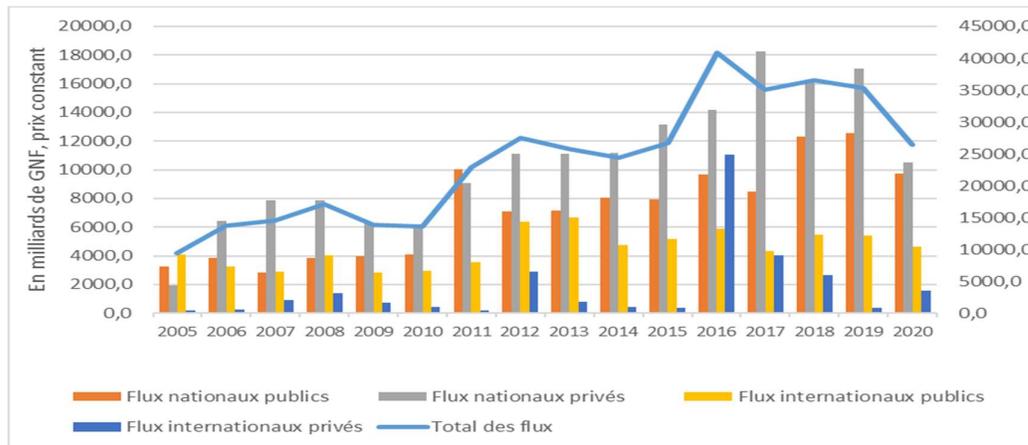
- Financement mobilisé par le secteur public, qui peut être interne ou externe. Ce financement public comprend l'ensemble des flux financiers destinés à financer les programmes et projets de l'État, qui peuvent provenir aussi bien d'agents économiques résidents (financement public interne) que de non-résidents (financement public externe).
- Les financements mobilisés par le secteur privé, qui peuvent être internes ou externes.

L'objectif de la création d'un CNFI "vert et bleu profond" est de promouvoir un meilleur alignement de ces flux financiers avec les priorités des ODD verts en Guinée.

2.2 Tendances en matière de financement

La tendance historique du financement du développement dont dispose le Guinée est marquée par une augmentation régulière ponctuée de périodes de baisse (Graphique 4). Sur la base des données disponibles, le financement du développement, à son niveau le plus bas de 9 443 milliards GNF en 2005, a augmenté de 46 pour cent pour atteindre 13 763 milliards GNF en 2006. Depuis cette date, le taux de croissance annuel composé du total des flux de financement est de 6,9 pour cent. À prix constants (2010), les flux ont presque doublé, passant d'environ 13 763 milliards de GNF en 2006 à près de 26 476 milliards de GNF en 2020, et ont culminé à 48 810 milliards de GNF pour le financement du développement en 2016.

Graphique 4 : Evolution du financement du développement en Guinée (milliards de francs GNF, prix constant)



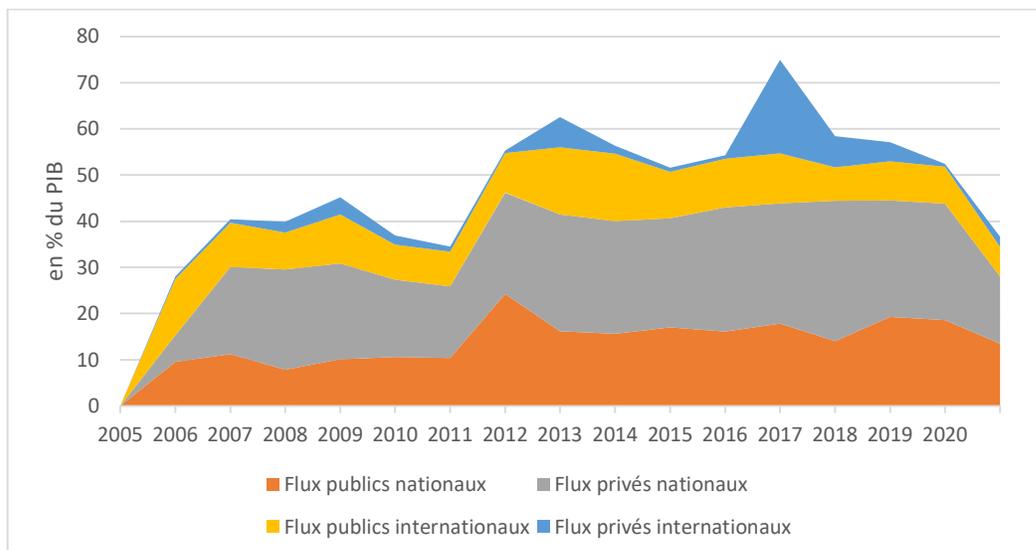
Source : Calculs basés sur les données du gouvernement et de la Banque mondiale

La baisse tendancielle observée depuis 2017 ne s'atténue pas indiquant de fortes contraintes de financement.

Cependant, le paysage du financement du développement s'est progressivement amélioré tout en restant largement insuffisant pour financer les priorités de développement durable et les ODD. En outre, il masque une forte sensibilité du financement du développement de la Guinée aux crises économiques mondiales. En effet, depuis 2005, il y a eu trois périodes de baisse coïncidant avec la crise économique de 2008, la crise des prix du pétrole en 2014 et les conséquences de la pandémie mondiale en 2020.

Tout ceci indique la pertinence pour le gouvernement d'envisager la mise en place d'un CNFI pour stabiliser et accélérer la mobilisation des financements conformément aux priorités nationales de développement et aux ODD.

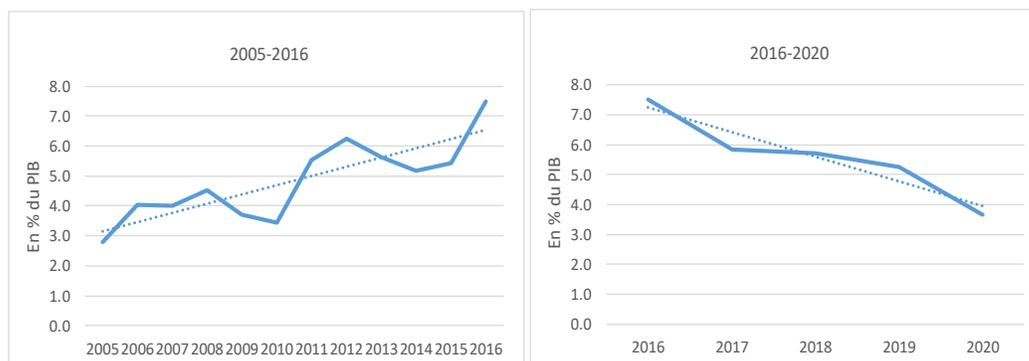
Graphique 5 : Evolution du financement du développement en Guinée (% du PIB)



Source : Calculs basés sur les données du gouvernement et de la Banque mondiale

Au cours des 15 dernières années, la Guinée a connu deux périodes distinctes de financement du développement (Graphique 6). La première période, de 2005 à 2016, a été marquée par une augmentation du financement du développement disponible par rapport au PIB, qui a été principalement alimentée par des augmentations des flux de financement nationaux. Puis à partir de 2016, le financement total disponible par rapport au PIB a marqué une tendance à la baisse, déclenchée par la chute des IDE couplée à la crise des prix des matières premières, reflétée par la baisse des flux publics internationaux sur cette période. En 2020, les répercussions économiques de la crise du COVID-19 ont accentué la baisse des financements disponibles.

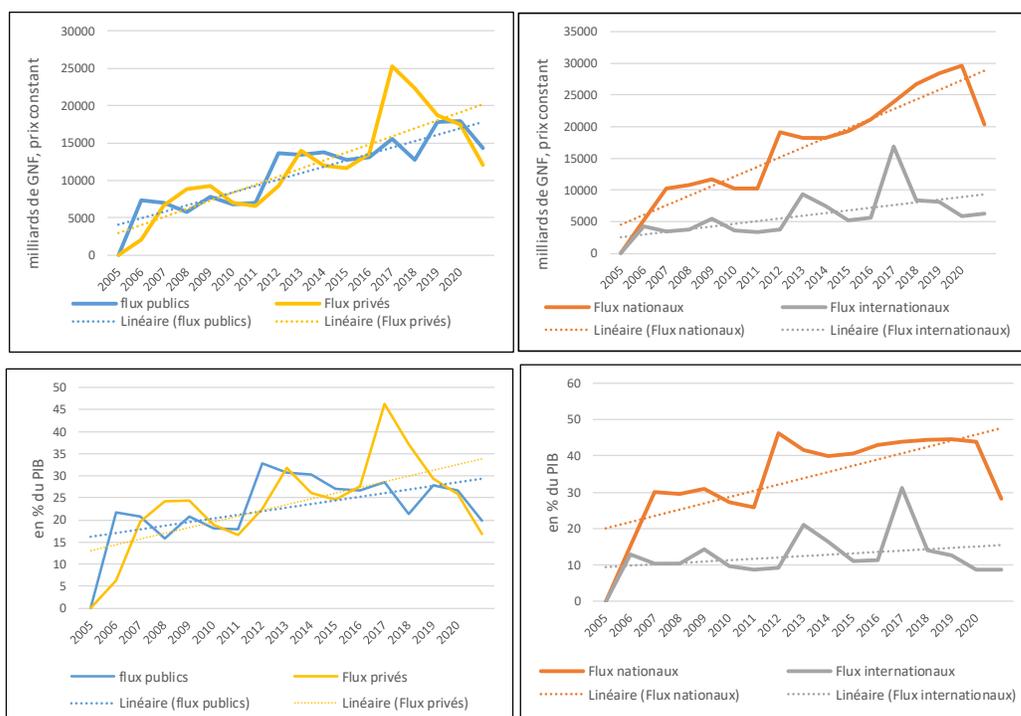
Graphique 6 : Tendances du financement du développement en Guinée



Source : Calculs basés sur les données du gouvernement et de la Banque mondiale

La composition du financement du développement de la Guinée montre une nette augmentation des flux domestiques et privés au cours des 15 dernières années (Graphique 7). Les flux domestiques sont devenus beaucoup plus importants en termes de valeur que les flux publics internationaux. Cette évolution résulte de la combinaison d'une stagnation des financements internationaux et publics et d'une augmentation plus importante des financements domestiques et privés du développement par rapport au PIB. En termes de GNF constant, la tendance à la hausse des flux domestiques (publics et privés) est beaucoup plus forte que celle des flux internationaux (publics et privés).

Graphique 7 : Composition du financement du développement en Guinée



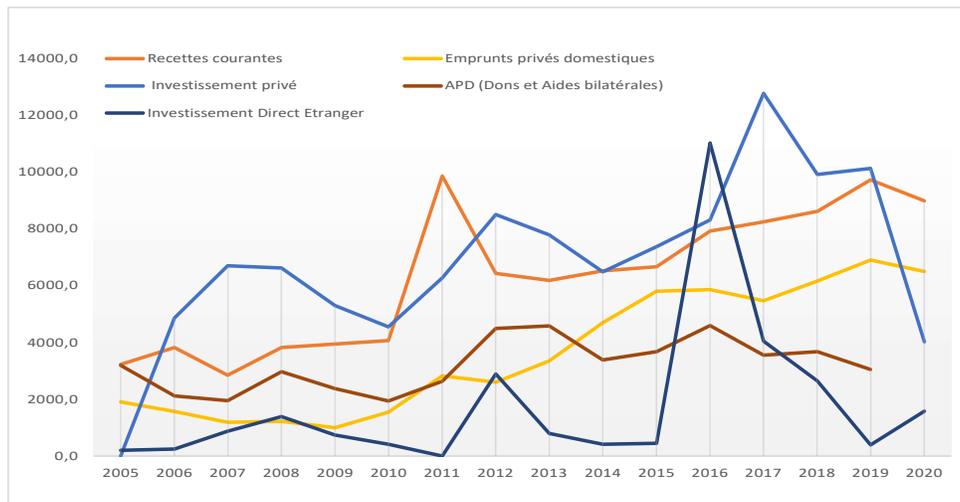
Source : Calculs basés sur les données du gouvernement et de la Banque mondiale

Les flux publics et privés par rapport au PIB suivent un schéma cyclique similaire, sauf en 2016. L'augmentation des flux domestiques par rapport au PIB est d'autant plus significative que le financement total stagne relativement par rapport au PIB, malgré un rebond exceptionnel du financement international privé en 2016. Cela souligne l'importance de réfléchir à la manière d'aligner davantage les priorités d'investissement privé sur les priorités des cibles des ODD de la Guinée, par exemple en incluant les parties prenantes du secteur privé dans le processus d'élaboration d'un CNFI. Cependant, depuis 2017, les flux privés ont connu une tendance à la baisse.

La tendance à la stagnation des flux internationaux et officiels au cours des 15 dernières années est alarmante, étant donné le rôle essentiel des finances publiques dans le financement du développement. L'adoption d'un CNFI pourrait contribuer à l'élaboration d'une stratégie de financement du développement afin de répondre à la nécessité d'une approche stratégique pour inverser ces tendances.

L'analyse historique des données disponibles montre que le financement du développement de la Guinée repose principalement sur les recettes publiques, les investissements privés (commerciaux), les emprunts privés nationaux et l'aide publique au développement (Graphique 8). Depuis 2011, le gouvernement a commencé à emprunter sur le marché intérieur pour financer le déficit public. Ces tirages domestiques sont en mesure de jouer un rôle important pour financer la sortie de crise du COVID-19 et contrer les répercussions de la guerre russo-ukrainienne.

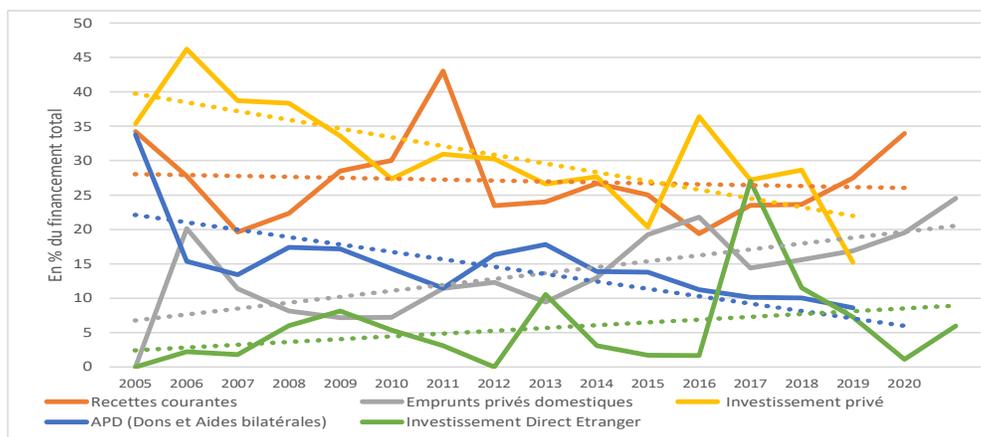
Graphique 8. Principaux flux de financement du développement en Guinée, 2005-2020 (en milliards de GNF, prix constants)



Source : Calculs basés sur les données du gouvernement et de la Banque mondiale

L'évolution de la composition relative du paysage du financement du développement en Guinée semble prête à changer de manière significative (Graphique 9). La part relative des principaux flux de financement nationaux - recettes publiques et investissements privés - dans le financement total du développement de la Guinée a stagné ou diminué. La part des recettes publiques a stagné à environ 34 % du total en 2005 et 2020. La part des investissements privés a fortement diminué, passant de 35,3 % en 2006 à 15,2 % en 2020, tandis que les emprunts privés nationaux (crédit privé) ont augmenté, passant de 20,2 % en 2005 à 24,6 % en 2020. En comparaison, les IDE, structurellement faibles, ont connu une tendance à la hausse, passant de 2,2 % en 2005 à 6 % en 2020, sans dépasser l'investissement privé intérieur. Enfin, l'APD est marquée par une forte tendance à la baisse, passant de 33,8 % en 2005 à 8,6 % en 2019.

Graphique 9 : Evolution de la composition relative des principaux flux de financement en Guinée (% du financement total)



Source : Calculs basés sur les données du gouvernement et de la Banque mondiale

La pandémie Covid-19 a affecté les finances publiques et a entraîné un besoin accru de financement fiscal et externe. L'augmentation des dépenses publiques dans le cadre des mesures de soutien au secteur réel pour contrer la crise économique a conduit à l'accumulation de la dette. La crise COVID-19 exerce une pression importante sur la capacité du budget à répondre

aux besoins d'investissements publics et appelle à une stratégie d'endettement prudente pour maintenir la viabilité de la dette publique.

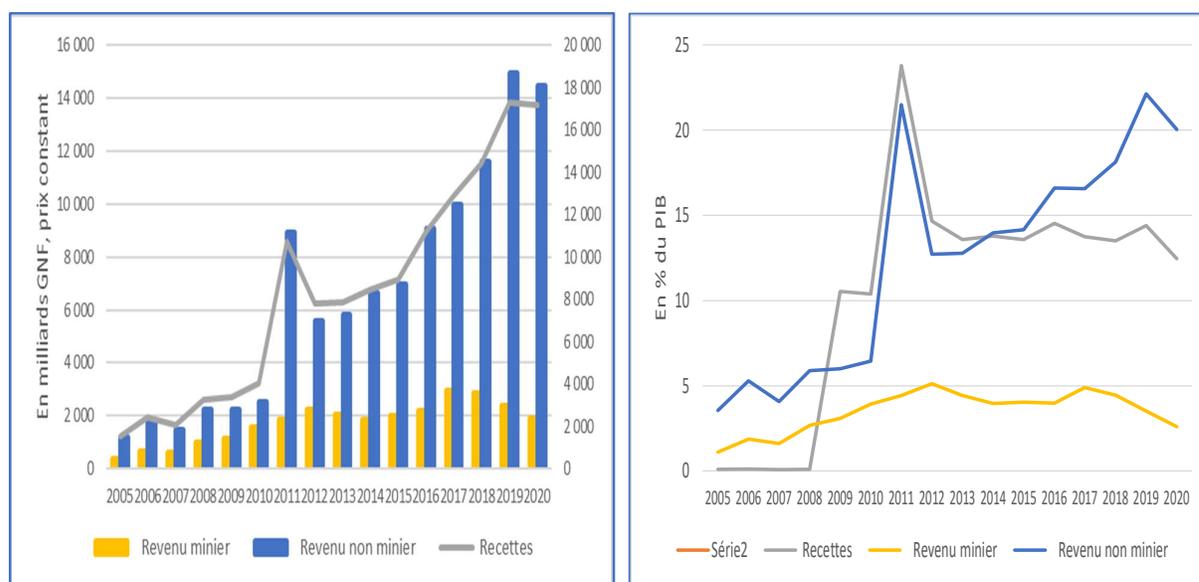
Les tendances du financement du développement identifiées dans cette première partie de l'EFD doivent être prises en compte lors de la conception et de la hiérarchisation des politiques de financement du CNFI.

2.2.1 Finances publiques nationales

Selon les données disponibles, les ressources internes caractérisent l'essentiel du financement de l'économie sur la période 2005 à 2021. Selon la présentation officielle, les ressources internes du secteur public sont constituées principalement des recettes fiscales et non fiscales et des emprunts publics. Les recettes intérieures du secteur public sont mobilisées principalement par la Direction générale des impôts, la Direction générale des douanes et la Direction générale du Trésor et de la Comptabilité publique. Ainsi, sur la base du Tableau des Opérations Financières de l'Etat (TOFE) et de certaines données de l'ITIE-Guinée, les recettes intérieures sont principalement constituées de recettes fiscales et non fiscales.

L'analyse de la structure des ressources intérieures mobilisées révèle une tendance générale à la hausse et un poids important des recettes non minières (76% en moyenne). Sur la période 2005-2020, les recettes intérieures totales (minières et non minières) ont progressivement augmenté en termes réels, passant de 1564 milliards GNF en 2005 à 17159 milliards GNF en 2020. Cette tendance peut être décomposée en deux sous-périodes distinctes : (i) la période 2005-2009, où les recettes ont augmenté à un taux annuel moyen de 2 541 milliards GNF ; et (ii) la période 2010-2020, qui a connu une accélération plus soutenue à un taux annuel de 11 450,31 milliards GNF. Cette performance en termes de rendement fiscal s'explique notamment par diverses initiatives telles que la mise en place de mécanismes d'amélioration des opérations de recouvrement des recettes et les réformes de l'administration fiscale.

Graphique 10. Évolution des recettes publiques, 2005-2020

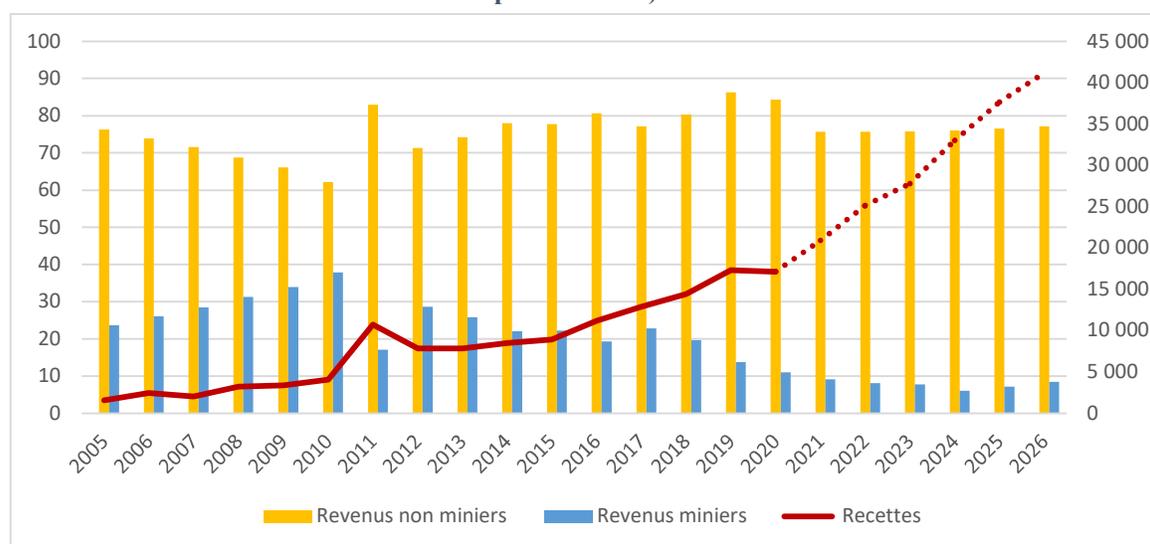


Source : Direction Générale du Budget

Cependant, la croissance des recettes intérieures reste faible par rapport à la croissance du PIB. Le niveau de mobilisation des recettes constitue une contrainte majeure pour le développement économique de la Guinée. Les ressources intérieures de la République de Guinée sont en baisse depuis le pic atteint en 2011 à 24 % du PIB, pour tomber à 14 % du PIB en 2019 avant de baisser encore à 12,5 % en 2020 pendant la pandémie, malgré les efforts pour améliorer son administration fiscale.

L'essentiel des recettes provient de divers impôts, taxes et redevances, ainsi que des dividendes versés aux administrations financières. À cet égard, les recettes courantes versées par les sociétés minières à l'État ont été multipliées par 2,29 entre 2010 et 2017, passant de 220 millions de dollars US à 505 millions de dollars US en 2017 (données ITTIE). Après des augmentations significatives des revenus miniers en 2011-2012, les trois années suivantes ont connu des baisses en raison de l'impact de l'épidémie d'Ebola et de la chute des cours mondiaux, avant d'augmenter à nouveau lentement à partir de 2016 mais dans une perspective de stagnation. Cependant, la baisse des recettes minières a été entraînée ces dernières années par la chute des recettes de l'impôt sur les sociétés.

Graphique 11. Évolution des composantes du revenu national, 2005-2026 (milliards de GNF, prix constant)



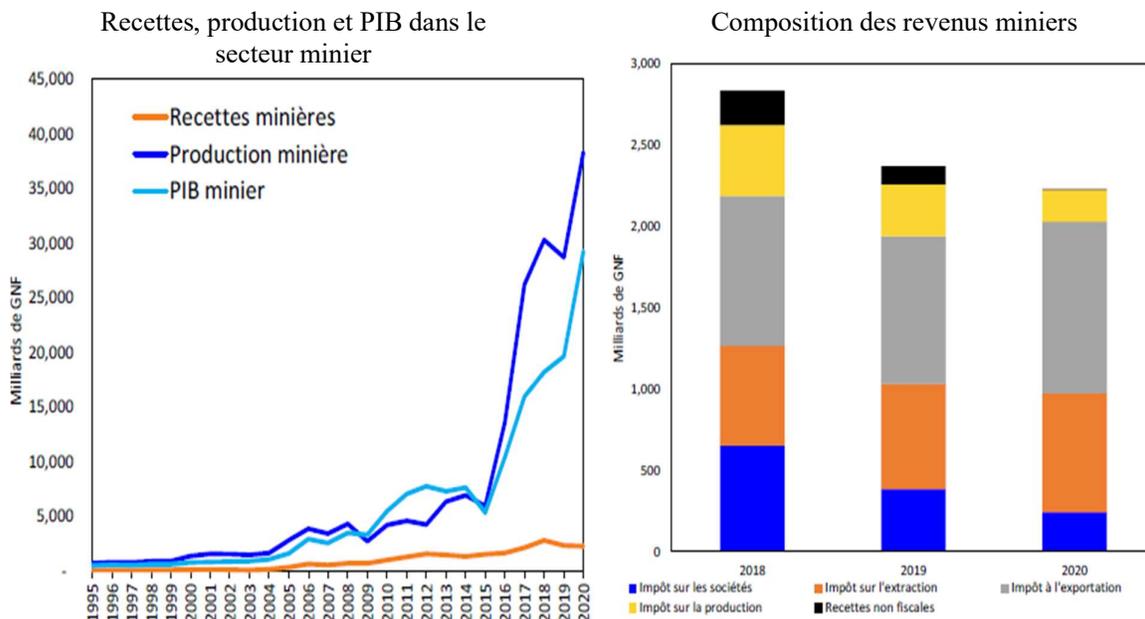
Source : Direction Générale du Budget

Les revenus du secteur minier restent faibles, avec une moyenne de 3,7 % du PIB sur la période 2005-2020, malgré le potentiel du secteur en termes de ressources et d'employabilité. Le pays peine à tirer profit du secteur minier, qui représente plus de 80 % des exportations. La fiscalité du secteur minier doit être examinée à la lumière des généreuses exonérations fiscales accordées aux sociétés minières nouvelles et établies, et de la pratique consistant à transférer les bénéfices par le biais des prix de transfert afin de réduire les bénéfices accumulés, et imposés, en Guinée.

2.2.1.1. Revenus exploitation minière

La baisse des recettes minières constitue un défi important pour le développement de la Guinée. Bien que le secteur minier ait connu une croissance significative de la production réelle depuis 2015, les revenus n'ont pas augmenté dans la même mesure. Bien que le secteur minier ait doublé sa part du PIB entre 2015 et 2020, les recettes minières ont diminué, passant de 29 % des recettes intérieures en 2010 à 13,4 % en 2020 (Graphique 12).

Graphique 12. Évolution de la composition des revenus miniers



Source : FMI

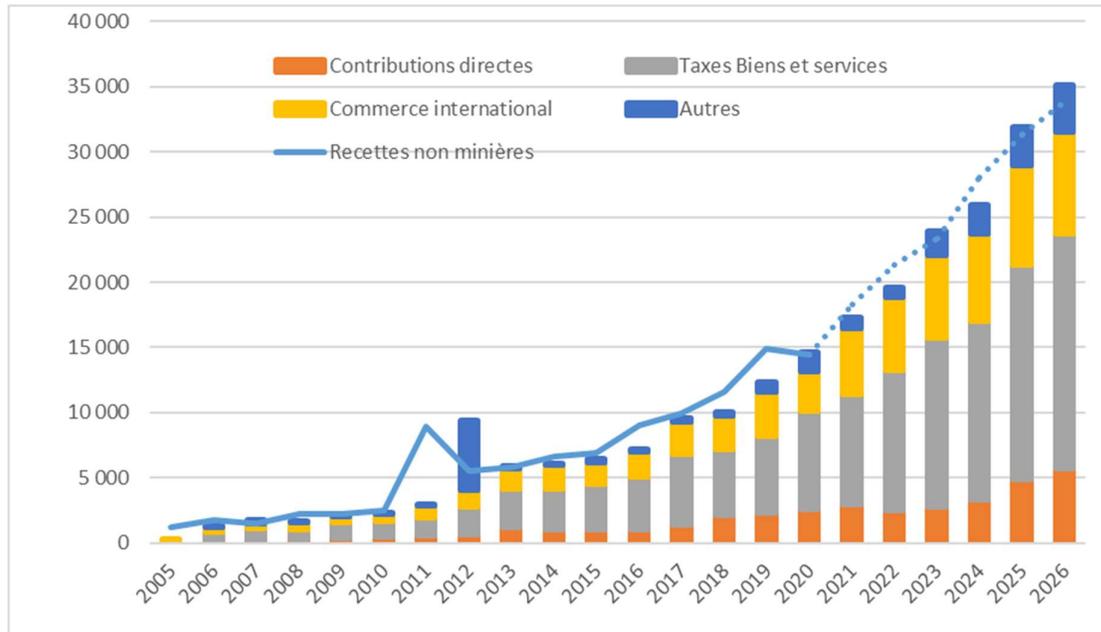
Le secteur minier est soumis à plusieurs taxes et prélèvements non fiscaux. Certains sont spécifiques au secteur, comme les taxes sur l'extraction et la production de substances minérales, les taxes sur les exportations minières, les contributions au développement local et les dividendes obligatoires. D'autres sont applicables aux entreprises en général, y compris celles du secteur minier, comme l'impôt sur les sociétés, la taxe sur la valeur ajoutée et l'impôt foncier unique.

Les recettes minières sont devenues de plus en plus dépendantes des impôts indirects. La marge d'augmentation des recettes minières est importante, le FMI estimant le déficit des recettes minières à environ 5,3 % du PIB sur la période 2010-2019. L'augmentation du prix de transfert de la bauxite, la normalisation des structures de coûts et l'élimination des exonérations fiscales inappropriées pourraient permettre de lever 1 200 milliards de GNF supplémentaires, soit 50 % des dépenses publiques d'éducation en 2019. Une fiscalité adéquate dans le secteur est essentielle pour que les ressources naturelles épuisables de la Guinée profitent à la population, en utilisant les recettes pour investir dans la santé, l'éducation, l'agriculture, les infrastructures et d'autres domaines essentiels à une croissance inclusive.

2.2.1.2. Revenus non miniers

Au cours de la période 2005-2020, les recettes intérieures non minières ont progressivement augmenté en termes réels, passant de 1194 milliards GNF en 2005 à 14472 milliards GNF en 2020 et à 18339 milliards GNF en 2021, selon les prévisions.

Graphique 13. Évolution des composantes des recettes non minières, 2005-2026 (en milliards de GNF, prix constant)



Source : calculs des auteurs basés sur les données et projections des autorités guinéennes.

Les impôts indirects, y compris les taxes sur les biens et services et les taxes sur le commerce et les transactions internationales, représentent la plus grande part des ressources de la Guinée (67 % des ressources intérieures en 2020).

Les taxes sur les biens et services, y compris les taxes sur les produits pétroliers, constituent la principale composante de ce type de ressources (elles représentent 51 % des recettes non minières sur la période 2010-2021). La collecte de la TVA est concentrée sur les grands importateurs et le secteur des télécommunications, ce qui reflète l'importance des secteurs informels et agricoles de l'économie, qui rendent plus difficile la collecte des taxes nationales. Les taxes sur le commerce et les transactions internationales constituent la deuxième source d'impôts indirects (25,5 % des recettes non minières sur la période 2010-2021).

La Guinée mobilise une part modeste de ses recettes par le biais d'impôts directs ou de contributions. Malgré des taux élevés d'impôt sur les sociétés (IS), les recettes ont diminué, passant d'un pic de 2,8 % du PIB en 2012 à 1,7 % en 2020. Le taux de l'impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPP) est également plus élevé que la moyenne régionale, ce qui peut encourager l'important secteur informel, estimé à 40 % du PIB. Les recettes totales des télécommunications sont passées de 2,9 % du PIB à 3,7 % en 2020, les taxes sectorielles devenant une source importante de recettes publiques. Cette charge fiscale élevée a limité le développement d'un secteur qui joue un rôle de plus en plus important pour stimuler la croissance économique et l'inclusion numérique dans tout le pays.

Si des progrès ont été globalement réalisés, les années 2019 et 2020 ont été fortement affectées par la pandémie de COVID-19, sans pour autant assombrir les perspectives de croissance des recettes, grâce au potentiel fiscal avec un taux de pression fiscale inférieur à la moyenne sous-régionale de 18% du PIB et aux mesures d'amélioration des opérations de recouvrement des recettes et aux réformes de l'administration fiscale.

2.2.1.2. Dépenses du gouvernement

Dépenses en capital

Les dépenses publiques ont relativement augmenté en général et ont été volatiles en partie en raison des fluctuations des investissements en capital. Sur la période 2005-2020, les dépenses publiques sont passées de 1 709 milliards GNF en 2005 à 2 328 milliards GNF en 2020, soit 32,2 % du PIB.

La structure des dépenses publiques est dominée par les dépenses courantes (72,5% en moyenne) et les dépenses en capital (27,6%).

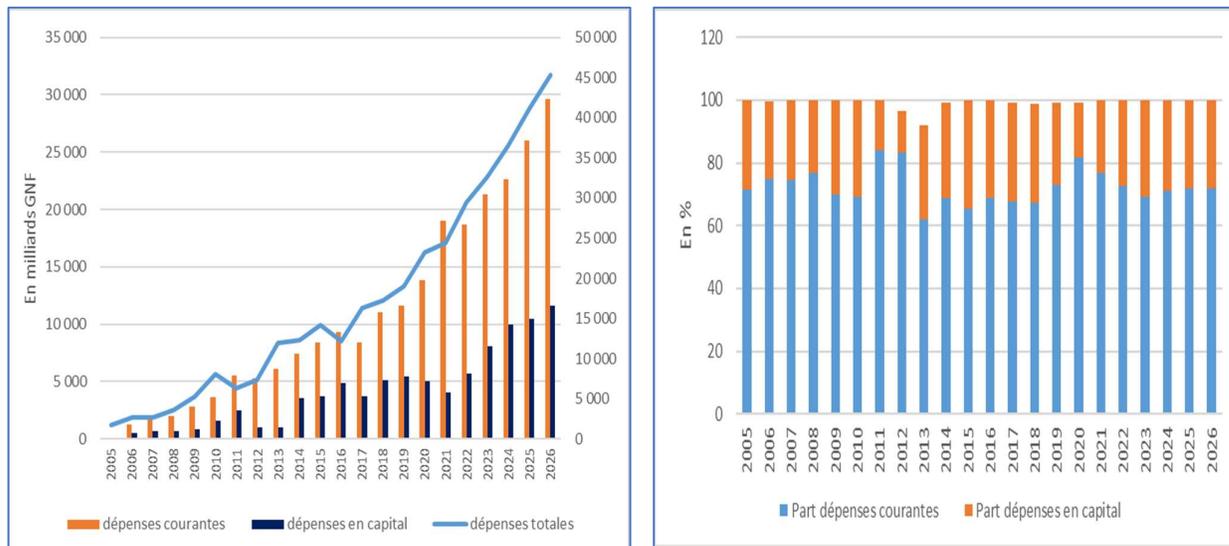
Malgré une part importante des recettes publiques destinée aux dépenses courantes, l'Etat n'arrive pas à couvrir l'ensemble de ces dépenses et a tendance à recourir à l'emprunt pour réaliser ses investissements.

D'autre part, une grande partie de ses dépenses courantes est affectée aux grandes fonctions de l'administration dont la protection sociale, l'enseignement, la santé, le logement et équipement collectif, la protection de l'environnement, loisirs, culture et culte, les services généraux des administrations publiques.

La période 2010-2020 a marqué une accélération plus soutenue avec un taux moyen annuel de 13968,25 milliards GNF (37% de croissance sur la période). Les dépenses courantes et les dépenses d'investissement ont atteint en moyenne 7173,73 milliards et 4325,75 milliards respectivement. Ces deux importantes catégories de dépenses, par rapport aux dépenses annuelles totales, représentent respectivement 51,36% et 31%. Sur la même période, les dépenses en capital ont augmenté de 41% tandis que les dépenses courantes ont augmenté de 15%. L'analyse de ces dépenses en capital montre que la part du financement interne est d'environ 61% et que ce financement interne a augmenté de 10,7% sur la période. En ce qui concerne les financements externes, près de 2170 milliards de GNF ont été investis tous les ans en moyenne au cours de la période 2010-2022 dans les domaines de la gouvernance, du développement urbain et assainissement, de l'agriculture, de la sécurité, du transport, de la santé, de l'eau et l'électricité.

En effet, en termes de dépenses, l'objectif est de maintenir les dépenses publiques dans des proportions durables et de garantir l'efficacité des dépenses. Les dépenses courantes ont augmenté de 37% en termes nominaux pour faire face à la pandémie de COVID-19, passant de 11,7% du PIB en 2019 à 12,7% du PIB en 2020.

Graphique 14 : Evolution et structure des dépenses publiques, 2005-2026



Source : calculs des auteurs basés sur les données des autorités guinéennes.

Les dépenses d'investissement restent volatiles sur la période 2005-2021. Toutefois, elles ont connu une augmentation notable, passant d'une moyenne de 25,3 % sur la période 2011-2015 à 27,7 % sur la période 2016-2020.

Alors que la part de la masse salariale a diminué de 27,5% à 21,9% sur ces deux périodes. En effet, la baisse de la masse salariale résulte de l'assainissement du fichier de la fonction publique dont l'identification de fonctionnaires fictifs, de fonctionnaires travaillant dans le privé et payés ou vivant à l'étranger. Cette réduction a constitué une économie pour l'Etat et n'a pas impacté les ménages. Mieux cette marge a permis de recruter de nouveaux fonctionnaires au regard des milliers de départ à la retraite chaque année. Un recensement biométrique des fonctionnaires est actuellement en cours.

En revanche, la part des dépenses liées au paiement des intérêts de la dette n'a cessé d'augmenter (12,6 % sur 2007-2010, 18,2 % sur 2011-2015 et 21,1 % sur 2016-2020), car de nombreux emprunts contractés pour financer des projets d'infrastructure ont commencé à être remboursés et à peser sur le niveau des recettes collectées. Ainsi, sur la période 2011-2015, les recettes se sont élevées en moyennes à 8769 milliards de GNF contre 14603,6 milliards de GNF en 2016-2020. A cet égard, 6,5% de ces recettes de 2011-2015 ont été consacrés aux paiements des intérêts contre 5,6% au cours de la période 2016-2020.

Et mieux, sur cette période correspondant à la mise en œuvre du PNDES, le gouvernement a mené une politique d'endettement prudente. Ce niveau d'endettement modéré qui a porté la dette publique totale, en moyenne, à 38,8% du PIB a offert au gouvernement une marge manœuvre pour recourir à de nouveaux emprunts à des conditions concessionnelles pour financer de nouveaux investissements favorables au développement économique et social du pays.

Les parts des subventions et des achats de biens et services ont diminué entre les périodes. Cela s'explique par le fait que le gouvernement a supprimé la majorité des subventions de certains produits consommés par la population. La part des dépenses en subventions est passée de 11,6 % sur 2007-2010 à 4,8 % sur 2016-2020. Cependant, les entreprises d'État sont les principaux bénéficiaires des subventions et des transferts. L'entreprise publique d'électricité (EDG) a reçu 48% des subventions pour un montant de 8021,46 milliards en 2022.

Tableau 6 : Changements dans la structure des dépenses publiques sur 2007-2020 (parts en %)

	2007-2010	2011-2015	2016-2020
Achats de biens et de services	21.9	22.1	23.9
Salaires	26.6	27.5	21.9
Intérêts sur la dette	12.6	18.2	21.1
Subventions et autres transferts	11.6	6.0	4.8
Dépenses d'investissement	27.3	25.3	27.7
Autres dépenses	0.1	0.9	0.5
Dépenses publiques totales	100.0	100.0	100.0

Source : DGB/DNPER

Cependant, les dépenses d'investissement ont été affectées par les crises sanitaires d'Ebola et de COVID-19 sur la période 2016-2020. Elles ont augmenté de manière significative pendant la mise en œuvre du plan quinquennal 2011-2015, passant de 2,2 % du PIB en 2011 à 7,4 % en 2015. Le gouvernement avait réalisé des investissements pour lui permettre d'atteindre les objectifs dudit plan. Cependant, la survenue des crises sanitaires Ebola et COVID-19 a entraîné une baisse des dépenses d'investissement, qui sont estimées à 2,7% du PIB en 2020.

Répartition sectorielle des dépenses en capital

Sur la base des rapports d'exécution des lois de finances 2019, 2020 et 2021, le montant des investissements publics se sont élevés à 8251,3 milliards de GNF 2019-2021 dont plus de 72% sur financement extérieur- le reste étant sur ressources propres. La répartition sectorielle de ces investissements est la suivante : 18,3% des dépenses de capital ont été affectée au développement rural dont 16,2% à l'agriculture (1340 mds) ; 22,3% aux mines-industrie-énergie (dont énergie-environnement : 20,05%) ; 29,45% ont été alloués aux infrastructures dont 28,34% aux travaux publics ; 15,30% au social dont 10,86% pour la santé, 3,24% pour l'éducation et 0,63% pour les affaires sociales ; et 14,64% à l'Administration/Décentralisation. D'une manière générale, ces investissements ont varié légèrement à la hausse d'une année à l'autre pour les mines-industrie-énergie et le social témoignant de la résilience des secteurs et de l'accompagnement de l'Etat dans le secteur social tandis que pour les autres secteurs comme l'administration/décentralisation, la cassure a été plus nette en 2020 avec une chute de 41,11 % des dépenses d'investissement par rapport à 2020.

Tableau 7. Dépenses d'investissement public au niveau sectoriel (en mds de GNF)

	2019	2020	2021
Développement rural	581,73	466,37	464,45
Mines-industrie-énergie	667,00	569,19	602,34
Infrastructures	811,20	702,73	915,80
Social	400,70	433,77	427,75
Administration/Décentralisation	480,14	282,73	445,46

Par ailleurs, en 2021 et sur la base des demandes de retrait de fonds (DRF) adressées à la Direction Nationale des Investissements Publics, un montant de 2.227.968,68 milliards de GNF dont 58,25% en prêts et 41,75% en dons a été décaissé dans le cadre de l'exécution des projets de développement. Ce montant est réparti comme suit : 13,57% pour le développement rural, 31,69% pour les mines-industrie-énergie, 24,69% pour les infrastructures, 14,39% pour le social et 12,67% pour le secteur de l'Administration. On note 12,05% pour l'Agriculture, 23,62% pour l'Energie, 9,98% pour la santé publique, 4,41% pour l'enseignement technique et la formation professionnelle et 7,98% pour l'Administration générale.

2.2.1.3. Emprunts d'Etat

Le stock de la dette publique et garantie s'élève à **63 876,06 milliards GNF**, soit environ **6 394 milliards USD** au 31 décembre 2020 (43,4% du PIB). La dette extérieure représente 59% de ce stock et la dette intérieure 41% (soit 17,4% du PIB)

1. Situation de la dette intérieure

La dette intérieure représente environ 36,5% de l'encours total de la dette publique. Elle est constituée de bons du Trésor, d'obligations à 3 ans, de dettes titrisées, d'avances à court terme de la Banque centrale, de la recapitalisation de la dette de la BCRG et autres (crédits TVA).

Elle est dominée par les avances de la Banque Centrale (dette conventionnelle) avec 47,7 % et la dette de marché (BDT et APE). Les autres composantes de cette catégorie de dette sont les arriérés de paiement contrôlés par les autorités. Les arriérés intérieurs se sont accumulés au début des années 2000, les troubles sociaux et politiques ayant contribué à la détérioration de la gestion des finances publiques. En outre, les arriérés ont fortement augmenté en 2011 après que le gouvernement nouvellement formé a gelé de nombreux contrats d'approvisionnement qui avaient été conclus en dehors des procédures standard sous le gouvernement militaire et de transition de 2009-2010. En juillet 2016, les autorités ont achevé un audit des arriérés de l'administration centrale sur la période 1982-2013, qui a conduit à l'inclusion dans la dette intérieure d'un montant supplémentaire de 0,2 milliard de dollars (2,9 % du PIB) d'arriérés, dus principalement à l'État, d'arriérés, dus principalement à des fournisseurs nationaux, et pour des remboursements de crédits de TVA.

Les principaux instruments financiers nationaux utilisés pour mobiliser les ressources intérieures par la Guinée à ce jour se résument comme suit

- **Bons du Trésor (BDT)** : Les bons du Trésor utilisés en Guinée ont des échéances allant de 91 jours à 364 jours. Ils sont utilisés pour financer les besoins de trésorerie et une partie du déficit budgétaire. À la fin du mois de décembre 2019, le taux moyen pondéré des BDT à 364 jours était de 11,66 %, contre 11,77 % en 2018. Le taux des bons à 91 jours a augmenté, passant de 8,54 % en 2018 à 8,24 % en 2019.

- **Emissions obligataires par appel public à l'épargne (APE)** : Avec l'appui des partenaires techniques et financiers, les autorités ont mis en place un nouvel instrument de financement à

maturité plus longue que le BDT : l'emprunt obligataire syndiqué à 3 ans. Cet instrument est utilisé pour financer le plan d'action prioritaire dans les secteurs de l'énergie et des travaux publics. Ainsi, les APE ont été émis en 2015, 2017 et 2019, respectivement pour une prévision de 400, 500 et 1600 milliards GNF et dont les mobilisations ont été plus fortes que prévu et se sont élevées respectivement à 550 milliards pour le premier, 500,346 milliards pour le deuxième et 1300,2 milliards GNF pour le troisième.

- **Obligations Du Trésor (ODT)** : Une émission d'obligations du trésor a été prévue pour un montant de 200 milliards GNF pour l'année 2021. Le recours aux obligations du Trésor résulte de la volonté des autorités guinéennes de développer le marché en diversifiant les instruments de mobilisation des ressources intérieures à moyen et long terme afin de financer des projets d'investissement. Les bons et obligations du Trésor sont principalement détenus par les banques commerciales.

Le tableau 8 montre que les bons du Trésor (T-bills) représentent environ 11 % de l'encours de la dette intérieure, ce qui expose le portefeuille au risque de taux d'intérêt en raison du renouvellement de ces titres.

Tableau 8 : Evolution de l'encours de la dette en millions de USD et du ratio d'endettement

	2016	2017	2018	2019	2020	% total	% PIB
Dette publique et dette garantie	3482	4260	4541	5017	6393	100	43,4
Dette intérieure	1660	2246	2262	2397	2593	40,6%	17,6
Obligations du Trésor	288	341	470	517	726	11%	4,9
Obligations 3 ans	40	76	46	160	209	3%	1,4
Dette titrisée	137	81	160	194	256	4%	1,7
BCRG (avances à court terme)	47	141	-8	137	316	5%	2,1
Recapitalisation de la dette de la BCRG	832	1176	1162	1122	1028	16%	7
Autres (crédits de TVA)	316	431	432	267	58	1%	0,4

Source : Direction nationale de la dette et de l'aide publique au développement

Entre 2005 et 2021, les intérêts sur la dette intérieure ont augmenté régulièrement à un taux moyen de 419,75 milliards de francs guinéens par an (Graphique 16). Cette tendance à la hausse est le résultat (i) de l'augmentation des souscriptions aux bons du trésor à courte échéance et (ii) du taux d'inflation élevé utilisé pour calculer le taux d'intérêt de la dette intérieure.

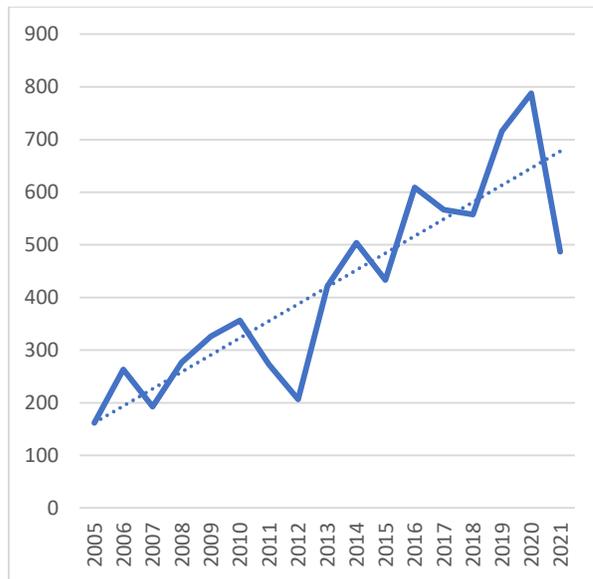
En 2019, les charges de la dette financière ont été payées à 577,00 milliards (67,74% pour la dette intérieure) par rapport à une cible LFR de 966,62 milliards, soit un taux d'exécution de 59,7%. Par rapport à l'objectif de la LFI de 1 002,92 milliards (74% des prévisions pour la dette intérieure), le taux d'exécution a été de 57,5%. Ces dépenses concernent les intérêts versés aux non-résidents pour 32,26% et aux résidents autres que l'administration publique pour 67,74%. Ce faible taux de 59,69% s'explique notamment par les retards dans la régularisation dans la chaîne des dépenses des avis de débit émis par la BCRG tant pour le paiement des charges financières relatives à la dette extérieure que pour celui relatif à la dette intérieure.

Les charges financières de la dette intérieure sont régulièrement payées et représentent 22,27% de l'ensemble des charges de la dette intérieure et extérieure, soit 225,83 milliards GNF ;

s'élevant à 291,8 milliards GNF en 2021 ; et 6,6% des dépenses courantes, s'élevant à 954,9 milliards GNF en 2022.

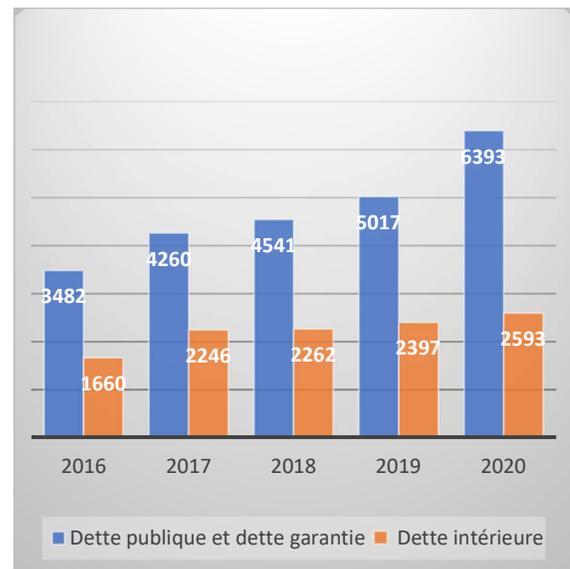
En outre, la dette intérieure actuelle est marquée par une vulnérabilité importante liée au risque de son refinancement et au taux de change. Ces deux risques constituent les principales vulnérabilités à prendre en compte dans l'évaluation des stratégies de financement alternatives. Les charges d'intérêts sur la dette intérieure (410,16 milliards de GNF en moyenne par an) ont évolué comme suit

Graphique 15 : Intérêts sur la dette intérieure (en milliards de GNF)



Source : Direction nationale de la dette

Graphique 16: Encours de la dette de 2016 à 2020 (en milliards de GNF)



Enfin, le développement d'un marché domestique de la dette est l'un des objectifs de la stratégie de la dette à moyen terme (MTDS) et l'une des priorités des autorités en matière de développement du secteur financier.

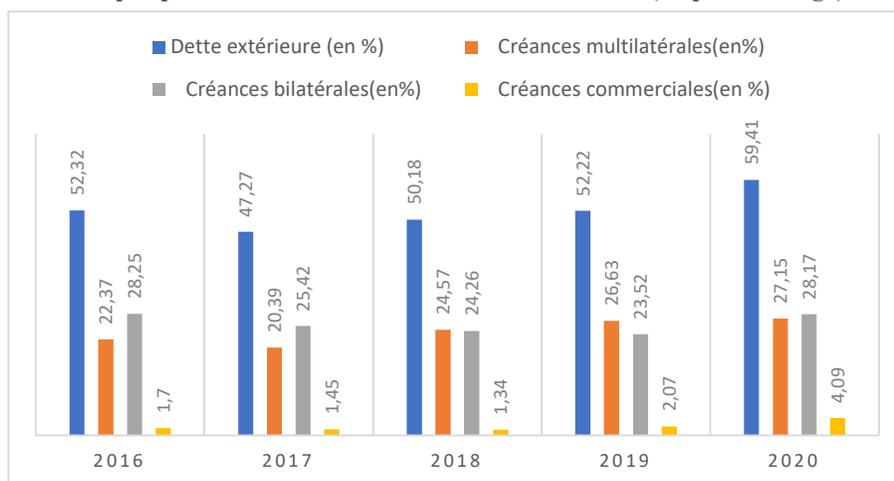
En termes de tirages, en 2020, l'émission nette de dette intérieure auprès des banques commerciales a atteint 2 % du PIB, avec une combinaison de bons du Trésor à court terme (taux d'intérêt effectif de 9,7 %) et d'obligations à 3 ans (taux d'intérêt de 12 %). Le gouvernement a remboursé des arriérés intérieurs représentant 1,7 % du PIB, ce qui, selon le FMI, ramènera le stock à zéro d'ici la fin de 2020. L'encours des avances à court terme de la banque centrale a augmenté pour atteindre 2,1 % du PIB en 2020, contre 1,0 % du PIB en 2019. Ces nouvelles avances devraient être progressivement remboursées en 2021-22. L'amortissement de la dette titrisée auprès des fournisseurs nationaux représentera en moyenne 0,5 % du PIB en 2021-22. L'émission nette de dette intérieure aux banques commerciales devrait rester élevée, à 1,7 % en 2021, en partie pour financer le remboursement des avances de la banque centrale, et fluctuer ensuite autour de 1 % du PIB.

2. Dette extérieure situation

La dette extérieure au 31 décembre 2020 se compose de 27,2% de dette multilatérale, 28,2% de dette bilatérale et 4,1% de dette commerciale. La dette multilatérale est composée de la dette de la Banque mondiale (9%), de la dette du FMI (8,1%), de la dette de la BID (3,4%), de la dette du groupe ADB (3,3%), de la dette de la Banque européenne d'investissement (1,1%) et des autres dettes publiques (2,2%). Il convient de noter que la Banque mondiale et le FMI représentent respectivement 33% et 30% de la dette multilatérale et 15% et 13% de la dette extérieure.

Au cours de la période 2007-2017, le montant global de l'aide publique au développement, effectivement décaissé, s'est chiffré à 6,038 milliards de dollars US. Ce montant s'est réparti comme suit : Gouvernance et développement des capacités (28,6%), Energie & Hydraulique (18,9%), Santé (18,8%), Infrastructures (8%), Education (6,3%), Promotion et protection sociale, Emplois (5,1%), Développement Rural (3,6%), Environnement & Développement Durable (3,3%), Décentralisation et Développement Local (3%), Défense/sécurité (2,8%), Assainissement et Hygiène publique (0,9%), Secteur privé et compétitivité (0,4%), Mines et Industrie (0,2%).

Graphique 17 : Evolution de l'encours de la dette (en pourcentage)



Source : MEFP

L'encours de la dette est passé de 3,482 milliards de USD en 2016 à 6,393 milliards de USD en 2020 avec une croissance moyenne annuelle de 16,7%. Sur la période, la dette extérieure qui est constituée des créances multilatérales (24,2%), des créances bilatérales (25,9%) et des créances commerciales (2,1%) a représenté en moyenne 52,3% de la dette publique totale.

Les créanciers du Club de Paris hors C2D représentent 0,6%, tandis que ceux hors Club de Paris représentent 27,5% de la dette publique. En termes de volume de la dette bilatérale, la Chine occupe la première place avec 71%, 34% de la dette extérieure et 20% de la dette publique.

Le ratio de la dette publique (encours de la dette par rapport au PIB) est de 43,4%, réparti entre la dette extérieure (26%) et la dette intérieure (17,4%).

Ce taux est en hausse par rapport à la même période 2019, résulte de l'inclusion du crédit de TVA de 0,4% et de la dette garantie de Souapiti de 3,9%.

En outre, les indicateurs de viabilité de la dette publique sont restés à un niveau modéré de risque de surendettement. Cependant, le portefeuille de la dette publique est exposé à trois types de risques : (i) le risque de refinancement pour la dette intérieure, (ii) le risque de change pour la dette extérieure et (iii) le risque de taux d'intérêt pour la dette publique.

En effet, près de 63% de la dette totale est libellée en devises étrangères, dont 53% en dollars

US. Ainsi, une dépréciation moyenne du franc guinéen pourrait impacter le budget et augmenter le ratio de la dette publique. Par exemple, une dépréciation de 10% du GNF en 2019 par rapport au dollar américain et aux autres monnaies liées augmenterait le ratio dette/PIB de 2,3% et le service de la dette de 0,38% des recettes publiques.

Néanmoins, le ratio d'endettement est resté totalement en dessous du seuil communautaire de la CEDEAO de 70%, ce qui offre en principe une marge de manœuvre pour mobiliser des ressources pour le financement d'infrastructures socio-économiques de base et un ratio d'endettement conforme aux seuils de et 35% de concessionnalité fixés par le FMI et la Banque mondiale.

2.2.1.4 Entités publiques locales

Les lois de finances prévoient des dotations annuelles aux entités publiques et des transferts aux collectivités locales. Le financement des collectivités par les recettes issues de l'exploitation minière est une retombée de l'activité minière et se présente comme suit :

- 15 % du total des recettes minières mobilisées par l'Etat sont destinées à l'ensemble des collectivités (Fonds gérés par l'Agence nationale de financement des collectivités locales (ANAFIC) ;
- 0,5 % du chiffre d'affaires des sociétés minières sont réservés aux collectivités abritant les activités minières (géré par le Fonds National de Développement Local (FODEL))

De plus, l'Etat a prévu le dispositif de dotations suivantes pour les collectivités territoriales :

- La taxe foncière unique (TFU) revient à hauteur de 60% aux collectivités locales ;
- La taxe unique sur les véhicules (vignettes) : 40% est reversée aux collectivités locales ;
- Le fonds d'investissement minier (FIM) : 5% des recettes minières ;
- Les taxes d'extraction minière ;
- Le fonds de développement des communes de Conakry (FODECCOM) prélevé sur les recettes minières qui était de 10% est à présent un montant forfaitaire). En 2021, ce montant s'est élevé à 158,6 milliards de GNF contre 400 milliards GNF en 2022.

Les organismes publics comprennent les établissements publics administratifs (EPA) et les entreprises publiques (EP) et reçoivent une part importante des dotations budgétaires sous forme de transferts/subventions. Entre 2018 et 2021, le montant total des crédits inscrits dans la chaîne des dépenses en faveur des organismes publics a fortement augmenté, passant de 1 543 milliards GNF à 5 880 milliards GNF, soit une hausse de 281% en l'espace de 3 ans. Les universités, la Société nationale d'électricité ou encore le Fonds national de développement local (FODEL) et l'Agence nationale de financement des collectivités locales (ANAFIC), pour ne citer qu'eux, figurent parmi les entités bénéficiaires de montants importants.

À cet égard, pour le Fonds national de développement local (FODEL) et l'Agence nationale de financement des collectivités locales (ANAFIC), un total de 20,8 millions de dollars US a été transféré en 2019 et 23,5 millions de dollars US en 2020. Il s'agit de mesures importantes pour promouvoir une répartition équitable des bénéfices de l'exploitation minière. Le Code minier de 2013 précise par ailleurs que les gouvernements locaux doivent recevoir 15% des revenus miniers sous forme de transferts fiscaux. Les fonds transférés ont été utilisés pour financer des projets d'infrastructure, principalement dans les secteurs de l'éducation et de la santé (MMG, 2020). Et ces projets sont sélectionnés de manière participative, transparente et responsable au niveau local.

Au-delà de ces établissements publics, les communes sont des entités publiques dotées de la personnalité juridique et de l'autonomie de gestion. En matière de mobilisation des ressources, une enquête auprès de 5 communes (Kindia, Labé, Mamou, Dounet, Samaya) a révélé la

faiblesse des collectivités locales dans la mobilisation de leurs ressources propres. Elle souligne l'importance des recettes extérieures pour répondre aux besoins d'investissement des populations de ces collectivités locales.

Le tableau 9 montre que dans les cinq communes considérées, les recettes externes sont nettement supérieures aux recettes propres levées par les communes. Le niveau de réalisation des recettes sur la période 2018-2020 reste très faible.

Tableau 9. Mobilisation des recettes propres et externes de 2018 à 2020

Collectivités locales	Nature des recettes	2018	2019	2020	Différence entre 2018 et 2019	Taux (%)	Différence entre 2019 et 2020	Taux (%)
Kindia	Total Recettes propres	569 464 304	951 623 673	757 251 801	382 159 369	67,11	-194 371 872	-25,67
	Total Recettes extérieures	-	1 178 018 579	2 631 109 218	1 178 018 579	100,00	1 453 090 639	55,23
	Recettes Totales (propres et extérieures)	569 464 304	2 129 642 252	3 388 361 019	1 560 177 948	273,97	1 258 718 767	37,15
Labé	Total Recettes propres	822 324 726	1 229 945 003	1 071 529 354	407 620 277	49,57	-158 415 649	-14,78
	Total Recettes extérieures	-	2 413 974 852	892 044 724	2 413 974 852	100,00	-1 521 930 128	-170,61
	Recettes Totales (propres et extérieures)	822 324 726	3 643 919 855	1 963 574 078	2 821 595 129	343,12	-1 680 345 777	-85,58
Mamou	Total Recettes propres	415 562 156	700 473 963	690 440 215	284 911 807	68,56	-10 033 748	-1,45
	Total Recettes extérieures	77 498 554	1 256 813 251	1 659 688 021	1 179 314 697	1521,72	402 874 770	24,27
	Recettes Totales (propres et extérieures)	493 060 710	1 940 203 085	2 350 128 236	1 447 142 375	293,50	409 925 151	17,44
Dounet	Total Recettes propres	76 871 215	346 186 345	342 096 011	269 315 130	350,35	-4 090 334	-1,20
	Total Recettes extérieures	233 697 000	1 598 952 633	1 316 745 204	1 365 255 633	584,20	-282 207 429	-21,43
	Recettes Totales (propres et extérieures)	310 568 215	1 945 138 978	1 658 841 215	1 634 570 763	526,32	-286 297 763	-17,26
Samaya	Total Recettes propres	16 148 516	41 943 215	24 486 617	25 794 699	159,73	-17 456 598	-71,29
	Total Recettes extérieures	328 347 265	1 513 529 914	1 507 017 219	1 185 182 649	360,95	-6 512 695	-0,43
	Recettes Totales (propres et extérieures)	344 495 781	1 555 473 129	1 531 503 836	1 210 977 348	351,52	-23 969 293	-1,57

Source : Rapport de la mission d'analyse des données collectées et de validation des résultats dans cinq communes (2021), FENU/UNICEF/PNUD.

Malgré les difficultés rencontrées dans la gestion de toutes les catégories de recettes, à Labé et Samaya, les recettes intérieures sont essentiellement basées sur les recettes fiscales, tandis qu'à Kindia, Mamou et Dounet, elles sont basées sur les droits de succession et les redevances. De 2019 à 2020, le taux de mobilisation des recettes est en nette baisse pour toutes les catégories. Le taux passe de 273,97 à 37,15 (Kindia) ; de 343,12 à -85,58 (Labé) ; de 293,50 à 17,44 (Mamou) ; de 526,32 à -17,26 (Dounet) ; de 351,52 à -1,57 (Samaya).

La mobilisation des recettes propres a été très faible en 2018 avec une gestion des affaires courantes des Communes par les Secrétaires généraux en l'absence des Conseils communaux et des délégations spéciales. Aucun investissement n'a été entrepris dans les Communes au cours de cet exercice budgétaire. En 2019 et 2020, 80% des réalisations de la période ont été financées par des recettes externes de l'État et des partenaires, notamment l'ANAFIC, le FODEL, l'UNICEF, Plan Guinée, le PNUD, l'OMS et l'Union européenne.

Plus généralement, le financement des communautés par le gouvernement provient des revenus miniers est un effet d'entraînement de l'activité minière sur l'économie. Pour profiter pleinement de l'exploitation minière à travers le financement de projets de développement communautaire, le gouvernement guinéen a créé l'Agence nationale pour le financement des collectivités locales (ANAFIC) en novembre 2017 et le Fonds national de développement local (FODEL) en octobre 2017. Les ressources de l'ANAFIC représentent 15% du total des revenus miniers mobilisés par l'État et sont destinées à toutes les collectivités. Celles du FODEL représentent 0,5% des revenus des entreprises pour les communautés accueillant des activités minières.

Grâce à ces réformes, les ressources mobilisées pour le financement des collectivités ont atteint 324,5 milliards GNF entre 2011 et le premier trimestre 2020, soit une moyenne annuelle de

29,6 milliards GNF contre seulement 1,1 milliard GNF en 2010. Elles sont devenues particulièrement importantes à partir de 2019, année où les premières ressources ANAFIC ont été décaissées. Jusqu'en 2018, ces ressources provenaient principalement du FODEL, dont le montant total décaissé entre 2011 et 2018 était de 66,5 milliards GNF, soit une moyenne annuelle de 8,3 milliards GNF. Elles ont fortement augmenté en 2019 et au premier trimestre 2020 pour atteindre respectivement 23,4 milliards GNF et 75 milliards GNF.

Les taxes de surface constituent la troisième source de financement des communautés minières et sont relativement faibles. Entre 2011 et 2019, le montant total de ces taxes a été de 14,8 milliards GNF, soit une moyenne annuelle de 1,6 milliard GNF, contre 200 millions GNF en 2010. Elles sont devenues relativement importantes durant la période de 2016 à 2019, avec un niveau de mobilisation variant entre 2,5 et 3,5 milliards GNF, contre moins de 900 millions GNF avant cette période.

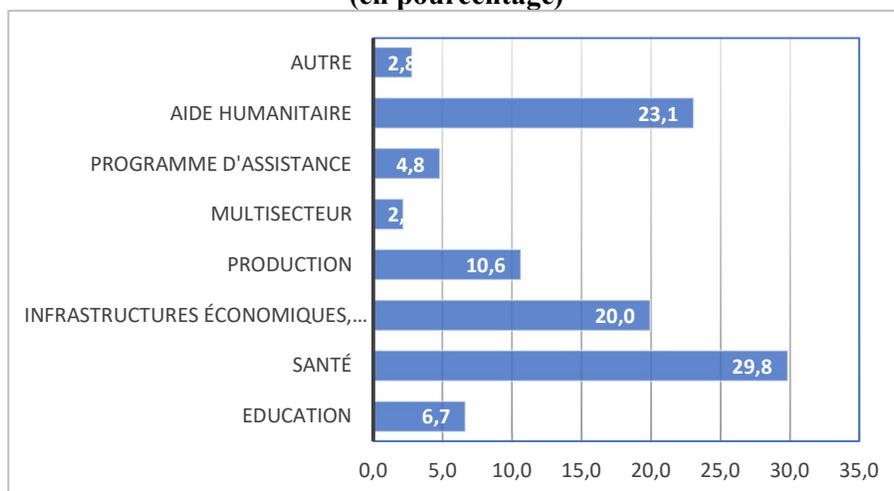
2.2.2 Financement public international

Le financement extérieur public provient de deux sources principales : les tirages et les subventions de la coopération internationale. Les emprunts extérieurs peuvent être levés auprès d'organismes publics (Etats et organisations internationales) ou privés (banques commerciales). Quant aux dons de la coopération internationale, ils prennent la forme d'une aide publique au développement et proviennent de l'ensemble des partenaires techniques et financiers du développement.

2.2.2.1. La coopération au développement

Les financements extérieurs accordés au titre de l'APD sont constitués de prêts concessionnels (60,7%), de dons (25%) et de financements mixtes (15,3%). Les dons sont accordés sous deux formes (aide alimentaire et aide humanitaire) et en espèces (aide-projet principalement). Les secteurs de la gouvernance et du renforcement des capacités, du développement rural, de l'environnement, de l'action sociale, de la santé et de l'éducation sont les principaux bénéficiaires des subventions.

Graphique 18a : La répartition de l'APD par secteur en 2019-2020 (en pourcentage)

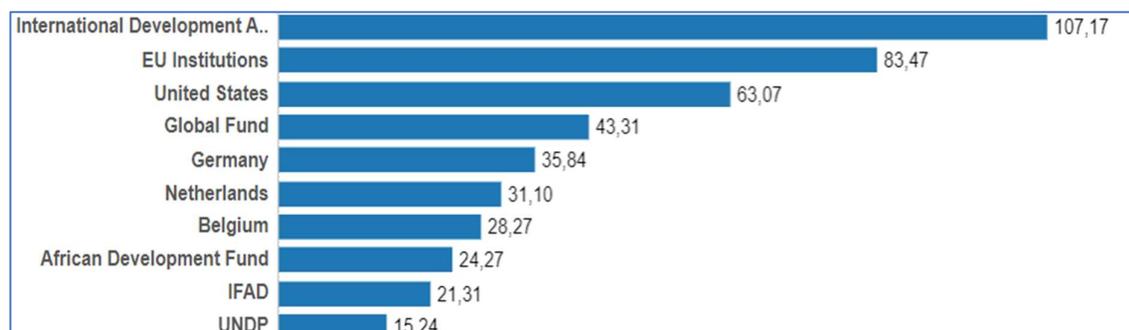


Source : OCDE

Les principaux contributeurs à l'APD comprennent notamment l'IDA avec 107 millions de dollars; l'Union Européenne (UE) avec 83,4 millions de dollars; les Etats unis d'Amérique

(USA) avec 63 millions de dollars; le Fonds mondial avec 43,3 millions de dollars (voir graphique ci-après).

**Graphique 18b : La répartition de l'APD par contributeurs en 2019-2020
(en millions de dollars)**



Source : OCDE

Dons

La Guinée mobilise des dons car elle fait partie des 14 pays africains ayant l'indice de développement humain (IDH) le plus faible. Le pays est donc structurellement dépendant de l'aide publique au développement (APD), qu'il reçoit heureusement de nombreux partenaires. Ces aides prennent la forme de subventions de projets et de programmes et d'appuis budgétaires.

De 2005 à 2021, la Guinée a reçu une moyenne annuelle de 1007,78 milliards de GNF de dons des partenaires techniques et financiers. Ce montant masque la volatilité des dons qui, après avoir observé deux périodes de croissance de 2005 à 2013 et de 2015 à 2018 en faveur de l'assistance face à l'épidémie Ebola, tend à diminuer.

Il convient de rappeler que la part de l'aide publique au développement dans le PIB a connu une progression soutenue de 2011 à 2013, passant de 3,1% à 8,4% du PIB. Puis, à la faveur de la campagne de mobilisation internationale pour la lutte contre l'épidémie à virus Ebola et le financement du PNDES, la part de l'APD dans le PIB est passée de 8,2% à 12,4% du PIB en 2014 et 2015. Par la suite, une légère baisse a été observée avec la fin de l'épidémie à virus Ebola en 2016 et 2017.

Par ailleurs, les projections des subventions en Guinée pour la période 2015-2020 s'élèvent à 12 362,42 milliards de GNF, soit 6 326,28 milliards de GNF en subventions de projets et programmes et 6 036,14 milliards de GNF en subventions d'appui budgétaire. Le tableau ci-dessous présente les différentes allocations pour la période 2015-2020.

**Tableau 10 : Évolution du montant des dons, legs et subventions, 2015-2020
(Milliards GNF)**

Libellé	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2015-2020
Dons, legs, subventions	1 330,56	1 921,86	2 317,05	2 355,40	1 425,70	3 011,85	12 362,42
Dons aux projets et programmes	564,76	1 104,54	1 315,29	1 209,40	928,00	1 204,29	6 326,28
Subventions d'appui budgétaire	765,80	817,32	1 001,76	1 146,00	497,70	1 807,56	6 036,14

Source LF 2015, 2016, 2017, 2018, 2019 et 2020

La Guinée mobilise globalement deux fois moins contrairement à ces prévisions. En effet, en 2019, le montant des dons, legs et fonds collectés s'est élevé à 623,73 milliards GNF, soit 45,4% du montant prévisionnel de 1 402 milliards GNF, dont environ 55% en dons, projets et programmes et 45% en appui budgétaire. En 2020, le montant des dons collectés n'a atteint que 40% du montant prévu de 1 207,33 milliards GNF et ce, en raison de la crise du COVID 19. Sur le montant mobilisé, 35 % ont été consacrés par les dons, les projets et programmes et 65 % par l'appui budgétaire.

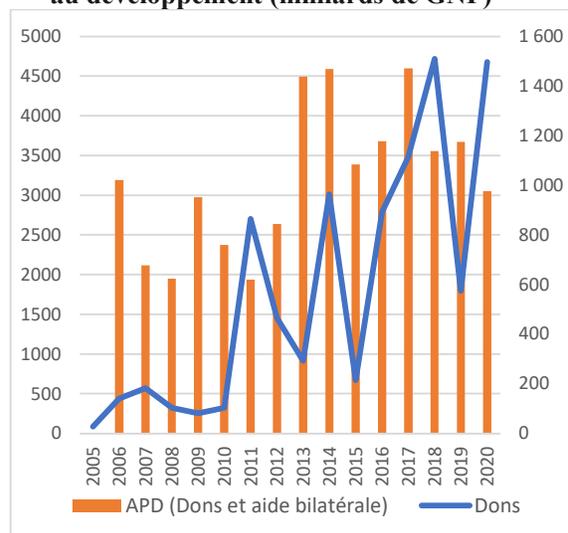
En 2021, 1 698 milliards GNF de subventions sont prévus, dont 834 milliards GNF de subventions de projets et programmes et 864 milliards GNF d'appui budgétaire. Pour les trois années suivantes, elles sont projetées à 9 921,92 milliards GNF, dont 1 947,75 milliards GNF en 2022, 2 164,21 milliards GNF en 2023 et 5 809,96 milliards GNF en 2024.

Aide publique au développement (APD)

Les financements extérieurs sont essentiellement consacrés à la mise en œuvre des projets et programmes de développement inclus dans les Programmes d'Investissement Publics (PIP), qui valident les allocations budgétaires sectorielles conformément à la Loi de Finances-

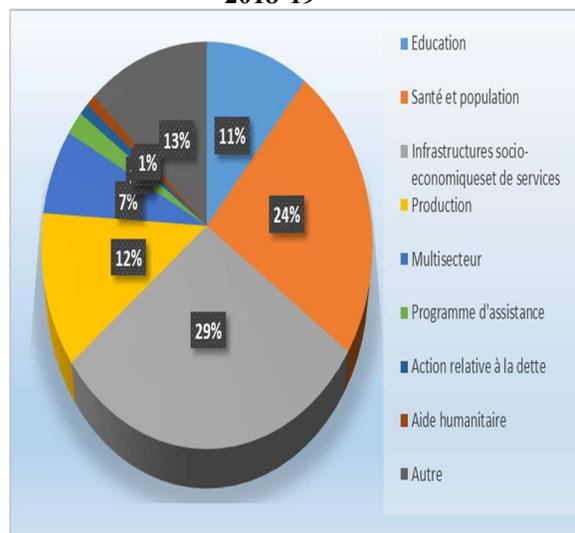
L'analyse du tableau général des canaux de l'APD montre que la Guinée est également confrontée au phénomène de la réduction progressive des financements des partenaires au développement. Cette tendance à la baisse de l'aide au développement est une source d'inquiétude pour un pays qui aspire à passer du statut de pays moins avancé à celui d'une nation émergente à revenu intermédiaire. L'augmentation observée de l'aide publique au développement s'explique en grande partie par la forte hausse des financements de certains bailleurs tels que la Chine et la Banque africaine de développement pour les secteurs de l'énergie/hydrocarbures et des infrastructures, qui ont absorbé l'essentiel des financements extérieurs toutes sources confondues depuis 2016, soit respectivement 38,5% et 24,6%.

Graphique 19. Évolution de l'aide publique au développement (milliards de GNF)



Source : MEFP

Graphique 20. Aide bilatérale par secteur, 2018-19



Source : OCDE

Cependant, au cours de la période 2016-20, la coopération au développement a été particulièrement active et le soutien des partenaires au développement a été important et très significatif.

Ainsi, dans le cadre des programmes 2017-2020 et 2012-2016 de la Facilité élargie de crédit (FEC), la Guinée a reçu respectivement 473,9 millions de dollars US et 656,6 millions de dollars US (FMI : 556 millions de dollars US, BM : 399 millions de dollars US, dont 40 millions de dollars US pour la réponse à la crise du COVID-19, BAD : 69 millions de dollars US, dont 37 millions de dollars US pour le COVID-19, et AFD : 23 millions de dollars US), témoignant de la vigueur de la coopération au développement avec la Guinée.

Mieux, le Groupe consultatif de Paris des 16 et 17 novembre 2017, qui a vu la participation de plus de trois cents institutions financières internationales bi et multilatérales et d'investisseurs privés, a permis au gouvernement guinéen d'obtenir des engagements pour le financement des trois dernières années de son Plan national de développement économique et social 2016-2020 et ce, à travers une cinquantaine de grands projets structurants et variés couvrant les domaines des infrastructures de transport, portuaires, énergétiques, agricoles, éducatives, etc.

A ce titre, une enveloppe de 21,73 milliards de dollars US représentant deux fois et demi le PIB de 2016 (8,5 milliards USD) a été annoncée. Et les attentes initiales de 4,5 milliards ont été largement dépassées et les engagements ont été répartis entre les projets et programmes du secteur public à hauteur de 13,98 milliards et le privé dans le domaine des mines et de l'énergie pour 7,75 milliards USD.

Avec les bailleurs traditionnels de la Guinée, le Gouvernement a pu, au cours des cinq années du PNDES, conclure et signer des conventions de financement avec : (i) les bailleurs multilatéraux pour un montant total de 3 533,8 millions de dollars, soit 51,1% de leurs promesses ; et (ii) les partenaires bilatéraux pour un montant global de 3 182,5 millions de dollars, soit 45,0%.

En outre, il y a eu un niveau significatif de mise en œuvre par certains donateurs multilatéraux tels que la Banque mondiale avec 1,34 milliard de dollars (83,7%), la Société financière internationale avec 179,3 millions de dollars (89,6%), et l'Union européenne avec 432,7 millions de dollars (91,9%) des promesses. Pour cette dernière, le niveau devient plus important si l'on tient compte de la contribution de la Banque européenne d'investissement pour atteindre un taux de 124,9%. Le Fonds monétaire international a plus que doublé sa contribution par rapport à sa promesse de 170 millions (208,7%). La Banque africaine de développement, la Banque islamique de développement, la Banque arabe pour le développement économique en Afrique et le Fonds de l'OPEP pour le développement international ont signé des accords pour des enveloppes allant de 41% à 45% de leurs promesses.

En ce qui concerne les bilatéraux, l'Agence française de développement est en tête de liste, avec 80,5 % de ses engagements réalisés, soit 475 millions de dollars. Le Fonds de développement du Koweït et la Chine ont mobilisé un peu moins de la moitié de leurs engagements à Paris. La Chine aurait pu apporter davantage de ressources si elle n'avait pas été confrontée aux contraintes des engagements de la Guinée avec les services du FMI concernant le plafonnement des prêts non concessionnels pendant la période 2017-2022.

Cependant, le niveau de décaissement des ressources externes apparaît globalement faible (35,5%). Les taux moyens de décaissement les plus élevés sont enregistrés par les secteurs de l'action sociale, du genre et de l'emploi (100%), de la défense et de la sécurité (73,3%), et du développement rural (47%). En revanche, les secteurs des mines et de l'industrie (7 %), de l'environnement et du développement durable (10 %), des infrastructures (16,3 %) et de la gouvernance/du renforcement des capacités (21,6 %) présentent les niveaux d'absorption les plus faibles (RCD 2018).

Les faibles niveaux de déboursement sont principalement dus aux facteurs suivants :

- La complexité de certains projets, notamment dans le secteur des infrastructures, qui entraîne des retards dans l'exécution des travaux ;
- Retards dans la disponibilité des fonds de contrepartie nationaux dans le budget de développement national (NDB) ;
- La faible capacité des ressources humaines en charge de la gestion des projets avec les difficultés à maîtriser les procédures des bailleurs de fonds ;
- Instabilité socio-politique qui empêche le déroulement normal des activités et compromet les calendriers de mise en œuvre des projets ;
- Problèmes institutionnels : ancrage et supervision administrative incohérents, instabilité du personnel affecté à la gestion des projets et conséquences en termes de coordination et de communication ;
- Le manque de transparence, d'orthodoxie et de responsabilité dans la dotation en personnel, la gestion et le suivi et l'évaluation de certains projets
- La complexité et parfois la lenteur des procédures des donneurs

Malgré les niveaux d'absorption souvent faibles, la Guinée devrait pouvoir mobiliser davantage de financements publics et privés pour mieux réaliser ses ambitions de développement. Cela passe par une politique de coopération efficace, qui doit servir d'instrument pour attirer les ressources, promouvoir les investissements directs étrangers et diversifier les partenariats afin de multiplier les opportunités d'investissements publics et privés générant une valeur ajoutée durable.

2.2.2.2 Financement du climat

L'un des principaux objectifs de cette étude est d'identifier les financements - publics, privés et non commerciaux - en faveur d'un agenda vert aligné sur les ODD.

A ce jour, la Guinée a mobilisé peu de ressources issues de la finance climatique ; la plupart des financements proviennent de bailleurs bilatéraux ou multilatéraux tels que le FEM (Fonds pour l'Environnement Mondial) et le GCF (Green Climate Fund). Or, la Guinée entame une dynamique de croissance particulièrement fragile face aux effets du changement climatique. Les vulnérabilités au changement climatique peuvent réduire les gains de développement si elles ne sont pas prises en compte.

Les secteurs de la vie économique du pays sont en effet très dépendants du climat et, en outre, le pays dispose de capacités très limitées pour s'adapter aux extrêmes climatiques qui sont devenus plus fréquents. Les services écosystémiques sont mis à mal, ce qui expose un impact négatif sur l'activité économique nationale, notamment l'agriculture et les autres secteurs économiques. Les communautés rurales sont particulièrement touchées par la dégradation du capital naturel. Elles dépendent des services écosystémiques pour leur résilience aux stress naturels et économiques. Plus de 40 % des travailleurs informels sont employés dans des activités sensibles au climat telles que l'agriculture, la sylviculture et la pêche.

Par conséquent, un développement vert, résilient, inclusif et efficace serait bénéfique pour la Guinée et contribuerait à la constitution d'un capital - naturel, économique et humain. De ce fait, la Guinée a pris l'option forte de prioriser la promotion du capital naturel dans sa Vision Guinée 2040 et dans son PNDES élaboré en 2017. Le pays envisage un développement sobre en carbone qui garantit la conservation des ressources. Cependant, cette prise en compte du changement climatique dans le document de planification nationale doit être renforcée par l'intégration du changement climatique dans les processus de planification infranationaux.

Tableau 11. Financement de projets par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM)

	USD	Année
Élaboration du plan national d'adaptation au changement climatique (PNAQ)	200.000	2007
Projet de renforcement de la résilience et de l'adaptation aux impacts négatifs du changement climatique dans la zone côtière - Zone d'application Kaback et Kakossa (Forécraiah) et Koba et Kito (Boffa)	2.970.000	2011
Renforcement de la résilience des moyens de subsistance des communautés vulnérables de Gaoual, Koundara et Mali Projet REMECC-GKM - 16 communes rurales de Gaoual, Koundara et Mali	4 millions	2014
Projet d'adaptation basé sur les écosystèmes en Haute Guinée - zone couverte - Mandiana, Kouroussa, Kissidougou et Faranah pour 11 communes rurales	8 millions	2016
Projet de gestion intégrée des ressources naturelles dans les paysages du Bafing-Falémé (en 2017 avec le financement des bassins versants du Bafing et de la Falémé).	7,465 millions	2017
Projet de renforcement des systèmes d'information et d'alerte précoce (SAP-Guinée) (couverture nationale)	5,350 millions d'euros	
Programme d'environnement et de gestion durable du capital naturel (PEGED) financé par le PNUD	5 millions	

La lutte contre le changement climatique est également une opportunité pour le gouvernement guinéen de promouvoir la mobilisation des ressources domestiques à travers des mécanismes de financement tels que la fiscalité ; cela nécessitera une révision de la politique fiscale du pays mais aussi un renforcement des capacités du personnel de l'administration fiscale et des autres secteurs de l'administration dans l'identification et l'optimisation des niches de financement inexploitées. Cette révision du cadre de la politique fiscale devrait également s'appliquer aux cadres juridiques et réglementaires afin de maximiser la mobilisation des ressources du financement climatique. Cela devrait conduire à une plus grande implication du parlement à travers un processus de sensibilisation aux enjeux du changement climatique pour le pays.

Encadré 3 : La fiscalité verte en Afrique du Sud

L'Afrique du Sud a introduit une taxe carbone en 2019 sur les carburants et une taxe sur les émissions pour les entreprises. Cette taxe s'ajoute à cinq autres taxes environnementales qui existaient déjà : la taxe sur les sacs plastiques (mise en œuvre à partir de 2004/05), la taxe sur les ampoules à incandescence (2009/10), la taxe sur l'électricité (2009/10), la taxe CO₂ sur les émissions des véhicules (2010/11) et la taxe sur les pneus (perçue par le SARS à partir de 2016/17).

L'analyse du profil de développement du pays montre que le secteur privé, qui est censé jouer un rôle stratégique dans l'action climatique, est actuellement peu impliqué, à l'exception de la Banque de Développement de la Guinée, qui a prévu de réaliser un projet dans le cadre de ce Programme Pays. Les acteurs du secteur privé doivent être sensibilisés aux opportunités que l'action climatique leur offre. Ils doivent également être formés à la finance climatique pour pouvoir jouer le rôle qui est attendu d'eux, aux côtés des autres acteurs.

Cependant, certains grands investisseurs privés reconnaissant les enjeux importants de la lutte contre le changement climatique et la faiblesse des ressources de l'État allouées à ce secteur (moins de 1% du budget national en 2016), ont décidé de mutualiser leurs interventions dans le domaine minier pour contribuer à la gestion des impacts cumulés et à la conservation de l'environnement (physique, biologique), au profit des communautés locales à travers l'initiative (Bauxite Environment Network _ REB).

Créée en 2018, la REB est composée de six (06) sociétés minières⁵ opérant dans la zone de Boké. Son objectif est de mutualiser leurs efforts sur la préservation de l'environnement au profit des populations impactées par l'activité minière dans la zone de Boké.

Grâce à cette initiative, les entreprises membres de ce réseau financent des activités visant à préserver l'environnement et la biodiversité. A titre d'exemple, on peut citer :

- i- Le partenariat entre l'ONG IBGRN (initiative de base pour la gestion des ressources naturelles) et la société minière GAC, dans le cadre du projet (mise en défens) de gestion participative et durable des ressources naturelles et des services économiques de la vallée du tiouladjiwol.
- ii- La campagne de reconnaissance des espèces et de la faune locales dans sa concession de Santou Houda dans la préfecture de Téliélé, réalisée par la société SMB Winning.
- iii- La campagne de reboisement 2021, dont l'objectif est de planter 20 000 arbres dans la commune urbaine de Boké.

Toutes ces initiatives s'inscrivent dans le cadre de la préservation de l'environnement, mais malheureusement, il n'existe à ce jour aucune source de données permettant de quantifier les flux financiers de ces efforts de la part de ces entreprises. Cela résulterait du fait que chaque action est menée de manière indépendante, en accord avec la politique RSE.

2.2.3 Financement privé national

Sans être exhaustif, le financement privé national se compose principalement d'investissements privés, de crédits au secteur privé, de financements d'ONG/fondations.

Les investissements des entreprises nationales sont difficiles à suivre. Comme elles empruntent souvent pour financer leur développement, les crédits accordés aux entreprises privées peuvent être utilisés pour comprendre les schémas d'investissement. Ainsi, le crédit intérieur accordé au secteur privé fait référence aux ressources financières fournies aux ménages et aux entreprises par les sociétés financières sous forme de prêts, d'achats de titres autres que des actions, de crédits commerciaux et d'autres créances.

Le secteur privé guinéen est largement informel, composé de petites entreprises à faible revenu. Une enquête gouvernementale de 2016 a révélé que 92 % des entreprises sont informelles ou semi-formelles, bien qu'elles disposent de l'enregistrement gouvernemental nécessaire mais fonctionnent sans comptabilité. Ces entreprises sont généralement des microentreprises ou des entreprises individuelles situées dans les zones rurales, et 58 % d'entre elles sont détenues ou dirigées par des femmes. La combinaison de micro-entreprises, à faible revenu et situées en zone rurale, avec des inefficacités opérationnelles élevées et une faible rentabilité globale, limite l'accès au financement des investissements privés.

⁵ Compagnie de bauxite de guinée (CBG) ; Société Minière de Boké (SMB) ; AluFer ; AMR ; Alliance Mining Commodities ; GAC

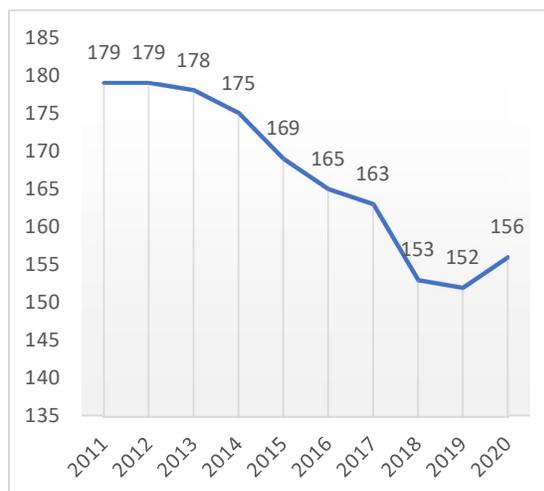
2.2.3.1 Flux commerciaux (investissements privés, secteur financier/bancaire, micro-crédit, etc.)

En Guinée, l'investissement privé a montré une tendance générale à la hausse, dominée par les contributions du secteur privé. Sur la période 2005-2020, l'investissement a connu une tendance générale à la hausse, passant de 4,863 milliards GNF en 2006 à 10,131 milliards GNF en 2021 (soit un doublement). Cependant, après un pic à 12,781 milliards GNF en 2017, la tendance est à la baisse jusqu'en 2021 en raison de la sensibilité de l'économie aux chocs externes.

Graphique 21 : Evolution de l'investissement privé, prix constant (en milliards de GNF)



Graphique 22 : Evolution du classement Doing Business de la Guinée



Source : MEFP et Banque mondiale

Cette tendance croissante reflète une amélioration du climat des affaires, grâce notamment à une série de réformes structurelles entreprises au cours de la dernière décennie. Selon les données de l'indicateur Doing Business de la Banque mondiale, le classement du pays a évolué de 179^{ème} en 2011 à 156^{ème} en 2020 sur 190 pays.

Crédit au secteur privé

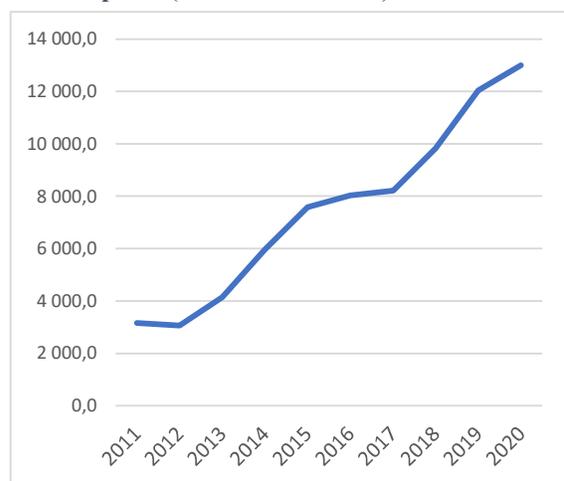
Au cours de la dernière décennie, on a constaté une nette augmentation du crédit au secteur privé. Cette augmentation est le résultat de la disponibilité du crédit aux ménages et aux entreprises privées, ce qui pourrait être un indicateur de la croissance du secteur financier et bancaire. En décembre 2020, le crédit au secteur privé était de 12 917,17 (milliards de GNF), contre 3 160,86 (milliards de GNF) en 2011.

Malgré cette croissance, le crédit au secteur privé reste modeste, en raison des conditions de liquidité serrées des banques et de leur faible capacité à couvrir les besoins de financement du secteur privé largement dominé par les micro, petites et moyennes entreprises (MPME). Moins de 10 % des entreprises font appel aux institutions financières pour financer leurs investissements, moins de 4 % des fonds de roulement et des investissements des entreprises sont financés par les banques, et l'encours de crédit aux PME ne représente que 1,5 % du PIB. Selon les estimations du *SME Finance Forum*⁶, le déficit de financement des micros, petites et

⁶ <https://www.smefinanceforum.org/data-sites/msme-finance-gap>

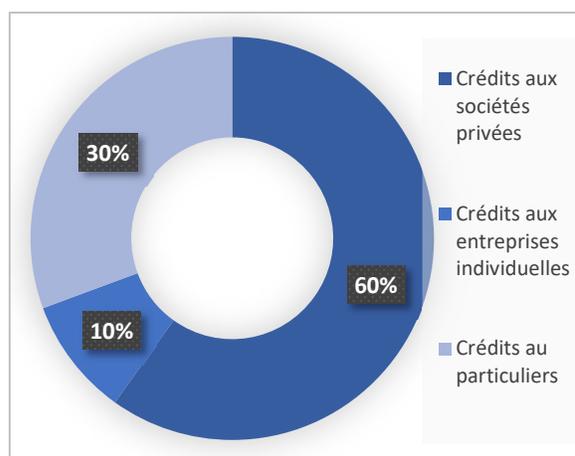
moyennes entreprises (MPME) s'élève à 1 184 565 076 USD, soit 17,68 % du PIB. Désagrégé, le déficit représenterait 665 090 616 USD pour les microentreprises et 519 474 460 USD pour les PME. Les MPME dirigées par des femmes auraient un déficit de financement de 507 508 018 USD (soit 42,84%), contre 51,16% pour les MPME dirigées par des hommes (677 057 058 USD). Par ailleurs, ce sont les secteurs du Commerce, de la Construction, et des Transports et Communications qui bénéficient de ces financements respectivement 32,8%, 17,7% et 14,9% de l'encours total des crédits sur la période.

Graphique 23 : Evolution des crédits au secteur privé (milliards de GNF)



Source : Statistiques du BCRG

Graphique 24 : Distribution du crédit au secteur privé



Dans le Graphique 24, la part du crédit alloué aux entreprises individuelles (MPME) reste très faible (10%), reflétant la faible structuration et l'informalité qui caractérisent ces entreprises individuelles. La majeure partie du crédit est absorbée par les entreprises privées, qui sont souvent mieux structurées et généralement formelles.

Par ailleurs, la structure du crédit au secteur privé reflète une nette domination du crédit à court terme et la prépondérance du financement du secteur tertiaire. En effet, on estime qu'environ 84 % du total des crédits accordés par les banques à l'économie guinéenne sont des crédits à court terme. Les prêts à long terme utilisés pour financer les investissements productifs, qui génèrent la croissance économique, ne représentent donc qu'une infime partie du soutien total du secteur financier à l'économie guinéenne⁷. La prépondérance des crédits à court terme s'explique par le fait que les dépôts de la clientèle sont généralement des dépôts à vue. Les banques ne sont pas en mesure de financer des projets à long terme, qui sont généralement plus rentables. Les banques prêtent surtout à court et moyen terme, en accord avec la nature plutôt liquide des dépôts qu'elles détiennent. Ainsi, à l'exception des entreprises ayant une grande visibilité et de bonnes garanties, le financement des investissements à long terme est un domaine qui échappe au champ d'activité des banques commerciales. Peu de PME sont donc en mesure de résoudre leurs problèmes de financement autrement qu'en sollicitant les ressources propres de l'entrepreneur.

⁷ Étude sur le financement de l'économie guinéenne, Économie et Finance, février 2018.

Encadré 4 : Aperçu du secteur financier

Le secteur financier comprend, fin 2019, 18 banques agréées, 22 institutions de microfinance (IMF), 11 compagnies d'assurance et 1 société de leasing, 4 établissements de monnaie électronique (EMI) agréés parmi les institutions financières.

Le secteur bancaire guinéen a connu quelques améliorations : entre 2010 et 2020, le nombre de banques est passé de 11 à 18 banques, dont 16 sont opérationnelles, le taux de pénétration des comptes bancaires a augmenté de 3,7 à 7,0 %, et le crédit bancaire a augmenté de 2,5 à 11 % du PIB¹. Cependant, il est toujours dominé par trois "grandes banques commerciales" (ECOBANK, Société Générale de Guinée et BICIGUI, récemment acquise par Vista Bank). Elles représentent 53 % des actifs totaux du secteur, 54 % des dépôts collectés et 57 % des prêts distribués.

Dans le secteur de la microfinance, les six premières IMF détiennent 96 % des dépôts et 82 % du portefeuille de prêts. La première institution de monnaie électronique détient 63% de la clientèle et 95% de la monnaie en circulation.

La concentration géographique du secteur bancaire est plus importante que celle de la microfinance en raison de la nature de la clientèle cible (particuliers, employés, grandes entreprises) avec une présence plus étendue des IMF dans le pays.

L'utilisation des moyens de paiement électroniques a fortement augmenté en Guinée, grâce au développement de la monnaie électronique (13,8% des adultes). Cependant, les transactions en espèces dominent et reflètent encore le haut niveau d'informalité des activités économiques.

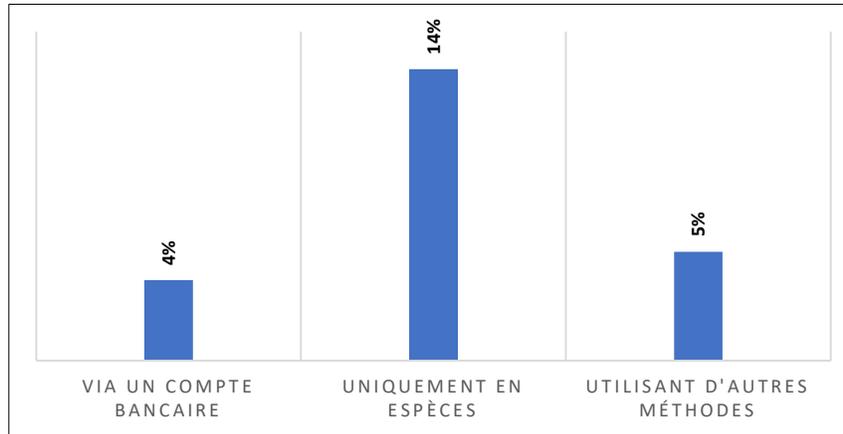
(Milliard GNF)	Nombre	Total bilan	Clients	Dépôts	Encours crédit	Agences	DAB
Total Banques	16	28 099	685 928	21 629	11 381	180	183
Grandes banques	3	55%	53%	56%	59%	41%	71%
Banques moyennes	4	24%	21%	30%	23%	23%	10%
Petites banques	9	21%	26%	14%	18%	36%	19%
Total IMF	22 (a)	968	856 464	446	706	461	-
Principales IMF	6	85%	82%	96%	82%	52%	-
Total EME	4	nd	4271000 (b)	691 (c)	-	64136 (d)	-
Principal EME	1	nd	63%	95%	-	84%	-

Source : Stratégie nationale d'inclusion financière 2020 - 2023

Cependant, malgré ces nombreuses améliorations dans le secteur bancaire, le secteur financier guinéen reste faible par rapport à la plupart des pays de la sous-région. Cette faiblesse se traduit par l'absence de certains éléments clés, tels que la bourse des valeurs mobilières (BVM)⁸ et tous les produits connexes. Ces éléments sont de puissants moteurs du marché financier dans la collecte de l'épargne et le financement de l'économie. Toujours selon les données de la Banque mondiale, la part des transactions en espèces dans le secteur agricole est nettement plus élevée, représentant 14% par rapport aux transactions qui passent par un compte bancaire (4%). Cette statistique reflète le faible taux de bancarisation en milieu rural. En effet, 64% de la population guinéenne est encore rurale, tirant 80% de ses revenus des activités agricoles, et le secteur agricole représente 60,65% de l'emploi total guinéen en 2019.

⁸ En 2021, la BCRG, à travers le Projet d'Appui à la Modernisation du Secteur Financier Guinéen (PAMSFI/BAD), a émis des AMI pour la préparation d'un projet de loi sur la (BVM) et d'une étude de faisabilité sur la mise en place d'une (BVM)

Graphique 25 : Canal d'investissement dans l'activité agricole en 2017



Source : Indicateur de la Banque mondiale

L'accès au financement (crédit, assurance) est particulièrement limité dans le secteur agricole. Le crédit bancaire à l'agriculture reste faible (2 %t de l'encours de crédit en 2017) et est principalement axé sur les cultures de rente et les organisations d'agriculteurs, comme la Fédération des agriculteurs du Fouta Djallon. La couverture des agences bancaires dans les zones rurales est limitée. Près de la moitié des agences bancaires (49 %) se trouvent à Conakry, tandis que les agences régionales sont principalement situées dans les zones minières. Les banques ne sont pas équipées pour gérer le risque lié au financement de l'agriculture, car elles ne disposent pas des compétences internes pour développer des produits financiers adaptés aux réalités de la demande. L'offre de produits financiers est insuffisante et des expériences négatives ont eu lieu, ce qui a eu tendance à pousser les banques vers des marchés moins risqués. Les conditions météorologiques défavorables causent chaque année de lourdes pertes aux agriculteurs et contribuent à la pauvreté rurale. Les petits agriculteurs et les communautés rurales ne peuvent pas gérer ces risques par eux-mêmes car les coûts sont trop élevés. Le risque élevé perçu et le manque d'outils de gestion des risques contribuent également à limiter les prêts accordés par les institutions financières aux producteurs agricoles.

Financement mobilisé par le biais d'institutions de microfinance (IMF)

La grande majorité des activités financées par la microfinance sont des activités commerciales à court terme. Les services offerts par les IMF sont essentiellement constitués de dépôts à vue et de crédits à court terme. Cependant, certaines IMF diversifient leur portefeuille d'activités, en proposant aux clients des services de " transfert d'argent ", mais aussi en commercialisant des produits d'assurance et des services financiers mobiles. En 2020, le marché de la microfinance comptait dix-sept (17) institutions, toutes catégories confondues, dont 14 dans la catégorie de la collecte d'épargne et 3 dans la catégorie de la collecte hors épargne. Ces IMF disposaient de 683 agences en 2020, contre 345 agences en 2015. Le volume de leurs transactions s'est élevé à 627,8 milliards GNF en 2020, contre 256,6 milliards GNF en 2015⁹. En termes d'encours de crédits (prêts), on constate une augmentation des crédits accordés par les IMF entre 2014 et 2020. Cependant, on note qu'en 2020 les crédits s'élèvent à 587,2 milliards GNF en 2020 contre 706,4 milliards GNF en 2019, soit une baisse de 16,9%. Cette tendance s'explique par la forte baisse de l'encours des crédits accordés aux PME sur cette période, conséquence directe de la contraction de l'activité économique provoquée par la pandémie du COVID-19.

⁹ Bulletin des statistiques monétaires, financières et extérieures, 2020_BCRG

En Guinée, les IMF sont des contributeurs clés à l'accès au financement, notamment par le biais de prêts au secteur privé¹⁰, mais malgré les performances ci-dessus, le secteur des IMF est toujours confronté à plusieurs défis qui entravent leur développement en tant qu'institution, mais aussi leur capacité à mobiliser des fonds.

Ces défis sont les suivants :

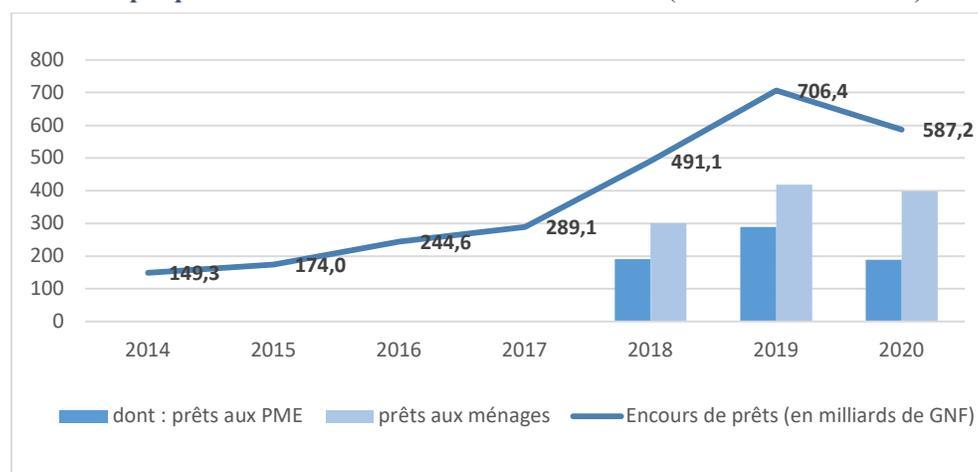
i) La fragilité des institutions existantes

Les IMF font face à des coûts opérationnels élevés en raison d'une capacité/expertise de gestion limitée. De nombreuses IMF n'ont pas la capacité financière suffisante pour engager des ressources humaines qualifiées et expérimentées.

ii) Lacunes des systèmes d'information de gestion (SIG)

Dans le secteur de la microfinance, l'absence de SIG automatisé et efficace limite la capacité des IMF à adopter la numérisation. En outre, leur contribution à l'accès au financement des MPME est également étouffée par le manque de modernisation des opérations de front et de back office. La plupart d'entre elles ont des difficultés financières et n'ont pas la capacité d'investir dans des canaux de distribution alternatifs et innovants.

Graphique 26 : Evolution de l'encours des crédits (en milliards de GNF)



Source : Statistiques BCRG/ BP

Développement de la finance numérique

Outre les IMF, il existe quatre (04) institutions de monnaie électronique en activité. Il s'agit de : Orange Finances Mobiles Guinée (OFMG), MTN Mobile Money Guinée (MTN MoMo), PayCard et YUP¹¹.

L'accès aux services financiers numériques se développe rapidement en Guinée. Le pourcentage d'adultes possédant un compte d'argent mobile est passé de 1,5 % en 2014 à 13,8 % en 2017 (Banque mondiale).

Le rythme d'adoption s'est accéléré récemment, la banque centrale encourageant les institutions financières à faciliter l'utilisation des paiements électroniques dans le cadre des mesures visant à endiguer la propagation du COVID-19.

Avec un taux de pénétration du téléphone portable de 95,33%, le nombre d'utilisateurs augmente chaque année. La libre concurrence sur le marché et les nombreux investissements dans le secteur ont permis de populariser l'accès à la téléphonie mobile. En 2020, on comptait

¹⁰ 706,4 milliards d'euros en 2019 et 587,8 milliards en 2020

¹¹ Actuellement en faillite

14,712 millions d'utilisateurs, contre 9,75 millions d'utilisateurs en 2014. Par ailleurs, l'évolution la plus remarquable est celle du nombre d'internautes qui est passé de 2,147 millions d'utilisateurs en 2014 à 6,093 millions d'utilisateurs en 2016 (soit un taux de pénétration de 48%). Ces chiffres sont justifiés par la baisse des coûts d'accès à l'Internet haut débit.

La Guinée a mis en œuvre des réformes qui facilitent le développement des services financiers numériques. Une nouvelle loi sur les transactions électroniques a été promulguée en 2016 mais n'a pas encore été mise en œuvre. La banque centrale a développé un système de notification automatique adapté aux établissements de monnaie électronique. L'infrastructure du système de paiement national est en cours de modernisation avec le lancement d'un système de règlement brut en temps réel en 2016 et la mise en place d'une plateforme de négociation électronique en 2020.

Des données récentes de GLOBAL FINDEX sur l'état de l'inclusion financière en Guinée montrent que le niveau d'inclusion financière s'est amélioré en Guinée, non pas grâce aux institutions bancaires ou aux systèmes financiers décentralisés, mais grâce à la fourniture de services financiers numériques, la proportion de la population adulte disposant d'un compte de monnaie électronique étant passée de 7 % en 2014 à 23,5 % en 2017¹².

Cependant, l'utilisation des téléphones portables pour les transactions reste concentrée sur les opérations d'encaissement/de décaissement, les paiements des commerçants et les paiements de factures sont encore très limités. L'implication des autres institutions financières dans la finance numérique est également encore timide. On peut citer l'initiative de la dernière société à avoir obtenu une licence d'établissement de monnaie électronique (EMI), Paycard, qui vise une clientèle de niche (la population urbaine aisée de Conakry déjà incluse dans le système financier), avec la vente de cartes de paiement prépayées acceptées par un réseau de commerçants (restaurants, supermarchés, etc.).

¹² Rapport complet Findex 2017

Encadré 5 : L'inclusion financière en Guinée

En 2017, la Guinée a adopté la loi L/2017/031/AN du 4 juillet 2017 relative aux institutions financières inclusives. Cette loi modernise la réglementation de la microfinance, offre aux établissements de monnaie électronique (EME) un cadre juridique plus stable et fournit un cadre pour les futurs services financiers du poste. Cette nouvelle loi place la microfinance et les services financiers numériques au centre des efforts d'inclusion financière du gouvernement en renforçant le cadre juridique de :

- structurer et professionnaliser le secteur de la microfinance,
- l'émission et la distribution de monnaie électronique,
- la fourniture de services financiers par courrier.

Par ailleurs, le gouvernement guinéen, à travers la Société de Gestion et d'Exploitation du Backbone National (SOGEB), déploie la fibre optique à Conakry, mais aussi à l'intérieur du pays. L'un des objectifs majeurs du déploiement de la fibre optique est la création de richesse au niveau local et de permettre aux entreprises locales de profiter des NTIC pour leur permettre d'avoir une prospérité économique à long terme.

Malheureusement, la fibre active à Conakry ne fonctionne actuellement qu'à 10% de sa capacité. D'où la nécessité de poursuivre le déploiement de la fibre à l'intérieur du pays sur les 4 000 km qui constituent le réseau national pour bénéficier des dernières innovations technologiques.

2.2.4 Financement privé international

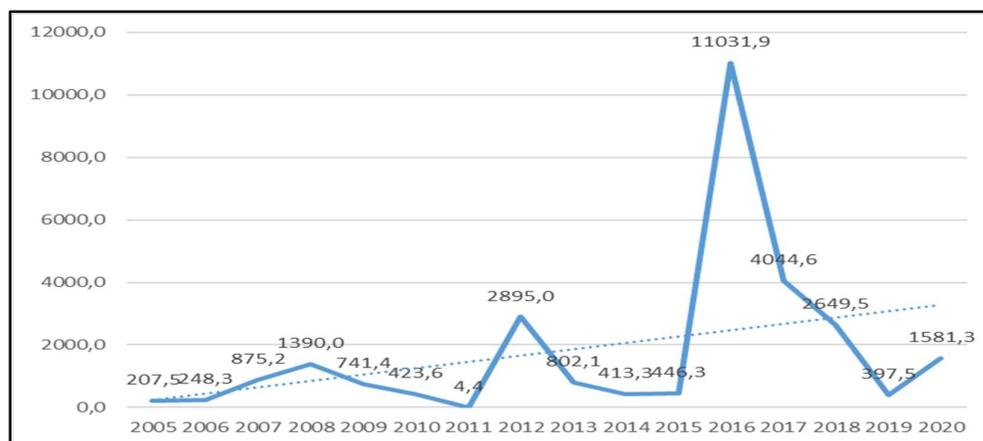
L'économie guinéenne est largement ouverte sur le monde extérieur. La nature hautement capitaliste de ses principales activités, qui sont principalement l'industrie minière et la production d'énergie, nécessite de grandes quantités de capitaux qui ne peuvent être facilement fournis que par de grandes multinationales.

2.2.4.1. Les investissements directs étrangers

Les flux d'IDE vers la Guinée sont en constante augmentation depuis 2005 (**Graphique 28**). Ils sont passés de 207,5 milliards de GNF à 1581,3 milliards de GNF en 2020. En quinze ans, leur valeur en pourcentage du PIB a doublé, passant de 0,6% en 2005 à 2,2% en 2020. Grâce à la promotion active du secteur minier, les investissements dans l'industrie extractive ont été très soutenus. Cependant, la volatilité des IDE sur la période 2005-2020 reflète leur sensibilité au climat socio-politique.

La période de 2010 à 2011 a été marquée par le retour à l'ordre constitutionnel avec l'élection du Président Alpha Condé, qui a redonné espoir aux investisseurs et aux partenaires au développement. Un afflux d'investisseurs a été enregistré, entraînant une augmentation des IDE. Les réformes menées dans le secteur minier guinéen depuis 2011 ont considérablement amélioré l'attractivité de ce secteur pour les investissements. Ces investissements, qui n'étaient que de 423,6 milliards de GNF en 2010, ont progressivement augmenté pour atteindre 1581,3 milliards de GNF en 2020.

Graphique 28 : Evolution des flux d'IDE (milliards de GNF)



Source : Banque centrale

La période 2013-2015 a connu une baisse des flux d'IDE, imputable à la gestion du processus électoral de 2013, qui a provoqué de nombreux dégâts matériels et ravivé les tensions sociopolitiques. À cela s'est ajoutée l'apparition de la maladie à virus Ebola (MVE) avec son lourd bilan humain (plus de 2 500 morts).

En 2016, un pic des entrées d'IDE a été observé, atteignant 20,3 % du PIB, et reflétant une augmentation des investissements dans les infrastructures notamment dans le secteur de l'énergie¹³ et largement dans le secteur minier qui résulterait du retour à l'ordre constitutionnel suite à l'élection présidentielle de 2015.

Cependant, les investissements ont connu une baisse drastique ponctuelle en 2018 avant de reprendre leur tendance haussière. Cette évolution s'explique par la fin de la construction du chemin de fer de la Compagnie des Bauxites de Diandia (COBAD), l'état très avancé des travaux d'extension de la Compagnie des Bauxite de Guinée et l'avancement des travaux de Global Alumina Corporation (GAC), nécessitant moins d'investissements qu'au début des travaux.

En effet, la Guinée possède un vaste potentiel minier et les investissements dans la bauxite sont en plein essor. Le pays abrite un tiers des réserves de bauxite connues dans le monde (7-8 milliards de tonnes), les plus grands gisements de minerai de fer inexploités au monde (3,2 milliards de tonnes), des réserves importantes d'or (estimées à 700 tonnes) et de diamants (30-40 millions de carats), du calcaire (précieux pour le ciment), du graphite et une grande variété d'autres minéraux. Les investissements dans la bauxite représentent le moteur actuel de l'économie, avec plus de 5 milliards de dollars d'investissements directs étrangers (IDE) cumulés depuis 2015 dans la seule région de Boké¹⁴.

Malgré la crise induite par le COVID-19, qui a entraîné une baisse des investissements mondiaux d'environ 42%¹⁵, les flux d'IDE vers la Guinée ont maintenu une tendance à la hausse pour l'année 2020. Le volume des IDE a été estimé à 1581,3 milliards de GNF en 2020, contre 397,5 milliards de GNF en 2019.

Malgré cette tendance à la hausse, les IDE n'ont pas pu jouer un rôle de premier plan dans la diversification de l'économie guinéenne, notamment par le financement de l'économie verte.

¹³ Les projets énergétiques développés par la Guinée sont le barrage hydroélectrique de Kaléta (250 MW), le barrage de Souapiti (450 MW) et la construction de la ligne de transmission 225 kV Linsan-Fomi qui relie la Guinée et le Mali. L'objectif du pays est d'améliorer l'accès des ménages à l'énergie, en portant le taux d'électrification à plus de 80% d'ici 2025.

¹⁴ Stratégie pour le développement durable de la préfecture de Boké (projet, décembre 2018).

¹⁵ (CNUCED).

Cela est dû à la concentration des IDE dans le secteur minier, dominé par l'industrie extractive, qui crée peu d'emplois, détruit l'environnement et est très polluante.

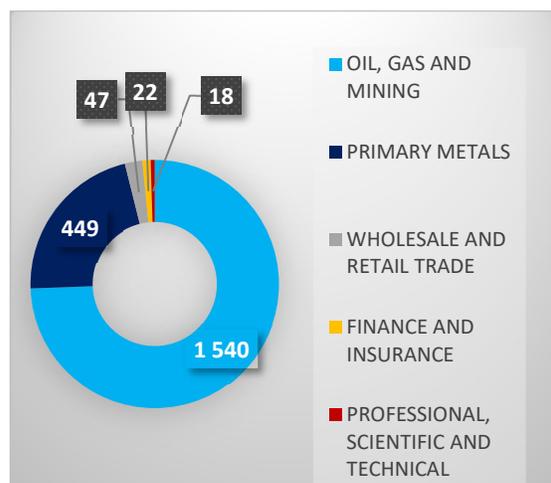
Afin d'accroître la capacité d'absorption des IDE par le pays et dans un esprit de diversification économique, des synergies peuvent être créées entre les industries extractives et d'autres secteurs de croissance potentiels tels que l'agroalimentaire et l'hydroélectricité. Les grands projets miniers financés par les investissements directs étrangers (IDE) devraient également comporter de nombreux éléments d'infrastructure. La Guinée bénéficie de la contribution des industries extractives aux infrastructures. Par exemple, dans le cadre de son projet, la Guinea Aluminum Corporation a investi environ 1,4 milliard de dollars dans des installations portuaires et un chemin de fer. En outre, après un retard de dix ans dû à des problèmes de corruption, la plus grande mine de fer du monde (blocs 1 et 2 de Simndou) a récemment été attribuée à un consortium sino-guinéen-singapourien à l'issue d'un appel d'offres. Le projet, dont la valeur est estimée à plus de 150 % du PIB et dont les investissements directs étrangers devraient s'élever à 15 milliards de dollars au cours des 15 prochaines années, prévoit la construction d'une voie ferrée de 650 km à travers le pays pour relier la mine à un nouveau port près de Conakry² et à un port.

La seule façon de stabiliser et de soutenir cette dynamique de croissance des IDE est de diversifier les sources d'investissement étranger.

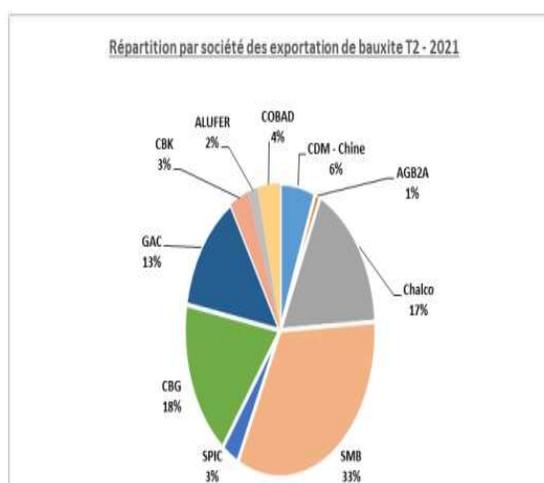
Cartographie sectorielle des investissements directs étrangers

Sur la période 2011-2015, les IDE ont représenté la majeure partie des investissements privés, mais ont été très limités en dehors des industries extractives. En 2016, les entrées d'IDE représentaient environ 20 % du PIB, largement dominées par l'exploitation minière. L'exploitation de la bauxite est de loin la plus grande expansion, avec des investissements majeurs de la Chine (Chalco), des Émirats arabes unis (GAC) et du consortium SMB-Winning. D'autres secteurs plus marginaux en termes d'IDE comprennent les banques, les télécommunications et les centres de services externalisés.

Graphique 29 : Secteurs recevant le plus d'investissements privés, 2011-2015 (millions USD)



Source : Bulletin de Statistiques Minières



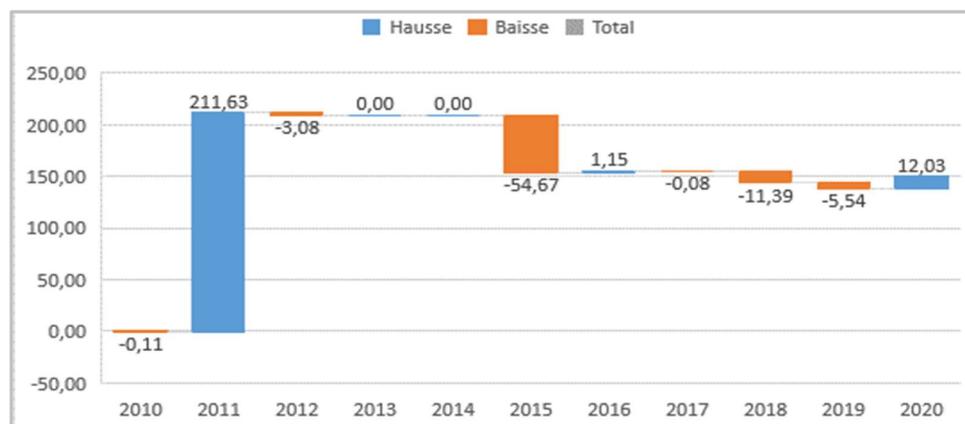
En Guinée, le secteur minier représente environ les trois quarts du volume des IDE. Considérée comme l'un des plus grands exportateurs de bauxite au monde, la Guinée a été affectée par l'arrêt des capacités de production de ses principaux partenaires commerciaux, notamment la Chine, qui a été sévèrement touchée par la pandémie. Cela a entraîné une forte baisse des entrées d'IDE, qui sont passées de 576,3 millions USD en 2018 à 44,37 millions USD en 2019 et 173,99 millions USD en 2020. Par ailleurs, le conflit russo-ukrainien fait craindre l'arrêt des activités de la société minière Russal-CBK¹⁶. Cette société exploite entre 5 et 10% des gisements de bauxite en Guinée, et l'arrêt de ses activités pourrait avoir des conséquences économiques et sociales dans les régions minières de Boké et de Kindia.

¹⁶ L'actionnaire principal de la société Russal-CBK, Oleg Deripaska, figure sur la liste des personnes visées par les sanctions occidentales. Il est également propriétaire de la grande usine d'alumine de Mikolayv, en Ukraine, qui raffine le minerai de bauxite provenant de Guinée.

2.2.4.2 Investissement de portefeuille

En Guinée, les investissements de portefeuille sont plutôt faibles. Cette situation s'explique par la faiblesse du secteur privé guinéen, qui est constitué de PME et d'unités de production opérant dans le secteur informel. La Guinée ne dispose pas d'un marché financier auquel les entreprises étrangères peuvent participer pour acheter des titres financiers.

Graphique 30 : Evolution des investissements de portefeuille (en milliards de GNF)



Source : Statistiques de la balance des paiements, BCRG, 2020

L'investissement de portefeuille se concentre sur les actifs étrangers du gouvernement. Le graphique ci-dessus montre l'évolution de ces actifs soit par une diminution, soit par une augmentation. Cependant, cette composante est marginale sur le compte financier de la balance des paiements, qui est largement dominé par les IDE et les transferts de fonds de la diaspora. De plus, en raison de l'absence d'un marché financier développé, les investissements de portefeuille sont moins développés que dans les pays de l'UEMOA.

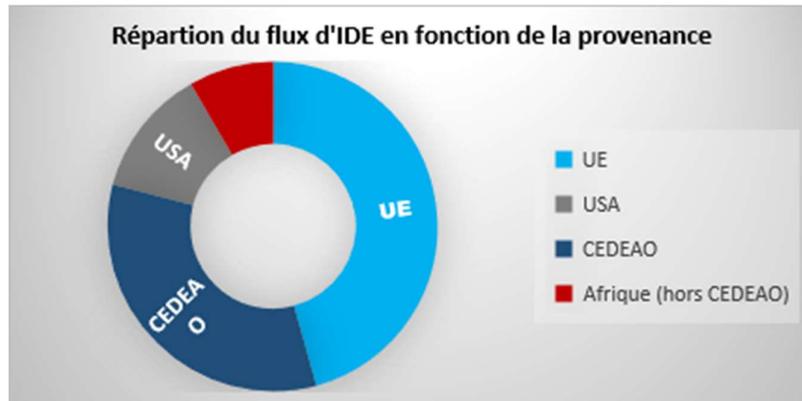
2.2.4.3 Financement de la diaspora

Le financement de la diaspora en Guinée consiste principalement en des transferts de fonds des migrants. Bien que ces flux soient négligeables par rapport aux autres flux de financement internationaux, ils représentent une composante importante des flux de financement privés et donc du paysage financier guinéen dans son ensemble. Entre 2017 et 2018, les transferts de fonds de la diaspora ont été estimés à 108,1 millions USD. Ils constituent une source de financement pour de nombreux ménages, (60,7 %) des fonds reçus sont utilisés pour financer les dépenses de consommation, (11,7 %) pour les événements familiaux y compris les dépenses liées à la santé, (3,3 %) pour l'éducation, (4,9 %) pour l'acquisition de biens immobiliers, (5,9 %) pour les dépenses d'investissement et (5,7 %) pour d'autres dépenses. En d'autres termes, les transferts de fonds reçus contribuent grandement à la lutte contre la pauvreté et constituent un filet de sécurité à la disposition des ménages.

Ces transferts de fonds sont en outre une source essentielle d'entrées de devises pour le pays. En 2019, ils ont représenté 18,8% des investissements directs étrangers (IDE), 5,4%

de l'encours de l'aide publique au développement, 162,8% du service de la dette et environ 1% du PIB. Ces transferts de fonds proviennent principalement des pays membres de l'Union européenne (43,9 %), de la CEDEAO (31,9 %) et des États-Unis (12,2 %), en raison de l'importante communauté guinéenne résidant dans ces zones. Les ressources provenant des autres pays africains (hors CEDEAO) ne représentent que 7,9%.

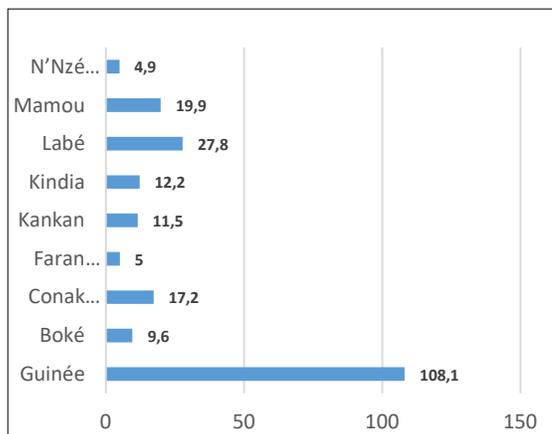
Graphique 31 : Répartition des flux d'IDE par pays d'origine



Source : BCRG _ Enquête sur les envois de fonds de la diaspora, 2019

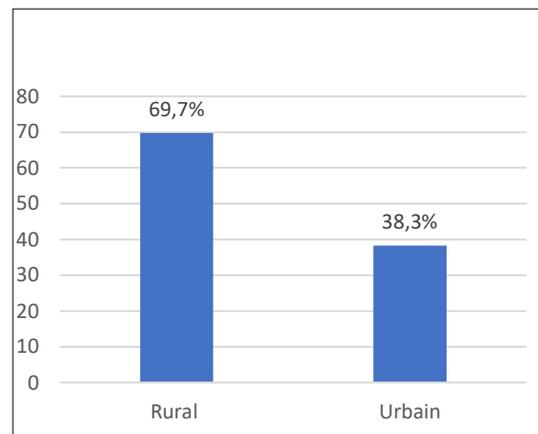
L'analyse du graphique ci-dessous met en évidence l'existence de fortes disparités entre les régions administratives. En 2018, la région administrative de Labé (27,8 millions USD), qui a reçu un peu plus du quart de ces fonds, est la première destination des transferts de fonds, ce qui résulterait notamment de l'importante communauté de ressortissants de cette région parmi les émigrés guinéens. Elle est suivie par la région de Mamou (19,9 millions USD) et la zone spéciale de Conakry (17,2 millions USD).

Graphique 32 : Répartition des envois de fonds par région administrative (en mill. USD)



Source : BCRG

Graphique 33 : Répartition des transferts de fonds par lieu de résidence



Selon la zone de résidence, il existe également des disparités entre les zones rurales et urbaines. Comme le montre le graphique ci-dessous, les transferts reçus en milieu rural représentent environ 2/3 des transferts totaux. Ce phénomène s'explique par le poids démographique (environ 64% des Guinéens vivent en milieu rural), ainsi que par le taux de pauvreté (22,4% en milieu urbain contre 55,4% en milieu rural).

En 2020, la Banque centrale de la République de Guinée (BCRG) a estimé que les transferts de fonds de la diaspora pourraient atteindre 120 millions de dollars (USD). Cependant, l'effet de la pandémie du VIH/SIDA, qui a plongé le monde dans un marasme économique et mis à l'arrêt les affaires, n'a pas favorisé les transferts de fonds de la diaspora. Pour l'année 2020, les transferts de fonds de la diaspora se sont élevés à 56,5 millions de dollars (USD), soit une baisse de 47% par rapport à l'estimation initiale. Un autre facteur ayant un impact négatif sur le transfert de ces fonds est le coût financier associé à ce transfert. Au sein du Secrétariat des Nations Unies, des discussions sont en cours pour soutenir et promouvoir les transferts de fonds de la diaspora.

Encadré 6: Financement innovant : Financement de la diaspora

Dans le contexte mondial actuel, les fonds des diasporas peuvent constituer une source importante de financement pour faire face à la pandémie mondiale de COVID-19 et s'en remettre.

Pourtant, les transferts de fonds ne sont qu'un exemple d'un éventail beaucoup plus large de mécanismes financiers qui permettent aux migrants et à la diaspora d'investir dans leur pays d'origine, mais dont on sait relativement peu de choses.

Les initiatives internationales ont souligné à plusieurs reprises le potentiel des migrants et de la diaspora à avoir un impact positif indéniable sur le développement de leur pays d'origine, notamment grâce à leurs transferts de fonds. Les Nations unies ont déclaré que l'utilisation des transferts de fonds pour le développement est essentielle pour atteindre les objectifs de développement durable. La question des transferts de fonds est abordée dans l'ODD 10, pour sa participation à la réduction des inégalités au sein des pays et entre eux.

Les transferts de fonds sont également inclus dans l'objectif 20 du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières (GCM), qui vise à permettre aux "migrants et aux diasporas de contribuer pleinement au développement durable dans tous les pays".

L'Union européenne (UE) travaille également depuis plusieurs années à mettre les transferts de fonds au service du développement. Plus récemment, l'UE a également soutenu le mécanisme de financement des transferts de fonds (RFF) du Fonds international de développement agricole (FIDA), qui vise à réduire les coûts des transferts de fonds et à maximiser leur impact sur le développement, et a financé une série de programmes destinés à permettre aux transferts de fonds des migrants et des diasporas de contribuer au développement de leur pays.

Le financement des diasporas est un terme générique qui englobe les transferts de fonds, d'une part, et les investissements des diasporas, d'autre part. Alors que les premiers sont des transferts financiers interpersonnels et internationaux entre les migrants et leurs familles et les organisations de la société civile dans les pays d'origine, les seconds sont des mécanismes de transfert d'actifs qui canalisent les ressources financières des diasporas vers des organisations et des agences des secteurs privé et public.

Dans l'ensemble, il existe plus de 300 mécanismes de financement des diasporas identifiés dans le monde entier¹⁷, qui sont mis en œuvre par les diasporas par le biais d'une variété de configurations différentes d'acteurs et d'actifs. Ces mécanismes peuvent mobiliser d'importants flux financiers (comme c'est le cas pour de nombreuses obligations de diasporas) ou diriger de plus petites sommes vers des initiatives spécifiquement ciblées (comme des investissements directs dans des micro, petites ou moyennes entreprises ou des projets d'investissement social dans les villes et villages d'origine des membres de la diaspora).

Même si le niveau des envois de fonds est faible, la Guinée devra relever le défi de catalyser davantage d'envois de fonds, d'une part, et de promouvoir les investissements de sa diaspora, d'autre part.

¹⁷ Gelb et alii (2021) : Diaspora finance for development : from remittances to investment, Joint Research Centre (JRC), the European Commission's science and knowledge service.

2.2.2.4 Flux non commerciaux (fondations, société civile, philanthropes)

Financement des ONG et des fondations

Les organisations non gouvernementales (ONG) ou les organisations de la société civile (OSC) reçoivent un financement externe qui est classé comme un financement non commercial. Le nombre exact de ces organisations n'est pas officiellement connu.

En Guinée, les organisations non gouvernementales (ONG) et les fondations ont acquis un rôle important dans la coopération au développement et l'aide humanitaire. Considérés comme des partenaires du développement, les financements des ONG et des fondations prennent la forme de subventions. Ces subventions sont utilisées pour apporter assistance et protection aux personnes vulnérables, et pour répondre aux besoins des populations à risque.

Selon les données de la récente enquête TFP menée en 2022, la première fondation contribuant à l'APD en Guinée est la "Fondation Bill & Melinda Gates" avec plus de 56,8% de l'APD fournie en 2019. En Guinée, près de 5 fondations contribuent à l'APD. La plus importante est la "Bill & Melinda Gates foundation" qui a fourni près de 1,3 million de dollars US (49,3%) en 2017 et 2,6 millions (56,8%) en 2019. La fondation "Children's Investment Fund" est la deuxième fondation qui a fourni près de 1,3 million de dollars US en 2019. Les autres fondations ou ONG ont fourni moins de 1 million de dollars US et sont principalement la fondation Arcus, MAVA, la fondation Rockefeller¹⁸.

Par ailleurs, il est important de mentionner l'absence d'une base de données qui recense les autres flux de financement des ONG nationales. D'où la nécessité de mettre en place une plateforme de consultation, similaire à celle du secteur privé, pour améliorer la visibilité de leurs interventions, mais aussi pour capter le potentiel de financement du développement.

2.3 Analyse des risques

Un large éventail de risques - tant financiers que non financiers - peut affecter la capacité d'un pays à financer des résultats de développement durable. Dans un contexte mondial de chocs de plus en plus fréquents, les politiques de financement doivent tenir compte du risque pour être durables et encourager une planification prospective du développement. Dans un contexte d'instabilité économique et financière mondiale, marqué par de nombreux conflits, des défis majeurs liés au changement climatique et l'émergence de la pandémie de COVID-19, les risques auxquels les États sont confrontés n'ont fait qu'augmenter ou s'aggraver.

¹⁸ Rapport APD_2022

Encadré 7 : Analyse des risques

Risques	Atténuation/Mesures d'atténuation
Chocs économiques	
<p>La persistance de la pandémie et les appréhensions sur la mobilisation des ressources financières pour les pays à faible revenu comme la Guinée. Les besoins de financement des dépenses de santé ont augmenté de manière significative. Cela a entraîné une réduction du financement de certains secteurs au profit des dépenses de santé.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Prévoir un espace budgétaire pour une augmentation des dépenses de santé et des mesures d'atténuation ciblées. • Protéger les plus vulnérables par des mesures ciblées.
<p>L'impact de la guerre russo-ukrainienne sur le pays perturbe ces progrès et le rend particulièrement vulnérable aux retombées de la guerre, en raison de la hausse des prix de l'énergie et des denrées alimentaires. Cette situation pourrait entraîner une baisse des recettes fiscales, tandis que les projets d'investissements miniers pourraient être reportés, ce qui affaiblirait les perspectives de croissance à moyen terme.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre le mécanisme d'ajustement automatique des prix des produits pétroliers pour refléter les prix intérieurs. • Intensifier les réformes structurelles pour supprimer les obstacles à la croissance et promouvoir la diversification économique. • Libérer de l'espace budgétaire pour augmenter les dépenses prioritaires.
<p>Risque d'instabilité politique et sociale. Les troubles sociaux pourraient retarder la reprise de l'économie non minière. Depuis le 5 septembre, la Guinée connaît un processus de transition, ce qui a augmenté le risque pays pour tous les nouveaux investissements. L'investissement et la croissance pourraient être pénalisés ; la stabilité macroéconomique pourrait se détériorer.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La forte implication des autorités de transition pour un retour rapide à l'ordre constitutionnel • Concentrer les réformes sur les domaines moins sensibles au climat socio-politique. • Rendre les politiques publiques plus inclusives
Risques structurels	
<p>Risques climatiques ou environnementaux L'augmentation de la fréquence et de la gravité des catastrophes naturelles liées au changement climatique entraîne une grave dégradation de l'économie. Les activités minières entravent le développement durable en dégradant les ressources naturelles de plusieurs façons</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer la résilience du pays pour que les moyens de subsistance agricoles et ruraux puissent s'adapter au changement climatique. • Augmenter significativement le budget du département en charge de l'environnement et du développement durable.
Risques intérieurs	
<p>Une évolution défavorable de l'épidémie d'Ebola pourrait déclencher de nouvelles mesures d'endiguement, créer des besoins de dépenses supplémentaires et éventuellement provoquer des troubles sociaux. L'incapacité à contenir l'épidémie d'Ebola perturberait davantage l'activité économique et pèserait sur la croissance et les recettes fiscales.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Accélérer le déploiement des vaccins et obtenir un soutien extérieur pour son financement. • Mener une campagne de communication auprès de la population sur le plan de vaccination et les consignes de prévention.

Source : Auteurs

Chapitre 3 - Stratégie et politiques de financement public et privé

La stratégie de financement explique comment le gouvernement utilise les politiques et les instruments à sa disposition pour mobiliser, investir et influencer les financements publics et privés provenant de sources nationales et internationales. Dans le contexte des ressources financières limitées de la Guinée, ce chapitre examine le cadre dans lequel le gouvernement gère actuellement ses stratégies, en explorant les politiques de financement à travers la variété des ressources et instruments de financement disponibles pour réaliser leur ambition.

L'objectif est d'éclairer les réflexions sur les politiques et les structures institutionnelles requises pour mobiliser les ressources nécessaires aux ODD. Cela implique d'aligner ces politiques sur les priorités nationales, qui font elles-mêmes référence aux ODD, ainsi que d'assurer la cohérence entre les différentes politiques de financement publiques et privées. L'analyse d'un CNFI fournit une base sur laquelle cette perspective holistique des politiques et institutions de financement peut être renforcée.

3.1 Politiques de finances publiques

En termes de financement du développement, le budget de l'État est un instrument central permettant au gouvernement de réaliser ses ambitions. Les finances publiques constituent donc la ressource la plus importante dans le paysage financier global de la Guinée pour la réalisation des priorités nationales de développement. Les ressources que les gouvernements mobilisent, dépendent et investissent sont essentielles à la prestation des services publics et à l'investissement dans le plan de développement national, et influencent indirectement la manière dont les acteurs privés investissent et opèrent.

Dans ce contexte, l'objectif principal du gouvernement est d'améliorer la gestion des finances publiques afin de créer les marges budgétaires nécessaires pour soutenir la croissance (**encadré 8**). Il s'agit d'optimiser les recettes et de rationaliser les dépenses publiques.

Encadré 8 : Politique des finances publiques

Optimisation des recettes et financement de l'économie	Maîtrise des dépenses
<ul style="list-style-type: none">•renforcement du recouvrement des recettes•Viabilité de la dette•Assainissement et renforcement du système financier public	<ul style="list-style-type: none">•Maîtrise des dépenses courantes•Maîtrise de la masse salariale•Restructuration des SPP•Apurement de la dette•Programmation des investissements•Equilibre des comptes sociaux

La réalisation de cet objectif implique l'optimisation du recouvrement des recettes par le renforcement et l'amélioration des mécanismes et outils de recouvrement à travers une politique rationnelle de recouvrement des recettes ; une politique d'endettement efficace à travers une stratégie de mobilisation et de gestion de la dette efficace, impliquant le respect des principes et règles de concessionnalité, de durabilité et de choix des investissements financés par la dette ; l'assainissement et le renforcement du système financier ; la rationalisation des dépenses publiques.

Le financement public externe par le biais de l'aide officielle au développement (y compris le soutien budgétaire, les subventions et les prêts) peut jouer un rôle important dans le soutien des services et des investissements alignés sur les priorités du développement durable, s'il est soutenu par une politique et des mécanismes efficaces.

Cette section explore les politiques que le gouvernement a adoptées pour mobiliser et maximiser l'impact du financement par ces flux de ressources internes et externes.

Les recommandations de la DTS pour accélérer la mobilisation des recettes publiques, qui sont incluses dans la feuille de route, visent à compléter ce processus de réforme existant en l'alignant sur un cadre d'objectifs de développement durable qui le rend plus progressif, plus vert, plus sensible au genre et plus inclusif grâce aux nouveaux instruments de programmation pluriannuelle.

Recommandations

Améliorer la mobilisation des ressources par les acteurs locaux dans les communes invite à :

- Renforcer les capacités de tous les conseils communaux, des responsables des services techniques et des membres des commissions des finances en matière de préparation du budget, de stratégies de mobilisation des recettes propres et externes, et de gestion des outils/documents budgétaires et comptables ;
- Définir les mécanismes d'appui technique pour le suivi de la gestion administrative, financière et comptable des Communes par les services préfectoraux, régionaux et nationaux,
- Créer un cadre de concertation entre les communes et les services fiscaux sur le processus de mobilisation des recettes fiscales et redynamiser les commissions des finances.

Promouvoir les mouvements associatifs et financer des activités génératrices de revenus pour les femmes et les jeunes, toutefois il serait nécessaire de mettre en place un programme de renforcement de capacité à l'endroit de cette couche dite vulnérable.

- Mettre en place de cadres pour aligner les fonds de la source à l'utilisation finale, en particulier ceux qui sont pertinents pour les ODD au niveau local.

3.1.1 Recettes publiques

1. Revenus miniers

Les produits miniers représentent 90 % des exportations totales de la Guinée et 22 % de son PIB, et le potentiel de croissance est considérable. Le pays peine à tirer parti du secteur minier. Même les informations obtenues dans le cadre de l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE) montrent que les revenus miniers sont sous-évalués dans le budget de l'État. En effet, une comparaison de la base de données TOFE avec la base de données certifiée par l'ITIE montre que la nomenclature TOFE actuelle n'inclut pas tous les revenus miniers et sous-estime la contribution du secteur minier aux revenus budgétaires intérieurs de l'État. Par conséquent, le budget de l'État est globalement sous-estimé. En effet, il existe trente-deux (32) flux de financement dans le secteur minier et certaines catégories de flux ne sont pas enregistrées dans le TOFE. Il est nécessaire de réviser la nomenclature du TOFE afin d'inclure tous les flux de financement du secteur.

Tableau 12. Comparaison des bases de données ITIE et TOFE sur les revenus miniers, 2019-2020 (en milliards de GNF)

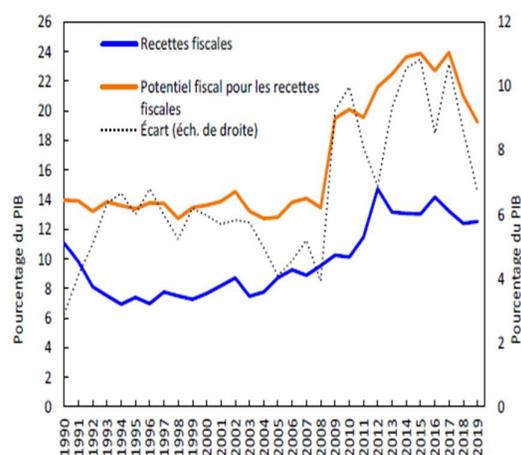
	2019		2020	
	TOFE	ITIE	TOFE	ITIE
Revenus miniers	2373,3	3866,1	2294,1	4566,3
Recettes minières/budget de l'État	13,7%	22,3%	13,2%	26,4%

Source : EITI, TOFE

L'activité minière est soumise à plusieurs taxes et prélèvements non fiscaux.

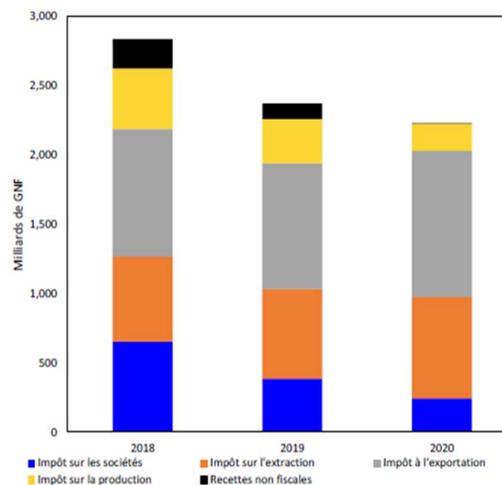
Certaines sont spécifiques au secteur, comme les taxes sur l'extraction et la production de substances minières, les taxes sur les exportations minières, les contributions au développement local et les dividendes obligatoires. D'autres sont applicables aux entreprises en général, y compris celles du secteur minier, comme l'impôt sur les sociétés, la taxe sur la valeur ajoutée et l'impôt foncier unique.

Graphique 34. Potentiel fiscal dans les recettes fiscales totales



Source : Extrait de l'article IV FMI (2021)

Graphique 35. Composition des revenus miniers



En 2021, le FMI a réalisé une évaluation du potentiel de recettes de la Guinée, qui a testé une série de facteurs explicatifs, notamment le niveau du revenu par habitant, l'aide au développement, l'investissement et la consommation publics, l'encours de la dette extérieure, la valeur ajoutée industrielle et l'inflation. L'étude a révélé que (i) les recettes fiscales globales estimées pourraient être en moyenne supérieures de 7,3 pour cent du PIB à ce qu'elles ont été au cours des dix dernières années ; (ii) des réductions modestes des privilèges fiscaux (comme la suppression de l'exonération de l'impôt sur les sociétés pour un producteur minier pendant un an ou l'augmentation du prix de la bauxite) augmenteraient les recettes, ce qui pourrait apporter des avantages substantiels au pays en matière de développement. Ces gains représentent, par exemple, près de quatre fois le budget national de l'agriculture, plus des trois quarts du montant de l'aide internationale au développement et plus de la moitié du budget de la santé ou de l'éducation.

Les principales recommandations de cette étude du FMI sur le potentiel de recettes sont similaires à celles d'autres études et enquêtes récentes.

Recommandations

La Guinée est appelée à :

- Adapter la nomenclature budgétaire du tableau des opérations gouvernementales (TOFE) pour inclure tous les flux financiers miniers ;
- Rationaliser les exemptions et les régimes préférentiels ;
- Revoir la gestion des subventions versées par les compagnies minières aux communautés locales afin de permettre un réel développement de ces localités.
- Adopter le cadre juridique général des revenus miniers pour une politique fiscale saine pour le secteur minier ;
- Veiller à ce que les nouvelles concessions minières soient alignées sur le code minier.
- Obliger toutes les sociétés minières à réhabiliter les sites miniers comme le prévoit le code minier. Adopter une méthode de tarification pour un prix de pleine concurrence pour la bauxite.
- Poursuivre le programme "Inspecteurs des impôts sans frontières" (TIWB) en cours afin de renforcer les capacités de contrôle fiscal de l'administration fiscale, y compris dans le secteur minier

2. capacité institutionnelle pour l'administration et la politique fiscales¹⁹

Pour traiter les questions liées à la politique et à l'administration fiscales, des comités pour la réforme et la modernisation de l'administration douanière et fiscale ont été créés. Un plan de réforme de la gestion des finances publiques a été adopté en décembre 2018, qui met l'accent sur les réformes de la mobilisation des ressources intérieures (MRN). Par ailleurs, début 2019, le gouvernement a adopté un décret créant la Mission d'appui à la mobilisation des ressources intérieures (MAMRI). Cette nouvelle institution relèvera directement du Premier ministre et devrait superviser le programme de réforme de la MRI en Guinée. Cependant, un programme de réforme cohérent à moyen terme pour la mobilisation des ressources intérieures n'a pas encore été élaboré.

Les recettes intérieures sont principalement perçues par trois organismes publics : la Direction générale des impôts (DGI), la Direction générale des douanes (DGD) et la Direction générale du Trésor et de la comptabilité publique (DGTCP), qui dépendent de deux ministères :

- **La Direction Générale des impôts (DGI), qui relève du ministère du budget,** est chargée de gérer et de collecter plusieurs flux d'impôts directs et indirects, notamment les impôts sur le revenu, les bénéfices et les plus-values. Elle perçoit également la TVA sur les biens et services de l'économie nationale, ainsi que l'impôt foncier. Les difficultés administratives rencontrées par la DGI sont bien documentées dans les rapports d'assistance technique. Parmi les faiblesses de la DGI figurent sa structure organisationnelle, le registre des contribuables reste peu fiable et le partage des informations entre la DGI et la DGD est insuffisant. Les nouvelles entreprises créées dans les centres d'appui aux entreprises ne sont pas automatiquement affectées à un bureau de la DGI. Les contribuables sont affectés aux services fiscaux au cas par cas. La DGI n'est pas en mesure de contrôler correctement les déclarations des contribuables ou de suivre et de recouvrer les arriérés. Un système permettant d'identifier et de mesurer les risques associés aux choix d'audit fait également défaut.

Pour surmonter ces difficultés, une série de recommandations de réforme a été proposée, notamment l'établissement d'une nouvelle structure organisationnelle avec un département de réforme et des critères de performance quantifiables, l'attribution de numéros d'identification fiscale fiables, la simplification des procédures et le développement d'applications pour la déclaration et le paiement en ligne.

- **La Direction générale des douanes (DGD) fait également partie du ministère du budget.** Elle perçoit principalement des impôts indirects : taxes et droits sur le commerce international et sur les biens et services importés. La DGD perçoit la plus grande part des recettes en Guinée, étant donné la part élevée des recettes perçues sur les importations. La DGD est confrontée à plusieurs défis majeurs dans la gestion des douanes. Une évaluation du FMI de 2016 a identifié des problèmes tels que la gestion efficace des ressources humaines, la transparence du processus d'évaluation douanière et la mise en œuvre d'une gestion de la conformité fondée sur les risques. Les procédures douanières

¹⁹ Cette analyse des capacités est basée sur les résultats de l'assistance technique de la Banque mondiale (2019).

sont longues, les taux d'inspection sont excessifs et les mesures en place pour lutter contre la fraude sont insuffisantes.

Pour résoudre ces problèmes, une série de réformes ont été entreprises, notamment le déploiement et la modernisation du système douanier automatisé (SYDONIA), ainsi que la mise à jour et la modification du code des douanes. Ces réformes ont permis d'améliorer considérablement la disponibilité des données et d'accroître l'utilisation de ces informations de manière plus stratégique, afin de mieux cibler les inspections.

• **La Direction Générale du Trésor et de Comptabilité Publique (DGTCP), qui dépend du** ministère de l'Économie et des Finances, est chargée de collecter les recettes non fiscales et de payer les remboursements de TVA. La DGTCP est également responsable de la gestion des autres sources de financement national telles que les subventions et les prêts, qui représentent une part beaucoup plus importante des recettes que les recettes fiscales et non fiscales. Dans la mesure où les recettes minières sont perçues par la DGD, la DGI et la DGTCP, cette corrélation varie en fonction du type de recettes minières perçues. Par exemple, la taxe sur les exportations d'or est perçue par la DGD, tandis que la taxe minière sur la bauxite est perçue par la DGTCP.

Au sein de la DGTCP, la gestion des recettes de la TVA constitue un défi majeur dans la gestion des recettes intérieures. La DGTCP est responsable de la gestion des demandes de remboursement de la TVA et a créé un fonds à cet effet, qui doit être financé par une partie des recettes de TVA perçues. Cependant, un stock important de remboursements de TVA non payés s'est accumulé.

Recommandations :

Deux niveaux de recommandations pour accélérer la mobilisation des recettes publiques, inclus dans la feuille de route :

Renforcer la capacité institutionnelle de l'administration fiscale

- Mettre en place le nouvel organigramme de la Direction Générale des Impôts (DGI).
- Rendre opérationnelle la structure organisationnelle de la Direction Nationale des Impôts (DGI)
- Compléter la mise en place d'une unité de politique fiscale ayant pour mandat de prévoir les recettes et de préparer les initiatives de politique fiscale.
- Continuer à améliorer l'administration fiscale à travers : (1) la mise en œuvre d'un système intégré d'administration fiscale (SAFiG) pour soutenir les opérations de la DGI ; (2) l'expansion des opérations du portail fiscal électronique ; (3) l'expansion des opérations du guichet unique pour la facilitation du commerce ; (4) l'opérationnalisation d'un guichet unique pour l'enregistrement des terres.

Soutenir les efforts de mobilisation des recettes fiscales

- Intensifier la lutte contre la fraude fiscale ;
- Mener des études et analyse de l'espace fiscal pour identifier de nouvelles sources de revenus ;
- Éliminer les exemptions exceptionnelles et étendre les contrats de performance aux directeurs de division au niveau de la régie des recettes ;
- Synchroniser les bases de données fiscales et douanières,
- Rendre opérationnels les systèmes électroniques pour la collecte des recettes de l'État avec la sécurisation des recettes par la numérisation ;
- Renforcer les contrôles au niveau des services de régies financières ;
- Améliorer la collecte des impôts à travers l'élargissement de l'assiette fiscale

3.1.2 Les dépenses publiques

Du côté des dépenses, outre l'augmentation des niveaux d'investissement public, le gouvernement prend des initiatives pour accroître l'efficacité des dépenses publiques, afin de libérer des ressources pour des activités de développement spécifiques. La maîtrise des dépenses publiques est un enjeu important pour le gouvernement guinéen. L'administration doit faire un meilleur usage des fonds publics en éliminant les sources de gaspillage et en optimisant ses processus d'achat. A travers la rationalisation des dépenses, le gouvernement s'engage à améliorer la priorisation des dépenses et leur efficacité, notamment celles destinées aux investissements, et à poursuivre les actions visant à maîtriser la masse salariale.

Les évaluations PEFA et PIMA ont montré des inefficacités dans la chaîne PPBSE.

- **La mise en œuvre de la** nouvelle nomenclature budgétaire n'est pas complète en termes de classifications économiques et fonctionnelles. Les dépenses issues des financements extérieurs ne sont pas ventilées par nature économique et les dépenses du Fonds d'entretien routier (qui financent parfois la réhabilitation) sont présentées de manière agrégée. -Le calendrier du processus de préparation du budget est souvent soumis à des retards importants, ce qui limite l'impact du travail de cadrage. Les estimations des dépenses de fonctionnement et d'investissement sont discutées lors de conférences budgétaires distinctes, ce qui limite l'efficacité de l'allocation des ressources et la prise en compte des coûts récurrents, notamment les besoins en matière d'entretien des équipements et des infrastructures.

L'affectation des dépenses d'investissement aux secteurs et projets les plus productifs nécessite une programmation et une budgétisation rigoureuses. La LORF du 27 juillet 2012 a introduit une approche de budgétisation pluriannuelle qui couvre les dépenses d'investissement. Des projections triennales de dépenses d'investissement par ministère sont publiées.

Il convient toutefois de noter que les ministères en charge de l'éducation qui bénéficient de l'appui des PTF à cet égard en tant que ministères pilotes sont bien avancés dans cet exercice.

Les dépenses d'investissement annuelles totales indiquées par le PIP et le PBO sont proches. Cependant, il existe des écarts très importants entre les prévisions de dépenses d'investissement par ministère dans ces deux documents, publiés à quelques jours d'intervalle. Ces écarts révèlent une coordination insuffisante entre les services chargés de la programmation des dépenses et nuisent à la fiabilité des projections pluriannuelles. Le PIP présente des projections triennales des dépenses par projet, mais ne présente pas le coût total des projets et les dépenses restantes au-delà de la période triennale du PIP.

Le renforcement du processus de programmation pluriannuelle est une condition nécessaire à la mise en œuvre d'un programme d'investissement fiable et durable. Le calendrier des activités de préparation budgétaire et de programmation doit viser à assurer une bonne articulation entre l'élaboration des documents de programmation pluriannuelle (DPBP, CDMT ministériels et PIP). Par conséquent, chacun de ces instruments doit être aligné sur les résultats attendus et les actions prioritaires pour le développement durable. Le document CDMT élaboré est structuré en trois parties : (i) orientation et bilan stratégique du ministère (missions du ministère, orientations stratégiques et principaux défis à relever), (ii) objectifs, résultats obtenus, défis à relever, principales priorités et

actions stratégiques à mettre en œuvre pour chaque programme sur la période retenue, et (iii) suivi et évaluation de la mise en œuvre des actions prévues.

Encadré 9 : Budget du programme : Budgétisation des résultats - une occasion d'intégrer les critères de durabilité et des ODD

Les ministères dotés d'une stratégie/politique sectorielle se sont récemment engagés à adopter un budget-programme. Les programmes définissent le cadre/instrument de mise en œuvre des politiques publiques. Ils sont associés à des objectifs spécifiques et à des résultats attendus. Le budget-programme est l'ensemble des crédits ouverts dans le budget de l'État pour mettre en œuvre les programmes. Ceux-ci sont (i) constitués d'un ensemble d'actions cohérentes ; (ii) assortis d'objectifs précis, définis en termes d'objectifs d'intérêt général ; et (iii) soumis à une évaluation des résultats, mesurés à l'aide d'indicateurs préalablement définis.

Le budget-programme prévoit les ressources et les coûts des politiques, programmes et projets publics à moyen terme (dans un cadre macroéconomique équilibré). Il favorise une articulation logique et cohérente entre le document de politique sectorielle et le budget-programme du secteur. Cette articulation est basée sur une formulation de la politique sectorielle/ministérielle en termes de programme. Elle nécessite une planification plus approfondie des actions et activités nécessaires pour atteindre les objectifs fixés pour la stratégie. Et enfin, elle conduit à une déclinaison des objectifs en programmes planifiés sur la base du document PND. L'avantage de cet instrument est qu'il anticipe et prend en compte l'impact des décisions publiques à moyen terme (3 ans) et présente l'évolution triennale de l'allocation des enveloppes budgétaires ministérielles en fonction des priorités de la stratégie choisie et des perspectives de mobilisation des ressources. Cette approche pluriannuelle apporte une réponse technique aux problèmes d'articulation entre les stratégies de développement et les budgets pour la mise en œuvre effective de ces stratégies.

Le budget-programme est l'occasion de commencer à réfléchir à l'intégration des critères de durabilité et des ODD dans ces nouvelles approches budgétaires, afin de mieux les aligner sur les priorités du développement durable. À moyen terme, il serait souhaitable d'introduire une approche de budgétisation "verte" pour soutenir la Guinée verte et le programme de développement durable, comme la budgétisation, le *codage* et le *suivi du climat* ; en combinaison avec une approche de budgétisation sensible au genre.

Cet instrument fournit un cadre organisé dans lequel les objectifs contenus dans la stratégie de développement sont déclinés en "lignes d'intervention", "programmes", "sous-programmes", "projets", "activités" et "opérations" classés par "missions" et "axes stratégiques". Cela permet de (i) mobiliser les énergies de tout un ministère ou d'un secteur autour d'une vision stratégique commune et mieux articulée ; (ii) sensibiliser l'ensemble du ministère et ses partenaires sur les objectifs, les résultats attendus, les progrès déjà réalisés et les défis à relever ; (iii) mobiliser efficacement les ressources financières pour soutenir la mise en œuvre de la stratégie, tant en interne qu'auprès de la communauté des bailleurs de fonds.

Malheureusement, cela s'arrête là - les conditions d'opérationnalisation des PBO/TMP ne sont pas encore réunies.

Cependant, c'est l'occasion d'introduire des critères de performance alignés sur les priorités vertes et les ODD dans le CDMT, ainsi que dans les contrats de performance des entités publiques.

Le suivi et l'évaluation du CDMT s'appuie sur la structure organique du système éducatif guinéen qui comporte trois niveaux hiérarchiques : le niveau préfectoral, le niveau régional et le niveau central.

Recommandations

Malgré la mise en place de tous ces outils de planification et de budgétisation, leur opérationnalisation est en difficulté, ce qui conduit aux recommandations suivantes :

- Renforcer l'**articulation intégrée de la chaîne** planification-programmation-budgétisation-suivi-évaluation ;
- Actualiser les politiques et stratégies sectorielles liées à des CDMT cohérents dans la perspective de la mise en œuvre du programme-budget.
- Introduire à moyen terme un budget de programme écologique et un budget de programme sensible au genre

3.1.3 Stratégie de gestion de la dette publique

Le gouvernement a conçu une stratégie de gestion de la dette à moyen terme (SDMT 2020-2024) en 2019 et met en œuvre un plan d'endettement étalé sur deux à cinq ans pour répondre à ses besoins de financement de la dette et atteindre ses objectifs de gestion de la dette. La gestion de la dette publique en Guinée est régie par la déclaration de politique de la dette publique approuvée par le Conseil des ministres le 27 juin 2019. La politique de la dette publique est pilotée par un cadre de coordination qui est le Comité national de la dette publique appuyé par une Commission technique de la dette publique (CNDP) reconnue par le décret D/2014/057/PRG/SGG du 24 mars 2014.

L'objectif du MTDS est de fournir la meilleure combinaison possible de dette intérieure et extérieure (concessionnelle, semi-concessionnelle et non concessionnelle), tout en veillant à ce que les besoins de financement soient satisfaits et que le profil de risque de la dette soit amélioré.

La stratégie de gestion de la dette publique est définie dans le document de programmation budgétaire pluriannuelle (Cadre budgétaire à moyen terme (CBMT)/Cadre des dépenses à moyen terme (CDMT) 2020-2022). Elle se compose de:

- Mobiliser des ressources sur le marché financier national
- Préserver la viabilité de la dette à moyen terme et ne pas dépasser un niveau modéré de surendettement extérieur
- Rembourser progressivement les arriérés de la dette intérieure accumulés au cours des années précédentes
- Poursuivre les efforts pour apurer les arriérés extérieurs de longue date ;
- Renforcer le cadre de gestion de la dette.

1. Stratégie de gestion de la dette intérieure

Il s'agit de mobiliser des ressources sur le marché financier national en s'appuyant sur la poursuite de l'émission de bons du Trésor, d'appels publics à l'épargne (APE) et sur l'introduction de nouveaux instruments de financement tels que les obligations du Trésor à moyen terme (3 ans). Les APE et les obligations du Trésor sont utilisés pour financer les investissements publics dans des secteurs préalablement identifiés, tandis que les bons du Trésor financent les besoins de trésorerie à court terme.

En matière de gestion de la dette intérieure, le Gouvernement mise sur le remboursement progressif (sur une période de sept ans) des arriérés accumulés les années précédentes selon des modalités bien définies tout en évitant l'accumulation de nouveaux arriérés afin de soutenir le secteur privé. Ainsi suite à l'audit des arriérés intérieurs réalisés en 2016

par le Gouvernement sur la période 1982-2013, le stock global des arriérés intérieurs a été estimé fin 2017 à 3090 milliards GNF (34% du PIB), pour lequel une stratégie d'apurement a été adoptée en décembre 2017. A cet effet, 43 milliards GNF de dette ont été remboursés au secteur privé en 2017. Il était prévu de rembourser les montants restants sur une période de sept ans, par l'émission de titres.

La récente crise sanitaire ayant durement touché le secteur privé, le gouvernement a prévu de mettre en place une politique d'endettement intérieur durable, avec l'apurement progressif des arriérés dus au secteur privé, envers lequel le gouvernement reste endetté²⁰. Grâce à l'apurement progressif des arriérés intérieurs, le gouvernement entend promouvoir le redressement du secteur privé, aidant ainsi les entreprises privées à payer leurs dettes envers le système bancaire et contribuant à améliorer la croissance économique et la création d'emplois.

2. Stratégie de la dette extérieure

Le rapport de l'analyse de viabilité de la dette (AVD) du FMI (2021) montre que la Guinée court un risque modéré de surendettement extérieur, avec une marge de manœuvre limitée pour absorber les chocs. La Guinée est exposée à un risque modéré de surendettement extérieur, avec des possibilités limitées d'absorption des chocs. Bien que les indicateurs de la dette extérieure de l'outil de risque modéré ne dépassent pas leurs seuils respectifs, la Guinée est toujours considérée comme ayant une marge de manœuvre limitée pour absorber les chocs, car sa dette publique totale est considérée comme très proche de la zone à haut risque. La dynamique de la dette publique totale pourrait être aggravée par une prolongation de la pandémie, des retards dans le remboursement des arriérés intérieurs ou de la dette envers la BCRG, des niveaux plus élevés que prévu d'emprunts publics intérieurs et extérieurs, ou de nouveaux audits confirmant un stock plus élevé d'arriérés intérieurs.

Le gouvernement entend maintenir un niveau d'endettement viable afin que le risque de surendettement reste modéré et maximiser les emprunts concessionnels dans la mesure du possible, car ce type de financement n'est pas disponible à l'échelle nécessaire pour répondre aux besoins considérables du pays en matière d'infrastructures. Les autorités s'engagent à continuer de renforcer la gestion de leur dette et à améliorer la gestion des investissements publics.

Le gouvernement a adopté une stratégie d'utilisation des financements externes pour répondre aux besoins de financement de l'État, tout en gardant un œil attentif sur les risques et les coûts associés. Dans cette stratégie, la priorité est donnée à la mobilisation de dons, de prêts extérieurs hautement concessionnels (plus de 35% d'élément de don), semi-concessionnels.

La prudence s'impose dans la gestion des emprunts extérieurs destinés à financer les investissements publics, afin de préserver la viabilité de la dette tout en limitant sa vulnérabilité. Dans le cadre de nouveaux emprunts, il s'agit de maximiser le caractère concessionnel et de limiter la conclusion de toute dette non concessionnelle supplémentaire au regard du plafond fixé dans le programme de la Facilité élargie de crédit (FEC).

Ainsi, les autorités prévoient de continuer à utiliser le financement extérieur pour accroître les investissements publics dans les infrastructures afin de soutenir la diversification économique et de soutenir davantage la croissance. Les nouveaux

²⁰ Un audit des arriérés domestiques couvrant la période 2014-18 est prévu : le cabinet qui le réalisera a été sélectionné, mais ses travaux ont été suspendus en raison de la pandémie.

emprunts extérieurs devraient rester élevés à court terme, à 5,4 % du PIB en 2021-22, en raison de l'augmentation prévue des dépenses d'infrastructure et du décaissement du prêt Souapiti, avant de diminuer pour atteindre une moyenne de 3,7 % du PIB sur la période 2023-26. Le financement intérieur étant appelé à jouer un rôle plus important, les emprunts extérieurs devraient diminuer progressivement sur le long terme pour atteindre une moyenne d'environ 2,6 % du PIB par an en 2031-41. L'élément don moyen des nouveaux emprunts devrait être d'environ 35,6 % en 2021, réduit par le décaissement d'importants prêts-projets non concessionnels, avant de remonter progressivement à environ 41 % en 2024. À long terme, l'AVD prévoit une augmentation progressive de l'utilisation relative des financements non concessionnels, l'élément don moyen devant diminuer progressivement pour atteindre 25 % en 2041.

Encadré 10 : Allègement du service de la dette lié à une pandémie

Les autorités ont bénéficié d'un allègement substantiel du service de la dette de la part du FMI dans le cadre du Fonds fiduciaire d'assistance et de secours en cas de catastrophe (Fonds fiduciaire ARC) et de l'Initiative de suspension du service de la dette (ISDS) approuvée par le G20 et le Club de Paris (tableau 3). La Guinée a reçu 50,9 millions de DTS de dons au titre du Fonds fiduciaire ARC pour assurer le service de sa dette envers le FMI pour la période du 14 avril 2020 au 15 octobre 2021.

En outre, l'AVD suppose que la Guinée recevra des dons pour assurer le service de sa dette envers le FMI entre le 16 octobre 2021 et le 13 avril 2022 (18,2 millions de DTS), sous réserve de la disponibilité des ressources du Fonds fiduciaire de l'ARC. Les autorités se sont engagées à respecter les conditions de participation à l'IFDS. Un montant de 36,4 millions de dollars de service de la dette arrivant à échéance en 2020 a été rééchelonné à 2022-24 dans le cadre de l'IFDS, et la prolongation de cette initiative permet le rééchelonnement de 52,1 millions de dollars supplémentaires arrivant à échéance en 2021 à 2023-25. Plus de la moitié de ces montants correspondent au rééchelonnement de prêts C2D, qui ne sont pas inclus dans l'AVD. Avec le DSFI, la Chine a annoncé en février 2021 l'annulation d'un prêt bilatéral de 150 millions de RMB (23 millions de dollars).

Source : FMI (2021)

Recommandations

Malgré ces progrès, des faiblesses persistent dans le cadre de la gestion de la dette, car la capacité de gestion de la dette n'a pas encore atteint son niveau critique. Des difficultés à mobiliser le financement du développement dans le cadre de la gestion de la dette :

- Renforcer les capacités de gestion de la dette publique avec le soutien de l'assistance technique du FMI, du Trésor américain, de l'AFD et d'autres partenaires du développement.
- Garantir la transparence, la participation des parlementaires et des citoyens au processus décisionnel, et la responsabilisation des acteurs étatiques impliqués dans la contraction et la gestion de la dette publique. Cette stratégie devra mettre en évidence les risques et les coûts de la dette. Elle permettra à l'autorité de gestion de la dette de se conformer à la loi organique sur les finances publiques (annexée à la loi de finances) au cours de l'exercice budgétaire ;
- Renforcer les capacités du département de la dette en matière de logiciels et de compétences méthodologiques sur l'analyse de la viabilité de la dette afin de disposer des compétences requises pour échanger avec les experts du FMI et de la Banque mondiale et s'approprier les résultats sur la viabilité de la dette

- Négocier et tirer parti des initiatives en matière de dette/nouveaux paradigmes et des approches de la " logique COVID-19 " ²¹ .
- Mettre en place une politique d'endettement intérieur durable.
- Développer un marché national de la dette et introduire de nouveaux instruments comme les obligations du Trésor à moyen terme (3 ans).
- Négocier des emprunts extérieurs à des taux concessionnels pour financer les investissements publics dans les infrastructures pour soutenir la diversification et la croissance économiques.

3.1.4 Politique de coopération et d'aide au développement

Le statut de pays moins avancé (PMA) de la Guinée la place dans la catégorie des bénéficiaires dépendants et constants de l'APD. C'est pourquoi l'aide extérieure et la coopération économique occupent une place importante dans l'histoire de son développement économique et social.

Cependant, malgré des relations de coopération soutenues avec de nombreux partenaires extérieurs, le pays ne s'est pas distingué par une diplomatie de développement viable, fondée sur une stratégie attractive de financement international public et privé.

1. Le cadre de coopération et de coordination des interventions

Les réunions et recommandations internationales sur le financement du développement et la question de l'efficacité de l'aide qui ont eu lieu depuis le début des années 2000 ont attiré l'attention sur la nécessité de mieux gérer la coopération au développement. Les autorités guinéennes ont adhéré à ces initiatives internationales sur le financement du développement. Suite à la déclaration de la Conférence de Paris sur l'efficacité de l'aide en mars 2005, le pays a décidé d'internaliser et de s'approprier les principes de cette déclaration en organisant sa conférence nationale à Conakry en septembre 2006. Cette conférence a affirmé la volonté d'adopter une stratégie de coopération efficace, susceptible d'attirer plus de financements extérieurs et des partenariats plus dynamiques et diversifiés pour son développement.

À la suite du 4^{ème} forum international qui s'est tenu à Busan, en Corée du Sud, en 2011, la question de l'efficacité de l'aide est devenue un enjeu majeur pour la réalisation des objectifs nationaux de développement.

La Guinée s'est engagée à intégrer ces dimensions en mettant en œuvre diverses mesures organisationnelles et administratives telles que l'adaptation de la structure du Gouvernement et du cadre institutionnel des Ministères aux impératifs de promotion d'une diplomatie de développement basée sur l'attraction massive des ressources et l'efficacité de l'aide ; le renforcement des Ministères de l'Economie et des Finances avec une Direction Nationale chargée de la Dette et de l'Aide Publique au Développement en relation avec la Banque Centrale ; le renforcement des liens entre les financements extérieurs et les investissements publics ; le rétablissement d'un Ministère distinct chargé de la Coopération et de l'Intégration Africaine (MCIA), etc. Toutes ces mesures ont créé un environnement plus propice à l'attraction des financements extérieurs d'une part, et plus favorable à la gestion efficace des fruits de la coopération internationale en faveur du pays d'autre part.

²¹ L'approche covid 19 prévoit la suspension temporaire du service de la dette mais les exigences de la dette demeurent, et malgré l'importance de ces nouveaux paradigmes, très peu de créanciers ont accepté (seulement la Chine et le Fonds koweïtien).

L'un des défis que le gouvernement devrait relever est de garantir la cohérence et les complémentarités nécessaires au bon fonctionnement des services et des mécanismes de coordination pour une coopération au développement plus efficace.

En effet, le financement des projets et programmes et la gestion des dons et autres subventions suivent des approches différentes, selon les procédures des bailleurs et le positionnement des secteurs ciblés. Certaines subventions sont négociées bilatéralement entre les donateurs et les ministères bénéficiaires. Les ministères bénéficiaires sont responsables du décaissement et du suivi de la mise en œuvre des projets d'investissement, de la gestion des dons en nature et de la distribution.

Inspiré par les recommandations de la conférence de Nairobi (déc. 2016) sur l'efficacité de la coopération au développement comme moyen d'atteindre les Objectifs de développement durable (ODD), le MCIA s'est engagé dans une nouvelle dynamique pour renforcer la coordination de l'aide et l'harmonisation des procédures. Cela devrait faciliter la gestion des accords et conventions, assurer le suivi et l'évaluation de leur mise en œuvre au sein de l'organisation et dans les secteurs bénéficiaires, et faciliter l'élaboration et le partage des rapports.

Dans cette optique, le MCIA a élaboré un document de politique nationale d'aide extérieure en juillet 2014, qui définit les principes directeurs de la politique nationale d'aide et envisage la mise en place d'une plateforme de gestion de l'aide au développement (PGA) qui inclurait toutes les formes d'aide obtenues par la Guinée et couvrirait toutes les sources de financement extérieur, y compris les ONG. Ce document n'a pas été validé.

2. Gestion et coordination de l'aide de la nouvelle politique de coopération

Cette politique d'aide extérieure a pour objectif principal de renforcer et de diversifier les relations de la Guinée avec ses différents partenaires traditionnels bilatéraux (pays de l'OCDE) et multilatéraux (Institutions Financières Internationales, Organisations Régionales et Agences des Nations Unies), ainsi qu'avec tous les autres acteurs de la coopération au développement, notamment les pays émergents, les fondations privées, les fonds thématiques mondiaux et le secteur privé. Il s'agit de repenser la coopération internationale, sous-régionale et régionale, tout en renforçant le dialogue entre les partenaires au développement et les acteurs nationaux sur la base d'une compréhension commune des défis à relever et d'un engagement mutuel à répondre pleinement aux attentes des Guinéens.

La mise en œuvre des orientations stratégiques s'appuie sur une multitude d'instruments de coopération au développement tels que l'aide publique au développement, le financement privé, les organisations non gouvernementales et les organisations caritatives ainsi que les financements innovants.

Recommandations

La coopération au développement préconise un certain nombre de réformes qui constituent des défis à mettre en œuvre dans une CNFI :

- Définir les rôles et les responsabilités au niveau du (MAECIAGE), des ministères centraux, des ministères sectoriels, des organisations de la société civile et du secteur privé.
- Renforcer la coordination entre le gouvernement, les partenaires de développement
- L'amélioration de l'efficacité de l'aide par (i) le renforcement de l'efficacité des mécanismes de coordination mis en place afin d'impliquer effectivement tous les acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux et leur permettre d'être au même niveau d'information ; (ii) l'harmonisation des interventions des différents acteurs impliqués dans

le processus d'utilisation et de gestion de l'aide ; (iii) le pilotage contrôlé de l'aide par le Gouvernement ; et (iv) la rationalisation et la simplification du dispositif institutionnel de gestion et de coordination de l'aide au niveau national.

L'établissement d'un CNFI contribuera à soutenir :

- Valider le document de politique de coopération internationale élaboré en juillet 2014.
- Affirmer les priorités de la Guinée en matière d'aide
- Créer une base de données sur l'aide extérieure
- Renforcer les instruments/outils pour une plus grande prévisibilité des flux d'aide
- Améliorer le cadre de la recherche, de la négociation et de la mobilisation de l'aide
- Faciliter les procédures de mobilisation et de décaissement au niveau des partenaires.
- Renforcer les capacités internes du ministère (RH et outils) ainsi que celles des BSD en charge de la gestion des données, de la planification, du suivi et de l'évaluation dans les départements sectoriels.
- Mettre en place une plateforme de gestion de l'aide au développement
- Promouvoir la création de la structure en charge des partenariats public-privé pour renforcer l'attractivité des financements extérieurs et la diversification des sources de partenariats pour le développement.
- Améliorer l'obligation de rendre compte du financement de l'aide publique au développement et la présentation des résultats annuels de la mise en œuvre lors de la session budgétaire à l'Assemblée nationale ;

3.1.5 Financement climatique : Dialogue d'action du partenariat mondial

" Les financements innovants pour le développement désignent les sources ou mécanismes permettant de lever des fonds supplémentaires à l'aide publique au développement (APD) traditionnelle, qui est insuffisante pour atteindre les ODD que la communauté internationale s'est engagée à mettre en œuvre d'ici 2030 "²² . Les financements innovants visent principalement à couvrir les besoins en biens publics mondiaux (climat, air, justice, droits de l'homme, santé, stabilité macroéconomique, sécurité, etc.) et les effets négatifs de la mondialisation sur les questions climatiques, la santé mondiale, etc.

²² Définition selon le groupe pilote

Encadré 11 : Le Groupe pilote sur les financements innovants

Le Groupe pilote sur les financements innovants, laboratoire d'expertise et outil diplomatique en matière de financements innovants pour le développement durable, a été créé en 2006 à l'initiative du Brésil, du Chili, de l'Espagne et de la France²³.

Rôle du groupe pilote²⁴ sur les financements innovants

(i) soutenir le renforcement du "partenariat mondial" pour le développement durable (SDG 17) ;
(ii) d'offrir **un espace privilégié de dialogue et de partage**, notamment sur le respect des bonnes pratiques des différentes solutions de financement du développement durable ;
(iii) s'appuyer sur la résolution contenue dans le *consensus de Monterrey* (Mexico 2002) *pour ne pas faire peser une charge inutile sur les pays en développement dans la recherche de sources de financement innovantes*. Le financement innovant du développement est une charge pour les pays développés.

Le Secrétariat permanent du Groupe pilote a identifié 42 initiatives majeures de financement innovant à ce jour qui contribuent à la réalisation de l'ODD 3 sur la santé. Elles sont réparties en cinq catégories :

- (i) Le financement basé sur les résultats : les fonds, mobilisés principalement par des échanges de dettes, des rachats de prêts, etc., sont liés à des résultats spécifiques, notamment en matière de santé ;
- (ii) Financement catalyseur : fonds d'investissement communs, cofinancement, garanties de crédit, garanties de marché, etc.
- (iii) Investissement d'impact : investissements réalisés dans des petites et moyennes entreprises dans le but de générer un impact social et environnemental ;
- (iv) Investissement socialement responsable : il s'agit d'un investissement financier dans une entreprise qui a peu d'espoir de faire des bénéfices rapides ;
- (v) Nouveaux modes de taxation : La France et ses partenaires de la société civile ont proposé au Groupe pilote une déclaration dont l'objectif est de souligner le rôle et la valeur ajoutée *des taxes sur les transactions financières et des taxes sur les billets d'avion* dans la mobilisation des ressources pour le développement durable et d'encourager les autres États à les mettre en œuvre sur une base volontaire. Il s'agit de taxes à prélever sur les secteurs mondialisés de l'activité économique.

1. La tarification du carbone, une initiative de financement innovante majeure

Les pays du monde entier s'efforcent de mettre en place une tarification du carbone pour respecter leurs engagements de réduction des émissions de dioxyde de carbone (CO₂) et d'autres gaz à effet de serre, conformément à l'Accord de Paris de 2015²⁵, lors de la COP 21. La tarification peut prendre la forme d'échanges de droits d'émission ou de taxes sur le carbone. **Ces deux formes de tarification visent à augmenter le coût des émissions de CO₂ pour inciter au développement de technologies à faible teneur en CO₂ (énergies renouvelables).**

²³ Le Groupe pilote sur les financements innovants rassemble 66 Etats (dont 30 Etats africains) et de nombreuses organisations internationales, ONG, fondations privées et entités locales. La RDC ne fait pas partie de ce groupe. La présidence du Groupe pilote est tournante. Son Secrétariat permanent est basé à Paris, au Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (France).

²⁴ Afrique : Burkina Faso, Bénin, Guinée, Cameroun, Cap-Vert, République centrafricaine, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Éthiopie, Gabon, Guinée, Guinée-Bissau, Liberia, Madagascar, Mali, Maurice, Mauritanie, Mozambique, Namibie, Niger, Nigeria, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Sierra Leone, Afrique du Sud, Togo.

²⁵ L'**accord de Paris** (COP 21) vise à limiter le réchauffement de la planète à un niveau bien inférieur à 2°C d'ici la fin du 21e siècle et enjoint les États à œuvrer en faveur d'un objectif de +1,5°C et de zéro émission d'ici 2050, conformément aux recommandations du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat.

L'accord de Paris stipule également que les pays développés doivent aider financièrement les pays en développement à s'adapter au réchauffement de la planète et à atténuer les émissions de gaz à effet de serre, ce qui inclut le développement des énergies renouvelables.

La Commission européenne propose un nouveau mécanisme de tarification du carbone aux frontières (BCM) : l'objectif est de faire payer les émissions de carbone contenues dans certaines importations de l'Union européenne (UE) à un prix égal à celui payé par les producteurs nationaux de l'UE. De cette manière, la Commission européenne espère réduire les "fuites de carbone" qui peuvent se produire lorsque la tarification du carbone au niveau national encourage une migration de la production vers des pays ayant des politiques environnementales moins ambitieuses. La Commission européenne propose que le MACF soit introduit progressivement à partir de 2023 et s'applique initialement à un certain nombre de biens présentant un risque élevé de fuite de carbone : les produits sidérurgiques, le ciment, les engrais, l'aluminium et la production d'électricité.

Cependant, la Commission européenne est consciente des conséquences négatives pour le commerce international si la tarification du carbone est étendue aux importations de biens ciblés par le MACF : les exportations vers l'UE avec des tarifs élevés sur le carbone seraient désavantagées en termes de coûts par rapport aux exportations vers des destinations où le prix du carbone est faible. Par exemple, les exportations de l'Afrique subsaharienne vers l'UE devraient avoir un faible rapport initial. Le MACF est susceptible de déclencher la transition verte dans le monde entier.

2. La Conférence des Parties (COP)

La COP sur le changement climatique est l'organe des Nations unies chargé de maintenir les efforts internationaux pour faire face au changement climatique²⁶. La COP 26 s'est tenue à Glasgow (Écosse) du 31 octobre au 13 novembre 2021. Elle visait à obtenir de nouveaux engagements mondiaux pour lutter contre le changement climatique. À cette fin, dans le document final connu sous le nom de "**Pacte climatique de Glasgow**", **197 pays sont invités à rendre compte de leurs progrès en matière d'ambition climatique l'année prochaine lors de la COP27, qui se tiendra en Égypte.** Le document final consolide également l'accord mondial visant à accélérer l'action climatique au cours de la décennie 2020-2030. À cette fin, les gouvernements doivent actualiser leurs plans de réduction des émissions de CO₂ avec des échéances plus strictes.

Sur l'épineuse question du financement par les pays développés de l'action climatique dans les pays en développement (qui polluent moins), le texte du "Pacte de Glasgow pour le climat" souligne la nécessité de mobiliser le financement climatique de "*toutes les sources pour atteindre le niveau nécessaire à la réalisation des objectifs de l'Accord de Paris²⁷, y compris une augmentation significative du soutien aux pays en développement au-delà de 100 milliards de dollars par an*".

²⁶ La première conférence mondiale sur le climat s'est tenue à Genève, en Suisse, en 1979. Un programme mondial de recherche sur le climat a été lancé sous la responsabilité de l'Organisation météorologique mondiale (OMM), du Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) et du Conseil international des unions scientifiques (CIUS). La COP, en tant que convention-cadre, est entrée en vigueur le 21 mars 1994 et a été ratifiée par 195 pays, appelés "Parties", et par l'Union européenne. L'objectif de la COP est de stabiliser les concentrations atmosphériques de gaz à effet de serre à un niveau qui empêche toute interférence humaine dangereuse avec le système climatique. La COP se tient chaque année, en principe, à Bonn, siège de son secrétariat, sauf invitation d'un pays membre.

²⁷ Son objectif est de limiter le réchauffement de la planète à bien moins de 2, de préférence 1,5 degré Celsius, par rapport aux niveaux préindustriels.

Plusieurs pays en développement ont déploré le non-respect des engagements financiers pris lors de la COP15 à Copenhague, au Danemark, en décembre 2009.

Lors de cette conférence, certains pays en développement ont accepté de mettre en œuvre des mesures d'atténuation et de [lutte contre la déforestation](#) au niveau national et de publier un rapport bisannuel sur ces efforts ; pour couvrir la mise en œuvre de ces mesures, les pays riches ont accepté de consacrer 100 milliards de dollars par an (de 2020 à 2100) à la préservation des écosystèmes dans les pays en développement. **Force est de constater que les deux parties n'ont pas pleinement respecté leurs engagements : les financements promis n'ont pas été à la hauteur et la déforestation a continué.**

Selon la déclaration du Secrétaire général de l'OCDE publiée dans le bulletin de l'OCDE en octobre 2021, les fonds fournis et mobilisés par les pays développés pour lutter contre le changement climatique dans les pays en développement devaient atteindre 100 milliards USD d'ici 2023. Cette échéance a été reportée à 2025. La dernière évaluation des progrès, réalisée par l'OCDE et publiée en septembre 2021, indique que les financements climatiques fournis et mobilisés par les pays développés ont atteint 79,6 milliards USD en 2019, soit une hausse de seulement 2 % par rapport à 2018.

Lors de la réunion ministérielle préparatoire de la COP26 en juillet 2021, le Canada et l'Allemagne ont été chargés par la présidence britannique de la COP26 d'élaborer un plan de mise en œuvre collectif pour atteindre l'objectif de 100 milliards de dollars dès que possible, avec le soutien technique de l'OCDE. Compte tenu des nouveaux engagements pris par certains pays développés, estimés à environ 10 milliards de dollars par an sur la période 2022-2025, et par certaines banques multilatérales de développement, l'OCDE s'est montrée très optimiste quant au respect des engagements pris notamment lors de la COP26 à Glasgow, en Écosse. **Les pays en développement qui reçoivent les financements promis devraient améliorer leur capacité à présenter les projets nécessaires sous des formes finançables et dans un délai raisonnable.**

1. Le Fonds vert, une initiative majeure de financement innovant

Le Fonds vert pour le climat, doté d'un budget de 10,2 milliards de dollars, vise à financer la lutte contre le changement climatique dans les pays en développement.

L'objectif est d'allouer à terme ses ressources de manière équilibrée entre l'atténuation et l'adaptation, 50% des ressources destinées à l'adaptation étant allouées aux plus vulnérables. Avec l'appui du PNUD, la Guinée a reçu un financement de 300 000 dollars dans le cadre du programme de préparation pour renforcer la capacité du pays à accéder aux ressources du Fonds vert pour le climat. A ce jour, la Guinée a mobilisé peu de ressources issues du financement climatique auprès de donateurs bilatéraux ou multilatéraux tels que le FEM. L'une des raisons est liée au manque de capacité des acteurs à élaborer des propositions répondant aux normes des différents fonds. Cela justifie d'entreprendre des projets de renforcement des capacités des acteurs nationaux dans l'élaboration de projets bancables. Il est également nécessaire pour le pays d'élaborer un manuel de procédures incluant les critères d'évaluation des propositions à soumettre au Fonds vert pour le climat. Le programme de préparation est une opportunité pour le pays.

Recommandations

Augmenter le financement du climat, en suivant l'exemple des pays de l'UEMOA :

- Réaliser des études de faisabilité pour introduire un marché boursier et développer des produits d'obligations vertes ou de carbone ;
- Renforcer les capacités techniques, institutionnelles et humaines pour faciliter l'accès aux ressources financières
- Développer un système de fiscalité verte
- Améliorer les flux financiers vers les communautés locales pour des projets de développement local respectueux du climat.
- Sensibiliser et former les acteurs du secteur privé au financement climatique.
- Entreprendre une étude de faisabilité pour la création d'une fondation pour les parcs et réserves de Guinée afin de faciliter les contributions financières de tiers (par exemple, le financement de processus de compensation par les sociétés minières pour les impacts résiduels sur la biodiversité et/ou les émissions de carbone).

3.2. Politique de financement privé

Le secteur privé joue un rôle clé dans la réalisation des objectifs de développement national définis dans les différents documents de planification stratégique (Vision Guinée 2040, PNDES et autres politiques sectorielles). Cependant, le secteur privé fait face à d'importants défis pour son expansion car l'environnement privé national dans le pays reste mal défini. Le pays est essentiellement marqué par les micros, petites et moyennes entreprises, dont 90% sont dans le secteur informel.

L'amélioration du climat des affaires, est le reflet de l Ce classement reflète a mise en œuvre d'une série de réformes entreprises entre 2016 et 2020, période correspondant à la mise en œuvre du PNDES. Ces réformes comprennent : i) la mise en place du guichet unique pour la publication des avis de création d'entreprise, désormais, une entreprise est créée en 72 heures, avec la liberté de fixer la valeur de la part sociale dans le cas des Sociétés à responsabilité limitée (SARL), valeur qui était auparavant fixée à 100 000 GNF ; ii) la réduction des frais de notaire pour l'enregistrement des biens, la Guinée a facilité le transfert de propriété en réduisant la taxe y afférente ; iii) l'adoption de la loi régissant les partenariats public-privé (PPP) et de la loi anti-corruption en 2017. Enfin, la Guinée a été classée parmi les trois premiers pays francophones les plus réformateurs en 2019.

Cependant, malgré ces réformes, le climat des affaires continue de souffrir de facteurs liés à l'étroitesse du marché et à la faible diversification de l'économie guinéenne, dominée par le secteur informel (environ 90%). Selon une étude récente de l'Agence de Promotion des Investissements Privés (APIP), 92% du secteur privé guinéen est composé de micro ou petites entreprises informelles actives dans l'agriculture, le commerce ou les services, avec de faibles salaires (moins de 50 dollars par mois) et un faible taux d'alphabétisation (25%). On estime que 80% de la main-d'œuvre locale est employée dans ce secteur et que seulement 2,2% des entreprises disposent d'un compte bancaire. Les entreprises nationales formelles sont dominées par une petite élite économique dans un nombre limité de secteurs.

Quant à la pandémie de COVID-19, elle a fortement affecté le climat des affaires en raison de ses mesures de confinement. Environ 80% des entreprises formelles ont été négativement affectées par la pandémie par une baisse des ventes résultant d'une contraction de la demande. Les secteurs les plus touchés ont été l'hôtellerie, l'agroalimentaire, le transport et la logistique, tandis que le secteur minier a relativement bien résisté. En conséquence, la pandémie de COVID-19 a eu un impact négatif sur l'investissement privé, entraînant une baisse du volume d'investissement à partir de 2019. En vue de promouvoir l'investissement privé, les autorités guinéennes doivent poursuivre leurs efforts pour relever les défis de l'amélioration du climat des affaires, notamment à travers une série de recommandations concernant : (i) l'opérationnalisation de la cellule de partenariat public-privé (PPP), (ii) l'amélioration de l'accès aux financements appropriés pour les PME/PMI, (iii) la mise en place d'un fonds d'aide aux PME qui contribuerait à la formalisation des entreprises, et (iv) la création d'un fonds de garantie des prêts aux entreprises

3.2.1 Pilotage, coordination et dialogue public-privé

Approche de la stratégie de développement du secteur privé guinéen

L'APIP a été créée suite au décret D/2014/029/PRG/SGG du 10 février 2014. Placée sous la tutelle de la Présidence de la République, l'APIP a pour mission de promouvoir les

investissements privés et de mettre en œuvre la politique du gouvernement en matière de développement des investissements privés nationaux et étrangers. C'est une structure transversale dans le dispositif d'appui au secteur privé. En effet, l'APIP travaille à l'amélioration de l'environnement des affaires afin de stimuler la création et la croissance des entreprises, d'attirer les investisseurs, de les mettre en relation avec les entreprises bénéficiaires et d'apporter un accompagnement de bout en bout pour finaliser l'investissement. Depuis sa création, l'APIP a créé un guichet unique pour l'enregistrement des entreprises, avec près de 30 000 entreprises enregistrées entre 2014 et 2017. L'APIP assure ainsi les fonctions d'un guichet unique pour les investisseurs.

Les entreprises appartenant au secteur informel (90%) sont pour la plupart des microentreprises et considèrent que le système fiscal est complexe et inadapté. Elles expriment une très faible motivation à se formaliser en raison du système fiscal et du faible soutien de l'APIP.

En réponse à ces défis, le gouvernement, avec le soutien de ses partenaires de développement, a élaboré une stratégie de développement du secteur privé guinéen (SDSP 2016-2020).

La stratégie reconnaît que les principaux défis pour le développement du secteur privé sont : le niveau élevé d'informalité, l'accès limité au financement, le manque de capital humain qualifié, un environnement commercial défavorable et une mauvaise communication entre les principaux acteurs publics et privés.

Pour relever ces défis, la stratégie repose sur cinq piliers principaux :

- (i) encourager la formalisation des MSE ;
 - (ii) faire de l'inclusion financière une priorité nationale ;
 - (iii) encourager l'éducation à l'esprit d'entreprise ;
 - (iv) promouvoir la compétitivité et la diversification des produits d'exportation locaux ;
- et
- (v) communiquer les priorités stratégiques et les étapes nationales, et établir un cadre pour la coordination entre les principaux acteurs.

En 2016, l'APIP a été chargée de piloter l'élaboration du SDSP pour accélérer la création d'entreprises locales avec pour objectif d'atteindre 60% des entreprises formelles et la création de 10 000 emplois en 2020. Dans le cadre de la promotion de l'investissement privé que l'APIP doit agir un certain nombre de leviers qui sont :

- L'organisation et la participation à des forums, tables rondes, panels et expositions pour promouvoir la destination Guinée et mieux favoriser les investissements ;
- Attirer les investisseurs par le biais de la gestion de la relation client (CRM) et également soutenir le ciblage des investisseurs par secteur prioritaire tel que défini par le gouvernement.
- La mise à disposition d'un Bus APIP mobile pour faciliter la création d'entreprises dans les régions où les structures de soutien à la création d'entreprises sont absentes.

Avec ces différents leviers, l'ambition est de formaliser davantage d'entreprises afin d'élargir la base taxable qui est concentrée sur un nombre limité d'entreprises, mais aussi d'offrir un cadre propice à l'amélioration de la compétitivité de ces entreprises. L'APIP prévoit de déployer ses activités d'assistance dans les régions à travers l'APIP mobile, et de densifier certaines structures d'appui, telles que les pépinières et/ou incubateurs d'entreprises, les centres de gestion et de formation agréés.

La création de la plateforme de dialogue avec le secteur privé pour renforcer le dialogue public-privé.

Le gouvernement guinéen, avec l'appui de la Banque Mondiale, a mis en place la Plateforme de Dialogue du Secteur Privé pour rassembler toutes les autres organisations.

Pour rappel, le secteur privé guinéen était mal organisé et manquait d'organisations représentatives crédibles. Il n'y avait pas d'organisation unanime qui pouvait représenter les intérêts du secteur privé. Au fil des années, plusieurs chambres de commerce et associations d'employeurs ont été créées et continuent d'exister en parallèle. Par exemple, il existait au moins trois associations patronales parallèles : le Conseil National du Patronat Guinéen (CNPG), la Confédération Patronale des Entreprises de Guinée (CPEG) et le Patronat de Guinée (PAG). Unifiée au sein d'une même entité (Confédération Générale des Entreprises de Guinée CGE-GUI), cette plateforme regroupe désormais les anciennes organisations patronales du pays et a officiellement lancé ses activités le jeudi 19 mai 2022.

Le lancement en 2020 du *Forum d'investissement en Guinée* (GUIF), avec pour objectif de renforcer davantage les échanges entre les secteurs public et privé et de dynamiser le programme de réformes. A l'issue de la première édition du GUIF, 51 projets privés ont reçu des intentions de financement pour un montant total estimé à 221 millions USD par les institutions financières. Par ailleurs, la 2e édition du GUIF s'est également tenue en février 2022 aux Émirats arabes unis, dans le cadre de l'expo Dubaï 2020, avec la même dynamique " réunir et mobiliser les acteurs clés du secteur de l'investissement en Guinée ". Cependant, il est important de noter que malgré la mobilisation autour du GUIF, le suivi de l'effectivité des intentions de financement n'est pas effectif.

Recommandations

- A cet égard, il est fortement recommandé à l'APIP, organisme en charge de l'organisation du GUIF, de mettre en place un mécanisme de suivi des intentions de financement qui découlent de cet événement. Cela nous permettra d'avoir une évaluation ex-post plus pertinente en termes de résultats.
- Plus généralement, conformément aux attentes des acteurs de la plateforme, il est attendu de l'État qu'il dote la plateforme de dialogue avec le secteur privé d'un cadre institutionnel légal adéquat pour son développement.
- Prévoir l'élaboration d'une nouvelle stratégie de développement du secteur privé, qui prendra en compte l'évaluation de la (SDSP 2016-2020) et d'en tirer les enseignements.

3.2.2 Participation privée aux investissements publics

Dans le cadre de la participation du secteur privé aux investissements publics en Guinée, les

Les investissements du secteur privé apportent une contribution importante au processus de développement national. D'une part, ils sont un facteur clé de la croissance économique et d'autre part, ils contribuent à la création d'emplois et au développement des compétences. C'est pourquoi de nombreux pays en développement ont déployé des mécanismes innovants pour attirer la participation du secteur privé aux investissements publics. Ces mécanismes se concentrent sur les partenariats public-privé (PPP) et, dans une moindre mesure, sur les émissions obligataires.

La Guinée doit augmenter ses investissements dans les infrastructures pour combler son déficit d'infrastructures économiques, notamment dans les secteurs de l'agriculture, des mines et des services, afin de soutenir sa croissance économique et de lutter contre la pauvreté. Cependant, dans un contexte mondial marqué par la pandémie de la COVID - 19 et la contraction de l'activité économique et la baisse des ressources budgétaires qui en découlent, la marge de manœuvre des autorités guinéennes reste limitée. Pour pallier à cette situation qui entrave la réalisation de ses ambitions, l'Etat s'est engagé à recourir à

la fois aux Partenariats Public-Privé (PPP) et à la mutualisation des infrastructures existantes et futures pour optimiser leur utilisation.

Conscient de ses avantages, le Plan national de développement économique et social 2016-2020 (PNDES 2016-2020) a appelé, dès 2015, à une augmentation de la participation du secteur privé à travers les PPP, qui servent d'outils clés pour réduire les dépenses publiques globales tout en bénéficiant des gains de performance du secteur privé (innovation, efficacité, qualité de service, etc.).

En réponse à cet appel, les autorités ont entrepris des efforts depuis 2013 pour accroître les partenariats public-privé. Ces efforts portent sur le renforcement du cadre légal et réglementaire des PPP à travers une série de réformes en cours et à venir soutenues par les partenaires au développement. Ces réformes comprennent la loi L/2015/N°008/AN du 25 mai 2015 portant sur le code des investissements et la récente loi n° 2017-32 sur les partenariats public-privé adoptée en juillet 2017.

Parmi les innovations apportées par la loi L/2017/032/AN, juillet 2017, on note qu'elle a renforcé l'arsenal existant au niveau institutionnel. Elle prévoit la création d'un Comité des PPP qui sera en charge de la politique des PPP et d'une Unité des PPP. Cependant, ce cadre institutionnel n'est pas encore opérationnel, car les deux projets de décrets d'application de la loi 2017/AN de juillet 2017 relative aux partenariats public-privé, et Organisation du cadre institutionnel applicable aux partenariats public-privé, respectivement, ainsi que le projet de Lettre de politique PPP n'ont pas encore été finalisés et adoptés. La non-adoption de ces décrets d'application de la loi 2017 sur les PPP rend également non opérationnels le Comité PPP et l'Unité PPP, tous deux logés au sein de la DNPEIP et censés assurer respectivement le pilotage de la politique nationale des PPP et l'assistance des autres organismes impliqués dans le processus des projets PPP.

Encadré 12 : Partenariats public-privé (PPP) en Guinée

En Guinée, selon les dispositions de la Loi L/2017/032/AN du 04 juillet 2017, le Partenariat Public-Privé désigne tous les accords, quelle que soit leur dénomination ou leur forme contractuelle, dans lesquels une Personne Privée dont la rémunération est substantiellement liée à l'exploitation du service, une mission comprenant au moins l'obligation d'exploitation ou de maintenance de l'infrastructure et peut également prévoir des obligations de financement et/ou de conception et/ou de construction de l'infrastructure. Les PPP peuvent prendre la forme d'un contrat de partenariat, d'une délégation de service public ou de tout autre arrangement contractuel répondant à la définition d'un PPP, tel qu'un contrat de type Build-Transfer-Pay (BOT) et ses formes dérivées.

Fin 2017, l'inventaire des projets de PPP de la DNPEIP indiquait un total de 25 contrats de PPP signés entre 2012 et 2017, notamment dans les secteurs de l'énergie, du logement et de l'hôtellerie, pour une valeur d'environ 58 % du PIB, mais seuls (02) PPP (avec un montant total d'engagements d'environ 0,4 % du PIB) étaient actuellement en cours d'exécution. Les garanties souveraines associées à ces PPP n'ont pas pu être quantifiées en raison du manque d'informations. Néanmoins, les risques d'impact sur les finances publiques sont très importants, d'où l'urgence de finaliser et d'adopter le projet de décret d'application de la loi PPP 2017 afin d'opérationnaliser le cadre institutionnel de supervision, de suivi et de gestion des risques potentiels associés aux PPP.

Au cours de la période 2016-2019, au titre des ressources du secteur privé pour le financement des ODD, les accords et contrats de partenariat public-privé (PPP) signés ont totalisé 9 836 millions de dollars, soit une moyenne de 2 459 millions de dollars par an, répartis entre les secteurs de forte concentration des cibles des ODD. Il convient toutefois de noter que si ces chiffres donnent une assez bonne idée de l'ampleur du potentiel de financement du développement durable par les PPP, la majorité des accords signés n'ont pas encore abouti à des contrats, sources de financement effectif.

Source : Évaluation de la gestion des finances publiques (PIMA), mars 2019

Recommandations

En guise de recommandation, il est crucial que ces organes soient mis en place rapidement, au risque de créer un vide institutionnel. De ce fait, il faudrait :

- (i) Accélérer l'adoption des décrets d'application de la loi 2017/AN de juillet 2017 sur les partenariats public-privé ;
- (ii) Réorganiser le cadre institutionnel applicable aux partenariats public-privé, respectivement, ainsi que le projet de lettre de politique PPP, pour que le comité PPP et l'unité PPP (logée à la DNPEIP) soient opérationnels.

En outre, il est important que les compétences respectives et les interactions des différents organes prévus par la loi PPP soient clarifiées par les prochains décrets d'application.

Par ailleurs, il est important de souligner que la passation de contrats sous forme de PPP est complexe et nécessite le développement d'une solide expertise dans plusieurs domaines, notamment la rédaction et la gestion des contrats. Si l'État entend promouvoir l'utilisation des PPP de manière significative, il est essentiel que l'État se dote, au-delà des lois et du cadre institutionnel :

- (i) Un haut niveau d'expertise nationale dans le domaine de la passation de marchés sous forme de PPP grâce à un programme de renforcement des capacités des acteurs en charge des PPP.
- (ii) Un guide opérationnel pour la préparation et la gestion des PPP
- (iii) Outils de gestion des PPP

3.2.3 Créer des marchés qui fonctionnent pour les ODD - Environnement commercial et mesures ciblées

Le climat des affaires en Guinée s'est amélioré au cours de la dernière décennie. Le tribunal de commerce a été rendu opérationnel, le dialogue public-privé a été renforcé et un guichet unique pour l'enregistrement des entreprises a été créé. Les autorités mettent en œuvre un portail numérique pour le commerce extérieur et ont progressé dans le passage d'un système d'information sur le crédit à un bureau de crédit. En outre, les autorités guinéennes ont fait de la transition numérique une priorité stratégique pour soutenir la croissance du secteur privé.

Toutefois, des efforts supplémentaires sont nécessaires pour rendre opérationnel un guichet unique pour l'enregistrement des terres, qui constitue actuellement un obstacle majeur à la conduite des affaires. En outre, dans le domaine de la gouvernance, l'adoption du régime de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme et le lancement du régime de déclaration des actifs, entre autres, amélioreront la transparence et la responsabilité du gouvernement et créeront un environnement commercial plus stable et plus favorable. Associées à des dépenses d'investissement public plus efficaces et plus élevées, ces réformes augmenteraient le rendement des investissements privés non miniers.

Dans la lutte contre la corruption, la Guinée a bien progressé dans la mise à niveau de son cadre juridique et institutionnel, même si son efficacité globale doit être considérablement améliorée. La Guinée est classée 150^{ème} sur 181 pays dans l'indice de perception de la corruption 2021 de Transparency International. Face au niveau élevé de corruption qui mine le système fiscal et ne rassure pas les contribuables, le gouvernement a adopté une loi sur la prévention et la répression de la corruption en juillet 2017 (loi n° L/041 adoptée le 04 juillet 2017). L'Agence nationale de lutte contre la corruption (ANLC) a été créée en 2004 et dispose de plusieurs antennes régionales. Le décret d'application portant sur l'organisation et le fonctionnement de l'ANLC a été adopté en octobre 2018 pour la rendre fonctionnelle. L'ANLC a commencé à rédiger la stratégie nationale de lutte contre la corruption et un plan d'action. En guise de recommandation, il faudra accélérer la finalisation de ladite stratégie pour définir les axes prioritaires/stratégiques, mais aussi, assurer la disponibilité des moyens matériels et humains pour sa mise en œuvre afin d'avoir l'effet escompté sur l'amélioration du secteur privé.

Enfin, pour compléter cette série de mesures prises par le Gouvernement, il est indispensable de repenser le statut fiscal des entreprises pour le rendre plus simple et plus attractif. L'introduction de délais de grâce et la réduction du coût des procédures pourraient être une piste.

Cependant, malgré les progrès accomplis, il reste de nombreux défis à relever afin de maintenir la dynamique générée par les autorités pour améliorer l'environnement des affaires. Ces défis concernent essentiellement:

(i) Le niveau institutionnel : La faiblesse du cadre institutionnel marquée par la non-application des textes adoptés et/ou des décrets d'application (ex : PPP), le vide juridique dans certains secteurs d'activité comme la promotion immobilière et les fintech ;

(ii) Des investissements catalytiques insuffisants : Bien qu'il y ait eu une amélioration du taux d'accès à l'électricité (35% en 2020 contre 24,2% en 2016), ce taux reste très inférieur à la moyenne de la CEDEAO (42%). Quant aux infrastructures routières, sur les 43 348

km de routes classées, seuls 30% sont revêtus et plus de la moitié (54%) des routes nationales revêtues, qui supportent environ 80% du trafic, sont classées en mauvais état. En ce qui concerne les NTIC, la situation n'est pas très encourageante, la fibre active de Conakry ne fonctionnant actuellement qu'à 10% de sa capacité. Toutes les statistiques ci-dessus soulignent la faiblesse en termes d'infrastructures nécessaires à la croissance économique. L'utilisation du PPP pourrait être une très bonne approche pour développer ces types d'investissements.

(iii) *La forte informalité du secteur privé* : Selon une étude récente de l'agence de promotion des investissements privés (APIP), 92% du secteur privé en Guinée est constitué de microentreprises ou de petites entreprises informelles actives dans les secteurs de l'agriculture, du commerce ou des services ; l'utilisation d'un système fiscal attractif associé à une obligation réglementaire pour être une porte d'entrée pour augmenter la formalisation. Par ailleurs, il est possible de promouvoir des campagnes de sensibilisation dans des zones économiquement attractives (Grand Marché et autres), et de multiplier les roadshows universitaires sur l'entrepreneuriat en mettant en avant les avantages de la formalisation.

(iv) *Contraintes liées à l'accès au financement des PME*. En Guinée, l'accès au financement est à la fois difficile et coûteux pour les entreprises. Moins de 10 % des entreprises font appel aux institutions financières pour financer leurs investissements et l'encours de crédit aux PME ne représente que 1,5 % du PIB. Cela n'est pas surprenant compte tenu du coût des emprunts : le taux d'intérêt moyen sur les prêts est de 22 % en Guinée, tandis que le taux de la banque centrale est de 12,5 %. À titre de comparaison, les taux d'intérêt débiteurs se situent autour de 7 % dans les pays de l'UEMOA, et entre 14 et 16 % au Liberia et en Sierra Leone. En outre, les exigences en matière de garanties sont très élevées et l'accès aux services est limité en dehors des centres urbains. Enfin, la faiblesse organisationnelle des PME est caractérisée par des ressources humaines peu qualifiées.

Encadré 13 : Fonds de soutien aux PME

1- Le Fonds de garantie des prêts aux entreprises (FGPE), créé par le décret D/2020/098 du 29 mai 2020. Son objectif est de partager le risque avec les acteurs du secteur financier pour faciliter l'accès au financement des PME, en fournissant aux institutions financières des garanties et d'autres produits financiers similaires et en maximisant l'utilisation d'autres garanties qui ne consomment pas de fonds publics.

2- Le Fonds de Développement Agricole (FODA) créé en 2020, son objectif est de contribuer à l'amélioration des revenus agricoles et de la sécurité alimentaire en favorisant l'investissement privé dans le secteur agricole, à travers des instruments financiers adaptés aux besoins du secteur.

Recommandations :

- Rendre opérationnel un guichet unique pour l'enregistrement des terres.
- Adopter un régime de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, ainsi qu'un régime de déclaration des actifs, afin d'améliorer la transparence et la responsabilité du gouvernement et de créer un environnement commercial plus stable et plus favorable.
- Accélérer la finalisation de la stratégie nationale de lutte contre la corruption et du plan d'action, tout en assurant la disponibilité des moyens matériels et humains pour sa mise en œuvre.

Compte tenu des problèmes majeurs liés à la faiblesse du système financier, caractérisé dans son ensemble par un faible niveau de bancarisation, quelques recommandations ont été proposées pour faire face à la contrainte de liée financement :

(i) Promouvoir l'éducation financière

Selon le Global Findex 2017 sur une population adulte estimée à 6,4 millions, le taux d'adultes détenant un compte dans les institutions financières formelles (Banques, IMF, EEME) en Guinée est passé de 7% en 2014 à 23,5% en 2017 soit environ 1,5 millions d'adultes. Cette augmentation significative de la possession de comptes en Guinée est principalement liée à la monnaie électronique, qui est relativement nouvelle. Les disparités d'accès entre les comptes dans les institutions financières et les comptes de monnaie électronique, selon le sexe, l'âge et le niveau de vie et d'éducation, sont assez similaires. Le niveau d'éducation reste le principal facteur discriminant dans l'accès aux comptes. Les populations rurales ont moins accès aux services financiers formels, quel que soit le type de compte, avec un taux de détention global de 18,2 % contre 23,5 % pour l'ensemble des adultes.

Des programmes d'éducation financière ciblés pourraient favoriser l'adoption de services financiers, notamment dans les domaines des droits des déposants, de l'épargne et des comptes de monnaie électronique, et contribuer à réduire la vulnérabilité financière des populations guinéennes.

(ii) Augmenter la densité du réseau bancaire

À la fin de 2020, les 16 banques en activité entretenaient un réseau de 184 agences (agences et guichets compris). Selon les estimations de la Banque mondiale, la population guinéenne est d'environ 13 millions d'habitants. Le taux de couverture moyen est de 70 652 habitants par agence, soit plus de quatorze fois la norme internationalement admise de 5 000 habitants par agence. De plus, il existe une disparité dans la localisation de ces banques (la plupart de ces agences sont situées dans les grandes villes). L'amélioration du taux de couverture bancaire en tenant compte de la localisation géographique pourrait améliorer la contribution du secteur bancaire aux efforts de développement. Cependant, il est important de souligner que le déploiement des banques en dehors des grandes villes nécessiterait un certain nombre de prérequis. Ces prérequis s'articuleront autour de la disponibilité des infrastructures (routières, énergétiques et NTIC), mais aussi, d'un environnement sécuritaire propice.

(iii) Améliorer l'accès au financement et aux assurances agricoles. Développer une stratégie de financement du secteur agricole qui permettra à toutes les parties prenantes d'avoir une bonne compréhension des enjeux et des mesures à prendre pour encourager le financement de ce secteur. La mise en place d'un fonds de garantie pour soutenir les entrepreneurs agricoles permettrait d'augmenter le crédit à l'agriculture. Sans accès au crédit, les agriculteurs auraient des difficultés à acheter des intrants et du matériel agricole pour augmenter les rendements. L'assurance agricole peut faciliter l'accès au financement car elle peut réduire le risque de défaut de remboursement des prêts et aider les agriculteurs à faire face aux risques liés au climat (sécheresse ou inondations, par exemple). Le développement du secteur de l'assurance agricole nécessite (i) une législation définissant les principes des produits d'assurance agricole (par exemple, l'assurance indicelle, l'assurance numérique, la micro-assurance) et des partenariats public-privé ; et (ii) la sensibilisation des agriculteurs à ces produits d'assurance agricole.

Pour le cas de la finance numérique, il est essentiel d'agir sur un certain nombre d'éléments :

(iv) Améliorer le cadre réglementaire pour le développement de la finance numérique en (a) complétant la réglementation sur les aspects encore manquants liés aux innovations numériques (cadre pour les agents bancaires, pour les Fintechs) ; (b) encourageant une concurrence saine (ouverture du canal USSD, autorisations des moyens de paiement des IMF, etc.) ; et (c) prenant des mesures qui contribuent au développement de l'écosystème des paiements numériques.

(v) Développer l'utilisation des transactions mobiles, notamment pour les paiements des commerçants, et promouvoir l'utilisation de la monnaie électronique par :

(a) La suppression par les émetteurs de monnaie électronique des commissions payées par les commerçants sur les paiements effectués par ces derniers et garantis par la monnaie électronique ;

(b) La réduction par les banques des commissions payées par les commerçants sur les paiements des commerçants ;

(c) Assouplissement des conditions d'ouverture des comptes de monnaie électronique, notamment en favorisant les ouvertures à distance.

Au-delà de ces mesures, l'adoption généralisée des paiements électroniques ne peut être réalisée qu'avec un ensemble complet de mesures complémentaires, comprenant une combinaison d'incitations économiques et d'exigences réglementaires.

- L'Etat devrait contribuer ou promouvoir la création et l'opérationnalisation de fonds d'appui aux MPME. Des initiatives sont déjà en cours (FGPE, FODA), cependant, elles restent insuffisantes au regard de la demande de financement ;

- Renforcer le soutien aux MPME pour limiter leur risque opérationnel ;

- Moderniser le processus et les outils internes de gestion des MPME.

En outre, il est important de souligner que, dans le cadre de l'accompagnement, l'accent doit être mis sur les PME vertes²⁸.

Outre l'amélioration du climat des affaires et, par conséquent, l'augmentation de la contribution du financement privé au développement, il existe encore d'autres opportunités de financement du développement en Guinée qui n'ont pas été pleinement exploitées. Ces opportunités de financement comprennent des mécanismes de financement innovants tels que les taxes sur le carbone et les obligations vertes. Ces types de financement nécessitent une étude de faisabilité pour mettre en place un système financier assez robuste.

3.2.4 Engager des fonds privés non commerciaux

Le financement privé non commercial se compose principalement de financements provenant d'ONG, de fondations philanthropiques, d'organisations confessionnelles et de financements privés de la diaspora. Entre 2010 et 2019, la contribution des ONG et des fondations à l'APD est faible (moins de 1 %)²⁹.

Ces fonds contribuent au processus de développement durable. D'une part, ces flux privés non commerciaux sont utilisés pour financer des infrastructures socio-économiques de base, telles que des écoles, des postes de santé ou pour améliorer l'accès à l'eau potable,

²⁸ Les entreprises vertes s'engagent à réduire autant que possible leur impact sur l'environnement. Cet engagement passe notamment par la mise en œuvre et le respect des normes HQE (Haute Qualité Environnementale). Une entreprise verte commercialise une solution (produits, services...) visant explicitement à prévenir, réduire ou mesurer l'impact des activités humaines sur l'environnement.

²⁹ Cartographie des interventions des PTF, avril 2022

et d'autre part, ils sont utilisés pour acheter un certain nombre de services, tels que les salaires des enseignants communautaires, mais aussi, dans certains endroits, des médecins. En Guinée, ces flux sont moins importants en termes de capitaux et ne peuvent donc pas financer des infrastructures de grande envergure.

Cependant, malgré les faibles volumes de financement provenant de ces sources, elles contribuent néanmoins par endroits à la mise en œuvre du processus de planification locale. Un exemple est le cas de la commune rurale de Donghol Sigon³⁰. Dans cette commune, la mise en œuvre du plan annuel d'investissement (PAI) repose sur le financement de ces sources privées non commerciales. Certaines des activités incluses dans leur PAI sont réalisées avec le soutien financier de la population locale sous forme de dons d'ONG et de fondations.

Cette initiative est soutenue par les autorités par le biais de financements conjoints ou additionnels, mais elles ne peuvent pas influencer la provenance de ces flux ni leur utilisation. Le seul levier que les autorités peuvent avoir est la mise en place d'installations permettant l'absorption de ces flux privés et non commerciaux.

En outre, comme pour la plupart des flux financiers, la pandémie de COVID-19 a eu un impact négatif sur les flux non commerciaux en raison de la contraction de l'activité économique et des restrictions à la mobilité. Enfin, l'utilisation généralisée de canaux informels pour le transit de ces flux pose un défi en termes de disponibilité de données statistiques, ce qui entraîne un manque d'études approfondies sur ces types de flux.

Recommandations

D'où la nécessité de cartographier toutes les ONG (nationales et internationales) pour une meilleure visibilité de leurs interventions, mais aussi, pour mieux saisir leur potentiel de financement en termes de développement.

Responsabilité sociale des entreprises

La responsabilité sociale des entreprises (RSE) recouvre l'ensemble des engagements pris par les entreprises dans les domaines économique, social et environnemental, en vue de promouvoir et de respecter les principes du développement durable. Ils permettent de mobiliser des financements spécifiques qui contribuent directement à la réalisation des ODD.

Le gouvernement de la République de Guinée, par l'intermédiaire du ministre des Mines et de la Géologie, s'est engagé à mettre en œuvre un plan d'action inspiré de la "Vision du régime minier pour l'Afrique" (VMA-2009). Le gouvernement travaille également dans le cadre de l'Initiative pour une exploitation minière responsable du Forum économique mondial (RMDI) pour réformer son secteur afin de le rendre plus réactif aux questions de durabilité.

La politique RSE est l'un des instruments destinés à renforcer la performance globale du secteur minier guinéen. Elle met la Guinée en phase avec les enjeux actuels de développement du secteur minier et en avance sur de nombreux pays, car peu de pays disposent d'une politique publique de responsabilité sociale des entreprises (RSE) dans le secteur minier.

Aujourd'hui, la responsabilité sociale des entreprises (RSE) est au centre des préoccupations des sphères mondiales (secteur privé), internationales (communautés d'États) et nationales de la gouvernance minière. Il s'agit d'un concept relativement nouveau, encore mal compris et difficile à mettre en œuvre.

³⁰ Donghol Sigon (ou Donghel Sigon, Doghel Sigon) est une ville et une sous-préfecture de Guinée, rattachée à la préfecture du Mali et à la région de Labé.

Cependant, la RSE s'impose rapidement comme un nouveau cadre de référence pour questionner la participation du secteur minier au développement durable. Elle renvoie à la nécessité pour les entreprises, soutenues par l'État et les parties prenantes, de prendre leur part de responsabilité dans la promotion d'un type de développement durable dans les pays où elles opèrent, en faisant preuve d'un comportement "citoyen".

Désormais, la RSE n'est plus facultative et devient la préoccupation de tous les acteurs. Elle doit permettre de garantir la "durabilité" des activités des entreprises. La RSE est donc la déclinaison pour les entreprises du concept de développement durable, qui intègre trois piliers : les dimensions environnementale, sociale (et droits de l'homme) et économique.

La RSE couvre à la fois les actions entreprises par les entreprises, sur une base obligatoire - respect des cadres légaux et contractuels - et sur une base volontaire - parrainage - afin de minimiser les impacts négatifs et de maximiser les impacts positifs de leurs activités. L'objectif principal de cette politique est de contribuer à établir un équilibre entre les actions obligatoires et les actions volontaires afin que le secteur minier guinéen participe de plus en plus à la lutte contre la pauvreté et au développement durable du pays.

L'évaluation exhaustive du financement de la responsabilité sociale des entreprises (RSE) est toutefois difficile en raison de l'absence de rapports standardisés en Guinée, basés sur le modèle des *Global Reporting Initiatives (GRI)* initié par les Nations unies.

Une évaluation partielle entreprise dans une étude récente³¹, basée sur les données du rapport 2018 de l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE), les rapports RSE de quelques entreprises et d'autres documents montrent les résultats des initiatives dans différents secteurs :

- **Secteur minier** : 69 450 millions de francs guinéens de versements volontaires en 2018, ont été affectés majoritairement aux infrastructures communautaires et à l'aide sociale et, dans des proportions variables et moindres aux cibles de développement durable concernées, notamment l'éducation, la santé, l'environnement et l'accès à l'eau potable ;

- **Secteur des télécommunications** : 4 800 millions de francs guinéens ont été estimés pour la RSE sur la base des paiements d'Orange par rapport à ses revenus et extrapolés à toutes les entreprises de télécommunications actives ;

- **Secteur bancaire** : 12 400 millions de francs guinéens ont été estimés à partir des données fournies par ECOBANK, exprimés en proportion des ressources utilisées et extrapolés à l'ensemble des banques en activité.

Plus généralement, les initiatives de RSE en Guinée se limitent à des œuvres philanthropiques dans des domaines variés allant de l'éducation à la santé, entraînant des dynamiques économiques aux effets structurants. La prise en compte explicite des initiatives de RSE dans la stratégie de financement des ODD en Guinée est donc une option majeure, mais qui doit être analysée dans tous ses aspects (développement, orientation des flux, efficacité, etc.).

Cependant, les sociétés minières participent à l'effort de développement par des contributions directes aux communautés. Ces contributions sont mobilisées à travers le FODEL (Fonds de développement économique local).

Instauré par le code minier en 2011, et dans la version révisée du code en 2013, le FODEL est né de la volonté des autorités guinéennes de placer le développement local au cœur de la politique de développement du secteur minier³².

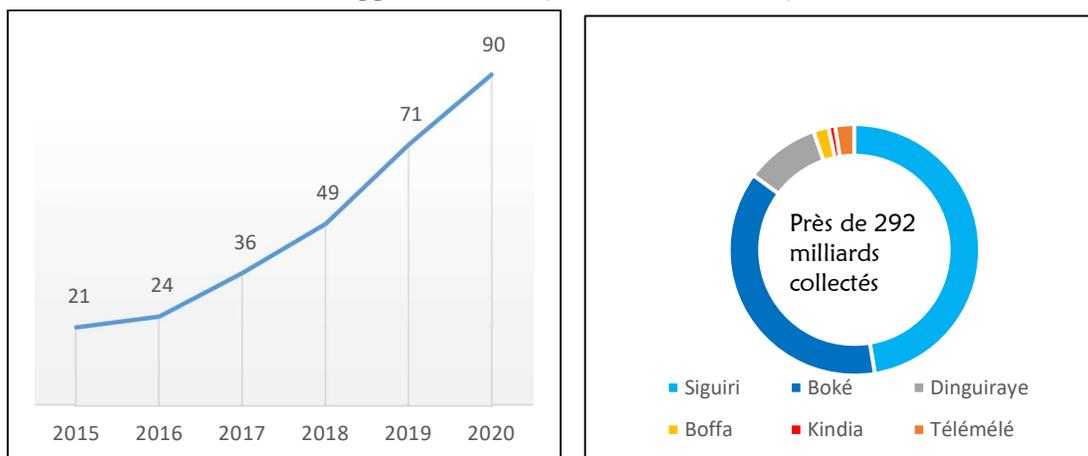
³¹ Voir Ministère de la Coopération et de l'Intégration africaine, *Étude sur l'analyse et la documentation des options de financement pour la mise en œuvre du Partenariat africain pour les enfants*, mai 2021, pp. 55-59.

³² https://mines.gov.gn/assets/uploads/2019/03/PDSM_MMG_VF.pdf

Il vise à promouvoir le développement des communautés locales accueillant des sites miniers et des communautés voisines. Elle est destinée à soutenir la réalisation d'infrastructures de base, d'activités génératrices d'emplois et de revenus ainsi que d'autres activités de développement prévues dans le PDL des communautés. Elle représente l'effort statutaire dû aux communautés pour l'exploitation minière.

Conformément au Code minier, la contribution financière du titulaire d'un titre minier au développement de la communauté locale est fixée à (0,5%) du chiffre d'affaires réalisé sur le titre minier dans la zone pour les substances minières de catégorie 1 et à un (1%) pour les autres substances minières.

Graphique 36 : Evolution des montants perçus et de la répartition de la Contribution au Développement Local (en milliards de GNF)



Source : Bulletin des Statistiques Minières |N°012 |2021

Entre 2015 et 2020, le montant de la Contribution au Développement Local (CDL) s'élève à environ 292 milliards (GNF), ces contributions servent à financer des projets de développement en parfaite adéquation avec le PDL (Plan Local de Développement) et le PIA (Plan Annuel d'Investissement) de ces localités.

Par ailleurs, il existe des disparités entre les localités bénéficiaires de cette contribution. Cette disparité résulte de l'implantation historique des sociétés minières dans ces localités, mais aussi du nombre de sociétés opérant dans la zone, facteur déterminant de la contribution au développement local conformément aux dispositions du code minier.

Néanmoins, les flux de la RSE restent très difficiles à mesurer et à suivre. Cartographier les flux de financement de la RSE serait donc une première étape cruciale dans les efforts des autorités pour mieux intégrer ces importants flux de financement dans la planification et la programmation annuelles des dépenses publiques.

L'engagement de la diaspora

Afin de promouvoir le financement de la diaspora, l'Etat doit entreprendre une série d'actions : i) Renforcer la collaboration entre la BCRG et le secteur privé (banques et sociétés de transfert de fonds). Cette collaboration aura pour but de développer les services formels de transfert d'argent en milieu rural, afin de rapprocher les points de ces services de la population, de rendre les coûts de ces services plus accessibles et ainsi

limiter l'utilisation des canaux informels de transfert d'argent. Pour y parvenir, le gouvernement devra prendre des mesures incitatives telles que la promotion des institutions de microfinance et la construction d'infrastructures énergétiques et de transport ; ii) la BCRG devra également poursuivre la modernisation du système national de paiement et développer les moyens de paiement électroniques pour faciliter la mobilisation des transferts de fonds.

Enfin, le gouvernement guinéen, à travers le ministère des Affaires étrangères, de la Coopération internationale, de l'Intégration africaine et des Guinéens de l'étranger (MAECHAGE), a adopté un " Programme cadre d'appui à la consolidation de l'outil diplomatique guinéen et au positionnement stratégique de la Guinée (PCAPSG) en mars 2022 ". L'un des piliers de ce programme-cadre est la " Mobilisation de la diaspora pour améliorer sa contribution au développement socio-économique ". Le gouvernement entend accroître la mobilisation des ressources de la diaspora à travers la création d'un Fonds d'investissement de la diaspora. L'objectif de ce fonds est d'orienter le potentiel financier de la diaspora guinéenne vers des investissements à fort impact socio-économique. Il sera alimenté par les ressources financières de la diaspora guinéenne et des classes moyennes du pays ainsi que du gouvernement et des partenaires techniques et financiers afin de financer des projets de création d'entreprises portés par des équipes mixtes composées de jeunes et de femmes locales et de la diaspora.

Les transferts de fonds et les investissements de la diaspora peuvent avoir un impact bénéfique sur le développement si des initiatives comme les suivantes sont prises

- Prendre des mesures pour rendre les transferts via le système financier plus attractifs afin d'améliorer le niveau de traçabilité ;
- Créer un cadre (élaborer un cadre juridique) pour encourager la participation de la diaspora au financement du développement ;
- Élaborer une stratégie de financement de la diaspora ;
- Poursuivre les recherches sur le potentiel et l'analyse des différents mécanismes de l'impact des investissements de la diaspora sur le développement de la Guinée, ainsi que les retours financiers et autres avantages qu'ils procurent aux investisseurs de la diaspora ;
- Faciliter les investissements de la diaspora en s'appuyant sur les réseaux existants d'ambassades et de consulats qui permettent le partage des connaissances sur les opportunités d'investissement ou impliquer la création d'institutions et d'agences spécifiques dédiées à la diaspora par le biais des réseaux et des organisations que les membres de la diaspora ont établis ;
- Encourager l'APIP à considérer la diaspora comme un marché clé ;
- Mettre en place des mécanismes d'investissement de la diaspora qui nécessitent en amont le développement de nouveaux produits financiers et de cadres réglementaires financiers ;
- Contactez les pays de résidence et les organisations multilatérales qui peuvent fournir un soutien technique et un renforcement des capacités pour ces processus importants.

Chapitre 4 : Système de contrôle et de surveillance

En suivant la production et l'utilisation des ressources financières et autres, les gouvernements peuvent mesurer les progrès accomplis et tirer des enseignements pour la conception et la mise en œuvre des politiques. Le suivi et la surveillance constituent également une base pour une plus grande responsabilité et une base pour un dialogue transparent entre les gouvernements et les parties prenantes concernées.

4.1 Suivi et contrôle des finances publiques

Surveillance des flux publics

Le suivi des flux financiers relatifs aux opérations budgétaires est assuré par la Direction générale du budget (DGB), qui dépend du ministère du Budget. En revanche, les flux financiers relatifs aux opérations de financement sont suivis par la Direction générale du Trésor et de la Comptabilité publique (DGTCP) et la Direction nationale de la dette et de l'aide publique au développement, qui dépendent du ministère de l'Économie, des Finances et du Plan.

La Coopération internationale assure le suivi des accords bilatéraux avec des revues tous les deux ans et alternativement. Les difficultés rencontrées en termes de suivi sont à souligner car les départements sectoriels contournent la Coopération dans la conception des demandes de subventions et d'appui institutionnel. Par ailleurs, la mise en place des fonds de contrepartie est un autre aspect des difficultés rencontrées. Comme mentionné plus haut, cette situation est le résultat de l'ambiguïté et/ou du non-respect du cadre institutionnel en vigueur (les responsabilités des institutions étatiques ne sont pas clairement définies dans la mobilisation de l'aide publique au développement : intervention du Département des Finances et de la Planification, de la Présidence, des départements sectoriels, des régions et d'autres institutions publiques.

Contrôle interne et externe

En termes de contrôle, celui-ci est assuré par l'Inspection générale des finances et la Cour des comptes (voir encadré), le contrôle a priori relevant de la Direction générale du contrôle financier du MEF.

Dans le cadre du **contrôle interne**, il faut noter que les contrôleurs internes rencontrent des difficultés dans le cadre du contrôle des salaires. Ils sont appelés au téléphone pour valider les salaires ; cette validation ne se fait pas sur la base du fichier de paie. Cette situation ne permet pas de saisir les variations en termes de masse salariale ou d'effectifs ou autres. En effet, le FMI (2018) note que des inefficacités ont caractérisé l'exécution et le contrôle interne de l'exécution du budget ces dernières années. Ces inefficacités sont essentiellement dues à l'absence de repères bien établis pour l'exécution des dépenses et la gestion des ajustements budgétaires en cours d'année, affaiblissant ainsi la qualité des contrôles internes de l'exécution budgétaire pour toutes les dépenses, et en particulier pour les dépenses salariales, qui représentent une part importante des dépenses publiques. Cette situation a eu un effet négatif sur la gestion de l'exécution des dépenses, malgré l'introduction récente d'outils de régulation budgétaire, qui ont été partiellement respectés en raison de la qualité insuffisante de la planification des dépenses.

En outre, la nomination des contrôleurs financiers selon la loi relève de la responsabilité du ministre des finances sur proposition du directeur national du contrôle financier, et ce principe n'est souvent pas respecté, ce qui entraîne le parachutage de contrôleurs qui n'ont pas le profil approprié.

Des audits externes sont réalisés périodiquement et, surtout, l'Inspection générale des finances est consultée. A ce niveau, il serait important qu'un programme annuel d'inspection soit établi au début de chaque année et qu'il soit partagé avec les différents organes de contrôle. Cela permettrait d'éviter les chevauchements. En outre, un rapport annuel, incluant les sanctions éventuelles, devrait être établi, publié et mis à disposition sur le site Internet du ministère des finances. Cela devrait améliorer la transparence de la gestion des fonds publics.

Pour la performance et la transparence budgétaire, il serait intéressant, étant donné que les méthodes budgétaires et comptables sont en partie basées sur la loi organique relative aux lois de finances (LOLF), de passer d'une structure budgétaire par nature de crédits (sans réel lien avec les objectifs) à une structure budgétaire par destination des crédits liée aux missions (déclinée en programmes et actions), si la programmation budgétaire était élaborée de cette manière, avec la fixation d'objectifs de performance. Cela permettrait de mettre en relation les résultats, les moyens et les objectifs et donc de se prononcer sur les aspects d'efficacité (relation entre le résultat obtenu et l'objectif à atteindre), d'efficience (relation entre le résultat obtenu et les moyens utilisés) et de budgétisation (programmation des moyens par rapport aux objectifs). Et en plus de l'aspect performance que cela implique, il y a un contrôle à certains égards.

Le Ministère du Budget devrait, dans le cadre de la performance et de la transparence des revenus miniers, établir une réelle collaboration avec le Secrétariat Exécutif de l'ITIE-Guinée afin de partager les informations collectées et, éventuellement, de mutualiser les moyens.

Les différents systèmes TIC permettant de suivre les flux de financement public

Le SYGADE (ou Système de gestion et d'analyse de la dette) :

La mise en place du SYGADE au sein de la Direction Nationale de la Dette et de l'Aide Publique au Développement (DNDAPD) fait partie d'un projet plus large de réforme des finances publiques entamé par le Gouvernement Guinéen. Sa mise en œuvre fut actée par l'accord de financement signé le 16 décembre 2019 avec l'AFD pour l'acquisition du logiciel SYGADE. Un accord de coopération a été signé avec la CNUCED le 19 Août 2020 pour l'achat d'équipements informatique, assurer l'installation et la formation des utilisateurs. Toutefois, c'est en Avril 2022, que le (MEFP) a rejoint la communauté du Système de Gestion de la Dette et d'Analyse Financière (SYGADE) et a commencé à utiliser le SYGADE 6. Faisant suite à la mise à disposition du matériel, des cadres de la (DNDAPD) ont été formés à l'utilisation du système SYGADE, entre le 28 mars et le 08 Avril 2022. Par ailleurs, une seconde formation devrait être faite, du 25 avril au 2 juillet 2022, pour également former les cadres du (MEFP) à la création de la base de données sur la dette publique.

SIGPIP (ou système intégré de gestion des projets d'investissement publics) :

Le SIGPIP est une plateforme informatique de gestion des projets et programmes de développement contenu dans le PIP. Il permet de gérer tout le processus de programmation, budgétisation et de suivi-évaluation en ligne. Obtenu avec l'appui technique et financier du PNUD et de la BAD, cet outil permet au Gouvernement Guinéen de moderniser et de gérer de façon optimale, intégrée et sécurisée le Programme

d'Investissements Publics (PIP) du pays. Une version validée du SIGPIP contenant six (06) modules a été hébergée en mars 2020, sur le serveur du Ministère du plan et du Développement Economique actuel (MEFP) rendant ainsi sa disponibilité permanente avec une administration assurée par une structure constituée à cet effet (Direction Générale -SIGPIP).

eTax

Lancée en septembre 2020, avec la Direction Nationale des Impôts (DGI), la plateforme « eTax » a pour but de dématérialiser le paiement des impôts et faciliter les démarches des contribuables. Avec pour objectif principal : la lutte contre la corruption mais aussi l'élargissement et la sécurisation l'assiette fiscale. A l'instar de nombreux pays du continent qui ont déjà digitaliser leur administration fiscale, cette mesure s'inscrit dans le cadre de l'amélioration du climat des affaires. Cependant, cette réforme se heurte à des contraintes, liés à la faible diversification de l'économie guinéenne, dominée par le secteur informel (environ 90%) et le faible taux d'alphabétisation (25%) de sa population. L'adoption généralisée de cette réforme ne peut être réalisée qu'avec un ensemble complet de mesures complémentaires, comprenant une combinaison d'incitations économiques et d'exigences réglementaires.

SYDONIA++

SYDONIA++ est un système qui offre à l'utilisateur une interface pour effectuer les tâches quotidiennes concernant les opérations du dédouanement et du commerce international.

Plateforme digitale de gestion intégrée de la Comptabilité de l'Etat (SCIE)

La plateforme SCIE est un outil informatique moderne (de tenu) de la comptabilité générale de l'Etat, mise à la disposition de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique ainsi que pour le réseau des comptables publics du pays à l'effet « d'améliorer la fiabilité et le délai de production des comptes de l'Etat. Cet outil moderne permet de consacrer davantage la production des données et des rapports comptables de qualité pour une certification par *la Cour des Comptes*. Ce logiciel, socle du Système Intégrée de gestion est assorti des possibilités d'interfaçages avec ceux existant, notamment au niveau de la *chaîne d'exécution budgétaire* et l'application informatique de la Banque Centrale permettant ainsi au pays, d'honorer ses engagements de transparence en produisant des comptes fiables.

Recommandations:

- Faire en sorte que les contrôleurs financiers assurent le suivi de la paie une fois qu'elle est engagée dans la chaîne de dépenses ;
- Cartographier les interactions entre les différents systèmes TIC relatif aux finances publiques, pour identifier systématiquement tous les goulots d'étranglement ;
- Elaborer en début d'année, un programme d'inspection annuelle à partager entre les différents centres de contrôle ;
- Rédiger un rapport annuel de l'Inspection générale des finances, qui devrait être disponible sur le site web du ministère des finances ;
- Améliorer et étendre le processus de budgétisation par destination pour les crédits liés aux missions ;
- Mettre en place une plateforme de gestion de l'aide publique au développement (APD).
- Mettre en place un tableau de bord de financement intégré, consolidant et suivant les données sur les différents flux financiers et tirées des systèmes de suivi financier existants.

4.2 Suivi des résultats du développement

La capacité de surveiller et de suivre les différents flux de financement (publics et privés) est essentielle pour quantifier leur contribution au développement, mais aussi pour maximiser leur inclusion dans les documents de planification nationaux. Grâce à un système de suivi, les données recueillies donnent une vue d'ensemble des sources de financement et des ressources engagées. En outre, les systèmes de suivi enregistrent des informations sur les résultats en matière de développement et les progrès accomplis dans la réalisation des ODD.

La Guinée ne dispose pas d'un outil de suivi et de contrôle des flux privés. Le secteur privé présente une certaine complexité. L'APIP ne dispose pas de statistiques vérifiables et les opérations de terrain n'ont pas identifié toutes les entreprises qui honorent leurs engagements auprès de la Direction Nationale des Impôts. Il faut construire un système d'information de suivi des financements privés dans le cadre de l'élaboration d'un tableau de bord intégré des financements et mettre en place le cadre institutionnel de coordination et/ou de suivi du secteur privé avec toutes les structures parties prenantes.

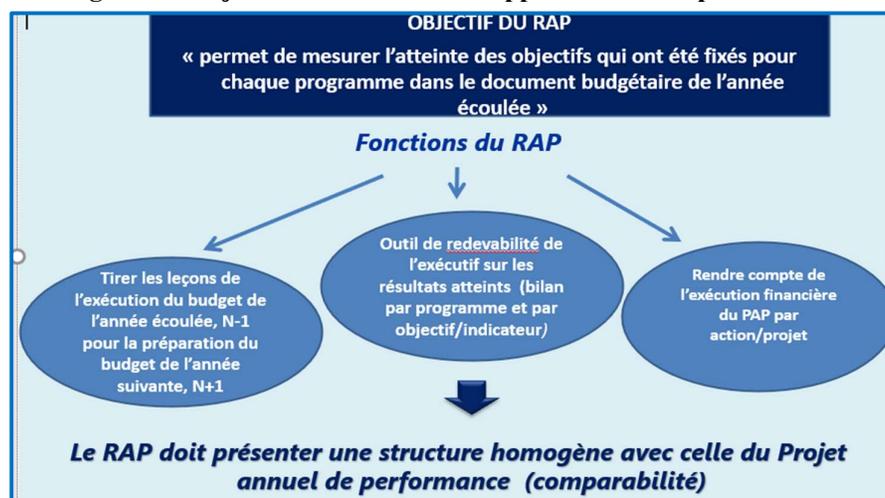
Le programme d'investissement public élaboré par le ministère des finances souffre d'un manque d'outils et de mécanismes de suivi et d'évaluation des documents de projet. La quasi-totalité des projets financés sur ressources nationales ne comportent pas d'études de faisabilité préalables.

La budgétisation basée sur la performance, qui a été adoptée mais pas encore mise en œuvre, offre l'opportunité d'introduire des éléments de suivi des dépenses budgétaires liés aux ODD ou aux objectifs environnementaux. En outre, l'adoption de la présentation et de l'exécution du budget par programme conduira les autorités à structurer leur stratégie de service public en fonction d'objectifs soutenus par des indicateurs mesurables. L'opérationnalisation des outils de suivi de l'exécution du budget par programme peut améliorer considérablement la prestation de services publics.

Le système de suivi et d'évaluation du budget du programme repose sur trois éléments principaux

- Un mécanisme institutionnel qui consiste à identifier les acteurs concernés par le suivi-évaluation et chargés de piloter le processus aux niveaux central et sectoriel, et à définir les fonctions des structures impliquées.
- L'organisation d'un système de collecte d'informations dédié aux objectifs des politiques et des programmes qui favorise l'analyse de la capacité d'offre et des besoins prioritaires. Un tel système d'information répond aux besoins et permet la définition d'un plan de suivi et d'évaluation.
- Un système de *rapport* avec le rapport annuel de performance (APR)

Figure 5 : Objectifs et fonctions du rapport annuel de performance



À l'heure actuelle, les informations sur les résultats du développement sont peu fiables ou incomplètes, et ne sont pas largement disponibles.

La participation du public à la gestion du budget se limite à son information, qui est en cours. Outre la représentation par le pouvoir législatif et le Conseil économique et social, les citoyens sont associés à la gestion des finances publiques par l'information qui leur est fournie par de multiples moyens, dont le budget citoyen en langues locales guinéennes (N'Ko et arabe).

La Guinée ne dispose pas d'un mécanisme institutionnel permettant un suivi continu et systématique des progrès réalisés dans le cadre des ODD. L'architecture institutionnelle pour la mise en œuvre des ODD reste à clarifier.

Les informations recueillies par les systèmes de suivi ne sont pas suffisantes pour éclairer la conception et la mise en œuvre de politiques financières pour des flux financiers spécifiques. L'absence de suivi en cours d'année, par exemple, empêche également d'affiner la stratégie de mise en œuvre. Une gestion plus efficace des ressources financières limitées dans les domaines sociaux nécessite de meilleures données pour une prise de décision plus éclairée.

Cependant, l'impact des différents investissements sur le développement durable qui résultent des flux de financement ne peut être déterminé que par la coordination entre les différents systèmes de suivi et la qualité des informations disponibles. Sous la direction du ministère de l'Économie, des Finances et de la Planification, avec l'appui du PNUD, un manuel de procédures pour le suivi et l'évaluation des ODD a été élaboré. Ce manuel comprend une série d'indicateurs qui permettent de suivre l'évolution des ODD. Les indicateurs définis dans ce manuel sont alignés sur les objectifs de développement nationaux définis dans les documents de planification nationaux, afin d'assurer une certaine cohérence dans le suivi global des indicateurs de développement. Ce plan de suivi comprend également un certain nombre d'indicateurs liés aux flux financiers, cependant il n'est pas exhaustif pour permettre une évaluation des financements liés aux ODD. Par exemple, cette matrice comprend un certain nombre d'indicateurs qui prennent en compte les flux de financement public, tels que les montants d'APD alloués à certains secteurs, les dépenses publiques effectuées ou dans le cadre de la coopération sud-sud. En ce qui concerne les flux privés, il existe également des indicateurs sur les IDE et les transferts de fonds de la diaspora.

Malgré la disponibilité de ces informations, il n'en demeure pas moins que cette matrice est incomplète pour le suivi des flux publics et privés. Il serait donc nécessaire de renforcer la structure en charge du suivi des ODD, afin de la doter d'une section chargée du suivi de ces flux de financement en étroite collaboration avec le BCRG et le Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan.

En outre, la faiblesse de l'écosystème statistique limite considérablement les efforts de suivi et de contrôle.

Selon l'inventaire des données ouvertes, en 2020, le score de la Guinée était de 43, plaçant le pays au 119^{ème} sur 187 pays. La capacité statistique reste faible et inférieure au niveau des pays d'Afrique de l'Ouest, où le pays est classé 8^{ième}.

L'Institut National de la Statistique est toujours confronté aux mêmes défis de développer les statistiques en Guinée et de combler les lacunes en termes de besoins en données clés, tout en améliorant la régularité des pratiques de production et de diffusion des statistiques. Ces progrès permettront de prendre des décisions mieux fondées sur des données probantes et d'améliorer les résultats du développement.

La mise en place d'un mécanisme de suivi efficace pour le CNFI commence par l'amélioration du processus de planification et le renforcement du système d'information. Il faudra à cet égard :

- Renforcer le système de planification à travers la chaîne PPBSE (planification, programmation, budgétisation, suivi et évaluation) et la coordination de l'aide ;
- Établir un calendrier cohérent de suivi et d'évaluation, de collecte d'informations et de consultations pour les ODD, ainsi qu'une matrice de suivi et d'évaluation compatible avec celle des PDL ;
- Renforcer la capacité des BSD dans les ministères.
- Renforcer la structure en charge du suivi des ODD
- Achever la cartographie des flux privés et publics

Encadré 14 : Statut du système statistique national (SSN)

Selon l'indice de capacité statistique de la Banque mondiale, la capacité statistique de la Guinée était de 51,11 en 2020, ce qui est inférieur au score des pays voisins ; par exemple, sur la même période, le Sénégal avait un score de 66,66 ; le Mali avait un score de 60 ; et le Liberia avait un score de 57,78.

Cette faiblesse du système statistique national serait le résultat d'un manque de ressources suffisantes à l'institut national de statistique (INS), qui reçoit le soutien des donateurs pour de nombreuses enquêtes.

Selon le diagnostic organisationnel de l'INS réalisé en 2014 avec l'appui de PARFSE, qui est toujours d'actualité, l'INS :

- ne remplit que partiellement sa mission de coordination de l'activité statistique nationale ;
- ne publie pas régulièrement et à temps toutes les informations nécessaires à l'élaboration et au suivi de la politique économique et sociale ;
- ne réalise pas d'études à caractère économique et social ;
- ne remplit pas sa fonction de recherche dans le domaine des statistiques.

L'incapacité à mener à bien ces missions est principalement due au manque de ressources humaines compétentes et de moyens de fonctionnement, ainsi qu'à l'incapacité du Conseil national de la statistique (CNS) à fonctionner, du fait de l'inachèvement des réformes de l'INS.

D'où la nécessité de renforcer les capacités du système statistique national (SSN) en général et de l'INS en particulier en termes de production, de diffusion et d'utilisation des données statistiques pour répondre aux besoins des utilisateurs.

Plus précisément, il s'agira de :

- améliorer la coordination du système statistique national et les capacités d'intervention et de suivi de l'INS ;
- renforcer et/ou diversifier la collecte et le traitement des données de routine dans les départements sectoriels, notamment les affaires sociales, les transports, la pêche et l'aquaculture, la jeunesse, etc.
- Renforcer la production et la vulgarisation des indices économiques (indices des prix à la consommation, indices du commerce extérieur, indices de la production industrielle) ;
- Contribuer à l'appui d'experts locaux et internationaux pour accompagner et finaliser le processus de migration et de refonte des comptes nationaux.
- sensibiliser à l'importance et à l'utilisation efficace des statistiques pour améliorer la prise de décision pour la population
- Renforcer la communication sur les résultats des opérations statistiques en relation avec les ODD et le plan de travail annuel du gouvernement ;
- renforcer la capacité du système de formation statistique des cadres moyens

Source : PROJET DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE (INS)

Chapitre 5 : Gouvernance et coordination institutionnelle du développement durable

Ce chapitre analyse les systèmes de gouvernance et de coordination pour l'établissement d'un CNFI. Il s'appuie sur l'évaluation des systèmes existants pour formuler des recommandations visant à renforcer les systèmes existants pour soutenir la gestion, la supervision et la coordination. Il décrit des mécanismes de gouvernance et de coordination plus efficaces, participatifs, inclusifs, équitables pour les femmes, transparents et responsables, permettant au CNFI de répondre aux besoins et aux priorités de la société et de renforcer un pacte social fort entre le gouvernement et les citoyens autour de la planification et du financement du développement.

5.1. Gouvernance et coordination institutionnelle du développement durable

La Guinée a mis en place des mécanismes réglementaires, institutionnels et organisationnels pour soutenir la gestion du développement durable. Cette section passe en revue l'organisation et la coordination institutionnelle de la gestion du développement durable afin d'identifier les priorités de réforme et d'harmonisation des mécanismes de développement durable, au sens large.

Au niveau des démarches/processus, un projet de décret portant création, missions, organisation et fonctionnement du dispositif institutionnel de mise en œuvre et de suivi-évaluation (DISE) du Plan National de Développement (PNDES 2016- 2020) a été tardivement adopté par le Premier Ministre le 28 novembre 2018 (référence A/2018/8018//PM/CAB/SGG).

Le montage institutionnel du système de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation du PNDES indique les institutions et structures impliquées dans la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du PNDES ainsi que le type de relation (coordination, responsabilité et collaboration) entre ces institutions et structures.

En effet, il prévoit cinq (5) organes, à savoir :

(i) le Cadre de concertation et de coordination (CCC), qui est l'organe de pilotage de la mise en œuvre du PNDES ; il est chargé d'animer et de renforcer la concertation et la coordination entre le Gouvernement et les partenaires au développement sur les résultats du PNDES. Le CCC est composé de représentants du Gouvernement, des partenaires au développement, de la société civile et du secteur privé. Le CCC dispose d'un Secrétariat Permanent présidé par un Ministre-Conseiller à la Présidence de la République.

(ii) le Comité Technique de Suivi qui est l'organe technique de suivi de la mise en œuvre du PNDES. Il est placé sous la présidence du ministre chargé du Plan et du Développement économique.

(iii) Les Groupes de Dialogue Thématique (GTD) dont la mission est de faciliter le dialogue sur la performance du PNDES autour des différents thèmes du PNDES ;

(iv) les bureaux de stratégie et de développement (BSD) des ministères, qui sont les chevilles ouvrières du suivi et de l'évaluation au niveau ministériel, et

(v) les Cellules Régionales/Préfectorales de Suivi et d'Evaluation (CRSE/CPSE), qui sont les cadres de concertation entre les acteurs du développement régionaux et préfectoraux.

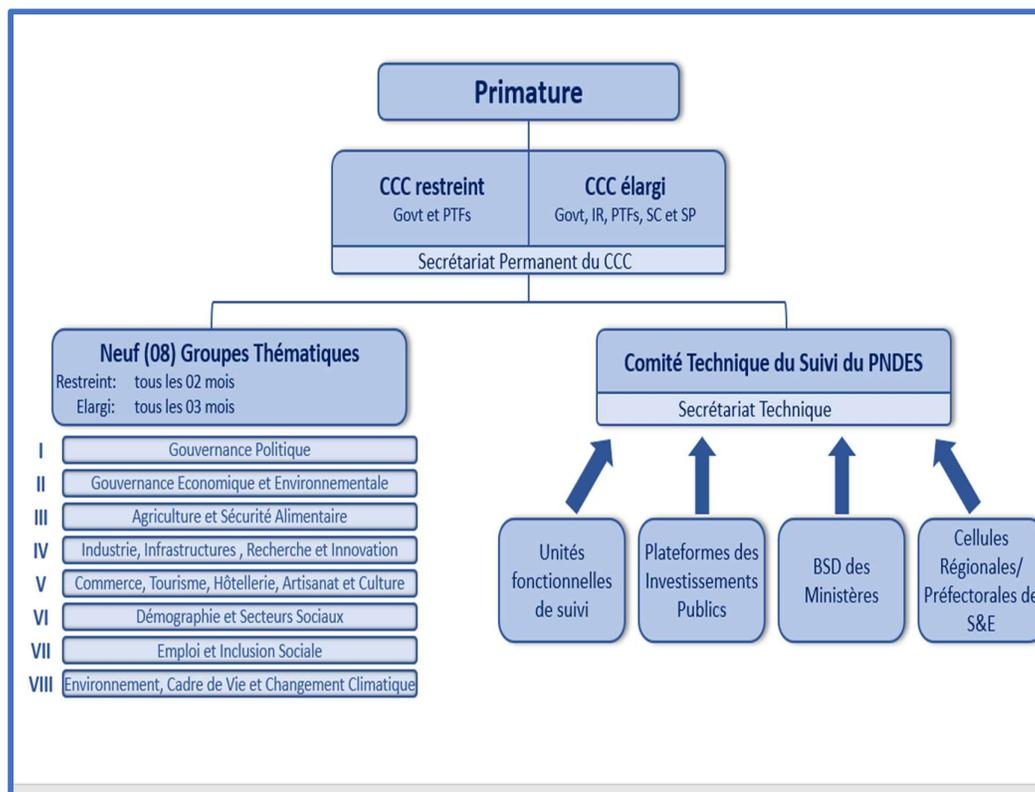
Le dispositif institutionnel de mise en œuvre et de suivi-évaluation (DISE) du PNDES poursuit les principaux objectifs suivants

(i) faire rapport aux parties prenantes (gouvernement, Assemblée nationale, Cour des comptes, acteurs non étatiques, partenaires techniques et financiers, secteur privé et société civile) sur la mise en œuvre du PNDES ;

(ii) proposer et/ou recommander, si nécessaire, une réorientation des priorités stratégiques, un changement du rythme des réformes et/ou des programmes/projets, une réallocation des ressources financières ou une révision des cibles des indicateurs de résultats du PNDES, et

(iii) créer les conditions techniques pour l'efficacité et la durabilité de l'action publique ainsi que du partenariat pour l'articulation avec les ODD et la Vision Guinée 2040.

Figure 6 : Structure de gouvernance pour la mise en œuvre du PNDES 2016-202 0



Source : Arrêté A/2018/8018/PM/CAB/SGG

Le rapport d'évaluation de la mise en œuvre du PNDES2016-2020 sur le fonctionnement du DISE montre que :

(i) le système est bien conçu, assez structuré et très cohérent ;

(ii) Le mécanisme n'est pas suffisamment dynamique. Les GTD, pivot central et cheville ouvrière du mécanisme de suivi et d'évaluation de la DISE, n'ont pas fonctionné comme prévu. Cette situation est liée à la mise en œuvre tardive du DISE, amplifiée par la pandémie de COVID-19, qui a conduit au confinement des différentes instances et les a empêchées de jouer pleinement leur rôle ;

(iii) la dispersion des fonctions de suivi-évaluation du PNDES et des ODD. Ainsi, certains partenaires au développement ont entrepris l'élaboration de leur rapport de suivi des ODD sur la base de consultations directes avec les ministères techniques.

Le nombre de réunions statutaires des instances du DISE pose la question de leur fréquence. Si l'on compte les réunions semestrielles du Cadre de concertation et de coordination, les réunions trimestrielles du Comité technique de suivi et les réunions bimestrielles des huit Groupes thématiques de dialogue, le MPDE doit gérer/suivre 54 réunions, auxquelles il faut ajouter celles des sous-groupes au sein des GTD. Il pourrait être envisagé de maintenir la fréquence semestrielle du CCC, présidé par le Premier ministre, et de réduire la fréquence du CTS, présidé par le ministre chargé de la planification, de trimestrielle à semestrielle. Ses réunions précéderaient et prépareraient ainsi la réunion du CCC. Les réunions statutaires des GTD seraient réduites de bimestrielles à trimestrielles, laissant plus de temps de travail à leurs sous-groupes. Ces ajustements pourraient éviter que la gestion des réunions ne se fasse au détriment de la réflexion et du travail de fond des GTD.

Malgré ces cadres d'orientation et de pilotage stratégique de la politique de développement du pays à long et moyen terme (Vision Guinée 2040, PNDES, ODD, PRI), la Guinée reste confrontée à un manque d'efficacité et d'impact réel de ses politiques et programmes car les performances et les résultats attendus sont entravés par l'insuffisance du système global, des outils opérationnels et des capacités humaines de la chaîne de gestion du cycle " Planification, Programmation, Budgétisation, Suivi et Evaluation " (PPBSE) ; Ceci a un impact négatif sur la coordination intersectorielle, la définition des priorités, l'allocation des ressources, la gestion de l'aide et l'amélioration de l'efficacité.

Au-delà de la mobilisation des financements pour le développement, les recommandations pour la mise en place du CNFI requièrent en priorité :

- Harmoniser les différents dispositifs institutionnels créés pour la mise en œuvre des stratégies de développement successives
- Intégrer la mise en œuvre des ODD et du PNDES dans un cadre institutionnel unifié.
- Renforcer les liens insuffisants entre le système global et les outils opérationnels de la chaîne PPBSE et le budget du programme, liant ainsi le financement aux résultats.
- Réorganiser les groupes thématiques pour suivre les flux privés et publics
- Renforcer le cadre institutionnel du dialogue de haut niveau entre les secteurs privé et financier, la société civile, l'ISC et les partenaires internationaux sur le financement des projets de développement dans le cadre des PNDES et des ODD.

Au niveau de ces structures de gouvernance, les défis à relever, qui sont autant de recommandations, invitent à :

- Rendre opérationnelles les recommandations de la table ronde du gouvernement et de ses partenaires de développement ;
- Suivre/accélérer le processus de signature du décret portant création, missions, organisation et fonctionnement du cadre institutionnel de mise en œuvre et de suivi-évaluation du plan national de développement de la Guinée 2018-2027 ;
- Redynamiser le groupe de coordination des partenaires et mettre en place une structure pour coordonner l'assistance ;
- Définir les mécanismes d'appui aux groupes et de suivi des secteurs ayant des besoins spécifiques éligibles au Fonds d'impulsion, de garantie et d'appui (FIGA).
- Organiser le calendrier des réunions afin de préserver la réflexion et de promouvoir le travail de fond des GTD.

5.2. Progrès vers un mécanisme de gouvernance et de coordination pour la mise en œuvre du CNFI

La Guinée a fait un pas vers la mise en place du CNFI en adoptant officiellement un arrangement institutionnel pour la création, les missions, l'organisation et le fonctionnement d'un comité technique d'évaluation du financement et du cadre de financement intégré des ODD par un arrêté du ministre de l'économie, des finances et du plan du 27 avril 2022 (A/2022/848/MEFP/CAB). Le Comité Technique a pour mission d'orienter, de coordonner, de superviser et de faciliter l'atteinte des objectifs visés dans la mise en place du CNFI. Il est présidé par le Directeur du Plan et de l'Economie Rurale du Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan.

L'approche des autorités quant à la manière dont le pilotage et la gestion d'un CNFI peuvent être intégrés dans les institutions existantes est essentielle. Elle détermine la mesure dans laquelle le CNFI peut devenir un élément de planification et de financement du gouvernement et la mesure dans laquelle il peut remplir efficacement les fonctions qui permettront de réaliser sa valeur ajoutée potentielle pour le gouvernement et ses partenaires. Pour se faire, la structure de gouvernance du CNFI pourra s'appuyer sur une combinaison du comité technique pour l'évaluation du financement et du cadre de financement intégré des ODD (A/2022/848/MEFP/CAB) en lien avec la structure de gouvernance du PNDES (A/2018/8018/PM/CAB/SGG).

Avec l'avènement de la Transition, une telle approche devra se structurer autour du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, qui est à la tête du Cadre de Concertation et de Coordination (CCC) qui pilote la mise en œuvre du PNDES et qui, par son leadership, peut actualiser et renforcer la cohérence des mécanismes de redevabilité existants en matière de coordination des financements.

Articulée sur un petit nombre de structures avec des relations de rendre compte d'une part, et de collaboration d'autre part, le cadre institutionnel du CNFI coordonnera les attributions des groupes sectoriels et développera une approche participative de dialogue inclusif avec les acteurs/institutions collaborateurs. Le schéma ci-après présente une vue synoptique du cadre de gouvernance du CNFI Guinée.

Figure 7 : Vue synoptique du cadre de gouvernance du CNFI de Guinée



Source : Auteurs

Ce schéma permet de mettre en évidence trois types de structures et trois relations dans le cadre de mise en œuvre du CNFI de la Guinée. Les trois types de structures déterminent les rôles respectifs :

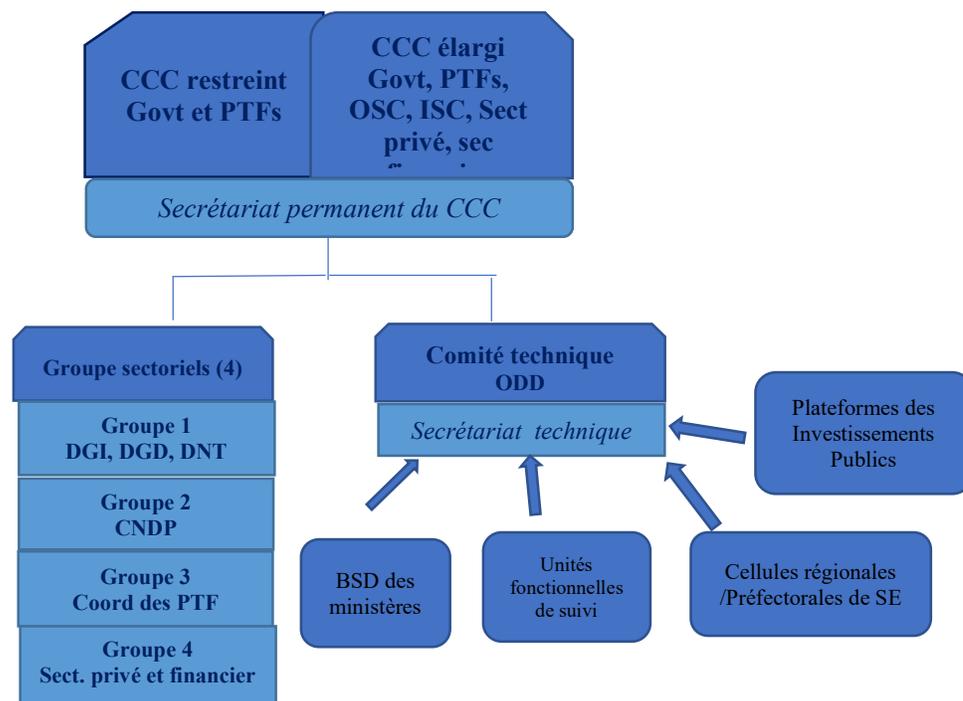
- **Le comité de pilotage qui a le leadership dans la gouvernance et la coordination du CNFI.** Le Cadre de Concertation et de Coordination (CCC) a le leadership du cadre institutionnel de coordination de la mise en œuvre et du suivi-évaluation des cadres de références comme le PRI et les ODD.

- **Le Secrétariat technique** a un rôle de suivi au niveau opérationnel de la mise en œuvre des réformes et politiques. Ce Secrétariat travaillera avec les différents ministères et les structures techniques de mise en œuvre et de suivi-évaluation sectoriel et local pour la mise en œuvre du PRI et des ODD, et avec les groupes sectoriels du CNFI. Pour simplifier l'architecture du cadre de gouvernance du CNFI, quatre groupes sectoriels ont été proposés : DGI/DGD/DGTCP, CNSD, Groupe de coordination de partenaires et secteur privé et financier. Le Secrétariat technique conduira **des revues semestrielles et produira des rapports de performances du PRI et des ODD.**

- **Les groupes sectoriels** sont chargés de suivre les recommandations et actions du CNFI et de produire des rapports trimestriels du niveau de réalisation des résultats escomptés pour le CNFI ainsi que **sur la mise en œuvre et de suivi-évaluation sectoriel et local du PRI et des ODD.**

- Les acteurs/institutions collaborateurs ont pour rôle de renforcer le « caractère intégré » du cadre de financement du développement. Ce sont des institutions qui participent au dialogue avec le gouvernement/décideurs en vue du respect/engagement en matière de redevabilité dans la gestion des politiques publiques/de développement. Il s'agit des : BSD, Parlement, Cour des comptes, ISC, PTF, secteur financier, OSC, institutions financières.

Figure 8 : Composition clé de la structure de gouvernance du CNFI



Source : Auteurs

En termes de relations, il s'agit de: (i) relation de coordination « Comité de pilotage-Secrétariat technique-groupes sectoriel » dans laquelle le comité de Pilotage CCC est le Leader, (ii) relation de rendre compte « Groupes sectoriel-Secrétariat technique-Comité de pilotage » qui met en évidence le niveau d'opérationnalisation des recommandations, (iii) une relation de collaboration entre le Comité de pilotage, Secrétariat technique et les acteurs/institutions collaborateurs de la mise en œuvre du CNFI. Cette dernière relation constitue un mécanisme de gouvernance et de coordination du CNFI qui prévoit donc un Cadre de dialogue participatif et inclusif à travers lequel les acteurs/institutions collaborateurs contribuent au renforcement de la confiance pour mobiliser les contributions des parties prenantes extérieures aux institutions exécutives du gouvernement, s'assurent que les politiques de financement sont conçues et exécutées efficacement.

Sur le plan opérationnel, le CNFI offre un cadre de financement souple et holistique qui permet d'intégrer les ODD à long terme, tout en intégrant la problématique de moyen terme préconisé par le PRI. Ce qui implique que la chaîne planification-programmation-budgétisation constitue la base/fondement du CNFI. La gouvernance et la coordination du CNFI va de la cartographie des financements dans ces quatre dimensions en matière d'efficacité et d'efficience des financements mobilisés.

Ce montage institutionnel intègre un cadre de dialogue participatif et inclusif qui comprend des institutions telles que la Cour des comptes, les organismes de surveillance, de lutte contre la corruption dans la revue et la coordination des processus d'ajustement des politiques de financement

Le comité de surveillance du CNFI aura un caractère intégré et sera constitué de membres issus des ministères et institutions: Présidence de la République, Primature, Conseil Economique et Social, Cour des Comptes, Commission économique et financière de l'Assemblée nationale, Ministère en charge de la planification nationale et locale, Ministère en charge de l'Economie et des Finances, représentant chef de file des partenaires au développement, représentant du secteur privé, Banque centrale, représentant du secteur financier, représentant des organisations de la société civile, représentant des confessions religieuses, représentant des associations des coopératives. La désignation de ces membres tiendra compte de la dimension genre et de la place à accorder à la jeunesse. Il s'agit d'un espace de contribution des organes en charge de la reddition des comptes et du contrôle et ce, pour renforcer le « caractère intégré ». Cet espace est d'autant plus important qu'aujourd'hui les stratégies sectorielles sont élaborées dans l'esprit pro-ODD et du PRI. Le cadre de dialogue aura le rôle de catalyseur à une coordination plus approfondie sur les questions de financement à moyen et long terme et des appuis des partenaires du développement au financement du développement.

Pour plus d'efficacité, le comité /secrétariat technique aura besoin de renforcements de capacités et d'assistance technique pour améliorer la coordination et l'exécution des réformes associées à la mise en œuvre du plan national et l'analyse/suivi des questions de financement basé sur des leçons dans le passé avec l'expérience de coordination avec les partenaires de développement. Les mécanismes de transparence doivent Graphiquer au premier rang sur les informations plus larges et sur les tendances de financement d'une part, et sur l'efficacité et l'impact du CNFI d'autre part.

Sous la direction du Premier ministre, les différents cadres de gouvernance seront ainsi harmonisés afin de parvenir à une mise en place institutionnelle coordonnée et cohérente du cadre national intégré de financement (CNFI) pour atteindre les résultats souhaités :

Au niveau de la coordination institutionnelle. Comblent le déficit de partage d'informations entre le Gouvernement, les acteurs du secteur privé, la société civile et les partenaires au développement sur la manière de lever et d'utiliser les fonds publics, sur leurs investissements et les résultats qu'ils obtiennent. Cela souligne l'importance de l'appropriation du cadre de dialogue participatif et inclusif entre le Gouvernement, les Partenaires au développement et les autres parties prenantes au financement du développement.

Au niveau de la cohérence institutionnelle. S'engager dans un pilotage unifié et inter-directionnel compte tenu de la multiplicité des structures de collaboration. La réussite de la mise en œuvre du CNFI en Guinée dépend d'un soutien politique fort et d'une large appropriation nationale. Le cadre de gouvernance et de coordination intégrant la Présidence, la Primature et le Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan permet l'engagement de toutes les parties dans le processus consultatif, initié par les dialogues de financement dans ce rapport de l'étude de faisabilité.

Dans l'esprit d'une approche participative, le cadre de collaboration opérationnelle s'attachera à relier les contributions des groupes sectoriels du GTD chargés de mobiliser les différents types de financement :

- Ressources internes de l'État
- Emprunts du gouvernement
- Subventions et dons, fonds climatiques
- Investissements privés (PPP, IDE,)
- Transferts de diaspora

La dimension "équité dans le financement privé" fait partie du dialogue public-privé. Cela implique une place importante pour le secteur privé et les organisations de la société civile dans le paysage de la gouvernance institutionnelle du CNFI.

Avec cet ensemble de structures, l'efficacité des mécanismes de gouvernance du CNFI en Guinée dépendra également du développement des outils/textes de gestion d'une part, et de la qualité du mécanisme de reporting d'autre part. Ainsi, la réussite de la mise en œuvre du CNFI en Guinée nécessite que les textes soient définis en termes de coordination et de rapports hiérarchiques et en termes de résultats attendus du CNFI.

Le programme conjoint biennal du Fonds des Nations Unies pour les ODD pourrait être sollicité pour appuyer la démarche des autorités en proposant l'assistance d'un coordinateur national pour la CNFI afin de faciliter et de contribuer au suivi des réformes et des mesures à prendre pour la mise en œuvre du CNFI en Guinée. En effet, l'interdépendance des sujets traités nécessite une forte coordination et un échange organisé d'informations, tant pour assurer une cohérence d'ensemble que pour permettre à chaque département d'avancer dans la mise en œuvre de ses réformes.

Chapitre 6 : Conclusions et recommandations pour une feuille de route de mise en œuvre de CNFI

Ce chapitre compile toutes les recommandations identifiées au cours de l'analyse des flux de financement et des principaux défis à relever pour mettre en œuvre un CNFI. Ces recommandations ont été discutées et échangées lors d'une série de dialogues sur le financement impliquant toutes les parties prenantes du développement durable, tant publiques que privées.

La feuille de route du CNFI émane de ce processus multi-acteurs, des observations obtenues lors de la revue participative et de la revue documentaire des documents existants sur l'évaluation de : (i) des besoins de financement du développement ; (ii) des sources de financement mobilisées et/ou identifiées; (iii) des mécanismes de suivi et d'évaluation des résultats des actions mises en œuvre; et (iv) des structures de gouvernance et de coordination au niveau stratégique.

La feuille de route présente ainsi une vision consensuelle et partagée pour aller vers le développement d'un CNFI profondément verte en Guinée. La mise en place d'un CNFI permettra aux autorités de mieux exploiter les opportunités de financement existantes et d'accélérer le financement des besoins de développement durable. Dans ce contexte, l'implication des pouvoirs publics nécessite une meilleure coordination de leurs actions pour donner l'impulsion nécessaire au bon fonctionnement du système de suivi et d'évaluation institutionnel et technique des actions présentes et futures.

La mise en place d'un tel CNFI permettra aux autorités guinéennes de mieux :

- (i) Exploiter les possibilités de financement existantes et relever les défis de la gouvernance qui sont souvent de nature transversale et intersectorielle ;
- (ii) Intégrer les objectifs de développement durable à long terme, tout en assimilant la stratégie de redressement post-COVID 19 et les ODD dans un cadre de financement cohérent, flexible et holistique ;
- (iii) Mobiliser des sources de financement innovantes supplémentaires pour combler le déficit de financement des priorités du développement durable.

A cet effet, les recommandations sont structurées selon les quatre piliers d'un CNFI (voir tableau 14 ci-dessous). Chaque pilier de la feuille de route du CNFI est constitué de différents domaines d'intervention, formulés de manière à clarifier les responsabilités, tant au niveau du Gouvernement que des partenaires nationaux et internationaux, et les résultats attendus. Chaque domaine d'intervention comprend des réformes, des actions ou des activités à entreprendre selon des échéances. Le contenu de chaque domaine est basé sur l'ensemble des recommandations validées pour la mise en place d'un CNFI.

Les recommandations et les séries d'activités sous-jacentes représentent trois catégories de réformes en termes de faisabilité et d'urgence d'action :

- i. Réformes et activités qui sont déjà mises en œuvre ou étudiées dans le cadre des activités du cadre** : La priorité pour ces réformes est d'assurer leur cohérence et l'échange efficace d'informations avec les parties prenantes concernées. Ces efforts de coordination devront faire partie du processus d'établissement du cadre de gouvernance du CNFI.
- ii. Des réformes et activités spécifiques, complémentaires aux réformes en cours dans la sphère des finances publiques** : La priorité pour ces activités est que l'ancrage

institutionnel soit assuré concrètement dans la mise en œuvre des ODD et des priorités du Gouvernement, des réformes budgétaires en cours, ainsi que des activités du Ministère de l'Environnement et des partenaires. Aussi, ces activités doivent faire l'objet de discussions continues entre les autorités guinéennes et les PTF dans le cadre des appuis budgétaires par exemple.

iii. Réformes et activités qui ont été proposées et discutées, mais qui devraient être développées davantage : La priorité pour ces réformes est de lancer des études de faisabilité et d'autres études pour confirmer la pertinence de ces réformes dans le contexte en évolution rapide de la Guinée. Ces études permettront également d'identifier les étapes détaillées de mise en œuvre de chaque activité, ainsi que la nécessité d'une analyse supplémentaire. Deuxièmement, ces études devraient également identifier plus clairement les besoins en matière de renforcement des capacités afin d'articuler une demande formelle aux PTF.

Tableau 13. Feuille de route pour la mise en œuvre du CNFI

RÉSULTATS ESCOMPTÉS	RECOMMANDATIONS ET ACTIVITÉS SOUS-JACENTES	RESPONSABLES POUR LA MISE EN ŒUVRE	2022	2023	2024	2025
STRATÉGIE DE FINANCEMENT GLOBALE POUR LES ODD ET LE DEVELOPPEMENT DURABLE : PRIORITÉS DE FINANCEMENT PUBLICS						
A. Accélération de la mobilisation des recettes publiques domestiques	<p>Améliorer le potentiel fiscal des ressources minières</p> <ul style="list-style-type: none"> • Adapter la nomenclature budgétaire du tableau des opérations de l'Etat (TOFE) de manière à intégrer tous les flux financiers miniers ; • Rationaliser les exonérations et les régimes de faveur ; • Réviser le mode de gestion des subventions versées par les sociétés minières aux collectivités locales de manière à permettre un réel développement de ces localités ; • Adopter le cadre juridique général pour les recettes minières pour une saine politique fiscale pour le secteur minier ; • S'assurer que les nouvelles concessions minières sont alignées sur le code minier ; • Contraindre l'ensemble des sociétés minières à réhabiliter les sites miniers comme le prévoit le code minier • Adopter une méthode de tarification pour un prix de pleine concurrence pour la bauxite et les autres produits miniers 	<p>LEAD : Ministère du Budget</p> <p>APPUI : BCRG, DGTCP, MMG, FMI</p>		X	X	X

	<p>Renforcer capacité institutionnelle de l'administration fiscale</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre le nouvel organigramme de la Direction Générale des impôts (DGI). • Finaliser la mise en place d'une unité de politique fiscale ayant pour mandat de prévoir les recettes et de préparer les initiatives de politique fiscale. • Continuer à améliorer l'administration fiscale : (1) la mise en service d'un système intégré d'administration fiscale (SAFiG) pour soutenir les opérations de la DGI ; (2) l'expansion des opérations du portail fiscal électronique ; (3) renforcer le contrôle fiscal ; (4) l'expansion des opérations du guichet unique pour la facilitation des échanges ; et (5) l'opérationnalisation d'un guichet unique pour l'enregistrement des terres. • Poursuivre le programme "Inspecteurs des impôts sans frontières" (TIWB) 	<p>LEAD : Ministère du Budget APPUI : BCRG, DGTCP, FMI</p>	X	x		
	<p>Renforcer le mécanisme de mobilisation des ressources internes pour accroître la pression fiscale</p> <ul style="list-style-type: none"> • Intensifier la lutte contre la fraude fiscale ; • Supprimer les exonérations exceptionnelles et élargir les contrats de performance aux cadres chefs de divisions au niveau des régies de recettes ; • Synchroniser les bases de données fiscales et douanières, • Opérationnaliser les systèmes électroniques pour le recouvrement des recettes de l'État avec la sécurisation des recettes par la digitalisation ; 	<p>LEAD : Ministère du Budget APPUI : BCRG, DGTCP, FMI</p>		X	X	X

	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les contrôles au niveau des services de régies, 					
	<p>Engager des réformes en matière de politique fiscale pour élargir l’assiette fiscale</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prévoir une revue des dépenses fiscales (exonérations et subventions) sur la base des études d’évaluation/audit d’impact des produits exonérés et subventionnés sur mobilisation des recettes et le financement de l’économie <ul style="list-style-type: none"> • Mener des études d’identification de nouvelles sources de recettes et analyse de l’espace fiscal ; • Réaliser des analyses coûts-avantages périodiques des exonérations fiscales et subventions et leur efficacité en matière de mobilisation de financement pour les ODD. • Mener des études sur le potentiel des financements innovants/taxes innovantes sur certains activités (protection de l’environnement, lutte contre les changements climatiques/taxe sur les activités qui affectent la biodiversité) • Définir un mécanisme/textes de taxation incitant le secteur informel vers le secteur formel • Définir un mécanisme/ textes et des échéances d’évaluation/renégociation des contrats et licences des entreprises les plus rentables (nationales et internationale) 	<p>LEAD : LEAD : Ministère du Budget APPUI : DGTCP, FMI</p>				

	<p>Accroître la mobilisation des ressources par les acteurs locaux des communes</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réviser le mode de gestion des subventions versées par les sociétés minières aux collectivités locales de manière à permettre un réel développement de ces localités ; • Renforcer les capacités de tous les acteurs locaux (conseils communaux, cadres et agents des services techniques et membres des commissions finances, etc.) sur l'élaboration du budget, les stratégies de mobilisation des recettes propres et externes, la gestion des outils/documents budgétaires et comptables ; • Fournir un appui technique pour le suivi de la gestion administrative, financière et comptable des Communes par les Services Préfectoraux, Régionaux et Nationaux ; • Redynamiser un cadre de concertation entre les communes et les services des impôts sur le processus de mobilisation des recettes fiscales et redynamiser les commissions finances ; • Promouvoir des mouvements associatifs et financer les activités génératrices de revenus en faveur des femmes et des jeunes • Renforcer le mécanisme d'octroi des subventions/transferts budgétaires aux collectivités locales/communes • Étendre la couverture du compte unique du trésor 	<p>LEAD : MATD APPUI : Ministère du Budget</p>				
	<p>Rationalisation des exonérations et dépenses fiscales</p>					

	<p>Renforcer le partenariat avec le secteur privé et introduire un train de réformes visant l'amélioration du climat des affaires et renforcer l'attractivité des investisseurs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Evaluer et améliorer les mesures d'incitation fiscales • Développer un partenariat actif et évolutif entre les décideurs de politique fiscale-DGI,-Secteur privé/Chambre de commerce -partenaires d'appui des associations du secteur informel 	<p>LEAD : MEFP / APPUI : , MATD, ISC</p>	<p>X</p>	<p>X</p>		
<p>B. . Améliorer l'efficacité des dépenses publiques (Maitrise des dépenses courantes pour augmenter les dépenses en capital)</p>	<p>Accroître l'équité dans le financement des investissements, des programmes et services publics</p> <ul style="list-style-type: none"> • Améliorer les capacités en planification nationale et locale, en programmation et suivi évaluation des projets d'investissements publics ; • Accélérer le processus de mise en place du cadre opérationnel et passage en budget programme ; • Opérationnaliser les CDMT en créant les conditions techniques et politiques pour passer aux budgets programmes ; • Renforcer le processus de centralisation et gestion des données et des rapports sur les dépenses publiques <p>Améliorer la performance du système de gestion des dépenses publiques et l'efficacité des investissements (absorption) /Améliorer la traçabilité des flux de financements des partenaires au développement (PD)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Adopter et mettre en œuvre les nouvelles modalités 	<p>LEAD : M Budget APPUI : MEFP /MATD</p>				

	<p>de budgétisation et d'exécution des fonds des bailleurs en mode LOLF (BAS) ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identifier toutes les destinations potentielles des prêts, dons et subventions accordés par les PTF • Améliorer le système d'information sur les financements extérieurs. 					
	<p>Déterminer des stratégies de financement holistiques, prévoyantes/prévisibles du développement durable tant au niveau national que local.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Définir un cadre/mécanisme d'éligibilité des PDL au PIP et au CDMT. • Opérationnaliser les CDMT en créant les conditions techniques et politiques et passer aux budgets programmes ; • Mettre en place un dispositif global et des outils opérationnels de la chaîne de gestion du cycle « Planification, Programmation, Budgétisation, Suivi et Evaluation » (PPBSE) pour améliorer la coordination intersectorielle, la détermination des priorités, l'allocation des ressources, la gestion de l'aide et l'accroissement de son efficacité. • Procéder à une plus grande déconcentration de la chaîne des dépenses publiques 	<p>LEAD : MEFP/Direction Nationale de la Planification et de l'Economie Rurale APPUI : INS, ISC /OSC, MEFP/budget, Ministère Genre, MATD</p>				

	<p>Adapter la chaîne planification-programmation-budgétisation au paradigme pour produire et mettre en œuvre un schéma directeur du système d'information pour les indicateurs du budget-programme</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les capacités/compétences/formation des ressources humaines intervenant dans le processus du Budget-programme • Renforcer les institutions en charge de la chaîne planification-programmation-budgétisation outils/logiciel de planification financière pluriannuelle permettant de tenir compte des programmes relatifs aux ODD et aux besoins des communes 					
	<p>Renforcer l'alignement entre le budget et les priorités nationales de développement vert par la mise en œuvre du budget-programme.</p> <p>Introduire la budgétisation climatique et la budgétisation pour le genre</p> <ul style="list-style-type: none"> • Étude de faisabilité pour la mise en œuvre d'une approche budgétaire verte et rose • Adoption d'une feuille de route pour la mise en place d'une budgétisation climatique et rose, ainsi que des mesures intermédiaires, telles que : <ul style="list-style-type: none"> ○ L'étiquetage climatique, genre et/ou ODD du budget ○ Le renforcement du contrôle parlementaire et citoyen des dépenses climatiques, de genre et/ou des ODD, moyennant la mise en place de certificats de conformité 					

<p>C. Mobilisation des financements climatiques à échelle</p>	<p>Approche stratégique et ambitieuse pour mobiliser à échelle le financement climatique du Fond Vert pour le Climat (FVC) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Évaluation approfondie des principales contraintes (financières, techniques, juridiques, capacités et de gouvernance) pour : <ul style="list-style-type: none"> ○ Accélérer le processus d'identification des candidats potentiels à l'accréditation au FVC ○ Etablir un Plan d'Investissement Climat pour développer un portefeuille stratégique de projets concrets et bancables pour mobiliser à échelle le financement climatique du FVC • Renforcer les capacités pour répondre aux normes financières, les sauvegardes environnementales et sociales et le genre du FVC. • Elaborer le manuel de procédures incluant les critères en matière d'évaluation de propositions de projets bancables à soumettre au FVC • Solliciter le programme Readiness • Identification et incorporation des passerelles institutionnelles entre les différentes mesures et approches existantes en Guinée liées au climat et à l'environnement. <p>Lancement d'une réflexion stratégique pour tirer parti du financement lié à la séquestration du carbone (marché carbone), et des opportunités pour mettre en place des obligations vertes</p> <p>Mettre en place un cadre de fiscalité verte et bleue:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Analyse des finances publiques (fiscalité et dépenses) 	<p>LEAD : Ministère de l'Environnement et du Développement Durable APPUI : PNUD, ONG environnement, PNUE</p>	<p>X</p>	<p>X</p>	<p>X</p>	<p>X</p>
--	--	---	----------	----------	----------	----------

	<p>en lien avec l'économie verte et bleue</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identification d'options pour renforcer les liens entre les prélèvements verts (futurs) et l'utilisation des impôts 'verts' • Dialogue autour des propositions de réformes nécessaires pour la mise en place d'un cadre de fiscalité verte et bleue : • Mesures incitatives pour les investissements destinés à atténuer les émissions de gaz à effet de serre • Taxes sur les émissions de CO2 et sur l'utilisation de technologies grandes consommatrices d'énergie. <p>Valider une feuille de route correspondante pour la mise en œuvre</p>					
<p>D. Gestion de la dette crédible et soutenable à moyen terme</p>	<p>Mobiliser les financements moyennant des échanges dette-nature :</p> <p>Identifier les opportunités pour mettre en place des cadres d'échange dette-nature en Guinée, en vue de couvrir les besoins d'investissements à réaliser dans les domaines de l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre, de l'économie d'énergie, la promotion des technologies sobres en carbone et de la préservation des écosystèmes forestiers.</p>	<p>LEAD : Ministère de l'environnement APPUI : PNUD, MEFP /Direction de la dette, AFD, FMI, USAID</p>		<p>X</p>	<p>X</p>	

	<p>Renforcer le cadre institutionnel de gestion de la dette</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcer capacités de gestion de la dette publique avec l'appui de l'assistance technique du FMI, du Trésor Américain, de l'AFD et des autres partenaires au développement • Renforcer les capacités de la direction de la dette en logiciels et compétences méthodologiques sur l'analyse de la viabilité de la dette; • Négocier et capitaliser sur les initiatives/ nouveaux paradigmes relatifs à l'endettement et les approches de la « logique COVID-19 • S'assurer de la transparence, de la participation du parlement et des citoyens au processus décisionnel, ainsi que de la responsabilité des acteurs étatiques impliqués dans la contraction et la gestion de la dette publique • Mettre en place une politique d'endettement intérieur durable. • Développer un marché national de la dette et introduire de nouveaux instruments comme les obligations du Trésor à moyen terme (3 ans) ; • Négocier des emprunts extérieurs à des taux concessionnels pour financer les investissements publics dans les infrastructures pour soutenir la diversification et la croissance économiques. 	<p>LEAD : MEFP APPUI : PNUD, MEFP /Direction de la dette, AFD, FMI, USAID</p>	X	X	X	
	<p>Opérationnaliser le mécanisme de gestion de la trésorerie et de la dette intérieure</p> <ul style="list-style-type: none"> • Diversifier les instruments d'emprunt sur le marché intérieur pour financer les infrastructures, en 	<p>LEAD : MEFP APPUI : PNUD, MEFP /Direction de la dette, FMI</p>	X	X		

	<p>privilégiant les émissions d'obligations du trésor, afin de minimiser les risques de refinancement ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accélérer la mise en place d'un marché intérieur de la dette. 					
	<p>Augmenter la capacité d'absorption et l'efficacité des emprunts extérieurs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les capacités d'absorption des emprunts extérieurs/calculer et suivre le taux d'absorption des emprunts mobilisés • Profiter de l'endettement pour l'investissement dans des travaux de grande envergure et d'impacts catalyseurs des ODD/à caractère transformationnel/infrastructure • Renforcer la coordination entre les acteurs intervenant dans le circuit de gestion de la dette publique 	<p>LEAD : MEFP APPUI : PNUD, MEFP /Direction de la dette, FMI</p>	X	X	X	X

	<p>Développer des initiatives de renforcement de la coopération Sud-Sud</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identifier et exploiter les opportunités de coopération Sud-sud • Conduire des études de faisabilité pour créer un marché financier au niveau national et/ou régional <p>Mener des évaluations/audits des cas de coopération Sud-Sud et exploiter les leçons apprises (cas de succès et/ou d'échecs)</p>	<p>LEAD : MEFP/COMEX</p> <p>APPUI : Ministère en charge de la coopération</p>	X	X	X	X
<p>E. Redynamisation de la stratégie nationale de la coopération au développement</p>	<p>Améliorer la coordination et la gestion des interventions des partenaires au développement</p> <ul style="list-style-type: none"> • Valider le Document de Politique de Coopération Internationale élaborée en juillet 2014 • Mettre en place une plateforme de gestion de l'aide au développement • Délimiter rôle et responsabilités au niveau du MAECIAGE, des ministères centraux, ministères sectoriels, Organisation de la Société Civile, secteur privé • Renforcer la coordination entre le Gouvernement, les partenaires au développement • Améliorer l'efficacité de l'aide dont (i) le renforcement de l'efficacité des mécanismes de coordination pour un même niveau d'information ;(ii) l'harmonisation des interventions des différents acteurs impliqués dans le processus d'utilisation et de gestion de l'aide ; (iii) le pilotage maîtrisé de l'aide par le Gouvernement ; (iv) la rationalisation et simplification 	<p>LEAD : MEFP/COMEX</p> <p>APPUI : Ministère en charge de la coopération</p>	X	X	X	X

	<p>du dispositif institutionnel de gestion et de coordination de l'aide au niveau national.</p> <p>Redynamiser le cadre de coordination des PTFs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Affirmer les priorités de la Guinée en matière d'orientation de l'aide • Mettre en place une base de données sur l'aide extérieure • Renforcer les instruments/outils pour une prévisibilité plus accrue des flux d'aide • Améliorer le cadre de recherche, de négociation et de mobilisation de l'aide • Assouplir les procédures de mobilisation et de décaissement au niveau des partenaires • Renforcer les capacités internes du Ministère (RH et outils) ainsi que celles des BSD chargés de gestion de données, planification, suivi évaluation dans les Départements sectoriels. 					
<p>F Renforcer le cadre d'attractivité des partenariats publics-privés (PPP) à caractère transformationnel et profondément vert</p>	<p>Mettre en place d'un cadre de partenariats publics-privés (PPP)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accélérer l'adoption des décrets d'application de la loi 2017/AN de juillet 2017 sur les partenariats public-privé ; <p>Réorganiser le cadre institutionnel applicable aux partenariats public-privé, respectivement, ainsi que le projet de lettre de politique PPP, pour que le comité PPP et l'unité PPP (logée à la DNPEIP) soient opérationnels</p> <ul style="list-style-type: none"> • Programme de renforcement de capacités des acteurs 	<p>LEAD : Primature</p> <p>APPUI : PTF</p>		<p>X</p>	<p>X</p>	

	<p>en charge des PPP ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Elaboration Un Guide opérationnel de préparation et de des outils de gestion des PPP <p>Évaluer le cadre institutionnel et réglementaire des PPP pour identifier les réformes clés afin d’aligner le cadre juridique des PPP sur les priorités de développement du PND et des ODDs.</p> <ul style="list-style-type: none"> • La définition et application de critères de ‘PPP durables’ comme levier pour l’offre équitable des services et booster le développement économique et social, à travers la prise en compte de facteurs tels que l’emploi, l’équité sociale, la promotion de groupes vulnérables, la protection de l’environnement, etc. : • La mise à niveau les standards et critères de sélection de partenariats ainsi que des études d’impact environnementaux correspondants, selon les normes internationales appliqués par les principaux PTFs (Banque Mondiale) • Le renforcement des critères et normes environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans la gestion d’actif et de projets pour faciliter leur validation environnementale des financements de projets fournis par les PTFs. <p>Adopter une procédure standard de validation et de gestion des projets PPP fructueux et gagnant-gagnant par des financements tant au niveau interne qu’au plan externe dans le répertoire de projets d’investissements publics</p>					
--	---	--	--	--	--	--

	<ul style="list-style-type: none"> • Contrôler l'opportunité du choix des dépenses, la pertinence des coûts et recourir systématiquement aux appels d'offre sous peine d'une pénalisation • Le renforcement des capacités de hiérarchisation et l'amélioration des méthodes de sélection des projets d'investissement publics à intégrer dans le PIP. 					
STRATEGIE DE FINANCEMENT GLOBALE POUR LES ODD ET LE DEVELOPPEMENT DURABLE : PRIORITÉS DE FINANCEMENT PRIVÉS			2022	2023	2024	2025
G. Faciliter l'accès au crédit pour les PME dans les secteurs prioritaires de l'économie verte	<p>Promouvoir la finance numérique</p> <ul style="list-style-type: none"> • Améliorer le cadre réglementaire sur les éléments liés aux innovations numériques • Développer l'écosystème des paiements numériques. • Etendre l'utilisation des transactions mobiles à travers notamment les paiements marchands • Promouvoir les paiements électroniques avec un mix entre incitations économiques et obligations réglementaires. <p>Réaliser des études de l'écosystème de l'innovation financière (Opportunités, acteurs, risques, impact sur l'inclusion financière, etc.) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identifier des opportunités pour financer davantage les secteurs économiques verts, ainsi que les priorités sociales et du genre • Promouvoir l'inclusion financière des plus démunis ainsi que la mobilisation des recettes publiques. • Développer des programmes d'éducation financière ciblés pour faire progresser l'adoption des services 	<p>LEAD : BCRG</p> <p>APPUI : M . Postes et Télécommunications et de l'Economie Numérique, M. Budget , Institutions Financières</p>	X	X	X	X

	financiers <ul style="list-style-type: none"> • Appuyer les IMF à migrer vers les systèmes d'information de gestion (SIG) automatisés • Atténuer le risque opérationnel en facilitant la disponibilité du crédit pour les IMF 					
	<p>Évaluer l'impact des initiatives d'appuis aux MPME :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sur l'entrepreneuriat, la création d'emplois de qualité pour les jeunes, ainsi que leur contribution à la réalisation des priorités de développement durable • Harmoniser et assurer la coordination efficace des initiatives d'appui aux PME mises en place par les PTFs afin qu'ils s'inscrivent pleinement dans les priorités des autorités. • Promouvoir le développement du secteur de l'assurance agricole • Promouvoir l'opérationnalisation des fonds d'appui aux MPME (FGPE, FODA), • Moderniser le processus interne et les outils de gestion des MPME. <p>Renforcer les capacités des entrepreneurs et MPME à monter des projets d'investissement 'bancables' dans les secteurs économiques verts et bleus :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcer l'accompagnement des MPME en matière de connaissances financières et comptables 	<p>LEAD : M Commerce, Industrie et PME /APIP ,M Agriculture & Elevage</p> <p>APPUI : OSC ,</p>		X	X	X

	<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir les investissements catalyseurs (énergie, routes, NTIC) • Mettre à échelle des projets agricoles moyennant l'établissement de coopératives • Mise en place d'un 'certificat de compétences' pour les PME afin d'être éligibles et reconnues comme sous-traitant des investisseurs internationaux dans les secteurs clés de l'économie verte et bleue • Encourager l'investissement national et étranger dans l'économie bleue, • Cartographier de l'écosystème de l'investissement privé dans l'économie bleue 					
<p>H. Elaboration de plans d'affaires pour les secteurs de l'économie verte prenant en compte la protection de l'environnement et les intérêts des communautés</p>	<p>Engager des études sur les filières vertes porteuses du secteur privé pour mettre en place un plan d'investissement à fort impact social/environnemental en accord avec le PRI:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identifier des projets d'investissements concrets intégrant tous les secteurs sociaux ; • Chiffrer les besoins d'investissement par secteur ; • Évaluer le cadre institutionnel et réglementaire et ses contraintes freinant l'investissement privé selon les secteurs de l'économie verte, tout en mettant l'accent sur le contrôle <p>• Impliquer les PME dans la sauvegarde et la protection de l'économie verte/bleue et les communautés locales</p> <p>SDG Investor Map - cartographie détaillée de l'écosystème de l'investissement privé dans</p>	<p>LEAD : MCIPME</p> <p>APPUI : APIP, PNUD , UNDP Africa Sustainable Finance Hub, Plateformes sociétés civiles</p>			<p>X</p>	

	<p>l'économie verte et bleue:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identifier les investisseurs actifs dans l'agenda vert et les ODD • Identifier les opportunités concrètes d'investissements à fort impact social/environnemental dans les secteurs verts • Organiser des évènements 'match-making' des investisseurs et opportunités d'investissements ODD 					
<p>I. Mobilisation d'investissements privés innovants en appui à l'économie verte</p>	<p>Obligations vertes/bleus/taxe carbone :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Faire des études de faisabilité pour introduire un marché boursier • Études de faisabilité pour l'émissions d'obligations thématique en Guinée pour le secteur privé ainsi que le secteur public (activité dans le cadre du Projet Conjoint du Joint SDG Fund) • Développement d'un 'cadre stratégique de financement vert' en accord avec les priorités du PRI 2022-2025, PNE • Renforcement des capacités des acteurs correspondant pour la mise en place graduelle d'obligations thématiques pour le secteur public 	<p>LEAD : Direction Dette</p> <p>APPUI : SGD Fund, PNUD</p>	<p>X</p>	<p>X</p>		
	<p>Mécanismes d'offset environnementaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réaliser l'étude de faisabilité pour l'introduction de mécanismes de compensation à l'atteinte à la biodiversité dans les cahiers de charge des concessions dans les secteurs miniers et forestiers ainsi que pour les projets d'investissements privés. • Renforcer le respect du cadre légal 	<p>LEAD : Ministère de l'Environnement</p> <p>APPUI : MEFP, PNUD,</p>		<p>X</p>	<p>X</p>	

<p>J. Intégration de la Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE) dans la planification et la programmation pour le développement durable</p>	<p>Etablir une base de données centralisée au Min. de l'Eco. sur les activités de RSE des grandes entreprises et PME :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre à jour systématique moyennant les rapports annuels collectés par les ministères de tutelle correspondant ; • Assurer l'intégration des prévisions comptables pour les fonds de développement local comme indicateur des flux et investissements immédiats. • Impliquer tous les acteurs de développement (entreprises, ONG, OSC etc.) dans le financement des ODD (communes locales) dans la responsabilité sociétale des organisations. <p>Mettre en place d'une véritable plateforme de planification, programmation, coordination et suivi de projets RSE :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Elaborer une feuille de route ; • Identifier les besoins de renforcement des capacités des acteurs concernés ; • Intégrer les projets RSE dans les démarches de planification nationale, ainsi que dans le processus de budgétisation (financement de l'entretien des infrastructures, les frais de personnel, etc.) ; • Renforcer les capacités des institutions locales et la cohésion sociale pour le soutien efficace à la mise en place de projets de RSE et leur efficacité dans la durée. • Sensibiliser les PME à leur engagement en matière de RSE 	<p>LEDA : MEFP APPUI : MEDD., APIP, Chambre de commerce Plateformes de la société civile</p>		x		
---	--	---	--	---	--	--

	<p>Mettre en place d'un guichet unique, coordonné par l'APIP pour appuyer l'exécution et le suivi des projets de RSE au niveau national et simplifier les contraintes administratives et hiérarchiques</p> <p>Développer un cadre juridique plus propice à la mise à échelle des initiatives de RSE des multinationales, ainsi que des PME nationales :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Classifier les exonérations fiscales destinées à promouvoir les investissements dans les causes citoyennes liées à l'économie verte ou • Renforcer l'intégration des critères de durabilité dans les cahiers de charges des concessions, partenariats publics-privés et investissements privés 					
<p>K. Financement de la diaspora</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Développer une stratégie de financement de la diaspora ; • Prendre des mesures d'attractivité des transferts passant par le système financier afin d'améliorer le niveau de traçabilité ; • Créer un cadre (élaborer un cadre juridique) d'incitation de la participation de la diaspora au financement du développement ; • Mettre en place un cadre de dialogue pour permettre l'accès à l'information pour les investisseurs de la diaspora et à la prise en compte des transferts de fonds réguliers dans les évaluations de solvabilité des MPME, • Approfondir la recherche sur le potentiel et l'analyse des différents mécanismes sur l'impact des investissements de la diaspora sur le développement du Guinée, ainsi que sur les retours financiers et autres 	<p>LEAD : Primature</p> <p>APPUI : MAECIAGE, PTF</p>		<p>X</p>	<p>X</p>	

	<p>avantages qu'ils procurent aux investisseurs de la diaspora ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Faciliter les investissements de la diaspora en s'appuyant sur les réseaux existants d'ambassades et de consulats qui permettent le partage des connaissances sur les opportunités d'investissement ou l'impliquer la création d'institutions et d'agences spécifiques dédiées à la diaspora à travers les réseaux et les organisations que les membres de la diaspora ont mis en place ; • Encourager l'APIP à considérer la diaspora comme un marché clé ; • Mettre en place des mécanismes d'investissement de la diaspora nécessitant en amont le développement de nouveaux produits financiers et l'élaboration de cadres réglementaires financiers (obligations de la diaspora, fonds de la diaspora, paquets d'investissement sur mesure, produits financiers dédiés), • Se rapprocher des pays de résidence et des organisations multilatérales qui peuvent fournir un soutien technique et un renforcement des capacités pour ces processus importants. 					
<p>L. Renforcer les mécanismes du dialogue public-privé pour la création de partenariat avec des partenaires/investisseurs Leader dans les secteurs prioritaires de l'économie verte</p>	<p>Révision du rôle et de la participation des acteurs privés pertinents dans les mécanismes de dialogue public-privé existants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Appuyer l'identification des priorités de réformes pertinentes pour améliorer le <i>Ranking Doing Business</i> • Mieux intégrer les représentants du secteur privé dans l'exécution du PRI et ODD 		X	X		

	<ul style="list-style-type: none"> • Intégrer pleinement l'APIP dans toutes les démarches et les dialogues concernant l'économie verte pour mieux attirer de l'investissement privé • Faire participer tous les acteurs potentiels dans toutes les démarches et les dialogues concernant l'économie verte pour mieux attirer l'investissement privé • Intégrer les représentants du secteur financier et bancaire dans toutes les démarches et les dialogues concernant l'économie verte pour rapprocher les acteurs et créer de la confiance entre eux. <p>Lancement d'un plaidoyer et des démarches de sensibilisation concernant les ODD pour le secteur privé :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Evaluer la contribution du secteur privé à la réalisation des ODD • Développer des mesures d'incitation fiscale et financière pour les entreprises investissant dans les secteurs pro-ODD 					
MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME DE SUIVI ET CONTROLE DES FINANCEMENTS ET DES RÉSULTAT ODD			2022	2023	2024	2025
M. Affiner et compléter la cartographie des flux de financements pour le développement durable	<p>Mettre en place d'un « Tableau de bord » pour le suivi des différents flux de financements publics et privé, afin de les aligner sur le développement durable et les ODD :</p> <p>Centraliser de façon systématique les différents flux de financements publics et privés :</p>	LEAD : MEFP/DNPER APPUI : APIP, UNDP, UE,INS,	X			

	<ul style="list-style-type: none"> • Créer un poste de coordonnateur national pour le suivi mise en place du CNFI (SDG Funds) • Renforcer les capacités sur la méthodologie de l'EFD • Mettre en place un comité de veille pour assurer l'Intégration dans le processus de formulation du budget, un mécanisme transparent et efficace de contrôle de flux de capitaux illicite 					
	<p>Créer un mécanisme de centralisation des informations et des données des financements des PTF et ONG.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Créer une interface permettant au système de gestion des finances publiques d'accéder aux données financement en provenance des partenaires au développement • Mettre en place un système d'information interrelié pour favoriser la mobilisation des financements et la prévisibilité des financements dans le CDMT. 	<p>LEAD : INS</p> <p>APPUI : BSD</p>	X			
<p>N. Production des connaissances et des données dans la chaine planification-programmation-budgétisation</p>	<p>Renforcer les capacités techniques et humaines pour l'amélioration/efficacité de la chaine planification-programmation-budgétisation du niveau central au niveau local</p> <ul style="list-style-type: none"> •Mettre en place dispositif institutionnel qui implique d'identifier les acteurs concernés par le suivi-évaluation et responsables du pilotage, du processus au niveau central et sectoriel et de définir les fonctions des structures impliquées. •Mettre en place un plan de suivi-évaluation dédié aux objectifs de la politique et des programmes qui intègre 		X			

	<p>l'analyse de la capacité d'offre, les besoins prioritaires.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Production et mise en œuvre d'un schéma directeur du système d'information pour les indicateurs du budget-programme • Cartographier les interactions entre les différents systèmes TIC relatif aux finances publiques, pour identifier systématiquement tous les goulots d'étranglement ; • Mettre en place une plateforme de gestion de l'aide publique au développement (APD). <p>Améliorer le contrôle des finances publiques</p> <ul style="list-style-type: none"> • Faire en sorte que les contrôleurs financiers assurent le suivi de la paie une fois qu'elle est engagée dans la chaîne de dépenses ; • Elaborer en début d'année, un programme d'inspection annuelle à partager entre les différents centres de contrôle ; • Rédiger un rapport annuel de l'Inspection générale des finances, qui devrait être disponible sur le site web du ministère des finances ; • Améliorer et étendre le processus de budgétisation par destination pour les crédits liés aux missions ; 					
<p>O. Suivi systématique des résultats de développement et des ODD</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Établir pour les ODD, un calendrier cohérent de suivi-évaluation, de collecte des informations et de consultations et une matrice de suivi-évaluation compatible avec celle des PDL ; • Renforcer les capacités des BSD dans les Ministères • Renforcer la structure en charge du suivi des ODD 	<p>LEAD : MEFP/INS APPUI : MATD/DNDL, OSC</p>				

P. Renforcement de l'écosystème des statistiques	Mise en place d'un plan d'action pour accélérer les réformes des statistiques : <ul style="list-style-type: none"> • Renforcement des statistiques macro-économiques, en commençant par les comptes nationaux ; • Elaboration d'une cartographie des données de routine manquantes pour un suivi des ODD ainsi que le développement durable ; • Mise en place d'un système de base de données régulièrement alimentées concernant les ODD ; • Harmonisation des méthodologies et des modalités de traitement et de diffusion des données sectorielles des Directions en charge des statistiques au sein des ministères avec l'INS Renforcement des capacités de l'INS pour l'exécution des recommandations	LEAD : MEFP/Direction de la planification APPUI : INS, OSC	X	X	X	X
GOVERNANCE : HARMONISATION DES CADRES DE PLANIFICATION, PROGRAMATION ET FINANCEMENT DU DÉVELOPPEMENT DURABLE			2022	2023	2024	2025

<p>Q. Harmonisation des cadres de gouvernance du PRI et les ODD</p>	<p>Relancer le CCC en intégrant la dimension suivi / évaluation du financement des ODD et du PRI</p> <ul style="list-style-type: none"> • Organiser un atelier national pour s'accorder sur un cadre de gouvernance cohérent et efficace pour le financement du développement durable • Intégrer les recommandations du rapport sur le suivi des ODD en Guinée incorporant les principales structures pour la planification, la coordination et le suivi du développement durable en Guinée au niveau local et central en rapport avec le cadre gouvernance du PRI • Mettre en place mécanisme global (experts du domaine) de suivi des recommandations issues de l'atelier • Vulgariser le CCC à l'ensemble des acteurs du développement (départements ministériels, PTFs, Société civile, secteur privé...) <p>Organiser la première session effective du CCC renouvelé</p>	<p>LEAD : Primature MEFP/DNPER MAECIAGE</p>	<p>X</p>			
<p>R. Appropriation du cadre intégré par le Gouvernement et les PTFs/Mise en place de mécanisme</p>	<p>Renforcer le leadership et la cohérence au niveau central/plus haut niveau de suivi du PRI et des ODD</p> <ul style="list-style-type: none"> • Définir un cadre/mécanisme de coordination des divers cadres de concertations (CCC et son Secrétariat technique, comité interministériel, comités techniques, comités de pilotage, secrétariats techniques, cellules de suivi, etc.) • Harmoniser les cadres/mécanismes de dialogue (régulier) entre le gouvernement (structure de suivi), 		<p>X</p>			

	<p>ses démembrés et les partenaires au développement (PTF) afin d'éviter la fragmentation des interventions et augmenter les niveaux de mobilisation et d'absorption des financements (aides et autres types)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Systématiser le principe de l'alignement des 'stratégies pays' des Bailleurs de fonds sur les priorités de développement du Gouvernement (PRI) et le CNFI vert/ODD pour le long terme • Mettre en place un mécanisme de suivi des intentions de financement qui découlent du <i>Guinea Investment Forum</i> (GUIF), • Prévoir l'élaboration d'une nouvelle stratégie de développement du secteur privé, qui prendra en compte l'évaluation de la (SDSP 2016-2020) et les enseignements tirés. <p>• Mettre en place et rendre opérationnel des groupes thématiques de dialogue qui pourraient se réunir chaque trimestre</p>					
<p>S. Intégration des ONGs dans les démarches de financement et de planification du développement durable</p>	<p>Cartographier l'ensemble des ONGs actives dans les domaines de l'environnement et du climat et recensement des types de financement aux ONGs de manière systématique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Définir un canevas de cartographie et d'évaluation des impacts visibles des interventions des ONG • Faire la cartographie des ONG et de leurs interventions selon les ODD et l'équilibre géographique ; • Produire une base de données des financements annuels/ budgets prévisionnels annuels des ONG afin 	<p>LEAD : Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation APPUI : MEFP, OSC</p>	<p>X</p>	<p>X</p>		

	<p>d'alimenter les études de « coûts-bénéfices » de leurs interventions au regard des ODD</p> <p>Établissement d'une plateforme technique de coordination et concertation (Par exemple, un haut conseil pour la société civile),</p> <ul style="list-style-type: none"> • Échanges systématiques d'informations, de statistiques et de données entre ONGs et avec les Autorités (par exemple publications de rapports annuels d'activités) • Participation formelle et effective de la société civile dans le processus budgétaire annuel • Facilitation du contrôle des dépenses liées au climat, au genre et aux ODD par la société civile 					
MESURES TRANSVERSALES			2022	2023	2024	2025
T. Chiffrage des besoins d'investissements totaux pour atteindre les ODD	<p>Mise à jour des calculs du FMI sur les coûts pour atteindre les ODD d'ici 2030 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Chiffrer tous les investissements et interventions nécessaires à une plus grande maîtrise de la vulnérabilité du territoire et à l'adaptation de celui-ci face aux risques liés aux changements climatiques • Intégrer systématique dans la gestion des finances publiques l'analyse dynamique des besoins d'investissements publics et privés <p>Renforcer la capacité du Gouvernement à évaluer les coûts des ODD au fil du temps, de manière dynamique, au fur et à mesure des progrès et des changements de circonstances</p>	<p>LEAD : MEFP APPUI : FMI, SNU</p>	X			

. Renforcement de la lutte contre la corruption	Evaluer la mise en œuvre de la Stratégie pour la lutte contre la corruption ainsi que l'identification des contraintes à son opérationnalisation <ul style="list-style-type: none"> • Adopter un régime de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, ainsi qu'un régime de déclaration des actifs, afin d'améliorer la transparence et la responsabilité du gouvernement et de créer un environnement commercial plus stable et plus favorable. • Accélérer la finalisation de la stratégie nationale de lutte contre la corruption et du plan d'action, tout en assurant la disponibilité des moyens matériels et humains pour sa mise en œuvre. 	LEAD :MEFP APPUI :, CFCIB, Ministre justice	X			

Bibliographie

- APIP (20 °) : Compétitivité du secteur privé – Construire des champions 2016-2020
- BAD/PNUD : Rapport sur le secteur Privé Guinée (2016-2020)
- Banque mondiale (2022) : Note de Politique Générale pour soutenir la Transition
- Banque mondiale (2021) : Guinée - La Revue des dépenses publiques
- Banque mondiale (2020) : Économie numérique pour l’Afrique (DE4A) : Etude diagnostique de la Guinée
- Banque mondiale (2020) : CPSD -Guinea
- Banque mondiale (2019) : Guinée - d’amélioration de la mobilisation des recettes intérieures : taxe sur la valeur ajoutée et droits d’accises
- BCRG (2020) : Stratégie National d’Inclusion Financière (2020-2023)
- BCRG (2020) : Bulletin des Statistiques Monétaires Financières et Extérieures
- BCRG (2019) : Rapport Annuel
- BCRG (2019) : Stratégie Nationale D’Inclusion Financière 2020 – 2023
- BCRG (2019) : Etude sur les transferts de fonds de la Diaspora
- Contribution Déterminée au niveau National (CDN) de la République de Guinée (2020)
- Contribution Déterminée au niveau National (CDN) de la République de Guinée (2015)
- FMI (2021) : Rapport consultations au titre de l’Article IV
- FMI (2018) : Rapport sur la performance de la gestion des finances publiques (PEFA)
- FMI (2018) : Evaluation de la gestion des investissements publics (PIMA)
- Green Climate Fund(°) : Document Programme -pays
- INS (2020) : Enquête Nationale sur l’Emploi et le Secteur Informel en Guinée (ENESIG 2018-2019): les principaux résultats
- MAECIAGE(2021) ::Etude sur l’espace fiscal pour l’élaboration d’une stratégie nationale de Financement des ODDs, financement UNICEF
- MCIA (2018°): Rapport de Coopération et de développement
- MEFP(2022) :Programme de Référence Intérimaire de la Transition (PRI) 2022-2025, Avant-projet
- MEFP (2022) : Feuille de route de la Transition
- MEFP (2019) : Stratégie de gestion de la Dette à Moyen Terme (SDMT 2020-2024)
- MEFP (2021) : Stratégie de Relance du Secteur Privé 2021-2025 – Rapport provisoire
- Ministère Mines et Géologie (2020) Bulletin des Statistiques Minières
- MPDE (2020) : Stratégie Nationale de Lutte contre la COVID-19, 2020-2022
- MPDE (2016) : Vision 2040 pour une Guinée émergente et prospère
- MDPE (2018) : Plan stratégique révisé de réforme des finances (PREFIP 2019-2022
- MPDE (2018) : Contribution Rapport volontaire pour la mise en œuvre des ODD
- OIM (2021) : Profil Migratoire en Guinée
- PNUD (2021) : Bilan des Objectifs de Développement Durable (ODD) en République de Guinée
- PNUD (2021) : Rapport sur la priorisation des ODD
- PNDES (2021) : Evaluation de la mise en œuvre du Plan National de Développement Économique et Social - 2016-2020
- SME Finance Forum
- Stratégie pour le développement durable de la préfecture de Boké (projet, décembre 2018)